

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

P. Salmon, *Histoire et critique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1987.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2007/DL2373755\\_000\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2007/DL2373755_000_f.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par les  
**Editions de l'Université de Bruxelles**  
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site  
<http://digitheque.ulb.ac.be/>

---

Pierre Salmon

---

# HISTOIRE ET CRITIQUE

---



---

Institut de Sociologie

Histoire, économie, société

Editions de l'Université de Bruxelles

---



# HISTOIRE ET CRITIQUE

---



Directeur de la collection :  
«Histoire, économie, société»  
Jacques Nagels

---

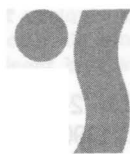
**Pierre Salmon**

---

# **HISTOIRE ET CRITIQUE**

---

Troisième édition revue et augmentée  
Deuxième tirage



---

Institut de Sociologie  
Histoire, économie, société  
Editions de l'Université de Bruxelles

---

**Dans la même collection**

La valeur d'usage chez Karl Marx, G. Roland, 1985

Laissez faire, laissez troquer, J. Nagels, 1986

Privatisation = moins d'Etat?, A. Drumaux, 1988

Le New Deal européen. La pensée et la politique sociales-démocrates  
face à la crise des années trente, M. Telò, 1988

L'avortement en Belgique. De la clandestinité au débat politique, B. Marques-Pereira, 1989

Taux de profit et accumulation du capital dans l'onde longue de l'après-guerre.

Le cas de l'industrie au Royaume-Uni, en France, en Italie et en Allemagne, A. Reati, 1990

I.S.B.N. 2-8004-0999-1

D/1990/0171/12

© 1990 by Editions de l'Université de Bruxelles  
Avenue Paul Héger 26 - 1050 Bruxelles (Belgique)

Imprimé en Belgique

# Préface à la troisième édition <sup>1</sup>

par Henri JANNE

Recteur Honoraire de l'Université Libre de Bruxelles

Ce livre est consacré à la prise de conscience et à l'explication de la démarche intellectuelle ainsi que des principes opératoires qui caractérisent le travail de l'historien. Nous disons bien « principes opératoires » et non « méthodes » car cette étude, bien qu'elle doive être très utile aux étudiants et aux chercheurs, n'entend pas être un manuel et encore moins un traité. Elle se situe au niveau élevé de l'épistémologie appliquée à l'histoire.

L'ouvrage de Pierre Salmon a connu un grand succès : il en est donc à sa troisième édition. Il a été traduit en espagnol (déjà une deuxième édition...) et en portugais.

M. Pierre Salmon était d'ailleurs particulièrement qualifié pour élaborer cet ouvrage. Il appartient, parmi les historiens, à la catégorie assez rare qui est pour ainsi dire « désignée » à ce type d'entreprise.

Pierre Salmon est ancien pensionnaire étranger de l'École Normale Supérieure de Paris (1953-1954), lauréat de divers concours et prix académiques, membre associé de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (Paris), membre correspondant de l'Académie Européenne des Sciences, des Arts et des Lettres (Paris) et membre titulaire de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (Classe des sciences morales et politiques).

Il a de 1951 à 1986 effectué de nombreuses missions d'études et d'enseignement en Italie, en Grèce, dans plusieurs pays des Balkans, en Egypte, en Turquie, en Syrie, au Liban, au Zaïre, au Soudan, en Afrique australe, en Tunisie, en Chine populaire, au Mexique, au Burundi, en Roumanie, en Hongrie, en Iran, au Cameroun, en Haute-Volta, en Israël, en Albanie et en Côte d'Ivoire. Ceci est important dans la perspective de son livre, car il professe que l'historien ne doit pas seulement vivre

<sup>1</sup> En fait, nous reprenons ici — sauf quelques éléments venus du développement même de la carrière de l'auteur et de celui de son étude — le texte de la préface de 1969, qui nous paraît toujours pertinent bien sûr avec l'appoint des remarques que nous avons ajoutées in fine en 1974.



parmi des archives et des fiches en documentaliste — fût-il comme tel éminent —, mais se mêler intensément à la vie sociale et culturelle. Pour Salmon le présent explique le passé et celui-ci ne rend la pareille au présent que dans une réciprocité des perspectives. C'est là un principe épistémologique fondamental. Au sens de Lucien Febvre et de Fernand Braudel l'histoire doit certainement se vouloir « totale » et dans ce sens embrasser toutes les actions et tous les faits humains en liaison avec leur substrat matériel, mais en conséquence elle doit être totale aussi dans la dimension du temps et englober le présent. Sous cet aspect l'histoire apparaît comme la sociologie du passé et la sociologie comme l'histoire du présent.

D'autre part Pierre Salmon n'est pas l'historien d'une époque déterminée, il n'est pas le spécialiste qui se consacre définitivement à un objet ou à une région géographique. Il pratique aujourd'hui la synthèse historique et demain l'analyse d'événements très particularisés. Il va de l'histoire antique (la politique égyptienne d'Athènes, la fin de la république romaine, les institutions de la confédération bétotienne, la démographie de la Grèce et de l'Empire romain) à l'Afrique contemporaine (épisodes de la conquête coloniale, organisation politique et « histoire » des Zande et des Touaregs et sa magistrale « Introduction » à l'histoire de l'Afrique), à l'histoire du racisme, à l'actualité de Proudhon ou à l'institution des communes populaires en Chine. Il faut porter aussi au crédit de notre auteur ses éditions inédites de mémoires, de récits, de carnets de voyage et de campagne, de correspondances et de notes biographiques (du voyage de Monsieur de Massiac en Angola et à Buenos-Ayres au XVII<sup>e</sup> siècle aux « carnets » des pionniers belges en Afrique). Ses chroniques, ses comptes rendus, ses incursions dans la sociologie, ses articles de vulgarisation dans un hebdomadaire culturel, témoignent de l'ouverture de ses angles de prises de vues. Et cela est très important pour le propos du présent livre, car l'attitude critique et les modes opératoires sont différents selon qu'il s'agisse d'événements bien particuliers ou d'agrégats complexes, qu'il s'agisse de périodes historiques ardues à approcher, parce qu'elles posent des problèmes de datation, d'authenticité et de traduction de documents dont l'explication est toutefois plus simple (bien que moins sûre) à cause de la rareté des sources, ou, au contraire, de périodes où les documents bien identifiés abondent mais où l'explication se heurte aux problèmes posés par cette multiplicité même et par la nécessité de sélectionner, de pondérer, d'organiser ces données. L'histoire n'apparaît pas comme la même discipline pour les périodes reculées et pour les périodes contemporaines; le produit même qu'elle constitue est de nature différente, comme le montre si clairement Pierre Salmon.

Ajoutons à cela qu'un historien belge est sans doute mieux en position de relativiser la démarche intellectuelle de la restitution du passé, que

les universitaires formés à des traditions nationales aussi anciennes que contraignantes. La Belgique est notion récente et relative. Linguistiquement et culturellement elle s'explique mieux par l'Europe et par les nations voisines que par elle-même. Son histoire ne s'ordonne pas comme l'affirmation et l'évolution d'une entité qui devient bientôt cause d'elle-même et de son devenir. La Belgique n'a pas « fait » l'histoire d'une région, elle en est le produit. Ce climat culturel et national favorise un état d'esprit naturellement critique et techniquement pluralisé, qui convient bien à la prise de conscience épistémologique de l'histoire.

L'histoire apparaît mieux dans la perspective de Pierre Salmon, comme une *création* de l'esprit, création dont la condition nécessaire est la cohérence ou au moins la compatibilité d'une part avec *tout* ce qui *reste* du passé et d'autre part avec la vraisemblance humaine fournie par la connaissance vécue du présent. Car tout document, tout objet, toute relation du passé est aussi « étranger » à ce qu'il a été en fait lorsqu'il était « engagé » dans le réel, qu'un oiseau mort à l'égard de ce qu'il était comme être vivant.

L'histoire qui se présente comme la reconstitution objective du passé, est implicitement, en réalité et plus ou moins, une justification du présent : la plus belle nation, la vraie religion, la plus haute idéologie ou la plus puissante. Elle met nation, religion, idéologie « dans le sens de l'histoire ». Elle est typiquement une « rationalisation » du passé et la psychanalyse serait certainement à même d'en dire plus long là-dessus.

Les Belges sont plus exonérés que d'autres de ce fardeau culturel et principalement les Belges dont le principe est le Libre Examen à la condition que ce principe soit authentiquement vécu.

L'Université de Bruxelles n'en a certes pas le monopole. Cette prétention serait ridicule... Et les citoyens de grandes nations ainsi que les fidèles de religions en principe dogmatiques, peuvent y accéder par l'autocritique de leur subjectivité et la rigueur de leurs méthodes. Mais le milieu de l'U.L.B. devait presque par vocation se poser, plus fréquemment qu'ailleurs, les problèmes de la critique historique et de la vraie nature de cette opération si particulière qu'est l'histoire. Est-il étonnant dès lors que Pierre Salmon sur des points importants à cet égard soit amené à citer, après le regretté Georges Smets, ses collègues John Bartier, Chaïm Perelman, Jean Stengers, Jacques Willequet, Jan Craeybeckx, Maurice-A. Arnould ? Parmi les auteurs d'études portant sur des points de critique historique il cite souvent aussi les Belges Benoît Verhaegen, Jan Dhondt, L.-E. Halkin, Léopold Genicot, Etienne Hélin et surtout Paul Harsin et Jan Vansina.

Le livre de Pierre Salmon établit les conditions auxquelles l'histoire peut constituer une catégorie de l'objectivité scientifique. Il est toutefois essentiel de ne pas confondre cette forme d'objectivité qui a ses lois propres... et aussi ses pièges de subjectivité et de technique opératoire, avec l'objectivité qu'a eue le passé dans sa réalité existentielle. L'objectivité de l'histoire est nécessairement et profondément différente de l'objectivité du passé, ne fût-ce que parce que l'histoire est toujours partielle. Au surplus il y a l'intervention toujours importante du présent dans l'objectivité historique alors que dans l'objectivité du passé ce présent n'a pu intervenir, à des degrés divers, que *comme* « futur » et donc selon l'image culturelle que les hommes *du passé* pouvaient avoir d'un futur plus ou moins lointain. Ce n'est pas seulement le public ordinaire qui identifie par ignorance l'objectivité historique et l'objectivité du passé. Les systèmes de valeurs des sociétés impliquent la croyance en cette identité... et l'enseignement de celle-ci. Ils pèsent de tout leur poids en faveur de l'influence du présent sur l'histoire. Les besoins de la cohésion sociale appellent la cohérence du passé représenté et du présent; ils exigent l'alignement de cette cohérence sur une certaine perspective conformiste du présent, alors que la cohérence avec les « restes » du passé devrait évidemment primer...

En cette alchimie de l'esprit c'est le doute méthodique, c'est la critique systématique qui sont l'antidote et constituent l'esprit même de l'approche historique.

Que Pierre Salmon soit remercié d'avoir tenté la synthèse de ces problèmes avec les meilleurs atouts personnels et en se fondant sur les auteurs qui ont saisi la profondeur et les implications subtiles de cette invention extraordinaire de l'homme : faire l'histoire. Paradoxe — apparent seulement — le caractère extraordinaire de ce phénomène n'est apparu que récemment alors qu'aucun n'était plus simple aux yeux des hommes des sociétés traditionnelles.

La réflexion sur ces objets loin de les simplifier en accroît la complexité et en multiplie les niveaux de réalité. Mais elle contribue à saisir la nature vraie du passé de l'homme vivant en société et de l'histoire qui se construit méthodiquement en cohérence avec les données que le présent, chaque présent, retient du passé.

\*  
\*\*

Aussi cet ouvrage n'est pas exactement le même que celui des premières éditions : il est non seulement plus étendu mais enrichi par l'examen de questions nouvelles.

C'est ainsi que Pierre Salmon dans la deuxième édition avait déjà traité d'un thème essentiel pour dégager, à chaque époque, le « sens de l'histoire ». Tout en reconnaissant la permanence de la nature humaine avec ses problèmes fondamentaux comme l'amour, la vie et la mort, l'historien ne doit pas perdre de vue que la psychologie individuelle et collective s'est transformée au cours du temps.

Il insiste aussi sur le fait que l'homme du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle s'intéresse de plus en plus à l'histoire instantanée, interprétée à chaud, saisie au vol dans toute sa crudité ! L'histoire, sous l'étiquette de l'« Histoire immédiate », paraît ainsi en passe de devenir une science de l'actualité. Cette tendance produit un rapprochement significatif entre l'histoire et la sociologie, la deuxième devenant « l'histoire du présent » et la première « la sociologie du passé ». Enfin, dans la critique des traditions orales, l'auteur remarque que ces dernières permettent d'élaborer une histoire surtout événementielle, officielle, didactique, derrière laquelle se profile plus ou moins clairement le filigrane des faits économiques, sociaux, institutionnels, culturels et religieux. Après avoir utilisé la méthode critique mise au point par Jan Vansina, l'historien s'efforcera d'opérer des recoupements entre les traditions orales et les témoignages écrits relatant les mêmes faits — s'ils existent — ou — à leur défaut — les données fournies par l'archéologie, l'ethnologie, la sociologie, la linguistique historique et l'anthropologie physique. Ici on pourra se référer à une brève mais suggestive contribution : « L'histoire de l'Afrique. Perspectives nouvelles »<sup>2</sup>.

Comment ne pas signaler cette démarche « en devenir », produit de l'inlassable curiosité qui est la vraie motivation psychologique de l'historien ? Elle s'apparente sur un point avec le journaliste « fou de son métier », toujours sur la piste de l'indiscrétion. Cette indiscrétion qui dénude — en dépit de toutes les pudeurs — les sociétés globales et les mécanismes qui relient leur passé au présent, est l'aspect militant de la recherche historique. Puisse Pierre Salmon rester indiscret !

5 janvier 1987.

Henri JANNE

<sup>2</sup> Dans *Bulletin des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, nouv. série, t. XXXIII, fasc. 3, Bruxelles, 1982, pp. 253-263.





## Bibliographie générale

- C. ANTONI, traduit par A. DUFOUR, *L'historisme*, dans « Travaux d'histoire éthico-politique », I (Genève, 1963).
- Ph. ARIÈS, *Le temps de l'histoire* (Monaco, 1954).
- M.-A. ARNOULD e.a., *Histoire et Méthode*, dans « Acta Historica Bruxellensia », IV (Bruxelles, 1981).
- R. ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique*, 9<sup>me</sup> édition ((Paris, 1948).
- R. ARON, *Dimensions de la conscience historique* (Paris, 1961).
- E. BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Method*, 6<sup>me</sup> édition (Leipzig, 1903).
- H. BERR, *La synthèse en histoire. Son rapport avec la synthèse générale*, nouvelle édition (Paris, 1953).
- A. BESANÇON, *Histoire et expérience du moi* (Paris, 1971).
- M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, 6<sup>me</sup> édition (Paris, 1967).
- L. BOURDEAU, *L'histoire et les historiens. Essai critique sur l'histoire considérée comme science positive* (Paris, 1888).
- M. BOUVIER-AJAM, *Essai de méthodologie historique* (Paris, 1970).
- F. BRAUDEL, *Ecrits sur l'histoire* (Paris, 1969).
- E. CALLOT, *L'Histoire et la Géographie au point de vue sociologique*, (Paris, 1957).
- E. CALLOT, *Ambiguïtés et antinomies de l'histoire et de sa philosophie* (Paris, 1962).
- E. H. CARR, *What is History ?* (Londres, 1962).
- F. CHATELET, *La naissance de l'histoire. La formation de la pensée historique en Grèce* (Paris, 1962).
- E. DARDEL, *L'Histoire, science du concret* (Paris, 1946).
- A. DA SILVA REGO, *Lições de Metodologia e Crítica Históricas*, dans « Estudos de Ciências Políticas e Sociais », N° 65 (Lisbonne, 1963).
- G. DEOQUOIS, *Pour l'Histoire* (Paris, 1971).
- J. EHRARD et G.P. PALMADE, *L'Histoire*, dans « Collection U » (Paris, 1964).

- Faire de l'histoire*, sous la direction de J. LE GOFF et P. NORA, t. I, *Nouveaux problèmes*, t. II, *Nouvelles approches*, t. III, *Nouveaux objets* (Paris, 1974).
- L. FEBVRE, *Combats pour l'Histoire* (Paris, 1953).
- L. FEBVRE, *Pour une histoire à part entière* (Paris, 1962).
- Ed. FUETER, traduit par E. JEANMAIRE, *Histoire de l'historiographie moderne* (Paris, 1914).
- F. FURET, *L'atelier de l'histoire* (Paris, 1982).
- L. GENICOT, *Simple observations sur la façon d'écrire l'histoire*, dans « Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Catholique de Louvain », XXIII (Louvain-la-Neuve, 1980).
- B.A. HADDOCK, *An Introduction to Historical Thought* (Londres, 1980).
- D. HALÉVY, *Essai sur l'accélération de l'histoire* (Paris, 1948).
- L.-E. HALKIN, *Eléments de critique historique*, 2<sup>me</sup> édition (Liège, 1966).
- L.-E. HALKIN, *Critique historique*, 5<sup>me</sup> édition (Liège, 1962).
- L.-E. HALKIN, *Initiation à la critique historique*, 5<sup>me</sup> édition (Paris, 1982).
- L. HALPHEN, *Introduction à l'histoire*, 2<sup>me</sup> édition (Paris, 1948).
- G. HANOTAUX, *De l'Histoire et des Historiens* (Paris, 1919).
- P. HARSIN, *Comment on écrit l'histoire*, 7<sup>me</sup> édition (Liège, 1963).
- Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*, dans « Revue de l'Université de Bruxelles », 1-2 (Bruxelles, 1981).
- La quantification en histoire*, Etudes publiées par G. KURGAN et Ph. MOUREAUX, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique » (Bruxelles, 1973).
- Les catégories en histoire*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique » (Bruxelles, 1969).
- L'histoire et l'historien*, dans « Recherches et Débats du Centre Catholique des Intellectuels Français », 37 (Paris, 1964).
- L'Histoire et ses méthodes*, sous la direction de Ch. SAMARAN, dans « Encyclopédie de la Pléiade », (Paris, 1961).
- L'Histoire et ses interprétations. Entretiens autour de Arnold Toynbee*, sous la direction de R. ABON (Paris, 1961).
- L'Histoire, science humaine du temps présent*, dans « Revue de Synthèse », t. LXXXVI (Paris, 1965).
- L'Histoire Sociale. Sources et méthodes* (Paris, 1967).
- L'Historien entre l'ethnologue et le futurologue*, dans « Le savoir historique », 4 (Paris, 1972).
- J. HOURS, *Valeur de l'histoire* (Paris, 1954).

- P. LACOMBE, *De l'histoire considérée comme science*, 2<sup>me</sup> édition (Paris, 1930).
- Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, 5<sup>me</sup> édition (Paris, 1902).
- E. LE ROY LADURIE, *Le territoire de l'historien* (Paris, 1973).
- E. LE ROY LADURIE, J. DELUMEAU, D. RICHEL, Ph. CÔNTAMINE, (ET AL.), *L'histoire et ses méthodes. Actes du Colloque franco-néerlandais de novembre 1980 à Amsterdam* (Lille, 1981).
- H.-I. MARROU, *De la connaissance historique*, 4<sup>me</sup> édition (Paris, 1960).
- Méthodologie de l'Histoire et des sciences humaines*, dans « Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel », II (Toulouse, 1973).
- Ch. MORAZÉ, *Trois essais sur histoire et culture* (Paris, 1948).
- Ch. MORAZÉ, *La Logique de l'Histoire* (Paris, 1967).
- A. NOUSCHI, *Initiation aux sciences historiques* (Paris, 1967).
- Raisonnement et démarches de l'historien*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique » (Bruxelles, 1963).
- M. REINHARD, *L'enseignement de l'histoire et ses problèmes* (Paris, 1957).
- G.P. RENIER, *History : Its Purpose and Method*, 2<sup>me</sup> édition (Londres, 1962).
- R. REZSOHAZY, *Théorie et critique des faits sociaux* (Bruxelles, 1971).
- P. RIOEUR, *Histoire et vérité*, 2<sup>me</sup> édition (Paris, 1955).
- A. SCHAFF, *Histoire et vérité. Essai sur l'objectivité de la connaissance historique* (Paris, 1971).
- R. SÉDILLOT, *L'histoire n'a pas de sens* (Paris, 1965).
- The historian at work* édité par J. CANNON (Londres, 1980).
- P. VENDRYÈS, *De la probabilité en histoire* (Paris, 1952).
- P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie* (Paris, 1971).
- P. VEYNE, *L'inventaire des différences* (Paris, 1976).
- P. VILAR, *Une histoire en construction. Approche marxiste et problématique conjoncturelle* (Paris, 1982).
- A.G. WIDGERY, *Les grandes doctrines de l'histoire. De Confucius à Toynbee* (Paris, 1965).





## Introduction

Pour Jacob Burckhardt, « l'étude de l'histoire forme l'occupation la plus digne de l'homme cultivé »<sup>1</sup>. Pour Paul Valéry, au contraire, « l'histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré »<sup>2</sup>. Jules Romains, encore plus amer, y voit « un fourmillement de faits (presque toujours odieux et absurdes d'ailleurs, réduits à une brutalité élémentaire), un enchevêtrement de circonstances, devenues illisibles sans lunettes spéciales, une succession de mouvements contradictoires dont chacun brouille ou annule le précédent, au total un vide encombré »<sup>3</sup>.

Si l'on a admiré ou décrié de tout temps l'histoire, on ne peut se passer d'elle : la condition humaine se définit par l'histoire. « Car, comme l'écrit Claude Lévi-Strauss, tout est histoire, ce qui a été dit hier est histoire, ce qui a été dit il y a une minute est histoire »<sup>4</sup>. Elle est à la fois recherche de la généalogie du *moi*, curiosité de l'*autre*, mémoire collective, lutte contre l'oubli, conscience de la durée, permanence dans le temps<sup>5</sup> et besoin profond de l'humanité puisque nécessaire à la compréhension du présent. Cette discipline difficile, qui ne parvient à atteindre qu'une vérité relative, confère au passé son statut d'existence et nous enseigne la vie dans toute sa diversité complexe.

L'histoire figure trop souvent dans les programmes officiels d'enseignement sous la forme d'un ensemble encyclopédique et traditionnel d'affirmations dogmatiques. Elle est généralement considérée par les adolescents comme un exercice purement mnémotechnique et sans grande portée où tout effort d'intelligence est rigoureusement proscrit.

<sup>1</sup> J. BURCKHARDT, traduit par S. STELLING-MICHAUD, « Considérations sur l'histoire universelle », dans *Travaux d'histoire éthico-politique*, VII, Genève, 1965, p. IX.

<sup>2</sup> P. VALÉRY, *Regards sur le monde actuel*, Paris, 1931, p. 63. Cfr aussi P. VALÉRY, *op. cit.*, p. 64 : « L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout et donne des exemples de tout ».

<sup>3</sup> J. ROMAINS, *Les hommes de bonne volonté*, t. XXV, *Le tapis magique*, Paris, 1964, pp. 144 et suiv. Ce texte est cité par J. HOURS, *Valeur de l'histoire*, Paris, 1964, p. 3.

<sup>4</sup> Cl. LÉVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Paris, 1958, p. 17.

<sup>5</sup> Cfr G. BAZIN, *Le Temps des Musées*, Liège, 1967, p. 5 : « La pesée du temps s'aggrave quand l'humanité prit conscience d'un destin propre — un destin profane — s'acceptant comme responsable des *res gestae*, lorsque l'individu, dégagé du groupe, se conçoit comme cause et non plus comme effet ».

« Quand le menu peuple des amateurs d'histoire, note Lucien Febvre, aura cessé, une bonne fois, de confondre l'exactitude scolaire (c'est-à-dire la conformité avec une vulgate officielle) avec la vérité créatrice, un grand pas sera fait vers l'intelligence »<sup>6</sup>.

L'« histoire-bataille », dite aussi histoire historisante ou histoire événementielle, chère aux générations précédentes, était un récit chronologique centré principalement sur les actes politiques et militaires où l'on incorporait parfois des faits économiques, sociaux, institutionnels, religieux et culturels. Elle se fondait sur la primauté à l'événementiel. Les pôles de l'analyse étaient constitués par les guerres, les grandes batailles, les traités et les changements de dynasties.

L'histoire-bataille est actuellement remplacée par l'« histoire-spectacle », mise en scène d'anecdotes galantes, de « dessous » frelatés, de vies romancées, de faits divers et de procès célèbres, qui permet au grand public d'échapper à l'horizon étroit du quotidien en s'amusant — véritable plaisir de jeu — des bizarreries d'un passé bigarré, ainsi que par l'« histoire-récit », qui tient souvent plus du rassemblement que de la synthèse, dont le but est de compléter les connaissances scolaires des gens qui désirent connaître les dessous ignorés des grands événements ou chercher dans le passé des références à leurs occupations.

L'histoire-récit est surtout une histoire politique, c'est-à-dire une histoire de l'évolution externe de la société. Elle ne cherche pas à expliquer en profondeur le comportement collectif des hommes.

Actuellement, on reconsidère l'histoire en refusant toute primauté à l'événementiel. Toutefois, on ne le considère pas comme négligeable. Mais on s'efforce d'atteindre à la connaissance totale du passé sans assigner de limites au champ du récit historique où doivent prendre place non seulement les événements apparemment importants mais aussi les structures, c'est-à-dire les permanences, les inerties, les évolutions de longue durée des sociétés. On aboutit ainsi à présenter le déroulement de la vie collective en sa réalité mouvante.

Au début de ce livre, une question paraît s'imposer, qu'est-ce que l'histoire ? — Donnons-en donc quelques définitions.

Selon E. Païs et J. Bayet, « l'histoire n'est pas une science simple : ni pure narration, ni pure critique de textes, elle est un vaste complexe de sciences qu'elle appelle à un travail commun. Objective dans ses intentions par son impartiale sérénité, subjective parce que, sans être liée

<sup>6</sup> L. FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, Paris, 1953, p. 397. — Cfr H.-D. MANN, *Lucien Febvre. La pensée vivante d'un historien*, Paris, 1971, p. 71.

de canons exégétiques, ni d'entraves d'écoles, elle dépend du pouvoir de reconstruction purement personnel de celui qui s'y consacre » <sup>7</sup>.

Selon Raymond Aron, « l'histoire, au sens étroit, est la science du passé humain : au sens large, elle étudie le devenir de la terre, du ciel et des espèces aussi bien que de la civilisation. D'autre part, au sens concret, le terme histoire désigne une certaine réalité, au sens formel, la connaissance de cette réalité » <sup>8</sup>. Pour Raymond Aron, il n'y a donc pas de passé objectif à l'état brut, l'histoire n'est pas le passé, mais bien la connaissance que nous en avons. Cette connaissance dépend du choix et de l'interprétation des événements effectués par l'historien selon son temps, son milieu et sa mentalité. La signification du passé est ainsi constamment réinterprétée grâce au renouvellement du présent.

Selon Henri Berr, l'histoire se définit comme « l'étude des faits humains du passé » <sup>9</sup>.

Selon André Piganiol, « l'histoire est pour l'humanité ce que la mémoire est pour l'individu, l'histoire est la mémoire collective » <sup>10</sup>.

Selon H.-I. Marrou, « l'histoire est une discipline scientifique, riche de longs siècles d'expérience, et en possession d'une méthode originale élaborée peu à peu et progressivement affinée au contact de son objet ». C'est « l'étude du passé vécu par l'homme en tant qu'homme » <sup>11</sup>.

Selon Emile Callot, l'histoire est par nature « une narration intelligible d'un passé définitivement écoulé » <sup>12</sup>.

<sup>7</sup> E. PAÏS et J. BAYET, *Histoire Romaine*, t. I, *Des origines à l'achèvement de la conquête (133 avant J.C.)*, Paris, 1940, p. 429.

<sup>8</sup> Cfr R. ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, 9<sup>me</sup> édition, Paris, 1948, p. 17.

<sup>9</sup> H. BERR, *La synthèse en histoire. Son rapport avec la synthèse générale*, nouvelle édition, Paris, 1953, p. 1.

<sup>10</sup> A. PIGANIOU, « Qu'est-ce que l'histoire ? », dans *Scripta varia, I. Généralités*, édités par R. BLOCH, A. CHASTAGNOL, R. CHEVALLIER et M. RENARD, dans « Collection Latomus », vol. 131, Bruxelles, 1973, p. 68 (article paru pour la première fois en 1955).

<sup>11</sup> H.-I. MARROU, « Qu'est-ce que l'histoire ? », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 3.

<sup>12</sup> E. CALLOT, *Ambiguïtés et antinomies de l'histoire et de sa philosophie*, Paris, 1962, p. 32. Le même auteur (*op. cit.*, p. 43) remarque aussi que « lorsqu'on appelle indifféremment *histoire* l'histoire-réalité et l'histoire-connaissance, cette ambiguïté se dissipe dès qu'on distingue les deux sens, et, mieux, est définitivement bannie lorsqu'on lui substitue deux autres termes, par exemple la matière historique et l'historiographie ».

Selon Paul Veyne, « les historiens racontent des événements vrais qui ont l'homme pour acteur ; l'histoire est un roman vrai »<sup>13</sup>.

Selon Maurice-A. Arnould, l'histoire « est une *reconstruction permanente* qui accompagne le devenir humain »<sup>14</sup>.

Selon nous, enfin, *l'histoire est une reconstruction intelligible et critique du passé vécu par les hommes en société.*

L'orthographe étymologique « Histoire », qui a triomphé à la Renaissance (forme médiévale française : *estoire*), provient du grec ancien *historiè* en dialecte ionien ; cette forme se rattache à la racine indo-européenne *wid* : grec *oida*, gothique *witan*, sanscrit *Veda*, c'est-à-dire le *Savoir*. *Histôr* signifie « celui qui sait », d'où *historeô*, « chercher à savoir, s'informer » : *historiè* a le sens d'« enquête » chez Hérodote dont l'œuvre débute par cette phrase : « Voici l'exposé de l'enquête entreprise par Hérodote de Thourioi pour empêcher que les actions accomplies par les hommes ne s'effacent de la mémoire avec le temps et que de grands et admirables exploits, accomplis tant du côté des Grecs que de celui des Barbares, ne cessent d'être renommés, enfin et surtout, ce qui fut cause qu'ils entrèrent en guerre les uns contre les autres ». L'histoire, pour Hérodote, cherche donc à établir objectivement les faits et à les rendre intelligibles.

Il est, toutefois, évident que d'autres grandes civilisations ont connu ce besoin de maintenir dans des « annales » et des « chroniques » le souvenir du passé (Proche Orient ancien ; Egypte pharaonique ; Iran des Achéménides ; Inde ; Chine ; Japon ; Islam ; peuples précolombiens). Mais chaque civilisation a une conception de l'histoire qui reflète ses préoccupations propres. Il faut, par exemple, établir une distinction entre la conception orientale de l'histoire et celle de notre Occident contemporain. En Orient, sous l'influence des rythmes cosmiques, la conception du temps a été longtemps *circulaire* : on considère que le passé préfigure le futur, que la répétition des mêmes causes engendre les mêmes effets et que des cycles identiques recommencent sans fin, d'où l'idée de *l'éternel retour* des mêmes événements caractérisés par les théories du « Grand Temps » ; en Occident, par contre, la conception de la succession des faits, après avoir été souvent circulaire dans le monde gréco-romain, est généralement devenue *rectiligne* : le temps historique y est donc considéré

<sup>13</sup> P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, 1971, p. 10.

<sup>14</sup> M.-A. ARNOULD, « Histoire ou science historique », dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 5<sup>e</sup> série, t. LXI, fasc. 5, Bruxelles, 1975, p. 232.

comme linéaire et irréversible<sup>15</sup>. D'autre part, dans le Proche-Orient ancien, comme en Egypte, la connaissance est liée à la religion et au pouvoir absolu du monarque se fondant sur elle, ce qui entraîne une déformation systématique de la vérité historique. C'est ainsi que dans le monde sumérien, les archivistes attachés au Palais et au Temple de la cité de Lagash compilent, dès le milieu du III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, une histoire surtout politique où se mêlent inextricablement les hauts faits des hommes et des dieux. Ils s'efforcent de faire cadrer le déroulement des événements avec l'explication que leur impose leur conception théocratique du monde.

Autre exemple. A Thèbes, les parois du Ramesseum, temple funéraire de Ramsès II, sont décorées de scènes militaires, épisodes de la grande bataille de Qadesch en Syrie où l'on voit les Egyptiens écraser les Hittites (vers 1300 avant J.C.). Mais on sait, d'autre part, que les archives hittites célèbrent la victoire remportée à Qadesch sur les armées de Ramsès II. Ce trait prouve bien que la conception proche-orientale de l'histoire officielle diffère essentiellement de la nôtre et l'on peut se demander avec inquiétude quelle est la valeur réelle qu'un Occidental est en droit d'attribuer à une histoire d'Egypte, conçue à l'aide de documents pour la plus grande partie pharaoniques, c'est-à-dire prônant la tendance de l'idéologie royale basée sur l'idée de la providence divine.

En ce qui concerne l'Extrême-Orient, on constate que l'historiographie japonaise exalte le prestige de la Maison impériale considérée comme le reflet de l'histoire du Japon. Aux Indes, des éléments mythico-religieux faussent considérablement la perspective historique; les Indiens reconnaissent la prédominance divine dans l'Histoire et s'efforcent d'accomplir les desseins de la déité. En Chine, l'historien accorde, jusqu'au début du XX<sup>me</sup> siècle, une importance majeure aux faits particuliers au détriment des faits généraux. Les « annales » chinoises se rapportent principalement aux représentants des classes supérieures. Comme la morale se fonde sur les faits du passé, l'histoire devient une véritable chronique des bonnes et des mauvaises actions; toutefois, l'historien chinois relate *objectivement* les faits et ne se permet de les apprécier subjectivement que dans ses conclusions. Alors que l'historien occidental, après avoir analysé et classé les événements chronologiques, cherche à les expliquer par leurs causes et par leurs effets, l'historien chinois ne groupe pas les faits en tableaux chronologiques et se contente de classer les sources

<sup>15</sup> M. ELLADE, *Le mythe de l'éternel retour*, 4<sup>me</sup> éd., Paris, 1949, p. 139, croit que les sociétés archaïques cherchent à se régénérer périodiquement par l'abolition du temps concret et par le refus de l'histoire « regardée comme une suite d'événements irréversibles, imprévisibles et de valeur autonome ». Cfr aussi R. CAILLOIS, « Temps circulaire, temps rectiligne », dans *Diogenes*, N° 42, Paris, 1963, pp. 3 et suiv.

premières en s'abstenant de tout jugement personnel en ce qui concerne l'enchaînement des événements.

L'Islam lie sa conception de l'histoire à la révélation coranique. Du VIII<sup>me</sup> au XIV<sup>me</sup> siècle, les historiens musulmans, sans négliger le genre biographique, rédigent surtout, de califat en califat, des annales où tous les faits, tant religieux que séculiers, sont minutieusement consignés. Ils recopient leurs prédécesseurs sans y voir de mal. Ils se réfèrent principalement au Coran et à la Tradition (c'est-à-dire tout ce qui se rapporte aux faits et gestes du prophète). Seul Abderrahman Ibn Khaldoun, diplomate, chef militaire, magistrat, historien et grand voyageur, né à Tunis en 1332 et mort au Caire en 1406, qui vit dans une époque de grands bouleversements politiques — il a rencontré Tamerlan —, est l'auteur d'une *Histoire Universelle* en sept tomes où il accorde une prééminence au principe de causalité. S'il admet implicitement comme tous les historiens de l'Islam que Dieu est la cause des causes, il s'attache aussi aux faits et cherche, après s'être assuré de leur véracité, à les expliquer les uns par les autres. Il blâme la crédulité de ses prédécesseurs et leur manque d'esprit critique. Il se préoccupe surtout de l'étude des sociétés et subordonne l'économique au social. Il traite des individus par rapport à la vie collective d'une société donnée. « Sachons, écrit-il au début de son œuvre, que voici le vrai sens du mot « histoire » : elle doit nous instruire de ce qui concerne l'homme vivant en société, c'est-à-dire de la civilisation en ce monde ». Selon lui, tous les phénomènes sociaux entrent dans le domaine de l'histoire, qui n'est pas une simple énumération de faits, de noms et de dates, mais également l'analyse des conditions de la vie sociale. A cette conception sociologique très moderne, Abderrahman Ibn Khaldoun joint une vision cyclique et pessimiste de l'histoire : selon lui, le devenir des sociétés est soumis à une loi qui, semblable à celle régissant l'organisme humain, les fait passer par des phénomènes inéluctables de croissance, de maturité et de déclin.

Aujourd'hui, l'humanité entière est en train d'adopter une vision globale du passé fondée sur la conception historique de l'Occident moderne.

Pour nous, Européens contemporains, il faut souligner que notre conception de l'histoire orientée vers l'aventure humaine est issue d'un intérêt nouveau pour le temps révolu qui apparaît dans la deuxième moitié du V<sup>me</sup> siècle chez les premiers grands historiens de la Grèce antique<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Remarquons, cependant, avec F. CHATELET, *La naissance de l'histoire. La formation de la pensée historique en Grèce*, Paris, 1962, p. 25, que « la science historique est moderne » et que « sa construction ne s'opère qu'à partir du XIX<sup>me</sup> »

Le premier historien grec connu est Hécátée de Milet (environ 550-475), auteur d'une *Périégésis*, description géographique et ethnographique du monde connu par les Grecs basée sur ses voyages personnels et sur des récits de périple plus anciens, et de *Généalogies*, où il s'efforce de critiquer les héros de la tradition épique. Dans un des rares fragments de ses œuvres qui ait été conservé, il déclare : « *Je vais écrire ici ce qui me semble être la vérité. Les récits des Grecs, en effet, sont à mon avis trop divers et trop peu sérieux* »<sup>17</sup>. Il est, cependant, plus mythographe qu'historien : ne se considère-t-il pas comme le descendant d'un dieu à la seizième génération !

Hérodote, né à Halicarnasse vers 485 et mort citoyen de Thourio vers 425, est le véritable précurseur de notre histoire. Cicéron (*De Leg.*, I,5) déjà l'appelle « le père de l'histoire » ! Hérodote abandonne le temps des dieux et des héros pour envisager l'histoire des guerres médiques (490-479), mais il remonte parfois un siècle en arrière si cela lui paraît nécessaire pour expliquer le cours des événements : deux tiers de ses *Histoires* sont des digressions consacrées aux antécédents des guerres médiques. On y trouve des descriptions de pays étrangers et de cités grecques, des détails biographiques et généalogiques. Il ne distingue pas encore le domaine de l'histoire de celui de la géographie humaine, de l'ethnologie et de la sociologie. Son récit provient en grande partie d'observations personnelles, de relations de voyages authentiques, d'instructions nautiques à l'usage des navigateurs et de traditions recueillies au cours de ses nombreux voyages. Il s'efforce de reconstituer les événements passés dans leur réalité vécue et cherche à détecter les sources d'information sérieuses.

« Si je dois, s'exclame-t-il, exprimer une opinion qui me fera mal voir par la plupart des gens, dès l'instant qu'elle m'apparaît conforme à la vérité, je n'hésiterai pas à le faire ! »<sup>18</sup>. Mais il écrit aussi : « Mon devoir, c'est de faire connaître ce qui se dit, mais je ne suis pas tenu d'y croire absolument ! Et cela vaut pour toute mon histoire »<sup>19</sup>. Hérodote manque parfois de sens critique en acceptant ou en rejetant en bloc un témoignage, en juxtaposant des versions différentes, en procédant par géné-

siècle ». Dès lors, « ce serait un anachronisme grave que de traduire dans une terminologie scientifique des termes qui avaient, dans la mentalité grecque, une tout autre résonance ».

<sup>17</sup> HÉCATÉE DE MILET, *Histoires*, Fragment 1 (F. JACOBY). Traduction de H. VAN EFFENTERRE, *L'Histoire en Grèce*, Paris, 1967, p. 89.

<sup>18</sup> HÉRODOTE, *Histoires*, VII, 139. Traduction de H. VAN EFFENTERRE, *op. cit.*, p. 118.

<sup>19</sup> HÉRODOTE, *Histoires*, VII, 152. Traduction de H. VAN EFFENTERRE, *op. cit.* p. 118. Cfr aussi D. ROUSSEL, *Les historiens grecs*, Paris, 1973, p. 20.



ralisations abusives ou en omettant de vérifier des sources suspectes. Il croit à l'immixtion des dieux dans les affaires humaines, aux oracles, aux songes, aux présages et aux apparitions. Il perçoit, cependant, différentes catégories de causes historiques, mais n'est pas encore conscient de la contradiction qui existe entre les causes rationnelles et irrationnelles dans son explication du déroulement historique. Lorsque les dieux ne sont pas en cause, il refuse d'accepter ce qui est en contradiction avec les lois de la nature. Il paraît ici avoir été influencé par le recul de la pensée religieuse au profit de la raison qui se manifeste dans la société athénienne entre 460 et 440 avant J.-C.

Hellanicos de Mytilène, historien et compilateur proluxe du V<sup>me</sup> siècle, jette les fondements de la technique de l'érudition documentaire : entre 420 et 400, il dresse le premier tableau chronologique connu en prenant pour cadre la liste des prêtresses du sanctuaire de Héra à Argos ; il est également l'auteur de la première monographie érudite (*Atthis* ou Histoire d'Athènes), genre nouveau très important puisque l'histoire ne peut progresser que par la spécialisation. Hellanicos manque, toutefois, d'esprit critique et n'hésite pas à mêler la fiction au réel en attribuant à des personnages imaginaires un rôle de premier plan.

Thucydide (environ 460-400), stratège et homme politique athénien, écrit son *Histoire de la guerre du Péloponèse* (431-404) durant un exil de vingt longues années. Dans cette œuvre remarquable, précédée d'un résumé de l'histoire grecque depuis ses origines (« l'Archéologie ») et des principaux événements depuis les guerres médiques jusqu'au début de la guerre du Péloponèse (« la Pentécontaétie »), il centre ses recherches sur l'homme et écarte toute explication irrationnelle. Témoin oculaire ou direct des événements, il organise son récit — arrêté en 411 — en une suite serrée où le plan parfaitement cohérent ordonne à l'avance l'action. Il réserve à l'histoire-bataille une place primordiale sans négliger, toutefois, les motivations politiques et les impératifs économiques. Il fait une large place à la rhétorique par l'emploi de discours fictifs prêtés à certains personnages. Il s'inspire de la technique des doubles discours de Protagoras en faisant précéder chaque fois le récit des événements par deux discours antithétiques qui soulignent les espoirs et les craintes des belligérants. « C'est grâce à la rhétorique, déclare Chaïm Perelman, que les événements prendront un sens et une portée, car ils seront appréciés par rapport aux projets explicites des uns et des autres, comme une expérience de laboratoire se comprend et s'apprécie par rapport aux théories et aux hypothèses qu'elle doit mettre à l'épreuve. C'est par rapport aux projets humains, qu'ils réalisent ou qu'ils contrecarrent, que les événements acquièrent un sens et une importance. On ne peut, à ce propos, parler du sens de l'histoire, mais bien du sens que les événements

décrits prennent relativement aux projets humains divergents, et même opposés, sens relatif à l'action humaine et aux intentions qui l'orientent »<sup>20</sup>.

L'information de Thucydide est large et précise, son analyse pénétrante, sa critique perspicace. Il définit lui-même ses méthodes de recherche et les difficultés rencontrées par l'historien pour établir la vérité : « Quant au récit des événements de la guerre, je n'ai pas cru devoir me fier pour l'écrire aux renseignements du premier venu, ni à mes conjectures personnelles : je ne parle qu'en témoin oculaire ou après une critique aussi attentive et complète que possible de mes informations. Cela ne s'est pas fait sans peine, car pour chaque événement, les témoignages divergent selon les sympathies et la mémoire de chacun. A m'entendre, on pourra regretter le mythe et ses charmes. Mais quiconque veut tirer au clair l'histoire du passé et reconnaître dans l'avenir les ressemblances et les analogies de la condition humaine, cela suffira qu'il juge y trouver son profit. C'est une acquisition définitive plutôt qu'une œuvre d'apparat pour un auditoire du moment »<sup>21</sup>. Remarquons aussi que Thucydide s'efface devant les documents et atteint à une explication totalement rationnelle des faits historiques en y distinguant causes profondes et causes occasionnelles. Toutefois, comme le constate H.-I. Marrou, « on a parfois l'impression qu'il suppose le réel trop intelligible et tend trop aisément à le réduire aux lois du rationnel. Le cas-type est celui de ses récits de batailles ; pour Stendhal ou Tolstoï une bataille n'est qu'un amas confus d'épisodes dont la conduite, comme le sens, échappent à leurs acteurs. Thucydide, au contraire, y découvre le triomphe même de l'intelligence : la tactique devient l'art de prévoir, intégrant même, pour en limiter par avance les effets, le jeu du hasard, la victoire apparaissant comme la vérification du raisonnement juste ! »<sup>22</sup>.

Au IV<sup>me</sup> siècle, l'histoire, sous l'influence de la rhétorique, devient de plus en plus littéraire et moralisante. Xénophon (environ 426-355), mémorialiste athénien dont les sympathies politiques vont à Sparte, veut poursuivre dans ses *Helléniques* l'œuvre de Thucydide. Mais dans la narration des événements de l'histoire grecque depuis 411 jusqu'à 362, il se montre superficiel et partial. Son attachement pour les mouvements aristocratiques l'entraîne à passer sous silence plusieurs événements importants de l'époque. Dans son œuvre, les digressions moralisantes abondent : Xénophon cherche à souligner les traits édifiants des actions humaines. Théopompe (environ 378-300) s'efforce maladroitement dans

<sup>20</sup> Ch. PERELMAN, « Sens de l'histoire et nouvelle rhétorique », dans *Compr ndre. Revue de politique de la culture*, vol. 43-44, Venise, 1977-1978, p. 92.

<sup>21</sup> THUCYDIDE, I, 22. Traduction de H. VAN EFFENTERRE, *op. cit.*, pp. 120 et suiv.

<sup>22</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 10.

ses *Helléniques* de continuer le récit de Thucydide de 410 à 393 et se laisse entraîner dans ses *Philippiques* à glorifier avec emphase Philippe II de Macédoine. Influencé par la rhétorique, il recherche les éléments passionnels et pathétiques. Ephore (IV<sup>me</sup> siècle avant J.-C.) compile la première histoire universelle (depuis l'invasion du Péloponèse par les Doriens jusqu'en 340) en l'agrémentant de considérations philosophiques et morales. « Pour les événements de notre temps, écrit Ephore, nous estimons devoir attribuer le plus de confiance à ceux qui donnent les détails les plus précis. Pour le passé, nous pensons qu'il ne faut absolument pas ajouter foi aux auteurs aussi pointilleux, dans l'idée qu'il serait invraisemblable qu'on garde si longtemps le souvenir de toutes les actions et de la plupart des paroles »<sup>23</sup>. Aristote (384-322), collectionneur méthodique de faits historiques, dirige la rédaction de 158 monographies sur l'histoire constitutionnelle des cités grecques dont il ne reste aujourd'hui que la *Constitution des Athéniens*. Résolument orienté vers la science politique, Aristote cherche surtout à comprendre les origines et l'évolution des régimes constitutionnels. Dans sa *Politique*, synthèse de ses recherches historiques, il s'efforce de comparer les institutions existantes en vue de déterminer le meilleur régime social. Timée de Tauroménion (environ 350-245) base ses *Histoires*, consacrées à l'Occident grec des origines à la mort de Pyrrhus, sur une solide documentation et un sens critique averti.

Polybe (environ 208-128), homme politique achaïen déporté à Rome devenu le familier de Scipion Emilien, compose une histoire générale des années 264 à 146 en 40 livres. Son œuvre est malheureusement mutilée. Il appuie celle-ci sur une documentation précise et de première main (documents ou enquêtes directes auprès de contemporains des événements), apprécie la valeur de ses sources, se limite à l'essentiel et cherche, en vrai historien, à déceler l'enchaînement des causes et des conséquences. « J'affirme, écrit-il, que les éléments les plus nécessaires de l'histoire, ce sont les suites, les accompagnements de faits, et surtout les causes »<sup>24</sup>. Il demande aux faits de traduire des rapports intelligibles. « On doit attacher moins d'importance, déclare-t-il, lorsqu'on écrit ou qu'on lit l'histoire, au récit des faits en eux-mêmes qu'à ce qui a précédé, accompagné et suivi les événements; car si l'on retranche de l'histoire le pourquoi, le comment, ce en vue de quoi l'acte a été accompli et sa fin logique, ce qu'il en reste n'est plus qu'un morceau de bravoure et ne peut devenir objet d'étude; cela distrait sur le moment, mais ne sert absolument à

<sup>23</sup> ÉPHORE, *Histoire*, I (cité par HARPOKRATION), Fragment 9 (F. JACOBY). Traduction de H. VAN EFFENTERRE, *op. cit.*, p. 199.

<sup>24</sup> POLYBE, *Histoires*, III, 32, 6. Traduction de P. PÉDECH, *La méthode historique de Polybe*, Paris, 1964, p. 32.

rien dans l'avenir »<sup>25</sup>. Polybe, adversaire résolu des savants de cabinet partisans d'une histoire livresque, voyage pour enrichir sa connaissance du monde et recourt souvent à l'étude personnelle du pays et même du terrain. « Nous voulons, souligne-t-il, attirer l'attention de ceux qui sont curieux d'information sur ces problèmes (la géographie), puisque c'est pour eux que nous avons supporté les fatigues et les dangers d'une tournée en Afrique, en Espagne, en Gaule et sur la mer qui baigne extérieurement ces pays, afin de rectifier les erreurs de nos devanciers et de faire connaître aux Grecs ces parties de la terre »<sup>26</sup>. Toutefois, ce protégé des Scipions n'a pas l'objective impartialité de Thucydide. Pour lui, la vérité historique doit servir la formation politique et morale : « Si les historiens qui nous ont précédé, écrit-il, avaient négligé de faire l'éloge de l'histoire, il serait peut-être nécessaire de vouloir orienter tous les esprits vers cette recherche et cette conservation du passé. Il n'y a pas en effet de formation humaine plus expédiente que celle de la science historique, mais c'est une attitude fréquente, sans réserve, quasi générale, de dire à tout bout de champ qu'il n'y a pas d'école plus authentique ni de meilleur exercice pour les affaires politiques que les leçons de l'histoire. Rien ne nous apprend plus fermement à pouvoir supporter dignement les vicissitudes de la fortune que le souvenir des malheurs d'autrui »<sup>27</sup>.

Après Polybe, la plupart des historiens grecs travaillent de seconde ou de troisième main et repensent le sujet à leur façon en y ajoutant des descriptions littéraires — avec recherche de l'effet pittoresque ou dramatique — et des réflexions prétendument philosophiques et moralisantes. Leurs œuvres, souvent fragmentaires, constituent, néanmoins, un apport positif à la connaissance historique. Citons, par exemple, le compilateur Diodore de Sicile (I<sup>er</sup> siècle avant notre ère) qui compose une *Bibliothèque Historique* en 40 livres en plagiant ses prédécesseurs.

Le géographe et historien grec Strabon (milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère — début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère) formule plusieurs observations pertinentes sur la manière de ne pas écrire l'histoire. « Les anciens historiens grecs, note-t-il, il faut le dire, ont appelé globalement Scythes et Celtoscythes tous les peuples du nord. Plus anciennement encore, on distinguait les uns des autres les peuples établis dans l'arrière-pays du Pont-Euxin, de l'Istros et de l'Adriatique en leur donnant respectivement les noms d'Hyperboréens, de Sauromates et d'Arimaspes, tandis qu'on appelait en partie Saces, en partie Massagètes tous ceux qui habitaient de l'autre côté de la Mer Caspienne, sans pouvoir apporter

<sup>25</sup> POLYBE, *Histoires*, III, 31, 11-13. Traduction de P. PÉDECH, *op. cit.*, p. 33.

<sup>26</sup> POLYBE, *Histoires*, III, 59, 7-8. Traduction de P. PÉDECH, *op. cit.*, p. 555.

<sup>27</sup> POLYBE, *Histoires*, I, 1. Traduction de H. VAN EFFENTERRE, *op. cit.*, p. 202.

aucune précision à leur sujet, quand bien même on relatait l'histoire d'une guerre de Cyrus contre les Massagètes. C'est que sur ces peuples, l'exactitude, qui vise à la vérité, n'était nullement recherchée, et il en va de même des anciennes relations sur les Perses, les Mèdes et les Syriens, qui n'atteignirent pas un haut degré de crédibilité à cause de l'ingénuité des historiens et de leur amour des légendes. Voyant, en effet, que les auteurs qui se déclaraient mythographes connaissaient estime et succès, ils crurent pouvoir offrir eux aussi des écrits qui plairaient en exposant sous forme d'histoire ce qu'ils n'avaient jamais vu de leurs yeux ni entendu dire, du moins de la bouche de gens parlant en connaissance de cause, et en se souciant seulement d'atteindre ce qui plaît à des auditeurs et peut les émerveiller. Mais on se fierait plus facilement à un Hésiode et à un Homère racontant les légendes héroïques, ainsi qu'aux auteurs de tragédies, qu'à un Ctésias, un Hérodote, un Hellanicos et leurs pareils. Il n'est pas facile non plus d'accorder crédit à la plupart des historiens d'Alexandre. En effet, ils jouent avec les faits, tant à cause de la gloire d'Alexandre que parce que son expédition atteignit les confins de l'Asie, qui sont très loin de chez nous ; or l'éloignement rend la réfutation difficile. Mais la domination des Romains et celle des Parthes, en révélant ces lieux, a apporté beaucoup plus d'informations que n'en avait livré la tradition connue jusqu'alors. En effet, ceux qui écrivent leur histoire parlent des lieux et des peuples où se sont déroulés les événements avec plus d'autorité que leurs devanciers, les ayant plus souvent qu'eux vus de leurs propres yeux » <sup>28</sup>.

D'autre part, la destinée exceptionnelle de Philippe II de Macédoine et d'Alexandre le Grand amènent certains auteurs à mettre l'accent sur le rôle des grands hommes dans leur explication du déroulement des faits historiques, tendance qui explique la vogue du genre biographique. Plutarque (environ 46-125) rédige les *Vies parallèles* formées d'une collection d'anecdotes basées sur d'abondantes lectures. Soucieux de l'utilité de l'histoire, il met l'accent sur le caractère psychologique et sur le milieu social des hommes illustres qu'il dépeint. « C'est pour l'utilité des autres, écrit Plutarque, que j'ai commencé d'écrire mes *Vies*. C'est pour mon plaisir personnel que je continue aujourd'hui de m'y consacrer. Cette histoire est pour moi comme un miroir où je regarde ces grands personnages pour tâcher de régler ma vie sur l'exemple de leurs vertus. C'est comme si je m'entretenais familièrement avec eux. Je leur donne, pour ainsi dire, l'hospitalité chez moi quand je recherche attentivement les mœurs de chacun en particulier, quand j'examine « ce qui fait sa gran-

<sup>28</sup> STRABON, *Géographie*, XI, 6, 2-4. Traduction de F. LASSERRE, *Strabon, Géographie*, t. VIII, dans *Collection des Universités de France*, Paris, 1975, pp. 75-76.

deur, et ses qualités », quand je choisis dans sa carrière ce qu'il peut y avoir de plus important et de plus merveilleux à connaître »<sup>29</sup>.

« Si mes lecteurs, déclare Plutarque, dans la Préface de sa *Vie d'Alexandre*, constatent qu'au lieu de rapporter au complet et en détail tant d'actions célèbres, je ne donne le plus souvent qu'un abrégé sommaire, qu'ils ne m'en fassent pas un crime ! Car *je n'écris pas des ouvrages d'histoire, mais des biographies*, et ce ne sont pas toujours les actions les plus éclatantes qui révèlent le mieux les qualités et les défauts des hommes : un acte ou une parole tout ordinaire, une simple plaisanterie font souvent mieux connaître un caractère que les combats les plus meurtriers, les batailles rangées ou les sièges les plus mémorables... Qu'il me soit donc permis d'appuyer sur *les faits où l'âme se révèle* pour en tirer le dessin de chaque vie, en laissant à d'autres le récit des batailles et des grands événements »<sup>30</sup>.

Signalons aussi que les recherches philologiques et érudites se poursuivent (monographies de cités et de peuples). Depuis la conquête d'Alexandre, les historiens grecs s'attachent à décrire les civilisations orientales (Égypte; Judée; Phénicie; Mésopotamie; Inde).

Eratosthène de Cyrène (environ 275-196) et Apollodore d'Athènes (II<sup>me</sup> siècle avant J.-C.) cherchent à systématiser la somme des connaissances historiques recueillies dans de vastes tableaux chronologiques embrassant l'histoire depuis Ninus, roi d'Assyrie, jusqu'à Pompée; l'évêque Eusèbe de Césarée (environ 264-340) s'efforce d'intégrer la chronologie biblique et la chronologie profane classique dans les *Canons chronologiques et résumé de l'histoire universelle des Hellènes et des Barbares* (depuis la naissance d'Abraham fixée arbitrairement en 2016/15 jusqu'à 325), œuvre qui fut traduite en latin et continuée jusqu'en 378 par saint Jérôme (environ 331-420).

A Rome, au II<sup>me</sup> siècle avant J.-C., les annalistes se contentent d'énumérer sèchement les événements importants sans négliger, cependant, d'exalter la grandeur de la patrie. Au I<sup>er</sup> siècle, Salluste (environ 86-35) veut narrer sans partialité les événements dont il a été témoin ou qui lui ont été rapportés par ses contemporains. « Je résolu, écrit-il, de découper dans l'histoire du peuple romain les épisodes qui me paraîtraient dignes de mémoire, pour les consigner par écrit; j'y étais d'autant plus propre qu'il n'y avait plus ni espoir, ni crainte, ni esprit de parti

<sup>29</sup> PLUTARQUE, *Vie de Paul-Émile*, I, 235. Traduction de H. VAN EFFENTERRE, *op. cit.*, p. 226.

<sup>30</sup> PLUTARQUE, *Vie d'Alexandre*, Préface. Traduction de R. FLACELIÈRE, « La pensée de Plutarque dans les *Vies* », dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, N° 3, Paris, 1979, p. 265.

qui me tint » <sup>81</sup>. Salluste, prenant pour modèle Thucydide, rédige alors la *Guerre de Jugurtha* et la *Conjuration de Catilina* où il affirme ses goûts pour l'analyse psychologique et la dissertation morale. Il cherche, cependant, dans ses écrits à justifier le parti démocratique et à flétrir le parti aristocratique.

Jules César (101-44) s'efforce de gagner l'opinion en faisant son apologie personnelle à la troisième personne dans ses *Commentaires de la Guerre des Gaules et de la Guerre Civile*. Il s'y présente comme un proconsul soucieux de justice et de paix, un stratège aux qualités exceptionnelles, un héros victorieux dont toutes les actions paraissent conduire au succès. Ses mémoires immédiats apportent une réplique aux critiques formulées par ses adversaires. C'est ainsi qu'il transforme toutes ses offensives en attaques préventives ! Cornelius Nepos (environ 95-31) et Varron (environ 116-27) se cantonnent dans le genre biographique. Tite-Live (59 avant J.-C. - 17 après J.-C.) compose une *Histoire Romaine* en 142 livres dont les deux tiers étaient consacrés aux événements contemporains. Une grande partie de cette œuvre est perdue, mais il en reste d'importants fragments. Son récit rédigé dans un but national et patriotique est surtout extérieur et concret. L'expansion victorieuse de Rome lui paraît la conséquence logique des vertus civiques et morales de ses citoyens. Historien de cabinet, il recourt peu aux documents originaux, et écrit presque toujours son histoire de seconde main : « J'ai suivi, écrit-il, tous les auteurs qui m'ont précédé ». Il ne voit pas l'ampleur des problèmes soulevés, ne recherche pas les causes des événements, donne une place trop importante aux récits de batailles, dresse des portraits de héros idéalisés, cite deux fois le même fait à des dates différentes s'il utilise deux sources dont la chronologie diffère, transpose trop souvent dans le passé les réalités politiques, économiques et sociales de son temps. Il déforme volontairement certains faits par patriotisme. C'est ainsi qu'il omet volontairement la tradition qui faisait de Servius Tullius un roi étrusque pour lui attribuer une origine latine. Enfin, il accepte sans discernement les falsifications des *gentes* (qui s'attribuaient sans vergogne les hauts faits d'armes du passé) et fait souvent état dans son récit de présages et de prodiges.

Sous l'Empire, Tacite (environ 54-120), auteur partial des *Histoires* (de 69 à 96) et des *Annales* (de 14 à 68), recourt parfois à des sources primaires mais travaille beaucoup de seconde main ; il tend à exagérer ses effets et à dramatiser les faits mais s'efforce, néanmoins, de pénétrer

<sup>81</sup> SALLUSTE, *Conjuration de Catilina*, IV. Traduction de J. ROMAN, *Salluste, Conjuration de Catilina, Guerre de Jugurtha*, dans *Collection des Universités de France*, Paris, 1924, p. 4.

les caractères des personnages. Selon lui, en effet, le cours de l'histoire dépend essentiellement des facteurs psychologiques. Il raconte les événements année par année mais n'évite pas toujours les digressions et ramasse parfois certains faits en des groupements logiques. Il insère dans son récit des discours en partie fictifs mais d'une concision de pensée remarquable. Appelé à trancher entre le hasard et la nécessité inéluctable, Tacite estime que la part d'imprévu dans l'univers laisse le champ libre aux combinaisons des grands hommes. « Catégorie de l'événement, écrivent J.-M. André et A. Hus, la liberté humaine, insérée dans les lacunes du déterminisme, devient une catégorie de l'interprétation historique »<sup>32</sup>.

Suétone (environ 75-160) revient au genre biographique avec sa *Vie des Douze Césars* (Jules César, Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien) où il fait preuve d'un sens critique affiné. Il établit les faits sur des documents d'archives et les insère même parfois textuellement dans son récit. Il n'émet aucun jugement de valeur sur les faits historiques qu'il relate. Toutefois, il ne donne pas une vue d'ensemble explicative et ne fait pas preuve d'une réelle pénétration psychologique. Aux III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> siècles, de médiocres abrégiateurs compilent de secs résumés historiques axés sur les grands thèmes de la propagande impériale. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, cependant, Ammien Marcellin, dernier grand représentant de la tradition historiographique romaine, s'efforce de prendre une certaine distance critique entre les événements et les hommes. Dans ses *Res Gestae* en 31 livres dont nous ne possédons que les 18 derniers (de Constance à la mort de Valens, soit de 353 à 378), il écrit qu'« il croit n'avoir jamais osé corrompre sciemment d'un silence ou d'un mensonge un ouvrage qui professait la vérité ». Mais il a confiance dans le destin de Rome, « vouée à la victoire tant qu'il y aura des hommes ». « Dans la mesure où j'ai pu explorer la vérité, écrit-il, j'ai raconté les événements que mon âge m'a permis de voir moi-même, ou que j'ai pu connaître en questionnant minutieusement les acteurs de l'histoire : j'ai respecté, dans l'exposé, l'ordre des événements divers ; j'ai dessein d'achever le reste, que révélera la suite de l'œuvre, en une forme plus travaillée, dans la mesure de mes moyens, sans craindre les détracteurs d'un travail réputé trop long. Car si la concision est louable, c'est quand, retranchant des lenteurs déplacées, elle n'ôte rien à la connaissance des faits »<sup>33</sup>.

<sup>32</sup> J.-M. ANDRÉ et A. HUS, *L'histoire à Rome. Historiens et biographes dans la littérature latine* (Paris, 1974), p. 139.

<sup>33</sup> AMMIEN MARCELLIN, *Rerum gestarum libri*, XV, 1. Traduction de J.-M. ANDRÉ et A. HUS, *op. cit.*, p. 193.



L'apparition du christianisme, religion essentiellement historique puisque Dieu intervient dans l'histoire des hommes, exerce une grande influence sur le développement de la technique historique. Le christianisme assure sa propre permanence dans l'histoire en situant les événements de la vie de Jésus et de l'évolution du peuple juif dans l'espace et dans le temps. Voici comment l'évangéliste Luc situe le début du ministère et de la prédication de Jean-Baptiste : « L'an quinze du principat de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de Judée, Hérode tétrarque de Galilée, Philippe son frère tétrarque du pays d'Iturée et de Trachonitide, Lysanias tétrarque d'Abylène, sous le pontificat d'Anne et Caïphe, la parole de Dieu fut adressée à Jean, fils de Zacharie, dans le désert » <sup>34</sup>.

Eusèbe de Césarée rédige dans son *Histoire ecclésiastique* la première synthèse des origines et des progrès de l'Eglise durant les quatre premiers siècles : l'empire chrétien de Constantin lui paraît être la réalisation définitive de la puissance salvatrice de Dieu : « Et quand tout cela fut accompli, le grand Dieu tout-puissant et céleste des Chrétiens, quand Il eut manifesté Ses menaces et Sa colère contre tous les hommes, comme nous l'avons montré, en rémunération de tout ce qu'ils nous ont fait subir indignement, alors Il nous a rendu l'éclat de Sa bienveillante et lumineuse providence à notre endroit. Du fond des ténèbres, Il a fait briller sur nous la lumière de la paix et Il a manifesté qu'Il était Lui-même, Dieu, le gardien éternel de toutes nos affaires humaines, sachant châtier Son peuple et le redresser au besoin par les accidents de l'histoire, mais sachant aussi, d'autre part, quand l'éducation a été suffisante, Se montrer miséricordieux et bienveillant à ceux qui mettent leurs espoirs en Lui » <sup>35</sup>.

Le christianisme voit dans l'histoire « le mode de réalisation du plan formé par Dieu pour le salut de l'humanité » <sup>36</sup>. Les historiens chrétiens du moyen âge, comme, par exemple, au VI<sup>me</sup> siècle, Grégoire de Tours, dans son *Histoire des Francs*, vont le plus souvent interpréter le cours des événements en se plaçant au point de vue de Dieu (plan providentiel). Au XVII<sup>me</sup> siècle, encore, Bossuet (1627-1704), qui met l'histoire au service de la théologie et qui minimise les discordances de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, croira pouvoir montrer dans son *Discours sur l'histoire universelle* (1681) comment la divine Providence, agissant généralement par l'intermédiaire d'entreprises humaines, règle le destin

<sup>34</sup> LUC 3, 1-2.

<sup>35</sup> EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, IX, VIII, 15. Traduction de H. VAN EFFEN-TERRE, *op. cit.*, p. 261.

<sup>36</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 18.

des empires<sup>37</sup>. Cette tendance va gêner longtemps le développement de la science historique.

Les historiens du moyen âge fondent leurs études sur la mémoire et l'imagination et manquent de rigueur critique pour discerner le vrai du faux, la « notion du possible » et celle de l'« impossible ». Non contents de grouper les faits disparates dans des « chroniques universelles » ou dans des « annales monastiques » selon les grandes dates du calendrier liturgique, les clercs, qui écrivent en latin, se consacrent surtout aux « vies de saints ». Le merveilleux chrétien connaît un succès extraordinaire dans la littérature hagiographique. Celle-ci a pour but d'édifier les foules médiévales et d'assurer une clientèle de fidèles aux principaux lieux de pèlerinage.

Au début du XIII<sup>me</sup> siècle, Geoffroy de Villehardouin (1152-1212) ouvre la série des *grands chroniqueurs* qui écrivent, non pas en latin, mais en langue vulgaire. Maréchal de Champagne, il participe à la quatrième croisade (1202-1204) et écrit *La Conquête de Constantinople*. Il y explique avec une grande clarté mais avec une sincérité relative pourquoi la croisade a été détournée de son but. Témoin oculaire des événements et homme d'action, il préfère taire la vérité plutôt que l'altérer. Malgré la partialité de l'auteur et la monotonie de son style, cette œuvre nous renseigne tant sur les sentiments des croisés que sur les mœurs de l'époque. Jean de Joinville (1225-1317) est l'auteur d'une *Histoire de Saint Louis* écrite après la canonisation du souverain : il s'y montre plus hagiographe et conteur qu'historien : sa psychologie est rudimentaire et il s'attache surtout à l'édification de ses lecteurs et à la description souvent pittoresque du monde extérieur. Jean Froissart (1338-1404), après avoir été historiographe de la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, rédige à Valenciennes ses *Chroniques*. Il enregistre ce qu'il a vu, procède par informations orales (interviews) mais accepte sans contrôle tous les témoignages. Son but essentiel est de narrer « les grans merveilles et les biaux fais d'armes » qui donneront aux gentils-hommes le goût d'accomplir à leur tour des exploits. Les causes profondes des événements lui échappent presque toujours. Il croit au merveilleux (fées et enchanteurs), adopte des versions tendancieuses favorables à ses protecteurs et partage les préjugés des nobles auxquels il s'adresse : pour

<sup>37</sup> « Dieu tient du plus haut des cieus les rênes de tous les royaumes ; il a tous les cœurs en sa main : tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants ? Il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs ? Il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance ». Cfr J.-B. BOSSUET, *Discours sur l'histoire universelle*, t. I, nouvelle édition, Paris, 1780, III<sup>ème</sup> partie, chap. VIII, p. 523.

lui, les vilains ne sont que « pendaille », « ribaudaille », « méchantes gens » ; l'événement historique se ramène ainsi le plus souvent à la *prouesse*, haut fait caractéristique de la noblesse médiévale. Philippe de Commines (1445-1511), homme d'Etat lucide d'abord attaché à Charles le Téméraire, passe à Louis XI et à Charles VIII. Ses *Mémoires* pénétrants, destinés à l'instruction des princes et des diplomates, dévoilent les ressorts cachés des âmes. Il dénonce, par exemple, la frivolité du roi Edouard d'Angleterre : « Nulle autre chose il n'avait en pensées que aux dames (et bien plus que de raison) et aux chasses et à bien traiter sa personne » (III, 5). Il analyse de manière réaliste la souplesse de Louis XI : « Le plus sage pour se tirer d'un mauvais pas, c'était le roi Louis onzième, notre maître, le plus humble en paroles et en habits, qui travaillait le plus à gagner un homme qui le pouvait servir ou qui lui pouvait nuire » (I, 10). Commines recherche les causes, démontre les influences et les pèse. Toutefois, il estime que la Providence oriente le cours de l'histoire : « Dieu veut toujours que l'on connaisse que les jugements et le sens des hommes ne servent de rien là où il lui plaît de mettre la main » (VII, 5).

Les humanistes de la Renaissance vont revenir à la tradition critique des historiens anciens. Ils prônent le retour aux sources et l'analyse philologique des textes, d'où l'apparition de la notion d'anachronisme inconnue au moyen âge. Toutefois, l'histoire reste encore une source d'*exempla* moraux. Les précurseurs de ce mouvement sont Leonardo Bruni (1370-1444) et Lorenzo della Valle latinisé en Laurentius Valla (1405-1457). Leonardo Bruni est l'auteur d'une *Histoire Florentine*. Il exclut complètement de son récit les légendes et les miracles. Mais il sacrifie la réalité à des effets de rhétorique conventionnelle et se confine exclusivement dans l'histoire politique et militaire. Lorenzo Valla souligne dans la *Déclamatio* (1440) le caractère apocryphe de la prétendue Donation de Constantin (document forgé au temps de Pépin le Bref ou de Charlemagne) sur laquelle la papauté appuyait la légitimité de son pouvoir temporel en Occident depuis le milieu du XI<sup>me</sup> siècle (l'étude de Valla ne fut d'ailleurs imprimée qu'en 1517 par la propagande luthérienne). Dans ses *Annotations* sur le texte du Nouveau Testament, Lorenzo Valla se montre aussi un précurseur de la critique extuelle.

Les grands historiens italiens de la Renaissance adoptent à l'égard de l'histoire une attitude plus rationnelle en se montrant plus soucieux de la valeur de leurs sources. Ils excluent le merveilleux et remplacent le souci d'édification par celui de la formation politique. C'est pourquoi ils s'efforcent de tirer des leçons politiques des documents mais négligent de scruter les faits en eux-mêmes. Ils consultent plutôt les œuvres historiques antérieures que les documents originaux.

Nicolas Machiavel (1469-1527), homme politique florentin, est l'auteur des *Discours sur la première Décade de Tite-Live*, des *Histoires Florentines* et d'un essai politique intitulé *Le Prince* dont le modèle est César Borgia.

« Je sais bien, y souligne-t-il, qu'aucuns furent et sont en opinion que les affaires de ce monde soient en cette sorte gouvernées de Dieu et de la fortune, que les hommes avec toute leur sagesse ne les puissent redresser, et n'y aient même aucun remède; par ainsi ils pourraient estimer bien vain de suer à les maîtriser, au lieu de se laisser gouverner par le sort. Cette opinion a repris crédit en notre temps pour les grandes révolutions qu'on a vues et voit tous les jours, dépassant toute conjecture des hommes. Si bien qu'en y pensant quelquefois moi-même, en partie je me suis laissé tomber en cette opinion. Néanmoins, pour que notre libre arbitre ne soit éteint, j'estime qu'il peut être vrai que la fortune soit maîtresse de la moitié de nos œuvres, mais qu'*etiam* elle nous en laisse gouverner à peu près l'autre moitié »<sup>38</sup>.

Machiavel, qui pense que la nature humaine est intangible à travers les siècles, s'efforce dès lors de rechercher les causes profondes de la politique. Il parvient à reconnaître, dans la masse mouvante des faits, les grandes connexions historiques. Ce psychologue averti s'intéresse aussi aux problèmes sociaux et économiques. On peut lui reprocher, cependant, de prendre souvent pour fond de sa narration une source unique à laquelle il insère des extraits empruntés à d'autres auteurs.

François Guichardin (1483-1540), haut magistrat florentin, est l'auteur d'une *Histoire d'Italie* élaborée à l'aide de sources littéraires et de documents d'archives qu'il essaye de critiquer. Toutefois, il se borne à comprendre les événements et ne se risque pas, comme Machiavel, à porter des jugements sur ceux-ci.

En France, Estienne Pasquier (1529-1615) rédige les *Recherches de la France* — dont le premier volume est publié en 1560 — série d'essais sur l'évolution interne de la société et des institutions françaises. Il a le souci de la vérité et se réfère à des sources très variées. Dans son étude des origines de la France, il abandonne résolument les lieux communs légendaires concernant Priam et Hector, ancêtres troyens des Francs, pour remonter directement aux Gaulois. En 1566, Jean Bodin fait paraître son *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* (*Méthode pour faciliter la connaissance de l'histoire*) dans le but d'enseigner la manière d'établir une histoire universelle à structure sociologique basée

<sup>38</sup> N. MACHIAVEL, *Œuvres complètes, Le Prince*, texte présenté et annoté par E. BARINCOU, Paris, 1952, pp. 364 et suiv.

sur la confrontation du cours des événements humains et des nécessités naturelles. Ses réflexions ont souvent une allure très moderne. Voici, par exemple, ce qu'il écrit au sujet des rapports de l'histoire et de la morale : « Je suis terriblement perplexe sur le point de savoir si l'historien a qualité pour louer, blâmer ou juger les faits qu'il rapporte, ou s'il doit laisser aux lecteurs toute leur liberté d'appréciation. Si en effet l'histoire ne doit être que l'image de la vérité, et comme un tableau des actions passées proposé au grand jour du jugement public, toute appréciation anticipée de l'historien semble bien porter préjudice aux faits rapportés, en imposant des préjugés divers aux esprits peu avertis, et en rendant le récit fort suspect aux lecteurs plus circonspects qui craignent de se tromper en se rangeant à un avis qu'ils n'ont pas sollicité »<sup>39</sup>. En 1599, Lancelot de la Popelinière (1540-1608) publie *L'Histoire des histoires, avec l'idée de l'histoire accomplie*, où il dresse un tableau critique de ses prédécesseurs. Il y souligne que le but de l'historien n'est pas la narration des faits mais leur compréhension.

La Réforme suscite des polémiques religieuses : pour convaincre l'adversaire, on s'efforce d'étayer plus solidement ses arguments et à en rechercher les preuves par la critique des sources (*Centuries de Magdebourg* du côté protestant et *Annales ecclésiastiques* du côté catholique). Ces enquêtes sur le passé de l'Eglise chrétienne aboutiront aux *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (1693-1712), œuvre critique du janséniste Louis-Sébastien Lenain de Tillemont (1637-1698) qui, bien qu'elle s'attache exclusivement à la tradition littéraire, est encore consultée aujourd'hui.

Au XVII<sup>me</sup> siècle, les principales techniques de la recherche historique se constituent. En 1643, Jean de Boland (1596-1665), jésuite d'Anvers, commence le vaste recueil critique des *Acta Sanctorum* destiné à rassembler toutes les sources hagiographiques. Ses successeurs, les bollandistes, continuent cette immense œuvre basée sur la critique des sources. Le scepticisme hypercritique du bollandiste Daniel Van Papenbroeck (Papebroch) à l'égard des documents médiévaux — il déclare faux tous les diplômes antérieurs à Dagobert dans la préface du tome II des *Acta Sanctorum* en 1675 — amène le Français Jean Mabillon (1632-1707), bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, à découvrir les règles de la diplomatique et les critères permettant de discerner l'authenticité des actes publics ou privés (*De re diplomatica* en 1681).

<sup>39</sup> J. BODIN, traduit par P. MESNARD, *La méthode de l'histoire*, dans *Publication de la Faculté des Lettres d'Alger*, 2<sup>me</sup> série, t. XIV, Alger, 1941, pp. 37 et suiv. Cette traduction est faite sur l'édition de 1572 qui comporte de notables additions par rapport à l'édition de 1566.

Au XVIII<sup>me</sup> siècle, la vision de l'histoire s'élargit et la curiosité devient universelle comme en témoignent les nombreuses relations de voyageurs et de missionnaires concernant l'Asie, l'Amérique et l'Afrique. Dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734) et dans *De l'Esprit des Loix* (1748), Montesquieu (1689-1755) axe son étude de l'histoire sur la philosophie politique et cherche à l'expliquer par un déterminisme scientifique. « Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières ; d'où il se forme un esprit général qui en résulte. A mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. La nature et le climat dominent presque seuls sur les sauvages ; les manières gouvernent les Chinois ; les lois tyrannisent le Japon ; les mœurs donnaient autrefois le ton dans Lacédémone, les maximes du gouvernement et les mœurs anciennes le donnaient dans Rome » (*De l'Esprit des Loix*, XIX, 4). Montesquieu, cependant, se préoccupe surtout des grands courants sociaux et accorde peu de place aux œuvres créatrices des individus. Il manque souvent d'esprit critique : il utilise des matériaux fragmentaires pour en tirer des généralisations hâtives basées parfois sur un fait exceptionnel ; il accepte les légendes les plus extravagantes ; il date parfois erronément des événements historiques importants.

Voltaire (1694-1778), fonde une histoire non plus seulement politique et militaire mais largement humaine. « L'histoire de l'Europe, écrit-il, est devenue un immense procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies et de titres disputés qui répandent partout autant d'obscurité que de sécheresse et qui étouffent les grands événements, la connaissance des lois et celle des mœurs, objets plus dignes d'attention... Je voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés » (*Essai sur les mœurs*, LXXIV). « Je considère donc ici, poursuit-il plus loin, en général le sort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire : c'est là que chaque écrivain eût dû dire : *Homo sum* ; mais la plupart des historiens ont écrit des batailles » (*Essai sur les mœurs*, LXXXIV). Dans son *Siècle de Louis XIV* (1751) comme dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (1756), Voltaire se base sur une solide documentation à la fois orale (interrogatoires des témoins encore vivants d'événements passés) et écrite (consultation des ouvrages des prédécesseurs, de lettres, de mémoires privés et de pièces d'archives). Après avoir minutieusement vérifié l'authenticité, la sincérité et l'exactitude des sources consultées, il range les événements d'après leur enchaînement interne, puis traite successivement de la politique extérieure, des finances, de la religion,

etc., mais sans montrer les connexions qui existent entre ces matières (système des tiroirs). Il s'attache en novateur aux problèmes économiques (variations des prix, évolution du système fiscal, revenus des Etats, etc.) et démographiques. Il s'efforce dans son récit d'entretenir l'intérêt du lecteur en contant bon nombre d'anecdotes pittoresques, dramatiques, singulières ou plaisantes, ce qui l'amène parfois à noyer des faits essentiels dans une masse de détails inutiles. En outre, son parti pris philosophique l'amène aussi à des jugements partiiaux ; le moyen âge n'est pour lui qu'ignorance et superstition ; l'empereur de Chine est le meilleur des princes parce qu'il bannit les missionnaires chrétiens pour empêcher les troubles dans son empire ! D'autre part, l'évolution de l'aventure humaine laisse Voltaire pessimiste : « Si on parcourt l'histoire du monde, on voit les faiblesses punies, mais les grands crimes heureux, et l'univers est une vaste scène de brigandage abandonnée à la fortune » (*Essai sur les mœurs*, CXCI). Enfin, il estime que la raison est seul juge de l'authenticité des témoignages ; il affirme la nécessité du doute en histoire et tend au scepticisme. « Toute certitude, écrit-il dans son *Dictionnaire philosophique*, qui n'est pas démonstration mathématique n'est qu'une extrême probabilité : il n'y a pas d'autre certitude historique ».

D'Alembert (1717-1783) et Diderot (1713-1784) posent dans l'*Encyclopédie* les premiers jalons d'une histoire matérialiste où apparaît l'évolution des sciences et des techniques.

Edward Gibbon (1737-1794), dans son *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain* (1776-1788), réalise une remarquable synthèse entre l'esprit philologique et un sens profond de l'humain qui lui permet de recréer la richesse et la vie du passé. Pour la première fois, il traite en détail des circonstances qui accompagnèrent la naissance et la propagation du christianisme.

Au XIX<sup>m</sup>e siècle, la curiosité envers le passé devient générale. En France, parallèlement aux recherches érudites (L'Ecole des Chartes est fondée en 1821, l'Ecole d'Athènes en 1846, l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en 1868, l'Ecole de Rome en 1874), l'histoire narrative est remise à la mode par les Romantiques. François Guizot (1787-1874) démontre que le fait historique n'est pas seulement l'événement, mais aussi la relation entre les événements ; il n'est pas seulement le fait politique et militaire, mais encore le fait de civilisation. Augustin Thierry (1795-1856), dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* (1825) et dans ses *Récits des Temps Mérovingiens* (1840), insiste sur la justesse du récit et sur l'exactitude de la couleur. Il veut allier l'art et l'érudition. Il s'efforce également de remplacer l'histoire des grands et des princes par celle des masses populaires. Il n'apporte, cependant, pas assez de rigueur dans la critique de ses sources. C'est ainsi qu'il place tous les

témoignages relatifs au moyen âge — qu'ils soient contemporains ou postérieurs de plusieurs siècles — dans la même perspective. Jules Michelet (1798-1874), précurseur de la conception actuelle de « l'histoire totale », cherche à *ressusciter intégralement le passé* dans ses organismes intérieurs et profonds en faisant une large place aux faits économiques, sociaux, culturels, religieux et psychologiques. Il consulte de nombreuses pièces d'archives pour retracer la plénitude de la vie et l'intensité des passions humaines. Son imagination débordante, son emphase théâtrale et sa partialité politique obligent, cependant, à faire de grandes réserves sur la valeur historique de son œuvre. Ce visionnaire ne craint pas, toutefois, d'affirmer dans sa *Préface à l'Histoire de France* pour l'édition de 1869 : « Ma vie fut en ce livre, elle a passé en lui. Il a été mon seul événement... C'est que l'histoire dans le progrès des temps fait l'historien, bien plus qu'elle n'est faite par lui. Mon livre m'a créé. C'est moi qui fus son œuvre ».

Sous l'influence du scientisme, la connaissance historique tend à se confondre avec la collecte et le classement des faits. En partant de ce matériau objectif, les historiens français cherchent à formuler les lois de l'évolution historique de l'humanité et d'établir ensuite les faits avec une rigueur critique dogmatique. Ernest Renan (1823-1892) applique cet esprit à *l'Histoire des origines du Christianisme* (1866-1881) et s'efforce constamment de trouver une explication rationnelle aux miracles rapportés par la tradition chrétienne. On peut lui reprocher de recourir parfois à des hypothèses risquées. Hippolyte Taine (1828-1893) croit que l'évolution historique est déterminée par trois forces permanentes : le *moment*, le *milieu* et la *race*. Dans *Les origines de la France contemporaine* (1876-1894), s'il a le mérite de faire une place aux faits économiques, Taine se laisse guider par ses préférences pour l'aristocratie et tombe dans le pamphlet en fustigeant les membres du gouvernement révolutionnaire (Danton est « le barbare », Marat « le fou » et Robespierre « le cuistre »). Il fait aussi confiance à des sources suspectes et choisit arbitrairement des textes propres à étayer ses thèses. Numa Denis Fustel de Coulanges (1830-1889) cherche dans *La Cité antique* (1864) à expliquer les structures des sociétés anciennes par le seul fait religieux ! Il n'apporte pas assez de rigueur dans la critique historique qui consiste essentiellement selon lui dans l'étude minutieuse et impartiale des documents écrits. Mais il néglige de rechercher la provenance et la crédibilité des sources narratives. Pour Fustel de Coulanges, l'histoire « n'est pas un art, elle est une science pure. Elle ne consiste pas à raconter avec agrément ou à disserter avec profondeur. Elle consiste, comme toute science, à constater des faits, à les analyser, à les rapprocher, à en marquer le lien. Il se peut sans doute qu'une certaine philosophie se dégage de cette histoire scientifique ; mais il faut qu'elle s'en dégage naturellement, d'elle-même ;



presque en dehors de la volonté de l'historien. Il n'a, lui, d'autre ambition que de bien voir les faits et de les comprendre avec exactitude. Ce n'est pas dans son imagination ou dans sa logique qu'il les cherche; il les cherche et les atteint par l'observation minutieuse des textes, comme le chimiste trouve les siens dans des expériences minutieusement conduites. Son unique habileté consiste à tirer des documents tout ce qu'ils contiennent et à n'y rien ajouter de ce qu'ils ne contiennent pas. Le meilleur des historiens est celui qui se tient le plus près des textes, qui les interprète avec le plus de justesse, qui n'écrit et même ne pense que d'après eux »<sup>40</sup>. Fustel de Coulanges estime aussi que l'on ne peut sans indépendance de l'esprit être un véritable historien. « L'esprit de recherche et de doute est incompatible avec toute idée préconçue, toute croyance exclusive, tout esprit de parti. Il faut n'avoir de *préjugé* ni en politique, ni en religion. Il faut n'être ni républicain, ni monarchiste, ni catholique, ni anticatholique. Car chacune de ces opinions donne à l'esprit une manière personnelle de voir les faits »<sup>41</sup>.

En Allemagne, Barthold Georges Niebuhr (1776-1831) étudie dans son *Histoire romaine* les problèmes politiques et sociaux de Rome jusqu'aux guerres puniques. S'il base sa critique sur l'analyse philologique des sources, il témoigne, cependant, d'un enthousiasme romantique pour une prétendue épopée populaire romaine ! Dans son *Histoire de l'Allemagne au temps de la Réforme* (1839-1847), Léopold von Ranke (1795-1886) établit une histoire positive d'origine philologique visant, sans idée préconçue, à rétablir le passé dans toute sa réalité authentique et sa complexité. Selon lui, l'historien doit comprendre comment les choses se sont réellement passées (*wie es eigentlich gewesen ist*). Il retrace les nuances et les particularités du caractère des individus avec une analyse psychologique pénétrante. Il emprunte toujours le fond de sa narration à des rapports diplomatiques. On peut lui reprocher, toutefois, d'avoir écrit une histoire purement politique. Le philosophe et historien italien Benedetto Croce (1866-1952) voit, néanmoins, en Ranke un des plus grands représentants de l'*historisme* — philosophie qui affirme que l'esprit humain ne connaît d'autre réalité que l'histoire, parce qu'il la fait. Ranke estime, en effet, que la seule connaissance de l'histoire peut fournir les normes de l'action<sup>42</sup>. En 1828, Léopold von Ranke entreprend le voyage d'Italie pour aller consulter les célèbres *Relazioni* des ambas-

<sup>40</sup> Extrait de *La Monarchie franque* (1888) cité par J. EHRAUD et G.P. PALMADE, *L'Histoire*, dans Collection U, Paris, 1964, p. 324.

<sup>41</sup> FUSTEL DE COULANGES, « Une leçon d'ouverture et quelques fragments inédits », dans *Revue de synthèse historique*, t. II, 1, Paris, 1901, p. 262.

<sup>42</sup> Cfr C. ANTONI, traduit par A. DUFOUR, « L'historisme », dans *Travaux d'histoire éthico-politique*, I, Genève, 1963, pp. 78 et suiv.

sadeurs vénitiens. En 1840, il crée le premier « séminaire » d'histoire où maître et élèves se livrent ensemble à la critique des textes. Il y fait une large place aux sources diplomatiques qu'il confronte avec les sources narratives traditionnelles. Un de ses élèves, Godefroid Kurth (1847-1916), fonde à son tour à l'Université de Liège un séminaire où Henri Pirenne (1862-1935) fera son apprentissage. Johann Gustav Droysen (1808-1884) oppose dans son *Histoire de l'Hellénisme* les petits Etats grecs décadents à la puissante monarchie macédonienne qui a permis à l'hellénisme de se répandre en Orient. Il concentre son attention sur les hommes d'Etat qui sont parvenus à créer un grand empire. Théodor Mommsen (1827-1903) allie l'histoire aux sciences sociales dans sa remarquable *Histoire romaine* basée tant sur des témoignages archéologiques, numismatiques et épigraphiques que sur les sources narratives traditionnelles. Cependant, on ne peut séparer l'œuvre de l'homme : en effet, à travers les institutions de l'ancienne Rome, il critique indirectement le régime social et économique de l'Allemagne à la fin du XIX<sup>me</sup> siècle.

Karl Marx (1818-1883) et Friedrich Engels (1820-1895), pères du *matérialisme historique*, réfutent la *conception idéaliste* de l'histoire, selon laquelle les faits politiques, sociaux, culturels et religieux forment la trame de l'histoire. Ils estiment que « toute la prétendue histoire du monde n'est rien d'autre que la production de l'homme par le travail humain ». Selon eux, l'infrastructure économique basée sur les modes de production, conditionne la superstructure, c'est-à-dire les faits politiques, juridiques, sociaux, religieux et culturels<sup>43</sup> ; les conditions matérielles se trouvent donc à la base de toutes les motivations psychologiques ; l'analyse de la structure économique sous-jacente, dans l'histoire de toute société jusqu'à nos jours, montre l'importance prépondérante de la lutte des classes. « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours c'est l'histoire de la lutte des classes. Homme libre et esclave, patricien et plébéien, baron et serf, maître de jurande et compagnon, en un mot, oppresseurs et opprimés, se sont trouvés en constante opposition ; ils ont mené une lutte sans répit, tantôt déguisée, tantôt ouverte, qui chaque fois finissait

<sup>43</sup> Cfr F. ENGELS, *Etudes philosophiques*, Paris, 1961, p. 128, qui précise les rapports entre l'infrastructure économique et la superstructure : « La situation économique est la base, mais les divers éléments de la superstructure — les formes politiques de la lutte de classes et de ses résultats, les formes juridiques et même les reflets de toutes ces luttes réelles dans le cerveau des participants, théories politiques, juridiques, philosophiques, conceptions religieuses, et leur développement ultérieur en système dogmatique, exercent également leur action sur le cours des luttes historiques et, dans beaucoup de cas, en déterminent de façon prépondérante la forme. Il y a action et réaction de tous ces facteurs au sein desquels le mouvement économique finit par frayer son chemin comme une nécessité... Les conditions politiques, etc., voire même les traditions qui hantent les cerveaux des hommes jouent un rôle, bien que non décisif ».

soit par une transformation révolutionnaire de la société tout entière, soit par la ruine des diverses classes en lutte... La société bourgeoise moderne, qui est issue des ruines de la société féodale, n'a pas surmonté les vieux antagonismes de classes. Elle a mis en place des classes nouvelles, de nouvelles conditions d'oppression, de nouvelles formes de lutte. Toutefois notre époque — l'époque de la bourgeoisie — se distingue des autres par un trait particulier : elle a simplifié les antagonismes de classes. De plus en plus, la société se divise en deux grands camps ennemis, en deux grandes classes qui s'affrontent directement : la Bourgeoisie et le Proletariat »<sup>44</sup>. La lutte des classes aboutira inéluctablement à l'élimination de la bourgeoisie de plus en plus réduite par la concentration du capital, à la victoire du prolétariat et à l'établissement d'une société sans classes où l'Etat deviendra inutile et où l'homme accèdera à la liberté. Pour Marx et Engels, l'histoire n'est pas une collection de faits mais elle dégage des lois qui permettent de prévoir l'avenir et de démontrer que les sociétés évoluent vers une fin déterminée. Le marxisme, en prenant pour base les conditions matérielles de la vie, va renouveler et enrichir le travail de l'historien.

La tendance actuelle est à l'histoire des civilisations qui s'efforce de reconstituer globalement l'ensemble des activités humaines du monde entier. Cette tendance, remontant à Voltaire, connaît déjà un plein épanouissement avec *La Civilisation de la Renaissance en Italie* (1860) du Suisse Jacob Burckhardt (1818-1897), qui s'attache à analyser en profondeur la pensée, la religion, l'art, la sensibilité, les mœurs, en un mot, l'atmosphère mentale et morale de la Renaissance (*Kultur*). On doit, cependant, lui reprocher de s'être essentiellement intéressé à la culture des classes supérieures<sup>45</sup>.

De nos jours, l'histoire économique, sous l'influence du marxisme, connaît une activité intense. Elle applique aux sociétés du passé des modèles susceptibles d'adaptation fondés sur l'analyse mathématique des données quantifiables de l'économie actuelle. En s'approfondissant, l'histoire économique devient une histoire sociale. Comme le souligne fort bien Georges Smets, l'histoire est une discipline de caractère scientifique qui cherche à répondre à des questions que l'homme se pose concernant son passé et surtout son passé d'être social. L'histoire doit

<sup>44</sup> K. MARX, « Le Manifeste communiste », dans *Ceuvres, Economie I*, texte établi par M. RUBEL, Paris, 1963, pp. 161 et suiv.

<sup>45</sup> Jacob Burckhardt est également l'auteur de *Considérations sur l'histoire universelle* (parues, après sa mort, en 1905), où il distingue trois facteurs hétérogènes de l'histoire : l'Etat, la religion et la culture.

donc se préoccuper des « caractères constants de l'homme vivant en société »<sup>46</sup>.

Après avoir été longtemps le domaine favori des anciens dirigeants politiques, l'histoire, en se fondant sur une méthode de plus en plus rigoureusement scientifique, est devenue actuellement, à peu d'exceptions près, un monopole de l'Université.

En 1929, Lucien Febvre (1878-1956) et Marc Bloch (1886-1944) fondent les *Annales d'histoire économique et sociale*<sup>47</sup>. Face à l'étroite conception traditionnelle des historiens historisants, qui avaient tendance à valoriser l'aspect politique et l'aspect institutionnel, ils se préoccupent du milieu humain, comparent le passé avec le présent en vue de les différencier et préconisent des méthodes nouvelles basées sur la collaboration entre l'histoire et les sciences humaines en vue de saisir l'homme tout entier, de le recréer dans sa totalité originale. Ils estiment qu'on ne peut valablement dissocier l'aspect politique de l'aspect économique, l'aspect institutionnel de l'aspect social, etc. et militent en faveur d'une *histoire totale*, véritable synthèse des aspects politique, institutionnel, économique, social, culturel, religieux, scientifique, technique et psychologique de l'histoire.

Fernand Braudel, successeur de Lucien Febvre à la direction des *Annales*, estime que l'histoire se situe à des paliers différents. Il distingue, en surface, une histoire événementielle, à la mesure des individus, de la vie quotidienne, du fait divers, qui s'inscrit dans le *temps court*, à mi-pente, une histoire conjoncturelle, qui concerne les cycles ou inter-cycles économiques, les flux et les reflux de la vie matérielle, et qui suit un *rythme plus lent*, en profondeur, enfin, une histoire structurale, qui est à la limite du mouvant et de l'immobile, qui est centrée sur les permanences, les inerties, les éléments stables de nombreuses générations, comme, par exemple, les cadres mentaux, et qui se situe dans la *longue durée*.

Soulignons que les mouvements de longue durée n'apparaissent presque jamais dans les sources historiques parce que les hommes, obnubilés par les événements singuliers qu'ils vivent, n'en ont en général pas directement conscience. Les observations de phénomènes nombreux et réguliers peuvent permettre d'élaborer des séries longues de données homogènes destinées à cerner les grands mouvements de fond et à y

<sup>46</sup> Cfr G. SMETS, « Histoire et Sociologie », dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, Bruxelles, mai 1926, pp. 509 et suiv.

<sup>47</sup> Cette revue qui s'appelle aujourd'hui *Annales* a comme sous-titre significatif *Economies, Sociétés, Civilisations*.

distinguer des permanences (ou constantes) et des changements (ou variables).

Toutefois, selon Fernand Braudel, l'historien, disciple de Lucien Febvre, s'efforcera toujours de saisir l'ensemble, la totalité du *social*. « Le voici amené à rapprocher étages, durées, temps divers, structures, conjonctures, événements. Cet ensemble reconstitue à ses yeux un équilibre global assez précaire et qui ne peut se maintenir sans de constants ajustements, chocs ou glissements. Dans sa totalité, le social aux prises avec son devenir est idéalement, à chaque coupe *synchronique* de son histoire, une image sans fin différente, bien que cette image répète mille détails et réalités antérieurs »<sup>48</sup>.

Le développement des sciences humaines (de la psychanalyse à la sociologie) permet aux historiens d'appréhender directement les mécanismes mentaux et collectifs, c'est-à-dire d'accéder à une meilleure connaissance de l'homme. « L'histoire, aujourd'hui, écrit H.-I. Marrou, est devenue une connaissance beaucoup plus large qui veut embrasser le passé de l'homme tout entier dans toute sa complexité et sa totale richesse »<sup>49</sup>. Lucien Febvre insiste sur ce point avec vigueur : « N'oublions jamais que le sujet de l'histoire, c'est l'homme. L'homme si prodigieusement divers et dont la complexité ne se laisse point réduire à une formule simple. L'homme, produit et héritier de milliers et de milliers d'unions, de mélanges, d'amalgames de races et de sangs divers »<sup>50</sup>.

En marge du mouvement des *Annales*, Georges Lefebvre et Ernest Labrousse inscrivent au premier plan de leurs préoccupations l'étude des groupes sociaux qui, dans leurs aspects fondamentaux, entretiennent des liens particuliers avec l'économique comme avec le mental, sans, toutefois, estimer nécessairement qu'un de ces secteurs détermine l'autre.

L'objet de l'histoire sociale, au-delà de l'étude des groupes sociaux, est l'analyse des rapports entre l'économique, le social et le mental. « Peut-être, écrit Ernest Labrousse, y découvrirons-nous, parmi beaucoup d'autres choses, une nouvelle forme de la lutte entre le mouvement et la résistance. Le mouvement, c'est par excellence — mais non pas toujours — l'économique. Or, sur l'économique, retarde le social, quand l'impulsion vient de l'économique. Inversement, le social retarde l'économique, quand il a lui-même l'initiative. Autrement dit, la structure sociale est une résistance. Mais sur le social, le mental retarde à son tour. Et le freinage du mental est le plus fort de tous. La mentalité d'un milieu

<sup>48</sup> F. BRAUDEL, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, 1969, pp. 114-115.

<sup>49</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 32.

<sup>50</sup> L. FEBVRE, *Pour une Histoire à part entière*, Paris, 1962, p. 365.

change plus lentement que ce milieu lui-même. C'est bien pourquoi d'ailleurs nous ne pouvons que nous féliciter, en tant qu'historiens, de voir nos voisins sociologues poser, si nombreux aujourd'hui, le problème de la résistance aux changements. Plus encore que la structure sociale résiste la structure mentale de divers groupes sociaux considérés dans leur masse. Voulez-vous ma confession, présentée déjà publiquement, je tiens à vous en prévenir, devant d'autres auditoires ? En bien, c'est que nous avons fait jusqu'ici l'histoire des Mouvements et que nous n'avons pas fait assez l'histoire des Résistances. L'accélération de l'Histoire ne doit pas nous faire trop sous-estimer la lenteur de l'Histoire. La résistance de la mentalité en place est un des grands facteurs de l'Histoire lente. Elle bloque ou suspend les prises de conscience. Elle est la chance prodiguée des contre-révolutions »<sup>51</sup>.

Une orientation nouvelle marque les études historiques depuis une génération. On cherche actuellement à donner aux étudiants et au grand public le sentiment du dynamisme de l'histoire en soulignant non seulement ses progrès mais aussi ses doutes.

En France, toutefois, on constate actuellement la prépondérance d'études centrées sur l'histoire économique et sociale, la démographie historique, la géographie des pratiques religieuses et la sociologie électorale. Sans généralement dénier un rôle actif à l'individu, ces travaux s'efforcent surtout d'embrasser le facteur collectif, le problème des masses. Grâce au développement de la mécanographie, on s'oriente vers le quantitatif et la statistique : les résultats sont donnés sous forme de tableaux, de courbes et de graphiques. Cette tendance fait courir un réel danger à la recherche historique : en effet, avec la prédominance de la technique sur la culture, l'historien risque de perdre toute personnalité !

« L'empilement systématique des références factuelles dans une boîte à fiches, écrit Alain Besançon, dans l'espoir qu'un rangement final dans un nouvel ordre suffira à faire de l'histoire, le dénombrement entier des chaussures exportées du Livradois vers le Forez, avec utilisation de mathématiques supérieures et d'ordinateurs, deviennent des manœuvres qui ont moins pour but de faire progresser le savoir historique que d'évacuer l'angoisse spécifique qui s'attache à la création. Il ne s'agit pas, encore une fois, de vilipender les méthodes de l'histoire quantitative, mais de prendre une nette conscience du mauvais usage qu'on peut en faire et de la confusion qui risque de s'introduire entre exactitude et vérité. Le résultat pourra être aussi gros qu'un annuaire de téléphone, il sera aussi dénué de vie. L'accumulation des détails exacts est incapable

<sup>51</sup> E. LABROUSSE, « Introduction », dans *L'Histoire Sociale, Sources et méthodes*, Paris, 1967, p. 5.

de compenser le vide radical laissé par l'absence de l'historien et, par conséquent, le manque de vérité de l'ensemble »<sup>52</sup>.

C'est pourquoi la théorie économique exige de l'histoire que les faits observés soient suffisamment nombreux, représentatifs de l'ensemble auxquels ils appartiennent, homogènes, continus et présentant les caractères de « séries longues »<sup>53</sup>.

L'historien devient programmeur grâce à l'informatique qui lui permet d'analyser de vastes ensembles de documents importants dont les dimensions avaient jusqu'ici rebuté les chercheurs. On sait que les ordinateurs sont dotés de mémoires à grande capacité qui permettent l'enregistrement de millions de données qui sont inscrites sur des cartes perforées, des disques magnétiques, ou des rubans lisibles en machine, reproductibles. Ces ordinateurs, qui s'accommodent aux problématiques les plus diverses, permettent de dépouiller des millions de données numériques contenues dans des documents économiques, fiscaux, démographiques, militaires, notariaux, électoraux, hospitaliers, ecclésiastiques, etc. avec une marge de sécurité bien plus grande que par les procédés du calcul manuel.

Un exemple. Emmanuel Le Roy Ladurie a exploité les archives militaires françaises, en particulier celles du recrutement, de 1819 à 1826, mettant en cause les différences régionales qui, à l'intérieur de la France et au sein des classes jeunes où sont recrutés les conscrits, opposent les populations des provinces sous-développées à celles des zones plus développées du pays. « Vers 1820, note Emmanuel Le Roy Ladurie, à une époque où les statistiques nationales détaillées n'intéressent encore que quelques secteurs, certes essentiels, des activités humaines (démographie, production agricole...), la fiche individuelle du conseil de révision, elle, présente — brièvement il est vrai — le conscrit sous toutes ses faces : métier, stature, anomalies physiques, alphabétisation, vocation ecclésiastique éventuelle; et même (dans un domaine dont bien entendu on pourrait discuter indéfiniment les significations), délinquance, au sens « national » du terme (propension à refuser la conscription). Totaliser respectivement ces données, puis les confronter entre elles, par cartographie et par corrélation, dans le cadre des diverses unités administratives, ou « écologiques » (canton, arrondissement, département), c'est se donner des critères statistiques pour déterminer certains aspects du développement auquel est parvenue telle ou telle région par comparaison avec les autres. Ces aspects, en niveau et en qualité, peuvent être ap-

<sup>52</sup> A. BESANÇON, *Histoire et expérience du mot*, Paris, 1971, pp. 70-71.

<sup>53</sup> Cfr J. L'HOMME, *Economie et Histoire*, dans « Travaux de droit, d'économie, de sociologie et de sciences politiques », N° 55, Genève, 1967, pp. 19 et suiv.

prochés à l'aide de nombreux indices, puisés dans les dossiers des conseils de révision, et qui sont d'ordre économique, social, professionnel, médical, culturel, etc. »<sup>54</sup>.

De nombreux travaux cherchent à étudier la conjoncture d'une période en comparant entre elles les diverses variables (population, production, prix, salaires) aux fins de constituer un modèle dynamique.

Toutefois, on ne peut valablement comparer des ensembles qualitativement distincts. En effet, si l'on retourne en arrière d'un siècle ou deux, les chiffres comme les mots changent de sens. « A longue distance (même pas à très longue), écrit Pierre Vilar, ni l'expression monétaire, ni le contenu-utilité, ni le contenu-travail d'un bien ne sont comparables. On ne confronte pas les *niveaux* de *modes* de vie distincts. La satisfaction qu'eût procurée un téléviseur à un homme du XVI<sup>me</sup> siècle est impensable. De même qu'une *moyenne économique* ne traduit pas un *mode social* de niveau de vie. Pour tout cela, comparer le Français de 1960 au Français de 1700 est un exercice *quantitatif* très vain »<sup>55</sup>.

Enfin, il faut reconnaître que l'histoire a été trop longtemps l'apanage des clercs, des nobles et des bourgeois lettrés qui s'attachèrent surtout à la description de leurs classes. Au XIX<sup>me</sup> siècle encore, on insiste sur l'aspect politique d'une histoire presque toujours orientée dans un sens conservateur et considérée avant tout comme une technique de gouvernement destinée aux classes supérieures. Avec l'obtention du suffrage universel et la disparition de l'analphabétisme, la conscience collective des classes inférieures s'est progressivement affirmée. C'est pourquoi on cherche maintenant, pour des lieux et des temps donnés, à réintégrer les classes inférieures dans l'histoire par une étude quantitative basée sur un ensemble de données homogènes des sociétés du passé.

L'historien, qui s'efforce toujours de retrouver la généalogie du moi, ne s'intéresse plus guère à Jules César, à Godefroid de Bouillon, à Napoléon, et préfère étudier la paysannerie médiévale, la foule révolutionnaire, la nuptialité dans l'Ancien Régime. C'est ainsi que les historiens démographes, en analysant les statistiques démographiques des XVII<sup>me</sup> et XVIII<sup>me</sup> siècles, ont mis fin au mythe du mariage précoce en France et en Angleterre : les femmes se mariaient, en effet, à 25 ou 26 ans, et non pas à 14 ans comme les héroïnes de Molière et de Shakespeare. Ils ont également découvert que les mœurs rurales étaient beaucoup plus

<sup>54</sup> E. LE ROY LADURIE, *Le territoire de l'historien*, Paris, 1973, pp. 38 et suiv.

<sup>55</sup> P. VILAR, « Pour une meilleure compréhension entre économistes et historiens. « Histoire quantitative » ou économie rétrospective ? », dans *Une histoire en construction. Approche marxiste et problématiques conjoncturelles*, Paris, 1982, p. 307.



libres en Angleterre qu'en France ainsi qu'en témoignent le pourcentage assez élevé de conceptions prénuptiales et de naissances illégitimes dans les registres paroissiaux des églises anglicanes. Or on était tenté, avant cette découverte, d'opposer une France galante et libertine à une Angleterre austère et puritaine, alors que la réalité prouve exactement le contraire !

A l'époque moderne, le mariage tardif représente la norme principale de l'amour en Occident. « Son monde adulte, constate Jacques Solé, fut moins peuplé de paillards que de vierges, chastes par force, sinon par vocation, en une société hostile aux noces précoces et respectueuse des interdits religieux. Selon leur tempérament les historiens attribuent à la masse, qui se soumettait à pareille continence collective, infantilisme ou grandeur d'âme, de même qu'ils baptisent répression ou ascèse le système qu'elle s'imposait » <sup>56</sup>.

<sup>56</sup> J. SOLÉ, *L'amour en Occident à l'époque moderne*, Bruxelles, 1984, p. 26.

# I

## Les connaissances préalables au travail historique

### A. NOTIONS PRINCIPALES

#### 1. La notion de vérité historique

L'historien ne peut, comme le physicien, recréer, en laboratoire les conditions d'un événement passé : il est limité par ses sources. Le travail historique aboutit à la découverte de la vérité historique, vérité *partielle, fragile et relative*. Un témoignage n'est considéré comme historiquement vrai que lorsqu'il a été passé au crible de la critique historique — qui comprend tous les procédés techniques que l'érudition met à la disposition de l'historien. Toutefois, ce qui s'est réellement passé, qui n'est plus et ne sera jamais plus, nous est inaccessible. Notre connaissance du passé, sauf celle du passé immédiat, est donc nécessairement « indirecte » : aucun égyptologue n'a connu Akhenaton. Et même, dans le passé immédiat, pour les événements que nous avons « vécus », nous n'avons accès qu'à une partie de ce qui les a conditionnés.

Nous ignorons à peu près tout du temps où nous vivons : notre connaissance se limite, en effet, au milieu géographique, professionnel et social restreint dans lequel nous évoluons. Le nombre de faits qu'un homme peut observer directement est minime. Le réel ne lui apparaît donc qu'à travers la conscience qu'il en a. L'information lui fournit la plus grande part de sa connaissance du monde extérieur. Or la perception des faits n'est jamais parfaite; la transmission des faits est souvent infidèle et la sélection des faits entraîne une déformation systématique de la vérité. Il s'ensuit que notre connaissance est inexacte, incomplète et superficielle.

Dans une relation quotidienne des événements, — mémoires ou journal — l'auteur opère déjà un choix personnel. « Quoi qu'on fasse, souligne le romancier Jacques Laurent, on ne peut pas tenir son journal à chaque

minute. On ne peut pas conduire une voiture, faire l'amour, marcher, participer à une conversation, s'endormir, tout en prenant des notes. Si proche qu'il soit du présent, le journal a toujours un certain retard — fût-ce vingt secondes — sur le vécu. Celui-ci ne peut se transformer immédiatement en écrit. Les notes, si rapprochées qu'elles soient, sont toujours séparées dans le temps. Il y a des journées où j'ai noté dix fois, mais ces dix interventions, séparées par n minutes ou n heures, ne sont que des coups de sonde; elles tendent à reconstituer un continu avec du discontinu. Des notes, même fréquentes, même très rapprochées de l'événement, supposent un choix. Si j'ai le temps de choisir — donc d'effacer et d'exalter — les dés sont pipés » <sup>1</sup>.

En ce qui concerne les grands problèmes de l'actualité, nous sommes tributaires des agences de presse qui, dans le fourmillement des faits se produisant chaque jour, orientent une opinion passive en sélectionnant à son intention les événements apparemment importants. Cette sélection s'accompagne souvent de déformations : le titre d'un article, composé en gros caractères pour frapper le grand public, ne reflète pas toujours le contenu du texte <sup>2</sup>.

En outre, les messages radiodiffusés ou télévisés se succèdent de manière rapide et désordonnée. Le public a tendance à confondre nouvelle et commentaire, parfois même réalité et fiction. « Le public, souligne Gabriel Thoveron, ne distingue pas non plus entre direct et différé et un sondage récent indique que 16 % des Français se souviennent d'avoir entendu l'appel du 18 juin du Général de Gaulle en radio, ce qui est déjà beaucoup, mais que 4 % se souviennent de l'avoir vu en direct en télévision, ce qui est vraiment fabuleux ! » <sup>3</sup>.

Les nouvelles à transmission intense, reprises en bonne place par la presse, la radio, le cinéma et la télévision, concernent les faits de grande portée et des faits de caractère opportun. Au rebours, les faits apparemment anodins et des faits de caractère importun constituent les nouvelles à faible transmission généralement contestées, atténuées ou passées sous silence <sup>4</sup>. Dès lors, en concentrant les moyens de communication et de propagande, des Etats ou des monopoles économiques peuvent aujour-

<sup>1</sup> J. LAURENT, *Les Bêtises*, Paris, 1971, p. 461.

<sup>2</sup> Cfr R. HUYGHE, *Dialogue avec le Visible*, Paris, 1955, p. 52 : « Ouvrez votre journal : depuis le titre des articles (et leur esprit) jusqu'à l'annonce des dernières pages, tout vise à « faire sensation », comme nous disons si bien par un involontaire aveu ».

<sup>3</sup> G. THOVERON, « Pour apprendre les media », dans *Réseaux*, N° 41-42-43 (Mons, 1982), p. 131.

<sup>4</sup> Cfr A. SAUVY, *Mythologie de notre temps*, Paris, 1965, pp. 44 et suiv.

d'hui agir systématiquement sur les pensées et les croyances des masses. Il va sans dire qu'un régime démocratique implique de la part des gouvernements une large information pour l'ensemble des citoyens.

L'historien, qui connaît la suite de l'évolution historique, ne verra jamais les faits de la même manière que les contemporains. Comme le souligne justement J. Dhondt, « le passé que l'historien reconstituera ne sera en aucun cas celui que les contemporains des événements étudiés auront connu, ce passé reconstitué sera en effet plus réel que le passé vécu par les contemporains, puisque l'historien a accès simultanément aux renseignements détenus par toutes les personnes bien renseignées d'une époque donnée. Mais ce passé reconstitué sera aussi beaucoup plus pauvre que le passé vécu par les contemporains parce que notre reconstitution sera limitée à la proportion assez faible des données qui a été notée par écrit, à ce qui a été conservé parmi ce qui a été noté par écrit et même à ce qui est effectivement consultable parmi ce qui a été conservé. Cela revient à dire qu'en général on aboutit à reconstituer le passé au moyen d'un nombre limité de moments, d'actions ou d'événements. Une immense partie de la réalité nous échappe dès le départ »<sup>5</sup>. L'historien ne peut donc aboutir qu'à une reconstitution partielle et imparfaite du passé.

« L'humanité, souligne justement Ch. Morazé, si elle voulait retenir la totalité de ce qu'elle est, absorbée dans la contemplation d'elle-même n'irait plus de l'avant et stériliserait sa mémoire »<sup>6</sup>. C'est pourquoi, dans le fatras des faits de tout ordre enregistrés par les documents témoignant du passé, les sources au sens le plus large de ce terme, l'historien, en fonction d'un certain critère de valeur, dégage les événements qui lui paraissent significatifs — dignes de devenir « historiques » — et élimine ceux qui, à son sens, ne méritent pas d'être retenus. Cette sélection est fondée sur des questions posées par le présent au passé. On ne peut éliminer une certaine subjectivité dans ce choix puisque toutes les démarches, tous les schémas d'explication de l'historien sont nécessairement sous-tendus par une philosophie de l'homme et de la vie fondée sur une croyance individuelle ou collective. En outre, comme l'historien connaît la suite de l'évolution historique, sa vision des faits sera toujours différente de celle du contemporain qui ne pouvait prévoir l'avenir.

L'historien substitue donc une représentation critique à une représentation vécue. Bien entendu, des historiens, d'une même génération, même

<sup>5</sup> J. DHONDT, « Histoire et reconstitution du passé », dans *Raisonnement et démarches de l'historien*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique », Bruxelles, 1963, pp. 86 et suiv.

<sup>6</sup> Ch. MORAZÉ, *La Logique de l'Histoire*, Paris, 1967, p. 46.

s'ils disposent de matériaux et de sources identiques, peuvent, en toute probité scientifique, aboutir à des constructions historiques différentes. Au fur et à mesure que le temps s'écoule, les matériaux historiques s'enrichissent et les critères de la sélection des faits historiques se transforment, ce qui entraîne la variabilité de la vision historique et la constante réinterprétation de l'histoire. « La connaissance, ainsi que le souligne A. Schaff, prend nécessairement le caractère d'un processus infini qui — perfectionnant notre savoir en cheminant à partir de diverses approches de la réalité saisie sous ses différents aspects, accumulant les vérités partielles — aboutit non seulement à une simple addition des connaissances, à des changements quantitatifs de notre savoir mais aussi à des transformations qualitatives de notre vision de l'histoire » <sup>7</sup>.

« A parler net, l'histoire, écrit H.-I. Marrou, ce n'est rien de plus que ce que nous estimons raisonnable de croire vrai dans ce que nous avons compris de ce que notre documentation révèle du passé » <sup>8</sup>.

Mais les principes de la critique historique, qui sont à la base de toute connaissance, se transforment et s'améliorent sans cesse, de même que la vérité historique. Celle-ci « est, en quelque sorte, une vérité dynamique et non statique, une vérité qui se réalise progressivement sans jamais pouvoir atteindre un degré de certitude absolue qui n'est pas de son essence » <sup>9</sup>.

L'histoire n'est donc jamais totalement écrite, mais le relativisme ne doit pas engendrer le scepticisme puisque la connaissance du passé progresse constamment. Ainsi que le souligne R. Aron, « la découverte ou la redécouverte incessante du passé exprime un dialogue qui durera autant que l'humanité elle-même et qui définit l'essence de l'histoire : les collectivités comme les individus se reconnaissent elles-mêmes et s'enrichissent au contact les unes des autres » <sup>10</sup>.

<sup>7</sup> A. SCHAFF, *Histoire et vérité. Essai sur l'objectivité de la connaissance historique*, Paris, 1971, pp. 338 et suiv.

<sup>8</sup> H.-I. MARROU, « Comment comprendre le métier d'historien », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 152A.

<sup>9</sup> P. HARSIN, *Comment on écrit l'histoire*, 7<sup>me</sup> édition, Liège, 1963, p. 24.

<sup>10</sup> R. ARON, *Dimensions de la conscience historique*, Paris, 1961, pp. 14 et suiv. Cfr aussi P. RICCEUR, *Histoire et vérité*, 2<sup>me</sup> édition, Paris, 1955, pp. 24 et suiv. : « Nous attendons de l'histoire une certaine objectivité, l'objectivité qui lui convient ; la façon dont l'histoire naît et renaît nous l'atteste ; elle procède toujours de la rectification de l'arrangement officiel et pragmatique de leur passé par les sociétés traditionnelles. Cette rectification n'est pas d'un autre esprit que la rectification que représente la science physique par rapport au premier arrangement des apparences dans la perception et dans les cosmologies qui lui restent tributaires ».

## 2. La notion de fait historique

Qu'est-ce qu'un fait historique ? — C'est un événement qui s'est réellement passé, qui a été en raison de son importance jugé digne d'être retenu par l'historien parmi des milliards d'événements et qui a été artificiellement isolé de l'évolution, puis reconstitué par celui-ci à la fois à partir du donné objectif des sources et de son expérience personnelle. Certains processus étirés dans le temps, où se retrouvent des régularités déterminées, peuvent aussi être des faits historiques.

« Comprendre un fait en histoire, écrit Emile Callot, signifie donc le reconstruire comme une image ou une idée, comme une représentation de l'intelligence, de la même façon que comprendre un phénomène naturel. Pour cela, nous recourons à notre pouvoir de reviviscence de ce passé dans notre conscience présente, sous le contrôle rigoureux du donné objectif et à titre d'hypothèse; là est la fécondité de la méthode de restauration du passé, opposée à sa reconstruction rétrospective »<sup>11</sup>.

Un exemple. Le passage du Rubicon par César est un fait indubitablement historique. Pourtant, avant et après César, des milliers de personnes ont franchi cette même rivière et nous ne considérons pas ces faits comme historiques. Pourquoi ? « Dans ce cas, remarque A. Schaff, la réponse est facile; il s'agit du contexte de cet événement, de ses relations avec d'autres événements considérés dans l'enchaînement de la causalité ou de la finalité. Le passage du Rubicon par César est en rapport avec le déclin de l'Empire Romain, de l'esclavage antique, et avec l'émergence d'une nouvelle formation. Les milliers de cas où des individus les plus divers passèrent cette rivière, aux époques les plus diverses de l'histoire, ne s'insèrent pas dans un contexte de ce genre, ni n'eurent d'implications semblables; ils furent — comme nous le disons — historiquement insignifiants, ils n'engendrèrent pas d'effets importants ou ne furent pas les antécédents d'autres événements importants »<sup>12</sup>.

Le fait historique peut être élémentaire et instantané (assassinat, duel, accrochage) ou complexe et de longue durée (bataille, guerre); toutefois, plus le fait historique est complexe, plus la part de l'historien

<sup>11</sup> E. CALLOT, *op. cit.*, p. 66. Cfr E. DARDEL, *L'Histoire, science du concret*, Paris, 1946, p. 9 : « Le passé est toujours reconstruit »; H.H. CARR, *What is History ?*, Londres, 1962, pp. 16 et suiv. : « En premier lieu, les faits historiques ne sont jamais « purs » quand ils parviennent à nous, car ils n'existent pas et ne peuvent pas exister à l'état pur : ils sont toujours réfractés par l'esprit enregistreur. Aussi, quand nous prenons en main une œuvre historique, devons-nous nous préoccuper d'abord non pas des faits qu'elle contient, mais de l'historien qui l'a écrite » (Traduction de A. SCHAFF, *op. cit.*, p. 250).

<sup>12</sup> A. SCHAFF, *op. cit.*, p. 229.

dans son élaboration et sa signification est déterminante; la bataille de la Marne, par exemple, est une notion abstraite et commode qui permet de donner une certaine unité à une série d'engagements militaires. Loin d'être un absolu, le fait historique, élémentaire ou complexe, doit être replacé dans son environnement pour être compris; en effet, de gigantesques pans d'histoire et de multiples chaînes de causalité se profilent derrière le fait historique; celui-ci n'est jamais indépendant d'autres faits; il s'intègre dans la perspective d'une explication du passé; il est toujours un des éléments constitutifs d'une structure, d'un milieu particulier à un moment du temps et à un endroit de l'espace<sup>13</sup>. Le fait historique peut être un phénomène d'opinion, c'est-à-dire la croyance qui s'est développée autour de la réalité (exemple : les voix entendues par Jeanne d'Arc; la légende napoléonienne); il peut être aussi un phénomène de conscience (exemple : les intuitions religieuses de Luther); il peut être encore un simple élément statistique (exemple : le prix du blé dans une région donnée à une certaine époque). Dans tous ces cas, en effet, on se trouve devant un fait *passé* qui a laissé une *trace* (*document*).

Les guerres de la préhistoire ne sont pas, faute de documents, des événements historiques. « Pas de documents, pas d'histoire »<sup>14</sup>.

L'historien tente de reconstituer le passé à la faveur d'événements singuliers privilégiés, promus à la dignité de faits historiques. Selon Paul Veyne, « étant récit d'événements, l'histoire, par définition, ne se répète pas et il n'est d'histoire que des variations; on racontera la guerre de 1914, mais non le phénomène-guerre »<sup>15</sup>.

Certains historiens opposent cette *microhistoire*, caractérisée par le descriptif et le discontinu, qui s'intéresse à l'événement et à l'individu dans le cadre d'un temps court, à la *macrohistoire*, qui se préoccupe des faits historiques en unités répétitives, semblables et homogènes d'une période, faits susceptibles de supporter les procédés mathématiques classiques d'analyse des séries, constituant les structures, les permanences de longue durée, c'est-à-dire le contexte profond dans lequel les hommes pensent et agissent. « Cette histoire, selon Fernand Braudel, réclame,

<sup>13</sup> Cfr R. AUBERT, « Historiens croyants et historiens incroyants devant l'histoire religieuse », dans *L'Histoire et l'historien*, dans *Recherches et Débats du Centre Catholique des Intellectuels Français*, 47, Paris, 1964, pp. 36-37 : « L'esprit du savant ne saisit jamais un fait à l'état pur, mais toujours comme un élément d'un tout. Tout fait prend une partie de son sens de la toile de fond sur laquelle il se détache. D'une manière moins imagée, tout fait est nécessairement saisi et interprété en fonction d'une conception générale du monde, d'une « *Weltanschauung* ».

<sup>14</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, 5<sup>me</sup> édition, Paris, 1902, p. 2.

<sup>15</sup> P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, p. 15.

exige la *série*, qui lui donne son nom et sa raison d'être, une série c'est-à-dire une succession cohérente, ou rendue cohérente, de mesures liées les unes aux autres, soit une fonction du temps historique dont il faudra avec patience établir le cheminement, puis la signification, d'autant que le tracé en est parfois incertain, que le calcul qui intervient dans sa genèse ne la fixe jamais à l'avance de façon automatique »<sup>16</sup>.

### 3. La notion de document historique

Le *document historique* est, le plus souvent, un *document écrit* manuscrit ou imprimé (inscription, ostracon, papyrus, parchemin, lettre, journal, affiche, oblitération postale). Il peut être aussi un *document enregistré* ou *audiovisuel*, c'est-à-dire transmis par le son ou l'image (cylindre, disque, bande magnétique, dessin, peinture, gravure, carte, croquis, photographie, cliché, diapositive, film, microfilm), ou une simple *tradition orale*, sans support matériel, qu'on recueille en vue de la fixer. Il peut être encore un *document figuré*, c'est-à-dire une trace matérielle de l'homme (document archéologique, document numismatique, document sigillographique), ou un paysage portant l'empreinte des hommes qui l'ont façonné (observation géographique). Toutefois, si le document figuré ou l'observation géographique ne sont pas accompagnés de textes, leur signification nous échappera souvent. Remarquons enfin que l'historien peut encore être lui-même *témoin direct* de certains faits.

« L'histoire, écrit Lucien Febvre, se fait avec des documents écrits, sans doute. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire, sans documents écrits s'il n'en existe point. Avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser pour fabriquer son miel, à défaut des fleurs usuelles. Donc, avec des mots. Des signes. Des paysages et des tuiles. Des formes de champ et de mauvaises herbes. Des éclipses de lune et des colliers d'attelage. Des expertises de pierres par des géologues et des analyses d'épées en métal par des chimistes. D'un mot, avec tout ce qui, étant à l'homme, dépend de l'homme, sert à l'homme, exprime l'homme, signifie la présence, l'activité, les goûts et les façons d'être de l'homme »<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> F. BRAUDEL, *Écrits sur l'histoire*, p. 136.

<sup>17</sup> L. FEBVRE, *Combats pour l'Histoire*, Paris, 1953, p. 428. Cfr Ch. MORAZÉ, *Trois essais sur histoire et culture*, Paris, 1948, pp. 50-51 : « L'étude d'un objet contemporain est infiniment révélateur. La cuirasse d'une locomotive permet de reconstituer une civilisation, tout aussi bien sinon mieux qu'un morceau de poterie. Elle permet de concevoir des particularités importantes, que les documents écrits ne révèlent que malaisément ».



Le document historique est l'intermédiaire entre le passé et l'historien, le miroir de la vérité historique... et souvent un miroir déformant !

Les documents historiques ne sont pas, en effet, exempts d'erreur ou de mensonge. Par exemple, les trois quarts des vies de saints du haut moyen âge nous apportent sur ces pieux personnages des renseignements invraisemblables. En revanche, elles se révèlent précieuses en ce qui concerne les façons de vivre ou de penser aux époques où elles furent écrites, choses dont l'hagiographe ne parle qu'involontairement. La critique historique sera chargée de dégager la vérité des documents recueillis : pour cela, elle établira une distinction entre les *documents conscients* — témoignages rédigés par des hommes déclarant avoir assisté ou participé aux faits rapportés ou s'estimant capables de les narrer exactement — et les *documents inconscients* — traces laissées par les faits indépendamment de la volonté des hommes qui y participèrent (exemple : la céramique grecque). L'historien appliquera à tous les documents conscients et inconscients les règles de la critique externe et uniquement aux documents conscients celles de la critique interne. En effet, comme le souligne Paul Veyne, « les vrais problèmes d'épistémologie historique sont des problèmes de critique et le centre de toute réflexion sur la connaissance historique devrait être celui-ci : *la connaissance historique est ce que font d'elle les sources* »<sup>18</sup>.

## B. LA RECHERCHE DES DOCUMENTS (HEURISTIQUE)

L'historien commence par rassembler tous les documents disponibles nécessaires pour traiter le point d'histoire qu'il cherche à élucider. « La diversité des témoignages historiques est presque infinie. Tout ce que l'homme dit ou écrit, tout ce qu'il fabrique, tout ce qu'il touche, peut et doit renseigner sur lui »<sup>19</sup>.

Faute d'une documentation adéquate, certains problèmes historiques demeurent sans solution<sup>20</sup>. Aucun document ne nous donne la date exacte de la naissance du Christ<sup>21</sup>.

<sup>18</sup> P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, p. 266.

<sup>19</sup> M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, 6<sup>me</sup> éd., Paris, 1967, p. 27. Cfr Ch. MORAZÉ, « L'Histoire et l'unité des sciences de l'homme », dans *Annales*, t. XXIII, Paris, 1968, p. 235 : « L'historien fait feu de tout bois, ayant à rapporter des phénomènes de tous ordres il est prêt à s'inspirer des trouvailles de toutes disciplines. L'histoire est syncrétique de nature ».

<sup>20</sup> Cfr P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, pp. 24 et suiv. : « L'histoire est connaissance mutilée. Un historien ne dit pas ce qu'a été l'Empire romain ou la Résistance française en 1944, mais ce qu'il est encore possible d'en savoir ».

<sup>21</sup> Les premiers chrétiens ne songèrent pas à compter les années à partir de la

Toutefois, des découvertes peuvent apporter des précisions inattendues sur les périodes mal connues. C'est ainsi qu'en 1947 la découverte fortuite des manuscrits dits de Qumrân ou de la Mer Morte éclaire d'un jour nouveau l'histoire des origines du christianisme. De 1947 à 1956, les archéologues mettent à jour des centaines de rouleaux dont la plupart sont écrits sur du parchemin ou du cuir avec une encre au noir de fumée. Onze manuscrits sont à peu près complets. Sept d'entre eux attestent l'existence d'une communauté messianique qui avait établi avec Dieu une Nouvelle Alliance. Ils paraissent avoir de nombreuses ressemblances avec la doctrine des Esséniens qui, en marge du judaïsme officiel, a donné de nombreux éléments au christianisme naissant.

En histoire ancienne, pour l'époque classique, nous ne travaillons, le plus souvent, que sur des sources littéraires dont les auteurs n'ont consulté que des témoignages de seconde ou de troisième main. Le peu de sources primaires qui soit à notre disposition est représenté par des documents archéologiques, épigraphiques, numismatiques et papyrologiques, découverts au hasard des fouilles. Dans ces conditions, faute de pouvoir discerner l'importance réelle des faits de l'Antiquité que le hasard nous a conservés, l'historien des hautes époques ne peut évidemment reconstituer qu'une Antiquité approximative.

Nativité et continuèrent à prendre pour point de départ l'ère légendaire de la fondation de Rome. Au VI<sup>me</sup> siècle, le moine scythe Denys le Petit s'efforça de calculer la date de la naissance du Christ. Il partit de la date de la prédication de Jean-Baptiste fixée par Luc l'an 15 de Tibère. Comme Luc nous apprend aussi que Jésus, au moment de son baptême, était âgé d'environ trente ans, Denys le Petit fixa sa naissance en l'an 754 de la fondation de Rome qui devint l'an 1 de l'ère chrétienne. Malheureusement il se trompa sur la date du règne de Tibère qui avait certes succédé à Auguste en 14 de notre ère, mais qui avait été associé à l'Empire deux ans auparavant, en 12 de notre ère. En outre, Luc ne disait pas que le Christ avait trente ans, mais « environ trente ans » ! La naissance du Christ est certainement antérieure de quelques années au début de l'ère chrétienne. Matthieu et Marc la situent sous Hérode le Grand, mort en 4 avant J.-C. — date attestée par une éclipse de lune qui eut lieu peu après ses funérailles d'après l'historien juif Josèphe. Mais Luc met la naissance du Christ en rapport avec un recensement de population en Palestine placé par Josèphe en 6-7 après J.-C. ! Jésus commence à prêcher, âgé d'environ trente ans, à la suite de son baptême par Jean-Baptiste dont Luc fait commencer le ministère l'an 15 de Tibère (28-29 après J.-C.). La carrière publique de Jésus aurait duré un peu plus d'un an selon Marc, trois ans au moins selon Jean. La mort de Jésus se situe sous la procuratèle de Ponce Pilate qui gouverna la Judée de 26 à 36 après J.-C. On peut, en conclusion de ces données incertaines, admettre que Jésus est né vers la fin du règne d'Hérode le Grand en 5, 6 ou 7 avant J.-C. (?) et qu'il a été crucifié aux environs de l'an 30 de notre ère (?). — Sur ce problème historique capital, voir G. FIRPO, *Il problema cronologico della nascita di Gesù*, Brescia, 1983.

En effet, comme le souligne avec justesse Jean Stengers, notre connaissance de l'Antiquité et parfois du moyen âge tient bien souvent à un manuscrit unique, c'est-à-dire à la survie d'un seul et unique témoin. « Réfléchissons par exemple à l'histoire d'Alexandre le Grand, la source la plus détaillée, la source essentielle même — quoique très tardive — est l'*Anabase* d'Arrien. Pour essayer de connaître Alexandre, écrit Jean Stengers, il nous faut Arrien. Or l'*Anabase* est venue à nous par un manuscrit des environs de 1200, qui se trouve aujourd'hui à Vienne (*Hist. gr.* 4), et toutes les copies de l'œuvre, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, dérivent de ce manuscrit unique. Un manuscrit, un seul, disparaît, et notre connaissance d'Alexandre le Grand baisse de plusieurs crans »<sup>22</sup>.

La *Constitution d'Athènes* d'Aristote, les *Histoires* de Polybe, la *Germanie* de Tacite, la *Vie des Douze Césars* de Suétone et les *Res Gestae* d'Ammien Marcellin sont venues jusqu'à nous, comme beaucoup d'autres textes, par un manuscrit unique. Sans ces œuvres, notre vision du passé serait bien différente. Mais nous devons déplorer aussi des pertes irréparables. Par exemple, nous n'avons pas conservé une seule ligne des œuvres de l'Empereur Claude (R.41-54) parmi lesquelles se trouvait une *Histoire des Tyrrhéniens* (c'est-à-dire des Etrusques) qui aurait sans aucun doute transformé nos vues sur l'étruscologie !

« J'appellerais volontiers, conclut Jean Stengers, « illusion documentaire » la propension de l'historien des hautes époques à se concentrer, à s'hypnotiser même sur ce qu'il sait — c'est-à-dire sur ce que le hasard, bien souvent, lui a permis de connaître —, et à oublier trop facilement tout ce que la disparition des sources ne lui permet pas de savoir, et qui risque dès lors de rendre ses conclusions extrêmement aléatoires »<sup>23</sup>.

En histoire contemporaine, au contraire, les documents sont généralement trop nombreux. Des problèmes très intéressants deviennent presque inabordables : un dépouillement immense sera hors de proportion avec le résultat escompté. C'est pourquoi on procède souvent à un travail sur échantillonnages. Toutefois, l'abondance des sources permet à l'historien de donner du passé récent une image plus recevable.

De plus, à chaque problème historique ne répond pas un type unique de documents : les témoignages sont souvent très divers dans leur nature. Or les techniques érudites, relatives aux divers types de témoignages, demandent un apprentissage et souvent, une longue pratique. Il est donc nécessaire que l'historien possède, à tout le moins, l'ABC des principales

<sup>22</sup> J. STENGERS, « Réflexions sur le manuscrit unique, ou un aspect du hasard en histoire », dans *Scriptorium*, t. XL, Bruxelles, 1986, p. 61.

<sup>23</sup> J. STENGERS, *op. cit.*, p. 80.

techniques de son métier. La variété des connaissances demandées aux chercheurs aboutira souvent au *travail en équipe* qui paraît être la formule d'avenir de l'histoire<sup>24</sup> — formule, hélas, peu favorisée par l'Etat qui ne consacre généralement que de maigres crédits au développement des sciences humaines !

Le bon historien sera celui qui, après avoir réuni ses documents, ne s'en tiendra pas à les interpréter étroitement, mais parviendra, avec un sens large de l'humain, à les mettre en œuvre et à en tirer tous les éléments exploitables.

## 1. La recherche des documents inédits

### a) *Conservation des documents*

Tous les documents sont malheureusement toujours périssables. Une masse considérable en a été détruite au cours des siècles, et nous n'avons, bien souvent, à notre disposition que des fragments épars concernant une période lointaine de l'histoire.

Les effets naturels du temps — surtout la trop grande humidité et la trop grande sécheresse de l'air — sont, en premier lieu, responsables de cet état de choses. Les manipulations finissent aussi par provoquer soit des déchirures partielles, soit la disparition complète de certains feuillets. En outre, les papiers actuels en pâte de bois jaunissent vite et deviennent cassants ; les encres ordinaires, employées aujourd'hui, sont de mauvaise qualité ; les doubles sur papier pelure utilisés actuellement deviennent à peu près illisibles au bout de cinquante ans. Nos écrits sont destinés — sauf intervention décisive de bactéries, de larves d'insectes, de rats et de souris — à disparaître en l'espace de quelques siècles !

Des circonstances accidentelles provoquent également la perte de nombreux documents (exemples : le bombardement de Bruxelles en 1695 ; la destruction des registres de l'état civil dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris en 1871 ; l'incendie des archives communales d'Ypres en 1914 ; le bombardement de l'Hôtel de Ville de Tournai et de l'ancien couvent des Visitandines de Mons contenant les archives provinciales du Hainaut en 1940 ; la destruction d'archives de territoires au Kasai en 1960 ; etc.).

<sup>24</sup> Cfr L. FEBVRE, *op. cit.*, p. 334 : « L'histoire se fera par l'effort convergent d'hommes de provenance, de culture et d'aptitudes diverses, car ce n'est pas la même formation qu'il faut pour décrire le contenu d'une conscience chrétienne au XV<sup>me</sup> siècle, le processus d'invention de la machine à vapeur ou la conception qu'avaient de la science les contemporains de J.-J. Rousseau ».

La négligence cause aussi bien des fuites (exemples : les vols commis au préjudice des établissements de l'Etat ; les tris systématiques effectués jadis dans des archives anciennes selon des critères actuellement dépassés par un personnel incompetent ou surmené qui mettait à l'encan, au poids du papier, un nombre considérable de pièces ; etc.).

Enfin, une destruction systématique des archives peut être imposée par l'autorité (exemple : les archives de l'Etat Indépendant du Congo, par suite du décret pris par Léopold II, le 23 juin 1906, avant la reprise du Congo par la Belgique : « Je leur donnerai mon Congo, disait le Roi, mais ils n'ont pas le droit de savoir ce que j'y ai fait »<sup>25</sup>).

Les documents officiels, relevant des administrations publiques, devraient généralement être conservés (faute de place et de personnel, on constate, cependant, des fuites).

En ce qui concerne les documents privés, les archives des anciennes familles aristocratiques (documents purement familiaux ; documents seigneuriaux et féodaux ; archives domaniales : titres de propriété et documents d'exploitation ; archives de fonction ; etc.) ont été jusqu'à nos jours généralement conservées ; l'abandon de l'hôtel de maître pour l'appartement constitue aujourd'hui une menace pour leur conservation. Les archives familiales des autres classes de la société (les « archives des humbles ou des obscurs ») sont souvent systématiquement détruites au bout de deux ou trois générations (papiers de famille ; documents d'état civil ; contrats de mariage ; testaments ; diplômes ; états de service ; agendas ; fiches de salaires ; livres de raison — où le chef de famille consignait jadis tout ce qui concernait le patrimoine et les grands événements de la vie domestique — ; comptes de ménage ; cahiers de cours ; correspondance ; documents d'ordre judiciaire ; albums de photographies ; etc.). Même les classes dirigeantes contemporaines, composées d'hommes nouveaux ou de technocrates, ne manifestent guère de désir de conservation concernant leurs archives qui, pourtant, contiennent souvent des pièces de grand intérêt. Dans les documents privés, il faut aussi ranger les archives des partis politiques, des syndicats, des universités, des entreprises financières, commerciales et industrielles, des associations culturelles, littéraires, artistiques, etc. Beaucoup d'entre elles sont malheureusement perdues ; certaines entreprises, cependant, possèdent toujours des archives très anciennes et très importantes.

<sup>25</sup> G. STINGLHAMBER et P. DRESSE, *Léopold II au travail*, Bruxelles, 1945, p. 52.

## b) *Centralisation des documents*

La dispersion des documents historiques constitue un obstacle aux recherches historiques. Or, les archives, titres juridiques authentiques, sont la source directe et fondamentale à laquelle tout historien doit faire appel. Les archives « donnent une existence physique à l'histoire, car en elles seulement est surmontée la contradiction d'un passé révolu et d'un présent où il survit »<sup>26</sup>. La réunion des documents d'archives découle des activités quotidiennes d'une administration publique, religieuse ou privée.

« La notion de „fonds d'archives” s'oppose donc totalement à celle de „collection”. Une collection — celle d'un musée, d'une bibliothèque, d'un amateur — se constitue après coup, selon certains critères forcément subjectifs, pour répondre à certains goûts, au hasard de ventes, de dons, de legs. Les documents se déposent au contraire dans les archives, exactement comme se forment les sédiments des couches géologiques, progressivement, constamment »<sup>27</sup>.

Les archives sont conservées depuis la plus haute antiquité parce qu'elles contiennent les précédents des affaires traitées (exemple : les archives de Samshi-Addu, roi de Mari, qui contiennent plus de 20.000 tablettes d'argile datant du II<sup>me</sup> millénaire avant J.-C.). Ce qui correspond à nos archives publiques en Grèce et à Rome était inscrit sur pierre. On a trouvé ainsi des traités d'alliance entre villes, des comptes publics, des édits et des inventaires de temple. De ce qui fut écrit sur papyrus et sur parchemin en Grèce et à Rome, rien n'est resté, sauf rarissime exception. Au contraire, beaucoup de papyrus ont été conservés dans les sables d'Égypte et ils nous donnent, outre des documents privés en grand nombre, des papiers émanant de bureaux officiels — équivalant à nos archives — qui avaient été cédés à des embaumeurs et se sont conservés collés l'un à l'autre dans les cartonnages dont ceux-ci entouraient leurs momies.

Il nous reste peu de chose du haut moyen âge, époque où la procédure est surtout orale (des fragments de registres du pape Grégoire le Grand et une quarantaine de diplômes des souverains mérovingiens).

<sup>26</sup> Cl. LÉVI-STRAUSS, *La pensée sauvage*, Paris, 1962, p. 321.

<sup>27</sup> R.-H. BAUTIER, « Les Archives », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 1120. — Cfr aussi P. SALMON, *De la Collection au Musée*, Bruxelles, 1958, p. 5 : « La collection consiste en l'accumulation d'objets de la même espèce — ou ayant un rapport entre eux — assemblés par la même personne pour le plaisir, l'utilité ou l'instruction ».

Du XII<sup>me</sup> au XVI<sup>me</sup> siècle, se constituent les « chartriers » où les documents importants (chartes, diplômes, traités, contrats, testaments, privilèges, etc.) sont conservés et classés systématiquement. Beaucoup d'établissements religieux et plusieurs chancelleries royales font recopier les titres importants dans des recueils appelés « cartulaires ». On commence aussi à enregistrer les actes expédiés par les chancelleries. Peu à peu, chaque service administratif conserve ses propres archives.

Le XVI<sup>me</sup> siècle voit la naissance des archives d'Etat. En 1567, Philippe II crée le premier dépôt de chartes et de documents administratifs au château royal de Simancas, près de Valladolid. Cet exemple est suivi par les autres Etats dont les souverains acquièrent ainsi un instrument efficace de gouvernement. Les archivistes ne peuvent, à cette époque, communiquer des documents sans autorisation personnelle du monarque.

Au XVII<sup>me</sup> siècle, on voit apparaître les premiers traités archivistiques et, au milieu du XVIII<sup>me</sup> siècle, on assiste à un nouvel effort de concentration des archives dans de grands dépôts centraux, administrés par l'Etat. En 1749, l'impératrice Marie-Thérèse fonde à Vienne le *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* où l'on rassemble les archives des Habsbourg.

En France, la Révolution de 1789 favorise la première centralisation moderne des archives en vue de faciliter l'administration de la nation ; l'Assemblée constituante crée les Archives nationales à Paris ainsi que les Archives départementales et communales. Le principe de la publicité des documents, désormais propriété de la nation, se substitue à celui de secret d'Etat. Néanmoins jusqu'à nos jours, en règle générale, le secret est maintenu pour une période de cinquante ans. Il arrive cependant qu'un Etat décide d'une publication anticipée d'un choix de documents évidemment orienté (exemple : *Le Livre Jaune Français*, publié au début de la seconde guerre mondiale).

Les autres pays européens suivront l'exemple de la France au cours du XIX<sup>me</sup> siècle. « Dirigées par des archivistes historiens, et même, généralement médiévistes, les Archives deviennent les laboratoires de la science historique »<sup>28</sup>.

L'immense développement des attributions de l'Etat depuis le milieu du XX<sup>me</sup> siècle a provoqué un accroissement tellement considérable de papiers qu'une organisation unitaire des Archives de l'Etat est devenue partout indispensable pour assurer la conservation ou l'élimination rationnelle des dossiers périmés. Dans tous les pays, l'« entreposage » des archives nécessite une politique de construction ou d'aménagement de

<sup>28</sup> R.-H. BAUTIER, *op. cit.*, p. 1135.

bâtiments. Même les nouveaux Etats, comme, par exemple, l'Inde, le Ghana, le Nigéria, la Tunisie, se créent, dès leur naissance, une organisation archivistique.

En Belgique, tous les documents de caractère public relatifs aux anciens Pays-Bas sont conservés aux Archives Générales du Royaume (A.G.R.), à Bruxelles, ou dans les dépôts d'archives des chefs-lieux de province et, depuis 1964-1965, des arrondissements de Courtrai, Huy, Renaix, Tournai et Saint-Hubert. Il existe aussi un dépôt auxiliaire à Beveren-Waas qui sert de dépôt d'arrondissement et surtout d'entrepôt provisoire pour les multiples fonds administratifs contemporains qui attendent la construction de nouveaux bâtiments adaptés aux nécessités actuelles. En ce qui concerne la Belgique indépendante, chaque ministère doit envoyer obligatoirement aux Archives Générales du Royaume les papiers de plus de 100 ans d'âge et les documents plus récents qui ont cessé d'offrir un intérêt administratif. Toutefois, le ministère des Affaires étrangères possède un service d'archives personnel (où se trouvent aussi les dossiers de l'ancien ministère des Colonies), le ministère de la Défense nationale verse ses archives au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire et le ministère des P.T.T. envoie une partie des siennes au Musée postal. Les administrations de l'Etat et des provinces, le Conseil d'Etat, les Cours et les Tribunaux versent aux Archives Générales du Royaume les documents qu'ils n'utilisent plus. En effet, depuis la loi de 1956, les attributions de l'Archiviste général du Royaume ont été considérablement étendues à l'égard de toutes les administrations publiques et de tous les établissements reconnus par la loi (y compris les séminaires épiscopaux et les fabriques d'églises). L'Archiviste général du Royaume apprécie la valeur historique des dossiers périmés ; il procède aux éliminations en autorisant la destruction de certaines catégories de papiers des ministères et des grandes administrations. A l'heure actuelle, les A.G.R. possèdent 150 kilomètres de rayonnages où sont classés les volumes, les fardes et les liasses de documents. Leur rythme d'accroissement est de 2 kilomètres par an. A titre de comparaison, signalons que les Archives Nationales et Départementales de France possèdent plus de 2.000 kilomètres de rayonnages.

Les provinces, les communes, les Assistances publiques, les évêchés, les abbayes et les paroisses possèdent encore souvent leurs propres archives. Plusieurs grandes villes belges, comme, par exemple, la Ville de Bruxelles, avec ses 25 kilomètres de rayonnages, la Commission d'Assistance publique de Bruxelles, l'archevêché de Malines et certains évêchés organisent un service public de consultation de leurs archives.

L'Archiviste général du Royaume cherche à convaincre les propriétaires de collections d'archives privées (grandes familles, banques, usines,



charbonnages, musées, universités, sociétés savantes, etc.) de les déposer dans les dépôts publics ou, à tout le moins, d'en faire dresser des inventaires, d'en permettre l'accès aux historiens et d'en autoriser le microfilmage.

Dans l'Est européen, on a procédé à la nationalisation d'une grande partie des archives privées (à l'exception des fonds religieux). En France, on achète systématiquement les papiers privés qui passent en vente publique et on invite les entreprises à confier leurs fonds aux Archives nationales ou départementales.

Rappelons que les archives doivent être conservées à l'abri de la lumière et de la pollution atmosphérique. Elles exigent une température d'environ 20 degrés et un taux d'humidité variant entre 45 et 55 %.

On commence aussi à rassembler dans tous les pays les archives sonores, photographiques et filmées. Le microfilm, enfin, a transformé les méthodes des archives et des recherches historiques : on peut reconstituer des fonds dispersés et en assurer à peu de frais la communication aux chercheurs.

### c) *Inventaire des documents*

Les archivistes, placés à la tête des dépôts publics, ont pour mission de classer et d'inventorier leurs richesses documentaires. Les communes ne possédant pas d'archivistes ne connaissent souvent pas l'importance des pièces qu'elles détiennent : des documents essentiels oubliés dans des caves ou des greniers restent parfois inutilisés faute d'être connus.

Les inventaires doivent être complets, précis, faciles à manier et, autant que possible, publiés.

En Belgique, les dépôts officiels sont accessibles journalièrement au public et la communication des pièces ne demande aucune formalité sauf pour les périodes les plus récentes (règle des cinquante ans)<sup>29</sup>. Toutefois, certains dossiers pouvant mettre en cause des personnes vivantes ou leurs descendants directs ne sont pas consultables. Enfin, la consultation d'archives privées confiées aux dépôts officiels dépend de l'accord établi entre ceux-ci et le déposant.

<sup>29</sup> Signalons, toutefois, qu'après la seconde guerre mondiale, certains pays ont assoupli cette règle. C'est ainsi que les archives diplomatiques allemandes de l'*Auswärtiges Amt* jusqu'en 1945 sont aujourd'hui intégralement accessibles aux chercheurs. La Grande-Bretagne a adopté depuis peu la règle des trente ans. Cependant, certains Etats ont une législation archivistique plus sévère. Par exemple, la consultation des archives secrètes du Vatican n'est actuellement permise, sauf autorisation spéciale, que jusqu'à la fin du pontificat de Benoît XV (1922).

Les archivistes voudraient que la masse des documents réunis dans leurs dépôts ne servent pas seulement aux fonctionnaires des administrations de l'Etat, aux généalogistes et aux historiens, mais permettent aussi de développer la culture historique de la population scolaire et du public en général.

C'est ainsi qu'en Belgique, une Exposition permanente de documents relatifs à l'histoire nationale est organisée depuis 1961. Elle a pour but de mettre les visiteurs en contact direct avec les sources du passé et de rendre vivant l'enseignement de l'histoire. Par ailleurs, les Archives Générales du Royaume et la Direction générale de l'Organisation des Etudes du Ministère de l'Education Nationale ont entamé la publication d'une série de recueils de documents d'archives destinés aux enseignants.

En conclusion, le rôle des archives peut être résumé en ces mots : « concentration maximum du potentiel documentaire de la nation dans l'intérêt du public et dans celui des études historiques »<sup>30</sup>.

## 2. La recherche des documents imprimés

Les historiens recherchent dans les bibliothèques, de la bibliographie, des documents et des instruments d'investigation.

La publication de collections et de répertoires systématiques a permis de mettre à la disposition des chercheurs des sources importantes (par exemple, les *Acta Sanctorum* des Bollandistes qui publient depuis 1643 les vies des saints dans l'ordre du calendrier ; les *Monumenta Germaniae historica*, en cours de parution depuis 1826, qui rassemblent les sources relatives à l'histoire germanique au moyen âge).

L'investigation bibliographique exige beaucoup de temps, de méthode et de minutie<sup>31</sup>, mais la lecture des ouvrages consacrés au sujet étudié permet à l'historien de recourir aux sources publiées et aux travaux de ses devanciers. On doit partir des ouvrages les plus généraux qui contiennent une bibliographie sommaire pour aboutir progressivement aux ouvrages les plus spécialisés. Des répertoires bibliographiques permettent de compléter et de mettre à jour la documentation réunie. Il faut, toute-

<sup>30</sup> R.H. BAUTIER, *op. cit.*, p. 1161.

<sup>31</sup> Voir L.N. MALCLÈS, *Les sources du travail bibliographique. I. Bibliographies générales, II. Bibliographies spécialisées. Sciences humaines*, 2 volumes, *III. Bibliographies spécialisées. Sciences exactes et techniques*, Paris, Genève, 1950-1958. L'étudiant consultera facilement une version abrégée et mise à jour de cet important ouvrage : L.N. MALCLÈS, *Manuel de Bibliographie*, 3<sup>me</sup> éd., Paris, 1975, dont le but est d'indiquer les méthodes et les moyens de recherche des textes imprimés depuis le XV<sup>me</sup> siècle.

fois, veiller à ne retenir que l'essentiel et à ne pas s'enliser dans des détails infimes. Depuis quelques années, l'utilisation des ordinateurs rend les recherches historiques plus aisées et plus rapides.

Les documents conservés dans les bibliothèques comprennent des *manuscrits* (voir au sujet de ces sources le plus souvent littéraires ce que nous avons dit plus haut à propos des dépôts d'archives), des *dessins* et des *estampes* (sources iconographiques), des *cartes* et des *plans* (sources cartographiques), des *monnaies* et des *médailles* (sources numismatiques) et des *imprimés* (livres, brochures, revues et journaux). En ce qui concerne ces derniers, Ernest Renan dénonce déjà, en 1848, dans *L'Avenir de la Science* (publié en 1890), les dangers du gigantisme de certains dépôts de livres : « Si la Bibliothèque Nationale continue à s'enrichir de toutes les productions nouvelles, dans cent ans elle sera absolument impraticable, et sa richesse même l'annulera »<sup>32</sup>.

Un siècle plus tard, malgré la prédiction de Renan, les bibliothèques encyclopédiques existent toujours. C'est ainsi qu'à Bruxelles, la Bibliothèque royale de Belgique possède aujourd'hui environ 3.500.000 ouvrages imprimés (c'est-à-dire plus de cent cinquante km de rayonnage) ! Si la création de petites bibliothèques d'instituts comme, par exemple, celle de la Fondation Egyptologique Reine Elisabeth, ou celle des Affaires Africaines du ministère des Affaires Etrangères, à Bruxelles, paraît favoriser les travaux des spécialistes, cette formule s'avère, cependant, fort coûteuse (multiplicité des locaux, du personnel et d'ouvrages de référence partout nécessaires).

Les inventaires (énumérations descriptives), catalogues ou répertoires (listes méthodiques avec synthèses explicatives) de toutes sortes constituent les instruments d'investigation qui doivent permettre à l'historien de connaître l'existence et la localisation des documents. En effet, un fonds non ou mal répertorié ne sera pas d'un grand secours à l'historien.

Seules quelques grandes bibliothèques publient des catalogues d'auteurs de livres imprimés (par exemple, celui du British Museum, groupant 263 volumes in-folio publiés de 1959 à 1966 et complétés annuellement par des volumes d'additions; citons encore celui de la Bibliothèque Nationale de Paris, commencé en 1897, qui comprend plus de 220 volumes in 8°).

Actuellement, on utilise encore le système du catalogue traditionnel sur fiches (manuscrites ou imprimées). C'est le système employé par la

<sup>32</sup> Cité par P. JOSSELAND, « Les Bibliothèques », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 1110.

Bibliothèque royale de Belgique. Le lecteur peut y disposer de deux catalogues généraux sur fiches : dans le premier catalogue, les fiches sont classées par ordre alphabétique des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages anonymes, de revues, de journaux et de collections ; dans le second catalogue, les fiches sont classées par ordre alphabétique des sujets ou — s'il s'agit d'ouvrages littéraires — des titres, l'article excepté. Une série d'ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, manuels, atlas, annuaires, catalogues, biographies, bibliographies) — vingt-cinq mille volumes environ groupés par ordre systématique — permettent au lecteur de trouver directement n'importe quelle information ou d'être renvoyé vers des publications contenant ces informations.

Toutefois, on voit maintenant se constituer dans de nombreuses bibliothèques des catalogues informatisés qui ont l'avantage d'être à peu de frais reproduits et diffusés sur listes, écrans, microfiches ou bandes magnétiques dans beaucoup d'institutions scientifiques. Aux Etats-Unis, plusieurs organismes ont fusionné en des banques de données géantes les notices catalographiques de nombreuses bibliothèques universitaires. Ces « catalogues partagés » permettent à celles-ci de remplacer de lourds équipements centralisés par de simples terminaux. Les banques de données se substituent aussi aux bibliographies spécialisées en fournissant à leurs utilisateurs non seulement des références bibliographiques, mais aussi des résumés et même des textes complets des documents demandés.

D'autre part, pour un bibliothécaire, *conserver et communiquer* les livres sont deux devoirs contradictoires. En effet, à force de manipulations, les livres s'usent surtout les livres contemporains dont le papier est souvent très médiocre et la couverture fort fragile. Or on ne peut remplacer les livres devenus introuvables. Toutefois, l'usage s'introduit de les faire photographier.

Un danger bien plus grave encore plane sur nos bibliothèques. On sait qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le papier chiffon a été remplacé par un papier fabriqué à partir de fibres de bois. Or l'anhydride sulfurique, au contact de certaines impuretés de ce papier, se transforme en acide sulfurique qui provoque la lente désagrégation des volumes. C'est ainsi que la Library of Congress de Washington, la plus importante bibliothèque du monde avec ses vingt millions de livres, est menacée. Plus de trois millions de ceux-ci sont en train de se décomposer. Pour lutter contre ce fléau, on peut les plonger dans une solution contenant du calcium, procéder à un « nettoyage chimique » dans une chambre à vide ou les microfilmer. Cette dernière solution pose le problème de la conservation à long terme fixée par les spécialistes entre 50 et 150 ans !

Le prêt payant national et international entre bibliothèques a tendance à se pratiquer de plus en plus; il optimise le rendement des livres acquis, mais il est à proscrire en ce qui concerne les volumes rares et les ouvrages de référence. L'historien sera donc souvent forcé de se déplacer pour mener à bien son travail de documentation.

On trouve aussi dans la plupart des grandes bibliothèques un service de reproduction photographique qui exécute toute demande de photographie, de photocopie y compris le procédé rapide « xérox » et de microfilm concernant des ouvrages faisant partie de leurs collections. Le microfilm est un moyen de diffusion qui permet au chercheur d'éviter des déplacements trop onéreux et de disposer d'une documentation souvent fort dispersée. En reproduisant à l'échelle réduite sur une pellicule négative toute espèce de document, le microfilm permet aussi de parer à une destruction éventuelle de documents précieux, d'économiser de la place, de reconstituer des collections dépareillées de journaux et de périodiques et de compléter des fonds d'archives existants. Les microfilms sont conservés en double exemplaire dans des filmothèques :

1) les *microfilms de sécurité* sont placés dans un local tempéré et généralement enfermés en rouleaux de 120 mètres dans des boîtes métalliques; un personnel spécialisé contrôle leur état de conservation et ordonne éventuellement de les reproduire; 2) les *microfilms de consultation* souvent découpés en bandes standard de 23 cm, sont des exemplaires de travail dont la gélatine finit par se rayer et qui doivent être remplacés périodiquement.

A l'heure actuelle, on a de plus en plus tendance, pour gagner de la place, à reproduire des livres et des revues sur des *microfiches* (60 pages sont généralement photographiées sur chaque microfiche). Des « lecteurs » simples individuels, caractérisés par un écran très lumineux, permettent de consulter les microfiches dans une pièce fortement éclairée. Des « lecteurs reproducteurs » avec sélecteur de contraste assurent une qualité de copie toujours exploitable. Plusieurs grandes maisons d'éditions ont entrepris la reproduction de revues et d'ouvrages anciens devenus introuvables pour combler les lacunes que l'on décèle dans les bibliothèques et les centres de documentation. Ces *microéditions* permettront dans l'avenir de pallier la dispersion et la fragmentation de certains fonds de documents imprimés et d'archives.

### 3. La recherche des documents enregistrés

Le recul progressif du document écrit devant l'audio-visuel, tranche d'histoire vivante, est une des caractéristiques de la civilisation contem-

poraine où l'environnement quotidien est constamment imprégné de sons et d'images. Selon le sociologue canadien Marshall McLuhan, l'ère de la « Galaxie Gutenberg » appartient désormais au passé.

#### a) *Les archives sonores*

En 1877, l'Américain Thomas Edison (1847-1931) invente la première machine parlante, le phonographe : un stylet grave les vibrations sur une bande de papier d'étain enroulée sur un cylindre, ce qui permet l'enregistrement direct et la reproduction<sup>33</sup>. En 1881, un autre Américain, Charles Sumner Tainter (1854-1940), améliore la qualité de l'enregistrement en substituant au papier d'étain un manchon composé de cire et de paraffine. En 1887, Emil Berliner (1851-1929) met au point le gramophone, premier appareil à disques à gravure latérale, dits durs, obtenus par le procédé du duplicatage par galvanoplastie. Le disque dur, tiré industriellement à des milliers d'exemplaires, va dominer le marché jusqu'en 1930, année de l'apparition en Allemagne du disque à enregistrement direct, dit souple, constitué par une plaque d'aluminium ou de zinc recouverte de vernis cellulosique. Cette formule est bientôt adoptée par les stations de radiodiffusion. Toutefois, le maguétophone à bande lisse, inventé dès 1935, détrône le disque souple après la seconde guerre mondiale et est adopté tant par la Radio que par les « chasseurs de son ». A partir de 1948, le microsillon de longue durée connaît une vogue extraordinaire. Depuis 1975, enfin, le disque compact à lecture optique par laser s'impose de plus en plus sur le marché du disque.

L'idée de conserver les archives sonores d'intérêt historique est récente. Il reste peu de chose de la période 1877-1945 : des tonnes d'anciens enregistrements ont été envoyées au pilon ! Toutefois, depuis 1945, on dispose d'une telle masse de témoignages sonores enregistrés que, pour éviter l'encombrement et l'immobilisation d'un trop grand nombre de bandes magnétiques, on doit éliminer les documents les moins intéressants. Les archives sont classées et répertoriées dans des discothèques, phonothèques ou ténidiothèques (réserves de bandes magnétiques) publiques dont les plus riches dépendent des organismes nationaux de radiodiffusion-télévision.

La Bibliothèque royale de Belgique possède depuis 1968 un *Musée de la Parole*, centre audio-visuel créé par Paul Hellyn, qui met à la disposition du public plusieurs milliers de bandes sonores et de diapositives relatives principalement aux grandes figures littéraires du monde contem-

<sup>33</sup> Rappelons, toutefois, que le Français Charles Cros (1842-1888), génial créateur sur papier du « paléophone », avait été le précurseur du principe du phonographe.

porain. Il constitue également un centre de recherche des techniques audio-visuelles. Il organise des écoutes et des visions de témoignages, de spectacles et de films.

L'Université Catholique de Louvain a créé en 1974 un *Centre de recherches sur la communication en histoire* dirigé par le professeur Albert d'Haenens qui a rassemblé une médiathèque exceptionnelle où sont réunis tous les supports de l'image et du son qui concernent notamment les « témoins de la quotidienneté » en Wallonie.

A côté de documents sonores historiques indirects (enregistrements musicaux, littéraires, folkloriques, etc.), on trouve des documents sonores historiques directs, témoignages plus vivants que des textes puisqu'ils permettent de se rendre compte du débit et des inflexions des voix des personnages célèbres. C'est ainsi qu'on a conservé le discours prononcé par René Viviani, le 4 août 1914, à la Chambre des Députés. Toutefois, le truquage des documents sonores est facile : on sait aujourd'hui que le célèbre appel radiodiffusé lancé sur les ondes le 4 juin 1940 par Winston Churchill (« Nous combattons sur les plages... nous combattons sur les collines... nous ne nous rendrons jamais ! ») n'a pas été lu à la B.B.C. par ce dernier, qui l'avait présenté peu avant à la Chambre des Communes, mais a été enregistré par Norman Shelley, acteur professionnel qui fut chargé d'imiter l'homme d'Etat britannique indisponible à ce moment.

En outre, la prise de son peut être faussée par le jeu et l'emplacement des micros ; la bande magnétique donne des possibilités d'effacement et de montage (une bande d'un seul tenant peut avoir été enregistrée sur une série de morceaux raccordés). Aux Etats-Unis, lors de la campagne présidentielle de 1972, le président républicain Richard Nixon enregistra sur bandes magnétiques toutes les conversations secrètes à la Maison Blanche en vue de pouvoir plus tard rédiger ses mémoires. Compromis dans le cambriolage du Watergate, siège du parti démocrate, et sommé par la Cour Suprême de livrer ses enregistrements, Nixon, après de nombreuses tergiversations, se décida finalement à en publier des transcriptions soigneusement épurées qui dévoilèrent, néanmoins, son absence de probité et l'accablèrent à démissionner le 8 août 1974. En Belgique, l'enregistrement sonore, s'il n'a pas été sonorisé par des représentants de la loi, n'est pas considéré comme preuve légale devant les tribunaux. L'historien devra toujours démontrer l'authenticité du témoignage sonore avec l'aide des documents écrits.

#### b) *Les archives photographiques et les archives filmées*

En 1822, le Français Nicéphore Niepce (1765-1833) réalise la première photographie en obtenant sur une lame de cuivre enduite de bitume de

Judée la représentation d'objets extérieurs. L'invention de Niepce va être perfectionnée par d'autres pionniers au fil des années. A partir de 1878, la généralisation du procédé photographique au gélatino-bromure d'argent, en permettant la fabrication industrielle des plaques, puis, après 1890, de rouleaux de pellicule de celluloid transparent, ouvre l'ère de la photographie moderne. Après 1900, la photographie en couleur commence à être utilisée et, grâce à l'amélioration constante de la technique, prend aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante sur le marché.

La publication d'hebdomadaires illustrés à partir des environs de 1910, grâce aux procédés de l'héliogravure et de l'offset, a permis la conservation de nombreux témoignages photographiques. Des millions de photos et de clichés se trouvent également conservés dans les bibliothèques des Etats (souvent annexées aux cabinets d'estampes des grandes bibliothèques), des agences de presse et des hebdomadaires illustrés. Il existe aussi des collections privées qui tentent de sauver une minime partie des milliards de photos, de diapositives et de clichés pris par les amateurs. Le classement de ces documents photographiques, trop souvent anonymes ou non identifiables, pose alors des problèmes presque insurmontables.

Depuis quelques années, l'historien utilise, pour recenser, visionner et analyser toutes les images disponibles concernant un thème donné, la technique du vidéodisque. Ce remarquable instrument de recherche documentaire comprend un vidéolecteur, des installations électroniques (écrans, micro-ordinateur, clavier) et un disque laservision qui rassemble 54.000 images.

L'historien doit se garder d'oublier que la photographie ne représente pas toujours la réalité et que le truquage permet d'en modifier la signification et le sens<sup>34</sup>. Signalons parmi les déformations possibles l'accent mis sur une attitude isolée d'un personnage, les retouches à la gouache des portraits officiels, les décors parfois photographiés à des centaines de kilomètres du site authentique, la légende sans rapport avec le sujet représenté, les vues « sensationnelles » obtenues *post eventum* avec l'aide des acteurs d'un événement passé, et, surtout, le photomontage. C'est ainsi qu'on a vu Trotski, après sa disgrâce en U.R.S.S., disparaître des photographies officielles du groupe des dirigeants de la Révolution d'Octobre ! Dans ces conditions, le recoupement avec les documents écrits sera toujours nécessaire pour authentifier les documents photographiques suspects.

<sup>34</sup> Cfr A. JAUBERT, *Le Commissariat aux Archives, les photos qui falsifient l'histoire*, Paris, 1986, où l'on découvre toutes les falsifications auxquelles on peut se livrer à partir d'une photographie.



En 1889, Thomas Edison, se basant sur le principe de la persistance des impressions lumineuses sur la rétine, enregistre les premiers films muets constitués par des photographies fixes en bandes verticales transparentes. Pour les montrer, il invente le kinétoscope, appareil qui fait passer la pellicule entre une série de rouleaux et qui permet à un spectateur d'en suivre le déroulement au travers d'un oculaire. En 1895, Louis Lumière (1864-1948) fait breveter son cinématographe, appareil de prise de vues (caméra) et de projection. Dans cette machine, la pellicule passe devant un objectif : l'image agrandie est projetée sur un écran à une vitesse de 16 images/seconde (qui a été élevée à 24 pour le cinéma sonore). En 1927-1931, on assiste déjà aux premières réalisations de la télévision et à la généralisation du cinéma parlant.

Une masse énorme d'actualités et de documentaires est filmée chaque année. Elle offre des témoignages historiques irremplaçables (par exemple, le débarquement allié en Normandie de juin 1944, où l'on trouve des informations inédites que ne révèlent pas les documents écrits). Il ne faut, néanmoins, pas dédaigner les films de mise en scène qui constituent également des témoignages involontaires concernant l'histoire de la civilisation (mœurs, costumes, comportement des groupes et des individus, mentalités, mutations psycho-sociales, etc.). Ils reflètent, en effet, la société qui les a produit et dont les réalisateurs sont issus. Ils expriment ainsi la perception du monde extérieur d'une époque donnée.

Le cinéma utilise également des données historiques pour créer des films historiques qui sont des œuvres de fiction. Certaines émissions de télévision — comme les « dossiers de l'écran » — ont popularisé les films historiques. Il faut, toutefois, distinguer *le film à prétexte historique*, où, malgré l'exactitude des reconstitutions, le cinéaste présente un scénario connu d'avance et demandé par le public (par exemple, les nombreuses versions des *Derniers Jours de Pompéi*), *le film à coloration historique*, où le passé est utilisé pour caractériser sommairement une période particulière (par exemple, le *western*) et *le film historique proprement dit*, où le cinéaste part d'un acquis culturel, mais le complète et le présente éventuellement sous un éclairage nouveau (par exemple *1860*, production italienne datant de 1932-1933 qui retrace l'expédition des Mille organisée par Garibaldi). Le film historique proprement dit aborde par une voie détournée des thèmes d'actualité, prend position sur des conflits du moment et constitue une « mise au présent » des événements passés<sup>35</sup>.

*La Bataille du Rail*, film de René Clément, offre un témoignage sur l'organisation quotidienne de la Résistance des cheminots français. Mais

<sup>35</sup> Cfr P. SOBLEN, « Clio à l'écran, ou l'historien dans le noir », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXI, Paris, 1974, pp. 252 et suiv.

elle dépasse, en fait, cet aspect documentaire pour devenir également une image de la Résistance telle que la société française de 1946 la propose. Ce film construit une codification de la Résistance qui se concrétise en une véritable chanson de geste qui ignore les dissensions internes entre les mouvements gaullistes et communistes. « L'accent mis sur la structure et sur les composantes du récit cinématographique, note avec justesse Jean Pierre Bertin-Maghit, laisse apparaître une double manipulation : 1) L'élargissement de la résistance des cheminots à l'ensemble du corps social. L'action collective, héroïque ainsi présentée suggère que tous les Français participaient à ce mouvement; 2) L'utilisation de la voix off, d'abord objectivement documentaire, a pour effet au moment où le film bascule dans une fiction symbolique, d'impliquer le spectateur dans la résistance des cheminots : leur victoire devient ainsi la sienne »<sup>36</sup>.

Après 1935, les cinémathèques publiques ou privées, rares au début du siècle, se multiplient dans le monde entier. En 1938, on crée la Fédération internationale des Archives du film. Malheureusement la grande majorité des longs métrages muets et une bonne partie des films parlants ont été détruits. Aujourd'hui encore, on récupère l'argent et le celluloïd en envoyant à la fonte les pellicules usagées ou les négatifs ayant perdu toute valeur commerciale ! Soulignons que la conservation systématique de tous les négatifs et copies de films serait souhaitable pour les historiens de demain. Tous les gouvernements devraient suivre l'exemple de l'U.R.S.S. qui a instauré le dépôt légal obligatoire pour toutes les productions cinématographiques<sup>37</sup>.

« La période héroïque des cinémathèques, constatent François Garçon et Pierre Sorlin, prendra bientôt fin. Techniquement, la solution est connue : aux supports fragiles que sont la pellicule et la bande magnétique va se substituer un support stable, le vidéodisque, objet métallique sur lequel les signaux sont non plus déposés extérieurement mais gravés et qui, lu exclusivement au laser, ne subit pas d'usure. Le film de demain résistera au temps beaucoup mieux que le plus solide des livres »<sup>38</sup>.

<sup>36</sup> J.-P. BERTIN-MAGHIT, « *La Bataille du Rail* : de l'authenticité à la chanson de geste », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXIII, Paris, 1986, p. 284.

<sup>37</sup> On devrait également, comme le suggère M. FERRO, « Société du XX<sup>e</sup> siècle et histoire cinématographique », dans *Annales*, t. XXIII, Paris, 1968, pp. 581 et suiv., dresser à l'échelon international un catalogue systématique des archives filmées et télévisées où l'on mentionnerait la nature des sources (actualités, documentaires, films de fiction, films politiques ou de propagande) ainsi que la liste des plans et des séquences.

<sup>38</sup> F. GARÇON et P. SOBLIN, « L'historien et les archives filmiques », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXVIII, Paris, 1981, pp. 356 et suiv.

Tout film fait l'objet d'un montage, opération non contrôlable par laquelle, après avoir choisi certaines images, on colle ensemble de courts morceaux tournés séparément. Ce montage est réalisé pour la bande image comme pour la piste sonore, qui a d'ailleurs été presque toujours enregistrée séparément et qui est synchronisée par après avec les images. Le montage du film modifie le témoignage authentique. En raison de l'emploi du montage, « les actualités et les documentaires, ainsi que l'affirme Georges Sadoul, ne sont pas un enregistrement mécanique de la vie, mais ils comportent une re-création pouvant devenir falsification »<sup>39</sup>. Un exemple. Lors de la guerre israélo-arabe de juin 1967, les Egyptiens ne se trouvaient qu'à vingt kilomètres de Tel-Aviv. Le haut-commandement égyptien était si sûr que cette dernière allait être détruite que, dès le début de la guerre, le 5 juin 1967, la télévision égyptienne diffusait des images de la ville en flammes : celles-ci provenaient d'une bande d'actualités représentant le gigantesque incendie qui avait ravagé, quelques mois plus tôt, l'immeuble de la compagnie maritime « Zim » !

Dans les actualités, informations censurées, considérées à tort comme un témoignage direct, on coupe ou on réduit certaines prises de vues ; en outre, on intercale souvent parmi des documents filmés des grands événements pris dans la journée des séquences rétrospectives ; on sonorise ensuite l'ensemble en laboratoire (musique, bruitage et commentaires). La synchronisation du son et des images reste, en effet, exceptionnelle. De plus, certains plans peuvent être de véritables mises en scène ; des séquences peuvent être « adaptées », c'est-à-dire faire l'objet d'un nouveau « montage » ; des versions doublées peuvent différer beaucoup des versions originales ; enfin, il faut se garder d'oublier que les gouvernements exercent un contrôle plus ou moins discret sur les actualités qui reflètent, en conséquence, les thèses officielles de l'époque où elles sont enregistrées.

« Un historien recourant à une source filmée des actualités devra toujours — et surtout pour la piste sonore — confronter ces données avec celles fournies par les sources traditionnelles : journaux, archives, témoignages oraux, etc. »<sup>40</sup>.

Toutefois, un film, même censuré, reste un témoignage historique et constitue — volontairement ou non — une sorte de contre-analyse de la société. Il faut donc s'efforcer de comprendre non seulement l'œuvre mais aussi la réalité qu'elle représente, la zone d'histoire demeurée cachée. « Partir de l'image, des images, souligne Marc Ferro. Ne pas chercher

<sup>39</sup> G. SADOUL, « Témoignages photographiques et cinématographiques », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 1394.

<sup>40</sup> G. SADOUL, *op. cit.*, p. 1396.

seulement en elles illustration, confirmation, ou démenti à un autre savoir, celui de la tradition écrite. Considérer les images telles quelles, quitte à faire appel à d'autres savoirs pour les mieux saisir »<sup>41</sup>.

Un bel exemple est fourni par l'analyse que fait Marc Ferro, des documents d'actualités concernant les manifestations de rues qui se déroulèrent à Pétrograd de février à octobre 1917. On constate que l'écrasante majorité des manifestants est constituée par des soldats ; parmi les civils, on rencontre surtout des femmes ; la participation des ouvriers est très minoritaire. « Voilà qui remet en cause une tradition solidement enracinée, qui ne connaissait que les « manifestations de masses, ouvriers et soldats ». Les images incitant à une vérification, on peut s'apercevoir qu'entre février et octobre, les activistes qui firent irruption au siège du parti bolchevique pour l'obliger à prendre en charge les manifestations d'avril, juin, juillet, n'étaient jamais des ouvriers mais bien des soldats. Au vrai, si les ouvriers ne manifestent pas dans le centre de la ville, c'est simplement parce que, pour la plupart, ils occupent et gèrent les usines... Le silence de la tradition sur cet aspect du mouvement révolutionnaire s'explique. Pour l'historiographie bolchevique, noter la rareté des ouvriers dans les manifestations de rues, l'expliquer par les occupations d'usines reviendrait à admettre que les mesures prises ultérieurement pour mettre fin à la gestion ouvrière allaient contre le sentiment général. En outre, la tradition marxiste ne pouvait attribuer le succès des grandes manifestations de rues, en avril, juin, etc., à ces soldats que le Dogme et la Loi définissaient comme des « paysans en uniforme ». Reconnaître le rôle d'avant-garde, même partiel, non des ouvriers, mais des « paysans-soldats » serait revenu, cette fois, non plus à disqualifier les actes ultérieurs des bolcheviks, mais à mettre en cause le dogme sur lequel il fondait sa légitimité »<sup>42</sup>.

## C. LES DISCIPLINES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Pour aborder l'étude de l'histoire avec quelque espoir de succès, la connaissance de certaines disciplines auxiliaires est nécessaire. Il s'agit, cependant, d'un *apprentissage technique*, non d'un savoir encyclopédique.

L'historien doit avant tout connaître la *langue* des documents écrits qu'il analysera. Pour étudier l'histoire ancienne de l'Assyrie, la connais-

<sup>41</sup> M. FERRO, « Le film, une contre-analyse de la société », dans *Faire de l'histoire* sous la direction de J. LE GOFF et P. NORA, t. III, *Nouveaux objets*, Paris, 1974, p. 240.

<sup>42</sup> M. FERRO, *op. cit.*, pp. 253 et suiv.

sance des écritures cunéiformes sera nécessaire. Les documents écrits devront éventuellement être déchiffrés. C'est ainsi qu'avant la découverte de Michael Ventris en 1952, les tablettes d'argile trouvées en Crète et sur le continent avec leurs caractères graphiques en linéaire B, datant du dernier tiers du II<sup>m</sup>e millénaire, étaient pour nous inintelligibles. Avec l'aide de John Chadwick, Michael Ventris démontra que, tant à Cnossos qu'à Pylos et à Mycènes, le langage ainsi transcrit était un dialecte grec archaïque fort proche de la langue utilisée plus tard dans l'épopée homérique. On sait maintenant que le linéaire B est une écriture syllabique qui rend de façon très imprécise les sons et les mots du grec archaïque. Exemples : *pa-te* (grec *pater*) : père; *ai-ku-pi-ti-jo* (grec *Aiguptios*) : Égyptien; *po-ni-ki-jo* (grec *Phoinikios*) : Phénicien. Les documents en linéaire B retrouvés jusqu'à ce jour sont presque toujours des inventaires.

Aujourd'hui, si la lecture de l'étrusque ne présente plus aucune difficulté, l'interprétation de la langue se heurte encore à de sérieux obstacles. En effet, les étruscologues ne disposent pas d'un texte bilingue, rédigé à la fois en étrusque et en grec ou en latin, pour connaître la valeur exacte des termes étrusques. Rappelons, à ce propos, la boutade qu'Aldous Huxley prête à un personnage d'un de ses romans en visite à Cerveteri (l'antique Caere) : « Qui sait ? Dans une centaine d'années un nouveau Keat ou un nouveau Busby enfoncera peut-être la syntaxe étrusque et la prosodie étrusque dans la tête des potaches. Rien ne donnerait une plus grande satisfaction. Le latin et le grec ont une certaine valeur pratique infinitésimale; mais l'étrusque est totalement, absolument inutile. Comment trouver une meilleure base pour l'éducation d'un gentleman ? C'est la langue morte de l'avenir. Si l'étrusque n'existait pas, il faudrait l'inventer » <sup>43</sup>.

L'*épigraphie* (étude des inscriptions, c'est-à-dire des textes écrits sur des matériaux durables, comme la pierre et le métal), la *paléographie* (étude du déchiffrement des écritures anciennes manuscrites) et la *papyrologie* (étude du déchiffrement des papyrus) sont des techniques indispensables aux spécialistes de l'antiquité et du moyen âge.

Si, dans le monde contemporain, l'*épigraphie* est assez pauvre (inscriptions sur des édifices publics civils et religieux, plaques des noms de rues, enseignes, graffites, plaques de signalisation routière, bornes kilométriques, ex-voto et épitaphes de cimetières), le monde antique a connu en ce domaine une extraordinaire prolifération. On a déjà retrouvé des centaines de milliers d'inscriptions grecques et romaines (lois, décrets,

<sup>43</sup> Cfr A. HUXLEY, traduit par J. BASTIN, *Marina di Vezza*, Paris, 1938, p. 337.

traités, ex-voto, épitaphes, comptes, inventaires, calendriers, hymnes, chroniques, dédicaces aux dieux, bases de statues, documents triomphaux ou honorifiques, etc.). Ces documents, gravés sur pierre pour leur assurer une publicité durable, sont des copies ou des résumés de documents d'archives écrits sur papyrus ou sur parchemin. Ils constituent des témoignages directs qui éclairent d'une façon souvent saisissante l'histoire politique, institutionnelle, économique, sociale, religieuse et culturelle du monde gréco-romain. La publication de *corpus* ou recueils épigraphiques, contenant d'importantes séries d'inscriptions grecques et latines, permet à l'historien de disposer d'un important matériel pour restituer les inscriptions mutilées grâce à la comparaison d'inscriptions parallèles. C'est ainsi qu'on utilise souvent des formules identiques pour dater et authentifier les documents lapidaires. Toutefois, certaines lacunes sont parfois irrémédiables. Il faut donc toujours éviter des restitutions hasardeuses. Mabillon rapporte à ce sujet une anecdote assez curieuse. Sous le pontificat d'Urbain VIII (1623-1644), « arriva à Rome une supplique d'une église d'Espagne, qui demandait des indulgences pour la fête d'un *saint Viar*, dont elle prétendait posséder le corps. La nouveauté de ce nom surprit le pape. Avant de ne rien accorder, il voulut savoir sur quels monuments reposait le culte du prétendu saint. L'enquête aboutit à constater que toutes les preuves de sa sainteté se réduisaient à une pierre placée à l'endroit où on le croyait enseveli et sur laquelle se lisait son nom clairement tracé : S VIAR. La pierre fut examinée avec attention par des épigraphistes un peu plus habiles que le clergé et le peuple du bourg espagnol, et ces savants n'eurent pas de peine à y reconnaître les restes d'une inscription presque entièrement effacée, où était mentionné un *praefectuS VIARum* ou intendant des chemins publics au temps de la domination romaine »<sup>44</sup>. Rappelons aussi que l'on rencontre en épigraphie de nombreuses ligatures, sigles et abréviations. Citons, par exemple, cette épitaphe latine : N.F.F.N.S.N.C. qui signifie « *Non fui, fui, non sum, non curo* » (Je ne fus pas, je fus, je ne suis plus, je ne m'en soucie pas). Soulignons, enfin, que l'accroissement incessant du matériel épigraphique approfondit et renouvelle notre connaissance de l'antiquité classique.

La *paléographie* s'intéresse aux écritures anciennes manuscrites, c'est-à-dire à des signes conventionnels utilisés pour transmettre le langage, ainsi qu'aux matériaux et instruments de l'écriture. Il faut se garder de la confondre avec la *codicologie*, discipline auxiliaire qui se préoccupe du livre manuscrit envisagé dans son histoire et dans l'usage qui en a été

<sup>44</sup> MABILLON, *Iter italicum*, Paris, 1724, p. 143. Ce texte est cité par Ch. DE SMEDT, *Principes de la critique historique*, Liège, 1883, pp. 192-193.

fait. Le domaine de la paléographie est immense puisqu'il comporte tous les types d'écriture apparus dans le monde depuis cinq millénaires. Cependant, la paléographie grecque, la paléographie romaine et la paléographie médiévale constituent aujourd'hui d'importantes disciplines autonomes. Les principaux matériaux de l'écriture dans l'antiquité et au moyen âge sont les *tablettes enduites de cire*, le *papyrus* (feutrage macroscopique fabriqué à partir de la pulpe de la plante qui porte ce nom et dont les feuilles collées constituent le *volumen* ou rouleau) et le *parchemin* (ou *pergamen* fait de peaux d'animaux épilées à la chaux pour les rendre fines et souples, séchées et pliées en cahiers formant le *codex* ou livre). Ce dernier matériau revient cher puisqu'un manuscrit de 250 pages consomme la peau de 100 brebis ! On se sert d'un poinçon de métal (stylet) pour écrire sur les tablettes enduites de cire, d'un roseau taillé trempé dans l'encre pour écrire sur le papyrus et d'une plume d'oie pour écrire sur le parchemin. Les premiers manuscrits sur papier (feutrage microscopique de fibres de cellulose obtenu à partir de chiffons triturés et inventé par les Chinois au début du II<sup>m</sup>e siècle de notre ère) apparaissent dès le XII<sup>e</sup> siècle dans l'Espagne musulmane, au XIII<sup>e</sup> siècle dans l'Espagne chrétienne et au XIV<sup>e</sup> siècle dans le restant de l'Europe. Au moyen âge, on réutilisait certains manuscrits après les avoir lavés et poncés (*palimpsestes*). Pour faire réapparaître l'encre des textes effacés, on utilise actuellement des rayons ultraviolets filtrés ; lorsque les textes sont cachés sous une substance opaque, on emploie des rayons infrarouges. La plupart des manuscrits grecs et latins datent du moyen âge. La principale difficulté des textes médiévaux, écrits en latin ou en langue vulgaire, consiste dans le déchiffrement des abréviations — 15.000 environ — utilisées par les scribes : on trouve des *abréviations par suspension* consistant à écrire seulement les sigles ou lettres initiales des mots (exemple : S.C. = *senatus consultum*), des *abréviations par signes spéciaux* ou *notes tironiennes*, sorte de sténographie peut-être inventée par Tiron, affranchi de Cicéron, des *abréviations par contraction* (exemple : D̄s = *Deus* ; Dñs = *Dominus*) et des *abréviations par lettres suscrites* (exemple : sup<sup>a</sup> = *supra*). Pour identifier les scribes, on utilise une nouvelle méthode, l'*holographie*, qui cherche à mesurer le degré de ressemblance des lettres de certains manuscrits avec des formes scripturaires. Signalons encore que l'on découvre parfois des parchemins manuscrits inédits dans les plats de cartons de collage des anciennes reliures.

La *papyrologie*, branche détachée au XX<sup>e</sup> siècle de la paléographie, étudie les *ostraca* (tessons de poterie écrits), les *tablettes de cire, de bois ou de plomb* et surtout les *papyrus*. Ceux-ci, provenant presque tous d'Égypte, sont généralement rédigés en grec, beaucoup plus rarement en

latin <sup>45</sup>. La papyrologie s'occupe de l'histoire de la vallée du Nil depuis la fin du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. jusqu'au début du VII<sup>e</sup> siècle de notre ère. On distingue les *papyrus littéraires* (où l'on trouve, à côté d'une foule de petits écrivains locaux, les plus anciens fragments de quelques auteurs classiques qui ne sont pas, toutefois, dans l'ensemble meilleurs que les copies médiévales) et les *papyrus documentaires* (codes de lois, règlements fiscaux, registres d'impôts ou de taxes locales, contrats, lettres privées, exercices scolaires, comptes de ménage, etc.). Plusieurs œuvres historiques perdues ont été retrouvées grâce à la papyrologie (par exemple, la *Constitution d'Athènes* d'Aristote; les *Helléniques* de l'Anonyme d'Oxyrhynchos; etc.). Grâce aux fouilles organisées et aux découvertes fortuites, les sources papyrologiques — déjà très abondantes — s'enrichissent sans cesse.

Tout le problème de la datation des documents repose sur la *chronologie* (étude de la répartition des faits historiques dans le temps). « Il n'y a pas d'histoire sans dates; pour s'en convaincre, il suffit de considérer comment un élève parvient à apprendre l'histoire: il la réduit à un corps décharné dont les dates forment le squelette. Non sans raison, on a réagi contre cette méthode desséchante, mais en tombant souvent dans l'excès inverse. Si les dates ne sont pas toute l'histoire, ni le plus intéressant dans l'histoire, elles sont ce à défaut de quoi l'histoire elle-même s'évanouirait, puisque toute son originalité et sa spécificité sont dans l'appréhension du rapport de l'avant et de l'après, qui serait voué à se dissoudre si, au moins virtuellement, ses termes ne pouvaient être datés » <sup>46</sup>.

Le retour régulier de certains phénomènes naturels devait nécessairement fournir aux hommes l'instrument de la mesure du temps. Le lever et le coucher du soleil, les phases régulières de la lune, le cycle des saisons et de la végétation, correspondant respectivement à la rotation de la terre sur elle-même, au mouvement de la lune autour de la terre, à la révolution de la terre autour du soleil, favorisaient la division du temps en jours, mois et années. A la longue, on établira une concordance exacte entre ces trois catégories de mouvements. Il va de soi que les hommes, qui adoptèrent d'abord des systèmes de concordance des cycles fondés sur des observations empiriques et divergentes, ont tâtonné longtemps avant d'aboutir à un résultat satisfaisant. Selon les époques et les pays, les peuples ont compté, appelé et numéroté différemment les

<sup>45</sup> Il existe aussi de nombreux papyrus rédigés en égyptien (hiéroglyphique, hiératique et démotique), en araméen, en copte, en arabe, etc., qui appartiennent aux domaines des papyrologies égyptienne, araméenne, copte, arabe, etc.

<sup>46</sup> Cf. LÉVI-STRAUSS, *op. cit.*, p. 342.



jours, les mois et les années ; ils ont introduit certaines divisions artificielles dans le cours des temps. Pour prévoir facilement le retour régulier de certains événements de la vie religieuse et civile, ils ont été amenés à créer un calendrier (voir plus loin les modes de datation d'après différents étalons). L'étude de ces systèmes et la manière de ramener les dates exprimées par ces derniers à notre manière actuelle de répartir le temps est l'objet de la chronologie <sup>47</sup>.

On sait que le calendrier julien, établi le 1<sup>er</sup> janvier 45 avant J.-C. par Jules César, comptait 365 jours avec intercalage d'1 jour tous les 4 ans. Or, en réalité, l'année solaire comprend 365 jours, 5 heures, 46 minutes, 14 secondes. Par la bulle *Inter Gravissimas* du 24 février 1582, le pape Grégoire XIII prescrivit une suppression de 10 jours : le 4 octobre 1582 fut suivi du 15 octobre 1582. On décida désormais de supprimer trois années bissextiles séculaires sur quatre (restent bissextiles les années séculaires dont les deux premiers chiffres forment un nombre divisible par 4 ; ex. : 2000). L'erreur fut ainsi réduite à 24 secondes par année.

Le calendrier arabo-musulman, lui, réglé sur les mouvements de la lune, compte 354 jours (6 mois de 30 jours alternés avec 6 mois de 29 jours, 19 années sur 30) ou 355 jours (7 mois de 30 jours contre 5 mois de 29 jours, 11 années sur 30). En effet, l'année lunaire comprend 354 jours, 8 heures, 48 minutes, 36 secondes. Toute coïncidence *exacte* entre l'année arabo-musulmane et l'année grégorienne est donc impossible. L'an I de l'Hégire débute le vendredi 16 juillet de l'an 622 de notre ère, date à laquelle le prophète Mahomet quitte La Mecque pour se réfugier à Médine. Voici les formules de conversion utilisées pour ramener l'année grégorienne à l'année de l'Hégire et vice versa :

1) Année grégorienne =

$$\text{Année de l'Hégire} + 622 - \frac{\text{Année de l'Hégire}}{33}.$$

Exemple : A quelle année grégorienne correspond l'année de l'Hégire 1040 ?

$$\text{Année grégorienne} : 1040 + 622 - \frac{1040}{33} = 1631.$$

<sup>47</sup> On trouvera une source documentaire importante et une éventuelle base de recherches chez J. DELORME, *Chronologie des Civilisations*, 3<sup>me</sup> éd., Paris, 1970.

2) Année de l'Hégire =

$$\text{Année grégorienne} - 622 + \frac{\text{Année grégorienne} - 622}{32}$$

Exemple : A quelle année de l'Hégire correspond l'année grégorienne 1969 ?

$$\text{Année de l'Hégire} = 1969 - 622 + \frac{1969 - 622}{32} = 1389.$$

Le calendrier israélite, qui sert surtout à déterminer les fêtes religieuses, est « luni-solaire ». Il se rapporte à l'ère israélite de la création du monde fixée en l'an 3760 avant J.-C. L'année 1974 correspond à l'année 5734 du calendrier israélite. L'année judaïque comprend des mois lunaires de 29 ou 30 jours ; elle se compose de 12 mois lorsqu'elle est commune (elle peut avoir 353, 354 ou 355 jours suivant qu'elle est déficiente, régulière ou abondante) et de 13 mois lorsqu'elle est embolismique ou intercalaire (elle peut avoir 383, 384 ou 385 jours suivant qu'elle est déficiente, régulière ou abondante). Les années communes et les années embolismiques se succèdent entre elles de telle manière qu'après une période de 19 ans, le début de l'année judaïque coïncide avec le début de l'année solaire.

La *géographie* (étude des phénomènes physiques, biologiques et humains localisés à la surface de la terre) permet à l'historien de rechercher l'influence du milieu dans le déroulement des faits historiques. Il faut, en effet, tenir compte des conditions physiques (nature du sol, relief, climat, hydrographie) qui régissent dans une certaine mesure la vie des sociétés. Toutefois, dès la préhistoire, les hommes transforment les paysages « naturels » (augmentation des étendues herbeuses par l'utilisation des « feux de chasse » et diffusion de certaines espèces végétales). Par la suite, ils adoptent des techniques agricoles plus évoluées de productions alimentaires qui modifient de fond en comble les paysages. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, cependant, avant la Révolution industrielle, des conditions météorologiques défavorables posaient de graves problèmes de subsistance à des populations essentiellement agricoles, incapables, dans le cadre de leurs techniques, de pallier ces difficultés naturelles. Le rythme et la qualité des récoltes commandaient toute la vie matérielle ; la famine était une structure de la vie quotidienne des masses sous-alimentées qui subsistaient aux limites de la survie<sup>48</sup>. En effet, la maladie frappait en

<sup>48</sup> Cfr F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, t. I, dans Collection « Destins du monde » fondée par L. FEBVRE et dirigée par

premier lieu les pauvres<sup>49</sup>. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la société industrielle occidentale a entrepris de contrôler la nature comme en témoignent la percée de canaux interocéaniques, la fertilisation de terres désertiques ou marécageuses, la régularisation du cours des fleuves, le déboisement, le reboisement, etc. Par ailleurs, le régime alimentaire n'est plus entièrement lié aux ressources du milieu. Grâce à l'élévation du niveau de vie et au progrès des transports, la consommation alimentaire tend à s'uniformiser dans les pays industriels contemporains. Le milieu géographique ne contraint donc pas les hommes qui peuvent arriver à s'en dégager par la technique. « Dans les rapports entre les groupes humains et les conditions physiques, écrit Pierre Gourou, il y a des enchaînements indispensables (c'est pourquoi il y a matière à science) mais ces enchaînements indispensables ne sont pas nécessaires dans leur forme — il faut se nourrir, et demander cette nourriture à la terre, mais il y a bien des sortes de nourritures possibles et bien des façons de les produire »<sup>50</sup>. Il faut donc résolument écarter des préjugés indéracinables de relations simples entre les faits humains et les conditions physiques (par exemple, on prétend que « les activités humaines se localisent au bord de la mer » ; mais certaines côtes n'ont pas ou presque pas d'activités maritimes ; on affirme que « les Sémites ne mangent pas de porc parce que cette viande est malsaine en climat subtropical », mais les Vietnamiens en consomment de grandes quantités dans un climat encore plus chaud et plus humide). « La géographie n'explique ni toute la vie, ni toute l'histoire des hommes. La nature propose et l'homme dispose. La scène, le pays,

F. BRAUDEL, Paris, 1967, p. 55 : « Chertés et pénuries sont, en fait, continues, familières même à l'Europe, cependant privilégiée. Quelques riches trop bien nourris ne changent rien à la règle ». Il faut citer à ce propos cet amusant texte du révérend Gian Battista Segni, chanoine et prieur de San Salvatore à Bologne, qui écrivait au début du XVII<sup>e</sup> siècle : « Dieu envoie trois fléaux aux hommes en punition de leurs péchés : la Faim, la Guerre, la Peste. Mais, entre tous, la Faim, si grave soit-elle, est la moins terrible. Car, tandis que la Guerre et la Peste frappent tous les hommes sans discernement, la Faim épargne les prêtres : on peut donc se confesser avant de mourir ; elle épargne les Notaires : il reste donc possible de faire son testament ; elle épargne enfin les Princes qui pourvoient au salut de l'Etat ». Cfr G.B. SEGNI, *Trattato sopra la carestia e fame, sue cause, accidenti, provisioni, reggimenti*, Bologne, 1602, traduit et cité par D. ZANETTI, « L'approvisionnement de Pavie au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Annales*, t. XVIII, Paris, 1963, p. 62.

<sup>49</sup> Cfr J. REVEL et J.-P. PETER, « Le corps. L'homme malade et son histoire », dans *Faire de l'histoire* sous la direction de J. LE GOFF et P. NORA, t. III, *Nouveaux objets*, Paris, 1974, p. 172 : « Car la maladie frappe d'abord les pauvres. Même lorsque les conditions de sa diffusion sont en théorie égalitaires, comme c'est le cas de la peste, elle reste sélective ; d'ailleurs les institutions sanitaires en accentuent les caractères : le cantonnement et la ségrégation des pauvres malades, la fuite des puissants et des riches, le chômage et la faim dans les villes bloquées l'expliquent ».

<sup>50</sup> P. GOUROU, « Pour une géographie humaine », dans *Finisterra. Revista portuguesa de geografia*, vol. I, Lisbonne, 1966, p. 13.

le lieu où l'homme vit et agit ne commandent pas tout; l'homme à son tour commande à la terre. « Entre l'homme et les choses ne tranchons pas arbitrairement... ». Redoutons donc les explications trop claires, trop simples, trop générales. Recherchons seulement la part du milieu, son rôle comme facteur d'interprétation. Ce qui importe, c'est de connaître le degré réel des influences géographiques et des réactions humaines dans le déroulement de l'histoire »<sup>51</sup>.

La *climatologie* (étude scientifique du climat « récent » ou « histoire de la pluie et du beau temps ») joue un rôle évident dans l'histoire des hommes<sup>52</sup>. Nous avons vu que sous l'Ancien Régime, les sociétés essentiellement agricoles étaient dominées par le problème des subsistances. Toutefois, elles ne nous ont pas laissé, avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, de séries d'observations annuelles, continues, quantitatives et homogènes sur les températures et les précipitations. L'historien du climat doit d'abord recueillir, tester et publier les séries météorologiques relevées durant les trois derniers siècles — qui deviennent très nombreuses à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour les périodes antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle, la *dendroclimatologie* (étude des anneaux de croissance des arbres) permet d'établir des courbes pluviométriques sur un bon millénaire (les anneaux de croissance des arbres sont minces durant les années sèches, larges et épais durant les années humides). La *phénologie* (étude des dates annuelles de floraison et de fructification des végétaux) se fonde principalement sur la date des vendanges (qui est plus précoce lorsque la saison végétative a été chaude et plus tardive lorsque celle-ci a été froide). Or les dates des vendanges sont bien connues grâce aux archives depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle en Ile-de-France, en Bourgogne et dans le Midi. La qualité annuelle du vin (un bon vin équivaut à un été chaud) peut permettre également l'établissement de courbes à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. La méthode dite événementielle rassemble et compare les observations empiriques et qualitatives sur le climat formulées dans divers documents écrits par les contemporains. Enfin, la méthode glaciologique combine les recherches historiques (étude des documents écrits), géomorphologiques (étude des moraines), palynologiques (étude des tourbières en aval des glaciers) et biogéochimiques (analyse de la concentration de l'isotope de l'oxygène  $O_{18}$  contenu en quantités plus ou moins importantes dans la glace des glaciers). Les études climatologiques actuelles autorisent provisoirement à supposer une stabilité générale du climat, avec de larges fluctuations pluviométriques, depuis le début de notre ère.

<sup>51</sup> Ch. HIGOUNET, « La géohistoire », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 73.

<sup>52</sup> Cfr E. LE ROY LADURIE, *Le territoire de l'historien*, pp. 511 et suiv.

Soulignons aussi que chaque langue subit une évolution au cours des siècles. Le français médiéval est très différent du français contemporain. La connaissance et l'interprétation des documents écrits relèvent de la *philologie* (étude des langues, des formes, de leurs emplois et des procédés qui ont amené le développement du langage). « Pour l'historien, la philologie sera essentiellement une science critique du document écrit. L'immense domaine des textes lui est entièrement ouvert : témoignages épigraphiques, textes conservés sur papyrus, manuscrits et pièces d'archives, diplômes, documents imprimés, tout cela est matière relevant de la discipline philologique »<sup>53</sup>. La langue, véritable fait de civilisation, reflète le mode de pensée et de vie d'un groupe social. D'autre part, la *linguistique historique* permet de mieux appréhender, grâce aux apports étrangers enrichissant un fonds ancien, l'histoire des migrations humaines et des mélanges ethniques. On constate, par exemple, qu'une partie du vocabulaire français relatif à la navigation (vague, bateau, hisser, etc.) constitue un témoignage formel des invasions scandinaves.

De même, pour distinguer une charte authentique d'une fausse, il faut connaître la *diplomatie* (étude des diplômes, chartes et documents officiels). Celle-ci cherche à établir la date, l'authenticité et la valeur des pièces d'archives établies à des fins juridiques ou pratiques. Elle permet la publication de recueils archivistiques basés sur un immense travail de recherche et de critique. « Qui dit critique dit jugement. Aussi la première démarche du diplomate sera-t-elle de s'interroger sur la crédibilité de l'écrit qu'il a sous les yeux et tout d'abord de discerner s'il est bien ce pour quoi il se donne. Si la réalité est conforme aux apparences, le document est sincère, on dit souvent authentique, mot amphibologique qui doit être employé avec précaution. Il importe en effet de ne pas confondre l'authenticité diplomatique avec l'authenticité juridique. Celle-ci est le privilège qu'ont certains écrits de faire pleine foi par eux-mêmes grâce à l'intervention d'un représentant de l'autorité publique qui en garantit la sincérité. Aussi les actes sous seing privé, qui s'opposent par définition aux actes juridiquement authentiques, peuvent-ils être néanmoins parfaitement sincères, diplomatiquement authentiques »<sup>54</sup>.

L'*onomastique* (étude des noms propres), la *généalogie* (étude de la recherche des filiations) et l'*héraldique* (étude des blasons) sont également des disciplines fort utiles à l'historien.

<sup>53</sup> A. DAIN, « Témoignage écrit et philologie », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, pp. 450 et suiv.

<sup>54</sup> G. TESSIER, « Diplomatie », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, pp. 670 et suiv.

L'*onomastique* comprend la *toponymie* (études des noms de lieux), l'*hydronymie* (étude des noms de rivières) et l'*anthroponymie* (étude des noms de personnes). On sait qu'un nom propre naît, vit et meurt comme un être vivant. Au cours des siècles, les noms propres subissent un long processus de transformation dû à des règles phonétiques qui varient suivant les langues et les dialectes. « Ainsi le nom de lieu gaulois *Mediolanum*, connu en différentes régions, est représenté aujourd'hui par Meillan, Meylan, Miolan, Mâlain, Mœslains en France, et par Milano en Italie »<sup>55</sup>. Le nom de lieu gaulois *Condatum* signifiant « confluent » a donné Condé, sur l'Escaut, Cognac, en Charente, et Kontich, au confluent de l'Escaut et du Rupel, en Belgique. D'autre part, la négligence des scribes provoque également de nombreuses déformations des noms propres. Enfin, une dénomination nouvelle peut à un certain moment faire disparaître un nom ancien. Par exemple, Lutecia, oppidum gaulois situé sur l'actuelle île de la Cité à Paris, prend à l'époque gallo-romaine le nom de Parisios que portait la petite tribu dont elle était le chef-lieu. Comme les noms propres se transmettent de génération à génération, leur forme et signification premières finissent généralement par se perdre ; or, ces noms ont, en fait, la valeur de documents historiques : l'onomastique s'efforce donc de les replacer dans leur contexte linguistique et culturel originel.

La *généalogie* a des origines très lointaines ainsi qu'en témoigne la Bible. Elle était jadis réservée à des classes privilégiées qui cherchaient à faire la preuve de leur filiation pour obtenir l'accès à diverses fonctions honorifiques. Actuellement « la science généalogique s'étend à toutes les familles, quelles qu'elles soient, et fait passer au second plan les considérations nobiliaires »<sup>56</sup>. Tout Belge peut rechercher ses ascendants au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle en recourant aux registres d'état civil, aux registres paroissiaux et aux minutes de notaires. En partant des données fournies par le livret de famille, c'est-à-dire des noms et des dates de naissance des parents en ligne paternelle et en ligne maternelle, on remontera d'ascendant en ascendant aussi loin que possible dans le passé. Les secrétaires des administrations communales délivrent des extraits ou des copies des actes de naissance, de mariage et de décès. Avant 1789, les familles ne bougeaient guère et on retrouvera généralement ses ascendants fixés de père en fils dans la même localité. L'historien doit se familiariser avec la généalogie qui permet d'expliquer de nombreux faits historiques par les parentés. Il se gardera, cependant, d'oublier qu'un

<sup>55</sup> P. LEBEL, « Onomastique », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 680.

<sup>56</sup> J. MEURGEY DE TUPIGNY, « Généalogie », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 724. — Voir aussi Y. GRANDEAU, *À la recherche de vos ancêtres. Guide du généalogiste amateur*, Paris, 1985, 350 pp.

grand nombre de documents généalogiques ont été fabriqués de toutes pièces par des faussaires désireux d'étendre les prérogatives de certaines familles.

L'*héraldique* étudie les blasons, c'est-à-dire les emblèmes symboliques héréditaires de familles, de villes, de collectivités, etc. Dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la noblesse féodale européenne adopte les armoiries héréditaires. Ces marques caractéristiques, qui permettent de reconnaître les chevaliers, sont solennellement proclamées dans les tournois par des hérauts d'armes, d'où le terme héraldique. Au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, le droit de posséder des armoiries s'étend aux roturiers. En France, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on procède contre espèces sonnantes à l'enregistrement des armoiries des familles nobles et bourgeoises. Aujourd'hui le blason est libre et n'est plus dès lors qu'une marque de propriété. Grâce à celle-ci, l'historien peut identifier la famille de l'ancien ou actuel possesseur d'un édifice, d'un sceau, d'un livre, d'un bijou, d'une taque de cheminée, d'une épée, d'un portrait, etc.

En vue d'analyser les aspects économiques et sociaux, l'historien doit recourir à l'*économie politique* (étude des phénomènes relatifs à la production, à la répartition et à la consommation des richesses dans la société), à la *statistique* (analyse d'un ensemble de données numériques relatives à une catégorie de faits) et à la *démographie* (étude quantitative des populations).

En ce qui concerne l'*économie politique*, « l'historien, souvent, se propose de rassembler des indications précises chiffrées et de « mesurer » l'évolution de la conjoncture ; il veut conclure fermement, avec une sorte de certitude, face à ses tableaux et à ses courbes. Ainsi peut-il connaître les variations profondes ou accidentelles de l'économie, déterminer les bonnes et les mauvaises périodes, les phases d'expansion ou de contraction, en établir une chronologie aussi précise que celle des événements d'ordre politique ou militaire ; en mesurer enfin la gravité. De là il tente une explication des faits sociaux, et lie toute la vie d'une époque aux fluctuations de cette conjoncture »<sup>57</sup>.

La *statistique* prend de nos jours de plus en plus d'importance : c'est ainsi que dans le but de saisir les fluctuations de l'activité économique (les prix, les revenus, les salaires, etc.), on étudie maintenant les recensements, les documents fiscaux, les comptabilités des organismes publics et des entreprises privées, les opérations commerciales. L'analyse quantitative s'étend aussi aux archives judiciaires, hospitalières, ecclésiastiques, militaires, parlementaires et électorales, aux inventaires notariaux,

<sup>57</sup> J. HEERS, *L'Occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Aspects économiques et sociaux*, dans Collection *Nouvelle Clio*, N° 23, Paris, 1963, p. 263.

aux contrats de mariage, etc. Toutefois, l'interprétation des données numériques obtenues par des dépouillements systématiques demande souvent à être nuancée et précisée. « Une statistique des cultes, faite à partir de simples déclarations d'appartenance à telle confession, risque, à l'époque contemporaine, de donner une idée fort superficielle, voire erronée, de la vie religieuse. Dans un pays comme la France du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup>, il est évident qu'il faut distinguer entre le nombre des baptisés et celui des pratiquants. Encore conviendrait-il de ne pas confondre ce que M. Le Bras a appelé la « pratique occasionnelle » de l'assistance régulière aux offices dominicaux et de la communion pascale »<sup>58</sup>.

La *démographie*, longtemps négligée par les historiens, cherche à connaître et à expliquer l'importance numérique d'un continent, d'une région ou d'une ville à une époque donnée ainsi que les taux de natalité, de fécondité, de nuptialité, de mortalité, d'émigration et d'immigration de la population étudiée.

« Le nombre partage, organise le monde, il donne à chaque masse vivante son poids particulier, fixe du coup, ou peu s'en faut, son niveau de culture et d'efficacité, ses rythmes biologiques (et même économiques) de croissance, voire son destin pathologique »<sup>59</sup>.

Avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, la documentation est rare : les chiffres sont fragiles et souvent divergents. Quelques données éparses sont fournies par les effectifs qu'une cité antique peut mettre en campagne, par les dénombrements par « feux » opérés au moyen âge, par les documents fiscaux et par les registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures dont la tenue a été prescrite en 1563 par le Concile de Trente et qui sont généralement conservés depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Les chiffres obtenus ne sont, toutefois, utilisables que dans la mesure, où ils constituent des séries plus ou moins homogènes.

Au-delà des chiffres, les registres paroissiaux révèlent aussi des comportements (morales sexuelles et attitudes devant la vie). L'étude du mouvement saisonnier des conceptions permet de se rendre compte dans quelle mesure la population d'une région observe ou non la continence de carême conseillée par l'Eglise. Les naissances illégitimes et les conceptions pré-nuptiales, qui constituent des transgressions de la morale

<sup>58</sup> J. MEUVRET, « Les données démographiques et statistiques en histoire moderne et contemporaine », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 915. — Voir aussi J. HEFFER, J.-L. ROBERT et P. SALY, *Outils statistiques pour les historiens*, Paris, 1981, 278 pp.

<sup>59</sup> F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, t. I, p. 68.



religieuse, permettent de mesurer l'importance des comportements marginaux. Toutefois, ces derniers sont souvent difficiles à interpréter. C'est ainsi que la croissance de l'illégitimité dans la société française du XVIII<sup>e</sup> siècle paraît imputable autant à une transformation des relations préconjugales qu'à une augmentation de l'adultère et de la prostitution.

La laïcisation de l'état civil généralement effectuée à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe Occidentale (en 1784, dans les Pays-Bas Autrichiens ; en 1792, en France) amène l'enregistrement régulier des naissances, mariages et décès. A partir du XIX<sup>e</sup> siècle (en 1801, en France et en Grande-Bretagne ; en 1846, en Belgique), la plupart des grands Etats européens exécutent à fréquence régulière des recensements généraux qui permettent de chiffrer la population, de suivre son évolution numérique et d'en calculer la densité, la composition par sexe et par âge, et la répartition socio-professionnelle. Néanmoins, aujourd'hui encore, nous ne connaissons la population du globe qu'à 10 % près.

Les démographes recourent nécessairement à l'informatique et utilisent les banques de données qui stockent dans des mémoires d'ordinateurs toutes les informations relatives au groupe de population étudié. « Les banques de données, souligne Etienne Hélin, n'ont pas pour but premier de vouer la démographie au seul culte de la différence. Plus librement, la masse documentaire classée (et non simplement entassée) dans les mémoires magnétiques d'une part, l'agilité de l'ordinateur à combiner de multiples critères de tris d'autre part, restituent au chercheur la faculté de cerner son objet d'études en fonction de la problématique qu'il juge la plus adéquate. Il peut, au besoin, comparer la descendance des journaliers à celle des Cent-Plus-Imposés d'une ville ; opposer la fécondité des citadines belges à celle des immigrées dans les grands centres durant l'entre-deux-guerres ; aborder l'endogamie des universitaires ou les migrations dans la périphérie bruxelloise »<sup>60</sup>.

Pour étudier l'homme en tant qu'être individuel et en tant qu'être social, l'historien fait appel aux sciences humaines, à la *psychologie* ou connaissance de l'âme humaine, à la *psychanalyse* ou psychologie des profondeurs qui non seulement s'attache à la vie psychique consciente mais révèle aussi l'existence d'une seconde personnalité inconsciente, et à la *sociologie* ou étude des faits sociaux et de leur évolution.

« Nul plus que l'historien, écrit J.-B. Duroselle, n'est conscient de l'infinie diversité des personnalités humaines. Chaque cas est singulier et tout homme est complexe et ambigu. S'agit-il d'un homme politique

<sup>60</sup> E. HÉLIN, « La démographie historique : rétrospective et perspectives », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, XII, Gand, 1981, p. 16.

ayant des responsabilités importantes ? Même pour ceux qui le connaissent bien, il reste dans son attitude des éléments inexplicables et imprévisibles. La prédiction certaine est impossible. L'historien a donc tendance à se pencher sur chaque cas, sur chaque moment. Une fois résolu, dans la mesure du possible, le problème des forces qui ont agi sur l'homme d'Etat, certains aspects des décisions paraissent s'expliquer par le « tempérament » du responsable. On cherchera donc à connaître le mieux possible ce tempérament par l'étude des textes, des témoignages, du comportement » <sup>61</sup>.

L'historiographie universitaire s'est jusqu'ici peu intéressée aux ressorts psychanalytiques de l'individu. « Une histoire psychologique, remarque Alphonse Dupront, résolument embrassée doit tendre à dégager tous les ressorts de la sexualité aux représentations spirituelles conditionnantes, reçues ou élaborées. L'homme seul n'y est que support ou rencontre, même quand il crée et impose. Son histoire devient dès lors la geste de son insertion au monde ou de son combat avec lui. Aucune opération d'éternel, anhistorique; au contraire, une histoire qui ne saurait livrer les cheminements d'âme, la perception des pulsions, des modèles ou images d'incarnation, qu'intégrée dans l'entier du temps, le vocabulaire, les représentations, actions et passions du psychisme collectif imprégnant ou contraignant au dépassement ou au refus. Donc histoire infiniment complexe, et c'est sans doute une probité de la recherche universitaire de l'avoir jusqu'ici peu abordée » <sup>62</sup>.

La sociologie étudie les relations sociales à l'échelle des individus et des petits groupes (approche microsociologique); elle s'efforce aussi de parvenir à une compréhension globale de la société en analysant les psychologies sociales, les rapports sociaux caractéristiques et leurs expressions mentales (approche macrosociologique). Toute étude macrosociologique relève de la sociologie générale qui « a pour tâche d'user de données des sociologies spéciales, pour expliquer le système social global, et aussi de rechercher les interférences de ces sociologies spéciales entre elles » <sup>63</sup>.

La sociologie, science du présent, possède ses propres techniques (tests, enquêtes, questionnaires, sondages) et s'efforce de découvrir des

<sup>61</sup> P. RENOUVIN et J.-B. DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, 1964, p. 284.

*Revue de l'enseignement supérieur*, Nos 44-45, Paris, 1969, p. 43.

<sup>62</sup> A. DUPRONT, « L'histoire après Freud », dans *L'Histoire d'aujourd'hui*, dans *Revue de l'enseignement supérieur*, Nos 44-45, Paris, 1969, p. 43.

<sup>63</sup> H. JANNE, *Le système social. Essai de théorie générale*, Bruxelles, 1968, p. 35.

lois générales. Pour Claude Lévi-Strauss, histoire et sociologie se distinguent par le choix des perspectives qui sont complémentaires<sup>64</sup>.

Selon Paul Veyne, toutefois, « la sociologie n'est qu'un mot, un mot homonyme, sous lequel on place différentes activités hétérogènes : phraséologie et topique de l'histoire, philosophie politique du pauvre ou histoire du monde contemporain »<sup>65</sup>. Elle est due à une conception trop étroite de l'histoire qui s'est trop longtemps bornée au récit d'un *continuum* spatio-temporel (l'histoire grecque, l'histoire de France, l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle, etc.). Les historiens ont rarement osé répudier les unités de temps et de lieu et découper la matière historique en *items*, c'est-à-dire en séries de faits qui offrent quelque similitude (la cité à travers les âges, la paix et la guerre entre les nations, etc.). Or l'histoire comparée permet d'explicitier le non-événementiel. Cette histoire complète rend inutile la sociologie<sup>66</sup>. « La sociologie, conclut Paul Veyne, est une pseudo-science, née des conventions académiques qui bornent la liberté de l'histoire; sa critique n'est même pas une tâche épistémologique : c'est une tâche pour l'histoire des genres et conventions. Entre une histoire qui serait enfin complète et une science formelle de l'homme (qui a présentement le visage d'une praxéologie), il n'y a de place pour aucune science. Devenir une histoire complète est la vraie vocation de l'histoire, qui a devant elle un avenir inépuisable, puisque décrire le concret est une tâche infinie<sup>67</sup>.

<sup>64</sup> Cfr CL. LÉVI-STRAUSS, *Mythologiques*, II, *Du miel aux cendres*, Paris, 1966, p. 408 : « L'analyse structurale ne récuse donc pas l'histoire. Bien au contraire, elle lui concède une place de premier plan : celle qui revient de droit à la contingence irréductible sans laquelle on ne pourrait même pas concevoir la nécessité. Car, pour autant qu'en deça de la diversité apparente des sociétés humaines l'analyse structurale prétend remonter à des propriétés fondamentales et communes, elle renonce à expliquer, non certes les différences particulières dont elle sait rendre compte en spécifiant dans chaque contexte ethnographique les lois d'invariance qui président à leur engendrement, mais que ces différences virtuellement données au titre de possibles ne soient pas toutes avérées par l'expérience et que certaines, seulement, soient devenues actuelles. Pour être viable, une recherche tout entière tendue vers les structures commence par s'incliner devant la puissance et l'inanité de l'événement ».

<sup>65</sup> P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, pp. 326 et suiv.

<sup>66</sup> Cfr P. VEYNE, *op. cit.*, pp. 332 et suiv.

<sup>67</sup> P. VEYNE, *op. cit.*, p. 313. Cfr aussi P. VEYNE, *op. cit.*, p. 266, qui estime que plus tard les manuels d'histoire seront très différents de ce qu'ils sont actuellement. « Ils décriront longuement les « structures » de telle ou telle monarchie d'Ancien Régime, diront ce qu'était un favori, pourquoi et comment on faisait la guerre, et ils passeront très rapidement sur le détail des guerres de Louis XIV et sur la chute des favoris du jeune Louis XIII. Car, si l'histoire est lutte pour la vérité, elle est également une lutte contre notre tendance à considérer que tout va de soi ».

Mais, comme le remarque Raymond Aron, « la prise de conscience par la sociologie de la société présente n'équivaut pas à une simple histoire contemporaine »<sup>68</sup>. La sociologie possède sa spécificité : procédés d'enquêtes, quantification des variables, mise au jour des systèmes sectoriels, recherche du sens d'une œuvre, anthropologie de l'*homme social*.

« La sociologie, écrit Claude Javeau dans ses remarquables *Leçons de sociologie*, est un discours sur la liberté humaine. Comme toute science, elle a une finalité éthique et elle s'efforce de maîtriser un devenir. Sa finalité, c'est l'élargissement des champs d'action de la liberté. Dans l'avenir des individus et des groupes. Elle doit nous éclairer sur les choix raisonnables, nous aider à formuler une critique du social qui tienne compte des possibilités que nous ouvre notre histoire, en dehors de toute démagogie et de toute surenchère contestataire. Elle n'est pas simple arsenal de recettes d'« intégration » ou d'« épanouissement ». Elle n'est pas non plus chant révolutionnaire ou théologique. Elle est le support privilégié de l'apprentissage des autres, du travail avec les autres, d'une recherche de l'avenir qui ne veut ignorer aucun piège tendu à l'intelligence trop confiante en elle-même. Ce que Prévert appelait *les terribles pépins de la réalité...* »<sup>69</sup>.

Sociologie et histoire sont en fait étroitement solidaires et complémentaires. La perspective historique est indispensable au travail sociologique et vice versa. Les historiens sont parvenus à définir différentes classes sociales sans négliger leurs liens de dépendance dans les domaines économique, juridique et politique. « Mais l'appartenance à l'une de ces catégories, parfois assez artificielles, « construites » après coup, ne suffit pas à situer l'individu dans ses rapports humains. Bien plus importants, plus réels, sont la communauté et le groupe bâti sur les liens du sang ou de longues habitudes de voisinage, de cohabitation, les passions et les intérêts communs »<sup>70</sup>.

L'ethnographie, étude descriptive des divers groupes humains et de leurs caractères, est une branche de la sociologie. Elle propose une histoire appartenant au domaine de la longue durée qui s'attache à la répétition des événements (fêtes religieuses, cérémonies familiales, etc.). Elle amène l'historien à s'intéresser à certaines structures sociales en voie de disparition dans les sociétés contemporaines (fêtes, traditions, liturgie, croyances eschatologiques, etc.).

<sup>68</sup> R. ARON, « Comment l'historien écrit l'épistémologie. A propos du livre de Paul Veyne », dans *Annales*, t. XXVI, Paris, 1971, p. 1351.

<sup>69</sup> CL. JAVEAU, *Leçons de sociologie*, Paris, 1986, p. 275.

<sup>70</sup> J. HEERS, *op. cit.*, p. 209.

La critique des documents figurés suppose la connaissance préalable de l'*archéologie* (étude des vestiges d'activités humaine), de la *numismatique* (étude des médailles et des monnaies) et de la *sigillographie* (étude des sceaux).

En ce qui concerne l'*archéologie*, notons d'abord que les vestiges d'activité humaine donnent une vue concrète du passé puisqu'ils reflètent la façon de penser, de travailler et de vivre des hommes sur tous les continents et à toutes les époques. Dans l'antiquité et au moyen âge, les fouilles sont généralement pratiquées à des fins religieuses (recherches de reliques) ; du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles visent surtout à l'enrichissement des collections privées et publiques. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cependant, la découverte de grands ensembles de ruines quasi intactes fait progresser la connaissance du monde antique (Herculanum depuis 1711 ; Pompéi depuis 1748 ; Paestum depuis 1750). Au XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine des recherches s'élargit à l'Égypte, à la Grèce et à l'Asie Mineure. En 1850, les premières découvertes préhistoriques de Jacques Boucher de Perthes (1788-1868) donnent un nouvel élan à l'archéologie qui adopte la méthode stratigraphique employée en préhistoire. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Heinrich Schliemann (1822-1890) exhume Troie, Mycènes et Tyrinthe. De 1900 à 1905, Arthur Evans (1851-1941) entame une série de campagnes célèbres à Cnossos et révèle au monde une de ses plus anciennes civilisations à laquelle on donnera le nom d'« égéenne ». Aujourd'hui, le domaine de l'archéologie n'est plus limité au bassin de la Méditerranée mais s'est élargi au monde entier. Non seulement les archéologues ressuscitent des civilisations oubliées depuis trois millénaires (Sumériens, Hittites, etc.), mais ils transforment également notre vision historique du Mexique, du Yucatan, de l'Inde, de la Chine, de l'Afrique du Sud et des îles de l'Océanie. Si bien des civilisations restent encore inconnues, de nouvelles découvertes ont lieu tous les jours dans l'ancien comme dans le nouveau monde. « Aussi, comme le souligne Alain Schnapp, le champ de la connaissance est-il *infini* (on trouvera toujours de nouveaux objets) et *indéfini* (on ne sait pas ce que représente une trouvaille) »<sup>71</sup>.

Les méthodes de travail des archéologues se perfectionnent sans cesse. L'*expression mathématique*, qui privilégie l'analyse et l'élaboration des concepts, prend une place de plus en plus importante. « Elle permet de préciser et de légitimer les opérations que mène l'archéologue quand il décrit et quand il classe »<sup>72</sup>. Les *recherches sous-marines* permettent la

<sup>71</sup> A. SCHNAPP, *L'archéologie*, dans *Faire de l'histoire* sous la direction de J. LE GOFF et P. NOBA, t. II, *Nouvelles approches*, Paris, 1974, p. 4.

<sup>72</sup> A. SCHNAPP, *op. cit.*, p. 22. Cet auteur souligne, cependant, que « la formalisation du raisonnement ne résout rien, elle permet seulement des *choix* explicites,

prospection des fonds marins situés près des côtes et fournissent de précieux renseignements sur l'histoire de la navigation et du commerce. Rappelons, par exemple, la récupération de bronzes et de marbres grecs effectuée, de 1907 à 1913, au large de Mahdia, en Tunisie. La *photographie aérienne* décèle sur le terrain les traits estompés de complexes urbains et de paysages aujourd'hui disparus. La *fouille stratigraphique* consiste en une véritable dissection du site où s'accumulent verticalement depuis des siècles les vestiges d'activité humaine; l'archéologue décape méthodiquement le terrain par couches horizontales pour mettre en évidence la succession dans l'espace d'ensembles successifs dans le temps. Toutefois, comme la fouille détruit définitivement le site, il doit aussi enregistrer minutieusement les structures en place à chaque phase de l'opération, dresser un plan avec échelle, prendre des notes, des croquis et des photographies, dater, analyser et éventuellement restaurer les vestiges découverts et, enfin, publier une étude exhaustive tant des monuments et objets exhumés que des circonstances de la découverte. Il va sans dire qu'il devra joindre aux résultats détaillés de son travail toute l'iconographie nécessaire au lecteur pour vérifier ses assertions. Très souvent, les documents archéologiques sont incomplets, altérés, partiels. Leur chronologie est relative car elle repose généralement sur des inscriptions, des papyrus, des monnaies, des bijoux, des tessons de céramique, des fibules, des lampes à huile, etc., datables avec une marge d'incertitude d'environ cinquante ans; ces objets, en effet, peuvent avoir glissé accidentellement d'une couche dans une autre ou avoir été utilisés longtemps après leur fabrication. Très souvent, la destination de certains objets ou monuments restera douteuse. Seuls les documents écrits — quand il y en a — permettront de les interpréter valablement<sup>73</sup>.

G. et C. Charles-Picard soulignent qu'« en même temps que les recherches s'étendent et que les découvertes se multiplient, les méthodes de fouilles deviennent plus rigoureuses et autorisent par conséquent des conclusions plus exactes et plus larges. L'archéologue „détective du passé” selon l'expression de l'épouse du célèbre assyriologue anglais Mallowan, plus connue sous le nom d'Agatha Christie, ne doit jamais négliger le moindre indice. Un tesson insignifiant de poterie peut se révéler un élément de datation de la plus haute valeur, mais il perdra souvent la plus grande partie de sa signification si l'on n'a pris soin de noter avec une extrême précision le lieu exact où il gisait. Il faut en effet se défier des ruses de la nature. M. L. Poinssot, qui fut notre

vérifiables et démontrables, sans constituer une méthode d'interprétation : le calcul permet d'élaborer une méthodologie, il n'en tient pas lieu ».

<sup>73</sup> Cfr P. SALMON, « Réflexions sur l'archéologie », dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, N° 3, Paris, 1954, pp. 19 et suiv.

prédécesseur à la direction des Antiquités de Tunisie, n'a-t-il pas trouvé dans une tombe romaine de Dougga un kopeck russe du XVIII<sup>e</sup> siècle perdu par un berger qui l'avait reçu par quelque voie mystérieuse, et entraîné dans le sépulcre par un rat des champs qui y avait élu domicile? De tels faits, qu'un archéologue ayant assez de pratique a pu noter souvent, doivent mettre en garde contre les excès d'une chronologie trop exclusivement fondée sur la stratigraphie »<sup>74</sup>.

*L'archéologie industrielle* se préoccupe de l'inventaire, de la conservation et de la restauration des vestiges matériels du patrimoine industriel. Elle s'appuie sur des documents écrits (archives d'entreprises), imprimés, cartographiques, photographiques, filmés et oraux. Elle comprend l'activité métallurgique (par exemple, des ponts de chemin de fer sur la Meuse), l'industrie traditionnelle du bâtiment (par exemple, le complexe d'habitation du Grand Hornu, la cristallerie du Val-St-Lambert), le secteur des services publics (l'Athénée d'Ixelles, la prison de Saint-Gilles, la Caserne du Petit-Château à Bruxelles) et le domaine de l'alimentation et des loisirs (l'hôtel-restaurant Métropole à Bruxelles, le panorama de Waterloo). Elle débouche sur une histoire socio-économique en s'efforçant d'appréhender le problème de la qualité de la vie dans les sociétés issues de la révolution industrielle<sup>75</sup>.

La *numismatique*, « source de connaissance historique, parfois la seule à nous révéler l'existence d'un monarque ou d'une cité, à faire resurgir un monument ou un fait historique »<sup>76</sup>, a pour objet essentiel le phénomène monétaire<sup>77</sup>. Aux origines des principales civilisations, on trouve le troc primitif auquel se substituent par la suite divers étalons monétaires (anneaux, haches, barres et lingots d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de bronze dont le poids est fixé par divers systèmes pondéraux préexistants). Depuis le VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la monnaie métallique sert aux transactions commerciales du monde gréco-oriental. L'autorité monétaire (souverain, cité, Etat) qui émet les pièces de métal y marque son empreinte pour en garantir le poids et le titre (proportion de métal fin contenue dans un alliage). Pour remédier à la diversité

<sup>74</sup> G. et C. CHARLES-PICARD, *La vie quotidienne à Carthage au temps d'Hannibal (III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ)*, Paris, 1958, pp. 11-12.

<sup>75</sup> Cfr E. STOLS, « L'archéologie industrielle, une source pour l'histoire du mode de vie dans une société industrielle », dans *Cahiers de Cléo*, N° 63 (Bruxelles-Liège, 1980), pp. 38-53; N° 64 (Bruxelles-Liège, 1980), pp. 64-77.

<sup>76</sup> J. BABELON, « Numismatique », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 329.

<sup>77</sup> Cfr H. FRÈRE, *Numismatique. Initiation aux méthodes et aux classements*, Louvain-la-Neuve, 1982, où l'auteur fournit les notions fondamentales et apprend à observer, nettoyer, décrire et classer les documents monétaires.

des monnayages, certaines grandes puissances tendent à faire de leur monnaie un étalon international. Citons, par exemple, la « chouette » athénienne, le tétradrachme d'Alexandre le Grand, le denier romain, le sou (*solidus*) byzantin, le florin de Florence, le ducat de Venise, le louis de France, le thaler de Marie-Thérèse d'Autriche, la livre britannique et le dollar américain. Aujourd'hui, on substitue à l'or et à l'argent des alliages monétaires sans valeur intrinsèque et du papier-monnaie. La numismatique s'intéresse aussi aux médailles frappées ou fondues pour honorer un personnage ou pour commémorer divers événements. Les archives métalliques sont conservées dans des Cabinets des Médailles annexés aux grandes bibliothèques. Des catalogues, répertoires et recueils généraux permettent d'acquérir les connaissances numismatiques nécessaires à certaines recherches historiques. Les numismates étudient les types et les ateliers monétaires, la datation des trésors et la diffusion des monnaies. Ils s'efforcent d'identifier et de prouver l'authenticité des monnaies et des médailles. De tout temps, en effet, on voit circuler des contrefaçons frauduleuses des pièces de monnaie ayant cours légal. D'autre part, pour satisfaire à la demande des collectionneurs, d'habiles faussaires fabriquent depuis la Renaissance des médailles et monnaies anciennes dont certaines prétendument inédites ! La numismatique apporte une précieuse contribution à l'histoire. C'est ainsi, par exemple, que l'abondance des monnaies grecques dans des trésors récemment découverts à Suse et à Caboul témoigne de l'immense diffusion de l'économie et de la culture grecques en Asie après la conquête d'Alexandre.

Remarquons que, depuis quelques années, on commence à utiliser pour le matériel numismatique la méthode d'analyse par activation neutronique qui consiste à prélever d'infinies parcelles des monnaies étudiées et à rendre celles-ci radioactives en les plaçant dans un réacteur nucléaire. Une mesure de la radioactivité des divers éléments contenus dans chaque parcelle permet alors d'analyser celle-ci : on obtient de cette manière le contenu de la monnaie en masses et en traces de divers métaux et autres corps simples, ce qui autorise à déterminer la provenance géographique exacte. Cette méthode permet, par exemple, de distinguer l'argent du Pérou (où le pourcentage d'impuretés d'or contenues dans l'argent n'est jamais supérieur à 0,011 %) de celui d'Europe occidentale et du Mexique (où le pourcentage d'impuretés d'or contenues dans l'argent est supérieur à 0,015 %). Les chercheurs espèrent pouvoir bientôt distinguer l'argent d'Europe occidentale de celui du Mexique en mesurant à partir de nouveaux échantillons prélevés sur les mêmes monnaies des traces d'éléments tels que le mercure, le cobalt ou l'iridium. Ainsi des techniques nouvelles, fondées sur la physique nucléaire, semblent proposer une intéressante approche pour la numismatique.



La *sigillographie* étudie les sceaux auxquels on assimile les cachets, les cylindres-sceaux, les anneaux sigillaires, les scarabées et les intailles. « Le sceau à travers l'histoire du monde a toujours eu trois destinations : clore (et garantir l'intégrité d'un contenu ou le secret d'un texte), affirmer la propriété, authentifier un acte (en manifestant qu'il exprime bien la volonté d'un individu ou d'une personne morale) » <sup>78</sup>.

Le sceau apparaît au IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère dans une tombe à Suse. L'usage du sceau connaît une vogue ininterrompue de la plus haute antiquité à la fin du moyen âge. Le sceau est soit la matière dure (pierre, ivoire, métal) gravée en creux (la matrice), soit la matière tendre (cire — souvent renforcée par un papier —, argile, plomb) portant l'empreinte du creux. Les sceaux apposés à des documents sont plaqués ou pendants. Ces derniers sont attachés à des bandelettes de cuir ou de parchemin, à des cordelettes de chanvre ou de soie ; ils sont généralement enfermés dans des boîtes de bois ou de métal. Les sceaux apportent à l'histoire des témoignages inédits sur les relations sociales ; ils servent également en diplomatie à identifier la chancellerie d'où émane une charte. Les sceaux peuvent être datés avec précision si l'on connaît les dates limites entre lesquelles les matrices ont été utilisées (pour les rois de France, par exemple, ce sont les dates du règne ; rappelons que, sous l'Ancien Régime, leurs sceaux étaient toujours brisés après leur décès). Le sceau est toujours employé de nos jours (sous la forme, par exemple, du grand sceau de l'Etat). Soulignons aussi que des rapports étroits existent entre la sigillographie et les *marques postales* dont la garantie d'authenticité est fort proche de celle demandée aux sceaux médiévaux. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les lettres ne portent que des inscriptions manuscrites concernant le mode de transport ou le prix du port généralement payé par le destinataire. Les premières marques postales imprimées au moyen d'un timbre humide apparaissent à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle pour affranchir les lettres. Depuis 1840, l'adoption du timbre-poste par la Grande-Bretagne (suivie, en 1845, par les Etats-Unis, puis en 1849, par la France et par la Belgique) met désormais le port à la charge de l'expéditeur et donne la première place au cachet à date (avec heure, jour, mois et année de la levée) nécessaire à l'oblitération du timbre-poste. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, les cachets postaux sont imprimés de façon uniforme par des machines enregistreuses mais sont souvent accompagnés de flammes ou d'estampilles publicitaires.

Depuis que le latin n'est plus la langue internationale des savants, la connaissance de plusieurs langues vivantes (principalement l'anglais,

<sup>78</sup> Y. METMAN, « Sigillographie et marques postales », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 393.

l'allemand, le russe, l'espagnol, l'italien et le chinois) est requise pour un historien comme, d'ailleurs, pour tous les érudits qui doivent recourir aux documents originaux pour vérifier l'exactitude des citations en langue étrangère apportées à l'appui d'une thèse ou qui doivent prendre connaissance des travaux écrits dans ces langues. Soulignons, en effet, que les traductions françaises sont souvent de « belles infidèles » ! Beaucoup de traducteurs sacrifient à un idéal esthétique : ils ajoutent, retranchent, ne respectent ni le mode, ni le temps, ni le nombre, ni la personne, ne donnent pas aux mots leur sens véritable et ne reproduisent pas le mouvement du texte. On doit s'efforcer, au contraire, de serrer le texte original d'aussi près que possible de façon à le retrouver intégralement dans la traduction.

Il ne faut, toutefois, par conclure que l'apprentissage technique de l'historien demande la science universelle d'un Pic de la Mirandole. Tout dépend de la partie de l'histoire où l'on désire pousser ses investigations. Il est inutile de connaître l'épigraphie grecque pour traiter une question relative à l'histoire de la colonisation belge au Congo. L'apprentissage technique variera donc selon la spécialisation historique (histoire ancienne, médiévale, moderne ou contemporaine).

Si l'historien n'est pas compétent pour résoudre une question, le recours à un spécialiste s'avérera indispensable.

Enfin, il importe de savoir si les documents rassemblés au cours du travail d'heuristique n'ont pas fait l'objet d'études antérieures ; c'est ce que la *bibliographie* apprendra à l'historien. Celle-ci trouve ses origines dans les recensements de livres effectués dans les bibliothèques. « Les limites de la bibliographie historique sont assez indécises, comme celles de l'histoire elle-même. Une partie des instruments de travail conçus pour le linguiste, le philologue, l'économiste, le juriste ou le philosophe peuvent lui être utiles » <sup>79</sup>.

Une bonne bibliographie doit être sélective et critique.

Des guides d'initiation permettent aux étudiants d'acquérir les premiers éléments bibliographiques nécessaires aux recherches historiques. Citons :

P. PETIT, *Guide de l'étudiant en histoire ancienne*, 2<sup>me</sup> édition, Paris, 1962 ;

M. PACAUT, *Guide de l'étudiant en histoire médiévale*, Paris, 1968 ;

<sup>79</sup> P. MAROT, « Les outils de la recherche historique », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 1432.

P. GUIRAL, R. PILLORGET et M. AGULHON, *Guide de l'étudiant en histoire moderne et contemporaine*, Paris, 1971 ;

P. GÉRIN, *Nouvelle initiation à la documentation écrite de la période contemporaine*, Liège, 1982 ;

J.-P. BRUNET et A. PLESSIS, *Introduction à l'histoire contemporaine*, dans « Collection U2 », Paris, 1972.

Depuis 1930, les historiens disposent aussi de la *Bibliographie internationale des sciences historiques* (depuis les publications de l'année 1926, avec une interruption de 1940 à 1946) où les livres et articles les plus importants sont cités sans appréciation critique, mais avec la mention des comptes rendus. La plupart des pays possèdent également des bibliographies historiques nationales et régionales. Il existe aussi des bulletins bibliographiques, publiés annuellement dans des revues, pour chaque secteur de l'histoire. Certaines revues s'efforcent même de résumer et d'analyser le contenu des articles (*abstracts*).

L'historien doit connaître et utiliser ces travaux en vue d'acquérir une formation pratique indispensable à son métier.

## II

# La méthode critique

La méthode critique s'efforce de mesurer avec rigueur la valeur du témoignage humain. C'est pourquoi elle est applicable non seulement à l'histoire mais aussi à toutes les sciences sociales et humaines. Elle se divise traditionnellement en critique externe ou critique d'authenticité et en critique interne ou critique de crédibilité.

### A. LA CRITIQUE EXTERNE OU CRITIQUE D'AUTHEENTICITE

La critique externe ou critique d'authenticité a pour but de réunir l'ensemble des matériaux fournis par les sources en s'efforçant d'en éliminer les contradictions éventuelles.

« Si l'histoire ne se fait pas uniquement avec des textes, elle se fait surtout avec des textes dont rien ne peut remplacer la précision »<sup>1</sup>.

La colonne Trajane est le document le plus détaillé que l'on possède sur les guerres de l'empereur Trajan contre les Daces; mais, faute de données chronologiques et topographiques précises, les historiens ne sont pas d'accord sur l'interprétation de ce monument.

Nous ne nous occuperons donc ici que de la critique des textes (documents écrits). La méthode critique vaut, cependant, dans ses grandes lignes pour les autres documents comme l'attestent les deux exemples suivants.

Premier exemple. Michelet se base sur le portrait de François I<sup>er</sup>, dû au pinceau du Titien, pour décrier ce souverain : « Dans sa peinture profonde, puissamment lumineuse, et qui éclaire le fond du fond, la créature légère est si naturellement menteuse qu'en elle le mensonge est moins un acte que l'efflorescence instinctive d'un caractère tout à fait faux ». Mais Michelet oublie d'appliquer la critique externe de provenan-

<sup>1</sup> H.-I. MARBOU, cité par R. MARICHAL, « La critique des textes », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 1247.

ce qui lui aurait appris que le Titien, qui n'avait jamais vu François I<sup>er</sup>, a peint ce portrait d'après une médaille <sup>2</sup>.

Deuxième exemple tiré de l'actualité télévisée concernant des documents enregistrés. « Journal télévisé du 6 juin 1959, dernière édition du soir. Voyage du président de la République en Auvergne. Film de la journée, envoyé, dit-on, de Brioude à Paris par voie hertzienne. Au bout de quelques instants, la voix du commentateur de Brioude s'altéra, puis s'évanouit totalement et, sur l'écran, on vit le général de Gaulle « parler en muet ». Alors, la diffusion fut coupée et un commentateur parisien présenta des excuses, en expliquant que « Paris n'avait pas eu le retour du son de Brioude ». Or, pendant tout le temps où le commentateur de Brioude, absent de l'image, et le général de Gaulle, présent dans l'image, étaient devenus aphones, on avait continué d'entendre un fond sonore, genre « foule en délire », dont la preuve se trouvait ainsi faite qu'il venait de Paris. Pour l'observateur attentif, ayant de l'oreille, et de l'assiduité devant son téléviseur, il ne faisait d'ailleurs pas de doute que ce fond sonore était le même qui avait servi durant d'autres étapes du même voyage du président de la République, notamment lors de sa visite à des bergers sur un haut plateau couvert de moutons mais vierge de tout bêlement, et pour cause. Enfin, cette ambiance sonore était caractérisée par le retour en vagues cycliques d'énormes vivats collectifs, comme il s'en produit dans les grands matches de foot-ball, et c'est peut-être de là, en effet, qu'elle provenait » <sup>3</sup>.

La première tâche de l'historien est de se demander si le texte qui se trouve entre ses mains est ou non tel que l'auteur l'avait rédigé ? A-t-il là le *document original* lui-même (la *minute* peut se ranger dans cette catégorie), une *copie*, une *copie de copie(s) fidèle* ou *fautive* ou un document *faux* ? Pour le savoir, il est nécessaire d'enquêter tout d'abord sur la provenance du document.

## 1. La critique de provenance

Pour résoudre le problème de l'authenticité d'un document, il faut chercher à répondre aux questions suivantes : Qui a rédigé ce document (identité de l'auteur du document) ? Quand (date du document) ? Où (lieu d'origine du document) ? Comment (forme du document) ? Par quelles voies est-il parvenu jusqu'à nous (traces éventuelles laissées par le document) ?

<sup>2</sup> Cfr R. MARICHAL, *op. cit.*, pp. 1247-1248.

<sup>3</sup> J. THÉVENOT, « Témoignages sonores enregistrés », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 1415.

## a) *L'auteur*

Identifier l'auteur d'un document peut nécessiter une longue enquête. « Chacun, remarque Armand Louant, individualise son graphisme dès son premier apprentissage ; écrire devient rapidement un geste personnel, quoique déterminé par certaines règles. Il en résulte qu'il n'existe pas de critères absolus, limités en nombre, catalogués, s'appliquant à tous les cas et permettant de distinguer instantanément une *forgerie* d'un écrit sincère » <sup>4</sup>.

Il existe, évidemment, de nombreux documents *signés* et on rencontre, parfois, des documents *autographes* (lettres, minutes). Mais beaucoup d'actes publics ont été rédigés dans les bureaux d'un souverain ou d'un ministre et signés par ce dernier sans qu'il les ait lui-même lus.

Il faut aussi se demander si la signature apposée au bas d'un document est bien celle de son auteur. Les premières contrefaçons ont été fabriquées par des généalogistes besogneux aux fins d'établir de fausses preuves de noblesse. Lorsque les autographes, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, commencèrent à prendre de la valeur, ces généalogistes devinrent des faussaires. Entre 1861 et 1869, un des plus célèbres d'entre eux, Vrain-Lucas, ancien clerc d'avoué, parvint à vendre à Michel Chasles, célèbre mathématicien, membre de l'Institut et collectionneur d'autographes, plus de 2.700 documents fabriqués de toutes pièces et rédigés en français du XVI<sup>e</sup> siècle avec une encre passée sur des feuillets de papier vergé jaunis. On y trouvait des lettres de Pythagore, Socrate, Alexandre le Grand, Jules César, Cléopâtre, Lazare le ressuscité, saint Jérôme, Grégoire de Tours, Dagobert, Charlemagne, Dante, Christophe Colomb, Rabelais, Molière, etc. La supercherie fut découverte le jour où le crédule Michel Chasles fit publier en 1867 dans les Comptes Rendus de l'Académie des Sciences une communication basée sur des documents inédits prouvant que Pascal, grâce à des observations astronomiques que lui avait fournies Galilée, avait établi, bien avant Newton, la loi de gravitation universelle. Le 24 février 1870, Vrain-Lucas fut condamné à 2 ans de prison et 500 francs d'amende.

« Les indications les plus formelles de provenance ne sont jamais suffisantes par *elles-mêmes*. Ce ne sont que des présomptions, fortes ou faibles : très fortes, en général, quand il s'agit de documents modernes, souvent très faibles quand il s'agit de documents anciens » <sup>5</sup>.

<sup>4</sup> A. LOUANT, « L'expertise judiciaire en écritures et la critique historique », dans *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 87<sup>e</sup> volume, Mons, 1976, p. 6.

<sup>5</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 68.

Nous lisons aujourd'hui le nom d'un auteur sur les pages de titre d'un de nos livres ; si ces pages manquent, le livre devient anonyme. « Il en était ainsi dans le livre manuscrit, *volumen* ou *codex* : nom et titre sont dans l'*incipit* ou dans l'*explicit*, ou dans les deux, de toute façon, à une extrémité, donc à un endroit essentiellement vulnérable. On comprend que beaucoup de noms d'auteur se soient perdus au cours des temps »<sup>6</sup>.

Or le moyen âge a abusé de l'attribution « d'autorité » : saint Augustin s'est vu attribuer des écrits très postérieurs à son époque parce qu'on voulait les imposer à titre définitif en les mettant sous son nom. De nombreux écrivains classiques se sont vus attribuer des apocryphes.

L'identification d'un auteur constitue parfois une recherche délicate. De nombreuses erreurs sont dues aux homonymies. En effet, beaucoup de personnages d'une même époque portent le même nom. Or nos ancêtres ne se servaient jamais de leurs prénoms. On peut donc facilement confondre des membres d'une même famille comme, par exemple, les frères Perrault qui furent tous les quatre écrivains : Claude, célèbre architecte de la colonnade du Louvre, Pierre, receveur général des finances de la généralité de Paris, Nicolas, docteur en Sorbonne, et Charles, auteurs des *Contes*.

Beaucoup de personnages ont changé de noms au cours de leur existence. Sous l'Ancien Régime, les aristocrates changeaient de titre à la mort de leur père. Sous la Révolution et l'Empire, ce mouvement s'amplifie. Prenons l'exemple de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838), qui signe d'abord abbé de Périgord, puis Charles-Maurice, évêque d'Autun, puis Talleyrand-Périgord, puis Talleyrand tout court, puis prince de Bénévent, puis Charles-Maurice, Grand Electeur, et enfin prince de Talleyrand !

Il arrive parfois qu'un auteur signe son œuvre en utilisant un anagramme, c'est-à-dire un nom obtenu par transposition des lettres de son vrai nom. C'est ainsi qu'en 1533, François Rabelais publie *Pantagruel* sous le nom d'Alcofribas Nasier.

N'oublions pas non plus que les écrivains utilisent fréquemment des pseudonymes. Par exemple, Julien Viaud devient Pierre Loti, Louis Farigoule devient Jules Romains, Romain Gary devient Emile Ajar. C'est le cas également d'hommes politiques dont certains peuvent devenir célèbres. Par exemple, Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine, Josip Broz, dit Tito.

<sup>6</sup> R. MARICHAL, *op. cit.*, p. 1307.

Toutefois, si un auteur utilise un pseudonyme sans rapport avec son nom, il risque de n'être jamais identifié. Or, dans des régimes totalitaires où s'exerce une censure sévère, de nombreux auteurs publient leurs œuvres sous un nom imaginaire pour éviter la prison !

Certains grands personnages confient le soin à leurs secrétaires d'écrire et de signer à leur place. Les rois de France — de Louis XIII à Louis XVI — avaient des « secrétaires à la main » qui pastichaient leurs signatures. Les derniers présidents des Etats-Unis, débordés par des tâches immenses, ont repris cet usage.

A l'heure actuelle, de nombreux ministres, directeurs généraux, etc., utilisent souvent des griffes — assez facilement reconnaissables par leur aspect charbonneux.

Dans le domaine de l'art pictural, les artistes ont pris depuis le XVII<sup>e</sup> siècle l'habitude de signer leurs toiles pour en attester l'authenticité. Cela n'empêche pas, bien entendu, les contrefaçons. C'est ainsi qu'on trouve aux Etats-Unis un immense marché de faux Salvador Dali constitué principalement par des milliers de reproductions photomécaniques d'aquarelles et de lithographies portant des signatures apocryphes du maître. Le trafic est encouragé par le fait que celui-ci a, au témoignage de son ancien secrétaire John Peter Moore, utilisé 678 signatures !

Si l'on n'arrive pas à déterminer l'auteur d'un document ou qu'il apparaît que les attributions proposées sont suspectes, il faudra chercher dans le texte même des éléments d'identification.

## b) *La date*

La date d'un document peut être indiquée dans le texte (lettres, inscriptions, actes, manuscrits) de façon complète ou incomplète ou faire totalement défaut (ce qui ne signifie pas nécessairement que le document soit suspect). L'usage de dater au moyen du millésime, du mois et du quantième suivant l'ère de l'Incarnation (introduite au VI<sup>e</sup> siècle par *Denys le Petit*) et l'apparition du calendrier grégorien (1582) sont des phénomènes récents. Des recherches chronologiques sont nécessaires pour établir ou vérifier les dates des documents appartenant à des périodes plus anciennes.

On trouve d'abord le comput par générations (Hérodote compte trois générations par siècle), puis les systèmes chronologiques des ères : l'ère des Olympiades (depuis 776 avant J.-C.) ; l'ère de la fondation de Rome (depuis 753 avant J.-C.) ; l'ère de la création du monde introduite par les chronographes chrétiens (les données imprécises de l'Ancien Testament



ne leur ont pas permis de s'accorder sur le point de départ de cette ère); l'ère de l'Incarnation; l'ère de l'Hégire (622); l'ère de la République Française (qui commence le 22 septembre 1792, entre en usage le 5 octobre 1793 et est abolie le 1<sup>er</sup> janvier 1806); l'ère fasciste (en Italie de 1922 à 1945); etc.

Un autre système consiste à compter par années de règne : les listes royales de Babylonie et d'Égypte constituent la base de la chronologie de ces pays. Ce système suppose l'existence de listes royales bien à jour. On doit donc connaître comment le calcul des années de règne a été établi : l'année d'un changement de règne peut, en effet, être considérée comme la dernière du monarque disparu ou la première du nouveau roi; on doit aussi tenir éventuellement compte des souverains ayant régné moins d'un an. Le comput par magistrats éponymes (exemple : prêtresses d'Héra à Argos; archontes éponymes à Athènes) se rapproche de cette manière de compter.

Le fondement de toute la chronologie romaine repose sur l'ère consulaire (qui, depuis 508 avant J.-C., désigne l'année par les noms de deux magistrats éponymes). Remarquons que les computs par ères ou par magistrats se recourent souvent : Diodore de Sicile date les événements à la fois des noms des consuls et des Olympiades.

D'autre part, en Europe occidentale, on n'a pas toujours fait débiter l'année au 1<sup>er</sup> janvier. Au moyen âge, on utilisait dans nos contrées divers usages ou styles chronologiques : le *style de Noël*, qui fait commencer l'année le 25 décembre, le *style de l'Annonciation*, qui la fait commencer le 25 mars, le *style de Pâques*, qui la fait commencer à des dates variables (entre le 22 mars au plus tôt et le 25 avril au plus tard) et qui offre le grave inconvénient de donner aux années des durées variables, etc. Il faut donc convertir les dates exprimées dans un autre style que l'habitude romaine du 1<sup>er</sup> janvier qui n'a été généralement adoptée dans les principautés belges qu'à partir de 1576. C'est ainsi que les contemporains de Charles le Téméraire fixaient sa mort devant Nancy au 5 janvier 1476. Comme ils suivaient le style de Pâques, on doit ajouter une unité au millésime, ce qui donne 1477 de notre calendrier actuel.

En Afrique du Nord, l'année touarègue courante, qui commence au milieu de l'hiver, correspond plus ou moins à notre année solaire. Chaque année reçoit un ou plusieurs surnoms déterminés en principe par des événements importants qui l'ont marquée — surtout au début de l'hiver. Comme les années peuvent avoir plusieurs surnoms, la chronologie doit être recueillie avec précaution. Ce système chronologique est employé chez de nombreuses peuplades tant berbères que soudanaises depuis la plus haute antiquité. Seule la convention qui fixe le début de l'année

varie d'un groupement à l'autre. Chaque Touareg connaît par cœur ces listes d'années qui sont indispensables dans la vie courante. Voici quelques exemples de surnoms d'années dans le groupement des Kel Ahaggar :

- 1860 — année de l'*ad'reilal* (plante, variété d'*Astragalus*)
  - année où est mort Ag - Mâma ag Sîdi (aménokal de l'Ahaggar)
- 1861 — année des sauterelles
- 1895 — année où sont morts les Ifôghas (tués par un rezzou)
  - année où l'on a mangé de l'âne (famine)
- 1900 — année où les Français sont arrivés à In-Salah (cet épisode se place exactement le 29 décembre 1899)
- 1910 — année de la comète (de 1910)
- 1911 — année où Moûsa vint de Paris (l'aménokal rentre d'un voyage effectué en France à la fin de 1910)
- 1916 — année de Tinefghat (combat victorieux des Kel Ahaggar au Tamesna)
  - année où est mort le Marabout (le Père Charles de Foucauld assassiné par des dissidents le 1<sup>er</sup> décembre 1916 à Tamanrasset).

L'historien devra donc s'efforcer de critiquer les éléments chronologiques rapportés dans un document, d'en vérifier la concordance, d'identifier le comput déterminant chacun d'entre eux et, si nécessaire, de les compléter en analysant le texte étudié ou en établissant des rapports avec d'autres documents.

S'il s'agit d'un original, de précieux critères seront fournis par l'écriture, la composition de l'encre et des couleurs utilisées dans la décoration, la qualité du parchemin ou du vélin, la nature et l'origine du papier grâce à l'identification de son filigrane (motif visible par transparence dans l'épaisseur du papier à la forme), les dimensions et la composition des cahiers d'un *codex*, le nombre et l'espacement des lignes, la largeur des marges et des colonnes, l'exécution et la décoration des reliures (ais de bois ou plats de feuilles de papier collées, couvertures de peau, de velours ou de parchemin, décors avec fers à froid ou avec fleurons et lettres d'or, etc.), la stratigraphie des fouilles pour les papyrus et les inscriptions, qui permettront à l'historien de situer le document avec une marge d'incertitude d'un demi-siècle environ. Rappelons aussi qu'on peut déterminer l'âge des corps organiques avec une large marge d'erreur de 150 à 300 ans par la méthode du carbone 14 : on sait, en effet, qu'après la mort, la radioactivité du carbone qui entre dans la composition des

matières vivantes animales ou végétales décroît au cours des siècles. Mais il peut s'écouler plusieurs siècles entre la coupe d'un arbre, qui est le zéro radiochimique, et la date de son utilisation par l'homme, qui seule nous intéresse. A partir des temps médiévaux, la méthode du carbone 14 s'avère peu utile. On recourt alors à la dendrochronologie qui permet de dater avec une certaine précision l'abattage d'un arbre à condition de disposer d'une coupe longitudinale qui passe par l'axe du fût de l'arbre examiné. Mais ici encore l'homme peut avoir employé le bois bien après l'abattage. On peut aussi dater des objets métalliques ou fabriqués avec des composés minéraux, comme les poteries, par l'étude de leur thermoluminescence, c'est-à-dire de la lumière qu'ils émettent sous l'effet de la chaleur<sup>7</sup>. La date de cuisson des poteries correspondra ici exactement au zéro radiochimique. Cette méthode, dont l'imprécision semble se réduire à seulement 10 % si l'on prend plusieurs types de poteries dans le même site, s'avère surtout utile en préhistoire.

S'il s'agit d'une copie, le processus des caractères externes utilisé plus haut permettra d'obtenir un *terminus ante quem* (limite avant laquelle); les faits historiques cités dans le texte permettront d'atteindre plus de précision en fournissant un *terminus post quem* (limite après laquelle). Si les faits d'histoire « événementielle » peuvent être facilement datables, les faits de civilisation, eux, restent la plupart du temps imprécis (on ignore où et quand le fer à cheval, la charrue à roue et à versoir, ou le gouvernail ont été utilisés pour la première fois).

### c) *Le lieu*

L'historien doit localiser les faits et identifier les noms de lieux transmis par les textes. Il doit aussi déterminer à quelles localités actuel-

<sup>7</sup> Cfr C. COUTURE, « Archéologie : une nouvelle méthode de datation », dans *Atomes*, t. XXIII, N° 259, Paris, novembre 1968, p. 656 : « Ce phénomène, connu depuis près de trois siècles, est dû à la résorption d'énergie accumulée dans le solide. Dans le cas particulier des poteries, l'accumulation d'énergie est une conséquence de leur bombardement continu par des rayonnements ionisants dus à la présence d'éléments radioactifs dans le sol et par les rayons cosmiques. La thermoluminescence observée donne ainsi une valeur de la dose totale de rayonnement reçue par la poterie depuis la dernière élévation de température à laquelle elle a été soumise. La connaissance du site archéologique permet, d'autre part, d'estimer la dose de rayonnement annuel reçu par l'échantillon et, par conséquent, la date de sa dernière élévation de température. Dans le cas d'une poterie, cette date correspond incontestablement à celle de sa cuisson, qui a été faite à une température suffisamment élevée pour faire disparaître la thermoluminescence acquise, durant les temps géologiques, par les matériaux nécessaires à sa fabrication ». - Voir aussi « A Specialist Seminar on Thermoluminescence dating », dans *Pact*, vol. 2-3, Strasbourg, 1978-1979.

les correspondent d'anciens vocables géographiques. Des noms anciens disparaissent ou se transforment; des localités changent de dénomination (par exemple, les villes principales du Zaïre après la proclamation de l'indépendance). L'historien doit toujours utiliser les anciens dictionnaires historico-géographiques ainsi que les répertoires, les plans et les cartes topographiques. Pour localiser exactement un lieu, il doit tenir compte de toutes les indications fournies par les textes (situation dans une province ou un diocèse; mention de lieux et de routes proches de la localité recherchée; etc.). L'historien actuel, dédaigneux de « l'histoire en chambre », ira prendre contact avec le cadre géographique. Il cherchera à restituer le paysage de l'époque pour mieux comprendre les événements qui s'y sont déroulés. Certains aspects politiques, militaires, religieux, culturels, sociaux et économiques se préciseront dans son esprit grâce à cette confrontation de l'histoire et du paysage.

L'identification de l'origine d'un document importe aussi beaucoup pour apprécier la portée du témoignage qu'il contient. Le mot « lieu » ne doit pas être pris seulement au sens géographique, mais bien davantage au sens social (cour princière, administration, monastère, garnison, etc.).

« L'identification du lieu d'origine est d'autant plus importante, pour les textes narratifs, que l'historiographie épouse toujours les cadres de la vie politique et sociale : l'étendue des informations d'un auteur est, en elle-même, un renseignement positif sur l'étendue des relations du milieu auquel il appartenait et sur l'image qu'il se fait lui-même de sa situation dans le monde »<sup>8</sup>.

C'est ainsi que les transformations de l'historiographie médiévale française reflètent celles de la vie politique : sous un pouvoir royal fort (Charlemagne, Louis IX, Philippe le Bel), on rédige des chroniques « universelles »; lorsque la féodalité détériore le pouvoir monarchique, on rédige des chroniques régionales. Le chroniqueur ne décrit que les hauts faits des hommes à la vie desquels il participe.

« Trop de descriptions de manuscrits, rappelle Léopold Genicot, confondent origine et provenance. La première concerne le lieu de composition, la seconde, celui ou ceux de conservation; l'une, le rédacteur, l'autre, le ou les détenteurs »<sup>9</sup>.

Des indications de provenance sont également fournies par le lieu de la trouvaille, non seulement dans le cas de fouilles archéologiques, mais

<sup>8</sup> R. MARICHAL, *op. cit.*, p. 1302.

<sup>9</sup> L. GENICOT, *Simple observations sur la façon d'écrire l'histoire*, dans « Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Catholique de Louvain », XXIII, Louvain-la-Neuve, 1980, p. 38.

également lorsqu'il s'agit de manuscrits découverts avant 1789 dans des bibliothèques de monastères.

Toutefois, il faut se méfier des bibliothèques des grands centres intellectuels du moyen âge où l'on renouvelait beaucoup et où l'on procédait à l'élimination des doubles et des ouvrages considérés comme inutiles.

Il faut aussi se garder d'oublier que les livres, les manuscrits et les documents écrits — facilement transportables — ont toujours beaucoup voyagé. Au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, en France, la Chambre des Comptes vendait ses archives que les fonctionnaires en retraite utilisaient pour envelopper des paquets ou pour rédiger des notes personnelles.

La langue du texte d'un document médiéval permet parfois de le localiser avec une certaine précision s'il s'agit d'idiomes locaux. Toutefois, le scribe peut ne pas être originaire de la région dans laquelle il exerce sa fonction. En France, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, la langue de Paris, utilisée par l'administration royale, prend le pas sur les dialectes locaux.

« Pour une lettre, écrit Paul Harsin, l'indication du lieu accompagne le plus souvent celle de la date. Il en est plus rarement de même pour les autres documents. La double indication est précieuse en ce qu'elle sert de contrôle. Il arrive en effet qu'une date soit inexacte, mais que l'on ne peut arriver à le montrer que par l'identification d'un lieu qui ne concorde pas avec celui que commanderait la chronologie employée. La réciproque est tout aussi vraie. Bien des faux ont été dépistés parce que l'établissement rigoureux de l'itinéraire de l'auteur du document rendait impossible sa présence dans le lieu indiqué, à une certaine date, par le texte en question »<sup>10</sup>.

#### d) *La forme*

L'historien s'occupe ensuite de la *forme extérieure* du document étudié auquel il applique les règles de la *diplomatique*, « connaissance raisonnée des règles de forme qui s'appliquent aux actes écrits et aux documents assimilés »<sup>11</sup>.

Il faut placer les lettres, missives, dont la forme peut éventuellement constituer une preuve, en tête des documents assimilés aux actes véritables.

Un document peut, soit être entièrement authentique, soit être une pure invention d'un faussaire. Une faute dans le schéma ou dans une

<sup>10</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 62.

<sup>11</sup> G. TESSIER, « Diplomatique », *op. cit.*, p. 667.

formule ne signifie pas toujours que la pièce est apocryphe. Les modalités de rédaction d'un acte doivent être soigneusement examinées. « A-t-il été dressé dans une chancellerie ? se demande L. Genicot. Totalement ou partiellement ? Selon des usages bien définis ou dans l'absence de règles très strictes ou avec une certaine marge de liberté pour le scribe ? Ou, comme souvent jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle a-t-il été composé par les intéressés, qui, au mieux, se guidaient sur les documents aux formes éventuellement périmées dont ils disposaient ? »<sup>12</sup>. D'autre part, un acte original peut avoir été remanié (surcharges, grattages, lavages, ratures) ou interpolé (additions de mains différentes) à une époque postérieure. L'historien devra alors reconstituer le document primitif. Soulignons le fait que l'époque contemporaine connaît une prolifération étonnante de documents falsifiés (par exemple, le fameux bordereau de pièces remis à un agent étranger, retrouvé en 1894 dans une corbeille à papier de l'ambassade d'Allemagne à Paris, d'où sortira l'Affaire Dreyfus).

e) *Les voies suivies*

Enfin, l'historien doit se demander par quelles voies le document qu'il étudie est parvenu jusqu'à nous. Même si ce dernier provient d'un dépôt d'archives ou d'une collection privée, il peut rester suspect. Il faut, dès lors, dans la mesure du possible, s'efforcer de suivre ce texte depuis l'époque de sa rédaction. « Un certain nombre de faux ont été décelés par le fait qu'ils n'ont été utilisés que très tardivement, chose qui eût été presque impossible s'ils avaient existé à l'époque dont ils portent la date ou immédiatement après »<sup>13</sup>.

Lorsqu'un document a essuyé victorieusement le feu de la critique de provenance, on peut admettre son authenticité : nous sommes en présence d'un document original.

Au contraire, si le document ne résiste pas, soit à toutes, soit à certaines des questions critiques que nous venons de voir, nous sommes soit devant un faux, soit devant une copie.

La valeur extrinsèque d'un faux est évidemment nulle. Toutefois, son contenu peut se révéler fort instructif. Il faut donc s'efforcer d'en découvrir les motifs. Dans certains cas exceptionnels, un document extrinsèquement faux peut être intrinsèquement vrai : ainsi, par exemple, après la perte d'un titre juridique sur lequel se fondait une propriété foncière,

<sup>12</sup> L. GENICOT, *op. cit.*, p. 39.

<sup>13</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 63.

le propriétaire a pu s'efforcer de reproduire le mieux possible, mais maladroitement, l'original perdu : le contenu sera alors exact sous une apparence fausse.

L'intérêt, le désir d'efficacité, la haine, la vanité, le patriotisme, le prosélytisme et le goût de la mystification sont les principaux mobiles qui poussent les faussaires à fabriquer des documents. Pour accroître la puissance de leurs monastères, les moines du moyen âge ont souvent fabriqué par gloriole de fausses chartes, tel le faux diplôme sur papyrus du roi Dagobert accordant l'immunité à l'abbaye de Saint-Denis, daté du 29 juillet 632 mais confectionné au X<sup>e</sup> siècle avec deux papyrus collés texte contre texte !

Au XVI<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Henri III, François de Rosières (1534-1607), archidiacre de Toul, attaché au cardinal de Lorraine, forge une fausse généalogie rattachant en ligne directe les Guise à Charlemagne et à Clovis en vue de leur donner des titres au trône de France !

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Jérôme Vignier (1606-1661), oratorien érudit, édite dans ses œuvres de prétendues copies de textes médiévaux comme, par exemple, une lettre du pape Anastase II félicitant le roi Clovis de sa conversion et de prétendus fragments d'une vie de sainte Odile !

« Chez certains êtres, écrit Marc Bloch, le mensonge (bien qu'associé généralement lui-même à un complexe de vanité et de refoulement) devient presque, selon la terminologie d'André Gide, un « acte gratuit »... Fils d'un membre de l'Institut, appelé lui-même plus tard à siéger dans cette honorable Compagnie, François Lenormant entra dans la carrière à dix-sept ans, en mystifiant son propre père par la fausse découverte des inscriptions de la Chapelle Saint-Eloi, entièrement fabriquées de ses mains ; déjà vieux et chargé de dignités, son dernier coup de maître fut, dit-on, de publier comme originaux de Grèce quelques banales antiquités préhistoriques qu'il avait simplement ramassées dans la campagne française »<sup>14</sup>.

Sous le règne de Louis-Philippe, Letellier, dit comte Le Tellier d'Irville, « tenait une officine généalogique fort bien achalandée, doublée d'un cabinet d'autographes et, naturellement, d'un atelier de fabrication de faux. Une foule de lettres de Luther, de Calvin, de Racine, de La Fontaine, etc. sortaient de sa plume experte. Mais sa spécialité était l'autographe royal ou princier du XVI<sup>e</sup> siècle. On ne compte pas les lettres de François I<sup>er</sup>, de Henri II et de Diane de Poitiers, etc., fabriquées par ses soins. La

<sup>14</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 43.

Bibliothèque nationale conserve notamment un billet, tout brûlant d'une impure flamme, où Henri II adjure un jeune seigneur de la cour de se rendre auprès de lui... Une telle pièce est facile à dater : elle ne saurait être de beaucoup postérieure à la publication de *La Reine Margot* d'Alexandre Dumas (1845) ; car, bien entendu, les faux autographes suivaient la mode »<sup>15</sup>.

Félix-Sébastien Feuillet, petit employé roturier devenu sous-directeur du département des Affaires étrangères, accole à son nom le patronyme de sa mère et s'octroie indûment un titre de baron. Il écrit notamment une série de six volumes sur *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth. Lettres et documents inédits* (1864-1873). Lorsque les documents authentiques provenant de fonds publics ou privés ne sont pas assez nombreux, il en fabrique des apocryphes dont il insère des fac-similés dans ses ouvrages. Il n'hésite pas à alimenter le commerce des autographes historiques et littéraires en vendant des pièces vraies ou fausses provenant de sa collection personnelle. Son modèle favori est Marie-Antoinette. Le baron Feuillet de Conches, malgré un don étonnant d'imitation des écritures, commet parfois d'infimes erreurs qui n'échappent pas aujourd'hui à la sagacité d'un expert. « Son tort principal, remarque Suzanne d'Huart, est de croire qu'une graphie demeure immuable pendant toute une existence, ce qui est rarement le cas. Marie-Antoinette, par exemple, eut deux graphies successives : celle de sa jeunesse, lorsqu'elle était dauphine, était mal formée, grasse, liée et désordonnée ; plus tard, son écriture de reine, plus lente et plus fine, était composée de caractères séparés et de bâtons juxtaposés. Feuillet s'en aperçut trop tard »<sup>16</sup>.

Certaines falsifications ont pu tromper l'opinion publique durant un certain temps comme, par exemple, la publication de poèmes pseudo-celtiques attribués au barde écossais Ossian (III<sup>e</sup> siècle) par Macpherson (1760) qui exerça une grande influence sur les débuts du romantisme, ou l'édition par Pierre Louys des *Chansons de Bilitis* (1894) présentées comme une traduction de vers grecs originaux gravés au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère sur des plaques d'amphibolite noire prétendument découvertes dans un tombeau à Palaeo-Limisso.

Le 22 avril 1983, le *Stern* entame la parution d'extraits de prétendus *Carnets secrets* d'Adolf Hitler qui couvrent la période allant de 1932 à la mi-avril 1945 avec des lettres, des notes et des dessins du Führer. Ce

<sup>15</sup> G. OUY, « Les faux dans les archives et les bibliothèques », dans *L'Histoire et ses méthodes*, Paris 1961, p. 1375. Cfr aussi *Les faux dans l'art et dans l'histoire*, Paris, 1955, sous la rubrique « Faux autographes », s.v. *Letellier*.

<sup>16</sup> S. D'HUART, « Feuillet de Conches, le roi des faussaires », dans *L'Histoire*, N° 79, Paris, juin 1985, p. 93.



journal comprend 60 cahiers d'écolier d'une centaine de pages chacun emballés avec des ficelles et marqués de l'aigle du III<sup>e</sup> Reich. On n'y trouve guère de détails nouveaux sur la vie d'Adolf Hitler. Le 6 mai 1983, le scandale éclate. Les expertises réalisées par les Archives fédérales de Coblenze sur le papier, l'encre, la reliure et les étiquettes des 60 cahiers attestent qu'il ne s'agit pas de matériel d'époque. En outre, le Führer utilise la même graphie durant treize ans sans que son écriture connaisse la moindre évolution ! Il s'agit donc d'un faux grossier. L'enquête judiciaire révèle bientôt que le *Stern* a investi 9.000.000 de DM (soit 183.000.000 de francs belges) dans cette affaire au bénéfice de deux escrocs : Conrad Kujau, l'auteur des faux cahiers, et Gerd Heidemann, reporter au *Stern*, son complice !

En ce qui concerne les œuvres d'art, on sait que les « truquages » et les contrefaçons sont innombrables. Rappelons, pour mémoire, la célèbre Tiare de Saitapharnès, joyau en or massif décoré de reliefs empruntés à l'*Iliade* et à l'histoire des Scythes, qui fut vendue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme objet de fouilles provenant de la Crimée méridionale alors qu'elle venait d'être exécutée par le graveur russe I. Rouchomowsky !

Autre exemple. Les Vermeer de Delft dus au faussaire van Meegeren qui furent finalement détectés parce que la spectrographie d'émission mit en évidence la présence anachronique de bleu de Prusse mêlé accidentellement au lapis-lazuli des *Pèlerins d'Emmaüs*<sup>17</sup> ; or ce pigment n'a été inventé qu'en 1704 !

Un document est souvent une copie d'un original ou une copie de copie(s) d'un original. Il faut, dès lors, chercher à établir si le texte que nous possédons reproduit exactement le texte d'un document original perdu. L'historien doit s'efforcer de restituer le texte primitif de l'original : c'est l'objet de la critique de restitution.

## 2. La critique de restitution

La critique de restitution cherche à restituer dans leur intégralité primitive des documents écrits altérés par d'inévitables fautes de transmission. Elle est également appliquée aux documents archéologiques

<sup>17</sup> Le recours à des techniques de laboratoires a ouvert aux disciplines de la connaissance artistique un vaste champ d'investigation. Signalons notamment les immenses progrès de la radiographie, de l'observation au microscope et de l'analyse chimique. Un inventaire de ces nouveautés a été dressé par L. LÉVY, « Les œuvres d'art au laboratoire », dans *Atomes*, t. XXIII, N° 259, Paris, novembre 1968, pp. 649 et suiv.

mutilés : on peut, en effet, retrouver la forme et le décor d'un vase dont on ne possède plus que des tessons.

Aujourd'hui, après avoir écrit un livre, l'auteur envoie à son imprimeur son manuscrit dactylographié; des typographes composent les épreuves qui sont corrigées par l'auteur; néanmoins, on découvre toujours des fautes dites « coquilles » après la parution du livre. Ces fautes sont inévitablement plus nombreuses lorsqu'on copie un texte manuscrit : Gabriel de Chénier, dans son édition des *Œuvres poétiques* de son oncle André Chénier parues en 1874<sup>18</sup>, lui fait écrire dans *L'Hermès* « On nourrit l'enfant avec du lait d'abord et le lourd *boucher* ne charge point son bras » au lieu de « et le lourd *bouclier* » et dans un des fragments du *Théâtre* (qu'il a placé erronément dans les *Iambes*) « Tourne un peu la médaille *antécépiendaire* » au lieu de « *au récipiendaire* » !

Dans *Consolation à M. du Perier, Stances* écrites en 1599 par François de Malherbe à l'occasion de la mort de la fille de son ami, on trouve ces vers souvent cités :

« Et rose elle a vécu, ce que vivent les roses,  
L'espace d'un matin »<sup>19</sup>.

Malherbe avait d'abord écrit :

« Et Rosette a vécu... »

Le typographe fit une erreur presque géniale en substituant à une expression sans grand relief cette métaphore étonnante adoptée par l'auteur : « Et rose elle a vécu... »<sup>20</sup>.

En ce qui concerne les documents anciens, nous n'avons le plus souvent, pour les textes littéraires, conservé que des copies de copie(s) contemporaines ou tardives. En ce qui concerne les textes non littéraires, nous disposons souvent d'actes originaux mais les copies d'actes sont néanmoins nombreuses. Or les scribes ne comprenaient pas toujours les textes qu'ils recopiaient : les erreurs de transcription, les omissions et l'incorporation de gloses interlinéaires ou de notes marginales sont nombreuses. Chaque nouvelle copie entraîne fatalement de nouvelles altérations.

Un livre imprimé ancien peut également avoir été remanié en cours de tirage ou d'assemblage. Le texte n'est donc pas toujours identique dans

<sup>18</sup> Cfr *Œuvres complètes de André Chénier publiées d'après les manuscrits* par P. DIMOFF, *Bucoliques*, Paris, s.d., p. XIV, note 2.

<sup>19</sup> MALHERBE, *Poésies* (Genève, 1777), p. 35.

<sup>20</sup> Cfr E. BOUTMY, *Dictionnaire de l'argot des typographes*, Paris, 1883, pp. 119-120.

tous les exemplaires. Les variantes sont dues à la censure de certains passages ou à des retouches de style. L'édition désigne toujours l'ensemble des exemplaires d'un livre imprimés à partir d'une même composition typographique.

Avant d'utiliser un document, l'historien doit savoir si le texte est conforme à l'original et, dans le cas contraire, l'améliorer, en supprimant les anomalies. Il n'est, en effet, pas question d'attribuer à l'auteur les erreurs des copistes. L'édition d'un texte doit être critique. De plus, même s'il dispose d'une édition critique, l'historien se doit de contrôler lui-même les textes importants qui étayent sa thèse : ce sera, le plus souvent, une occasion pour lui de découvrir du neuf ! Toutefois, avant de corriger un texte, il s'efforcera de voir si on ne peut le comprendre tel qu'il est donné, c'est-à-dire de voir s'il ne se trouve pas en présence de la version originale de l'auteur.

« Erasme, dans une de ses lettres, écrit à un correspondant, s'il faut en croire le manuscrit : *Saluta bis canonicum* (« Salue deux fois le chanoine »). Cette formule n'a aucune signification et le savant éditeur de la correspondance érasmiennne l'a si bien remarqué qu'il dépense beaucoup d'érudition pour trouver un sens à l'expression *bis canonicum* : « celui qui est deux fois chanoine ». Cette lecture crée un contresens alors qu'une minime retouche suffit à rendre au texte une complète intelligibilité. Au lieu de *Saluta bis canonicum*, il faut lire *Salutabis canonicum* (« Tu salueras le chanoine »). Sans ajouter ou substituer une seule lettre, cette correction répond adéquatement aux exigences les plus strictes »<sup>21</sup>.

« L'art d'éditer les textes, l'„ecdotique”, est le même, quels que soient les textes, narratifs ou documentaires, — en général, il est plus facile pour les seconds — gravés, peints, écrits, etc. On aurait pu penser que ses méthodes devaient différer suivant que les textes ont été écrits dans une écriture alphabétique ou idéographique; l'expérience montre qu'il n'en est rien. C'est qu'en réalité les règles fondamentales de l'ecdotique relèvent de la psychologie. Déjà, dans nos dépôts d'archives se trouvent, à côté des documents traditionnels, des documents enregistrés sur disques : on s'apercevra dans l'avenir que la critique et l'établissement de ces textes ne diffèrent pas essentiellement de ceux des textes écrits. L'ecdotique n'est guère qu'une application particulière d'une pathologie de l'attention »<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> L.-E. HALKIN, *Eléments de critique historique*, 2<sup>me</sup> éd., Liège, 1966, pp. 62 et suiv.

<sup>22</sup> R. MARICHAL, *op. cit.*, pp. 1250 et suiv.

Comment doit-on procéder pour établir le meilleur texte possible d'un document ? Deux cas peuvent se présenter :

- 1) L'original est perdu et on n'en connaît qu'une seule copie;
- 2) L'original est perdu et on en connaît plusieurs copies.

### **Premier cas. L'original est perdu et on n'en connaît qu'une seule copie**

Toute copie peut être présumée erronée. Pour retrouver et corriger les fautes de transmission, on ne peut utiliser que la méthode conjecturale. L'historien examine attentivement le texte du manuscrit et recherche les leçons<sup>23</sup> qui ne cadrent pas avec le contexte; il les remplace éventuellement par celles qui satisfont le mieux aux exigences de critères purement rationnels. Paul Harsin<sup>24</sup> range en trois catégories les modifications apportées par un copiste à la version originale d'un auteur :

a) *Les erreurs accidentelles ou matérielles dues au hasard ou à la négligence* : copier est un travail qui fatigue vite le scribe et qui finit par engourdir son intelligence dans un rêve inconscient. Parmi les erreurs les plus fréquentes, signalons le « saut » ou l'omission (exemple : *demonstre ton estre* devient *demonstre*); la confusion de lettres ou de mots dans les manuscrits ou la coquille dans les imprimés (exemples : 1972 devient 1792; *instinct* devient *instruict*; *homme* devient *honneur* : ces deux dernières proviennent d'une lecture globale qui confond parfois des mots d'allure semblable); la dittographie (répétition fautive de lettres ou de syllabes); la mauvaise séparation des mots; la ponctuation omise ou fautive. Certaines de ces leçons erronées peuvent être plus ou moins facilement décelées et rectifiées, d'autres sont irréparables (exemple : le saut de plusieurs lignes). Remarquons que les restitutions de lacunes ne doivent jamais figurer dans le texte mais bien en note dans l'apparat critique.

b) *Les erreurs dues au jugement du copiste* : celui-ci n'a pas compris le texte qu'il copiait et s'est décidé, sans intention de fraude, à le corriger pour le rendre intelligible. Ces corrections passent souvent inaperçues. Elles sont parfois très éloignées des leçons fournies par les anciens manuscrits. Les textes de ces manuscrits ont tendance à se dégrader lentement à l'exception de la Bible et des *auctores* (c'est-à-dire des classiques

<sup>23</sup> « Leçon » vient du latin *lectio* (lecture) et signifie « forme du texte telle qu'elle a été lue par le copiste ou l'éditeur en un endroit donné ».

<sup>24</sup> Cfr P. HARSIN, *op. cit.*, pp. 66 et suiv.

qui font autorité comme, par exemple, Aristote). Pour ces derniers, le copiste a recours à des manuscrits anciens : il les enrichit en portant les variantes en interligne ou dans la marge et en corrigeant les fautes grossières par comparaison ou exceptionnellement par conjecture. Il faut donc abandonner résolument la légende des moines paillards et ignorants falsifiant le texte des auteurs classiques.

c) *Les erreurs volontaires, systématiques et frauduleuses* : le copiste peut parfois se substituer à l'auteur de son texte et modifier volontairement certains passages qui lui déplaisent ou qui ne s'accordent pas avec ses idées personnelles. *Les interpolations*, insertions dans un texte de mots ou de passages qui lui sont originellement étrangers, sont fréquentes. Par exemple, depuis l'Antiquité, on interpole les écrivains classiques pour en tirer un enseignement moral, grammatical ou politique ! Les *suppressions*, souvent effectuées par des parents dans un but moral ou intéressé après la mort d'un auteur, sont assez nombreuses. C'est ainsi que la veuve de Jules Renard a coupé dans son *Journal* les passages qui lui déplaisaient ! Le *Journal d'Anne Frank*, qui a connu cinquante-six traductions et dont seize millions d'exemplaires sont parus à ce jour, provient de deux rédactions différentes en néerlandais jumelées en un seul récit par son père, Otto Frank, qui a également expurgé les passages relatifs à l'éveil de la sexualité de sa fille et les jugements parfois sévères émis par celle-ci sur son entourage. *Les continuations* se rencontrent aussi très souvent : le copiste d'une chronique médiévale s'autorise parfois à la continuer et raconte à son tour les événements survenus depuis la date où le chroniqueur s'était arrêté. La critique des sources peut permettre de déterminer ce qui appartient en propre au chroniqueur et à son continuateur.

« Quoi qu'il en soit, affirment Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, de nombreux textes conservés, sous une forme corrompue, dans des copies uniques ont résisté, et résisteront toujours, sans doute, à l'effort de la critique. Très souvent, la critique constate l'altération du texte, indique ce que le sens réclame, et, si elle est prudente, est obligée de s'en tenir là, les traces de la leçon primitive ayant été effacées par une multitude d'erreurs et de corrections successives dont il n'existe plus aucun moyen de débrouiller la filière »<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, pp. 59 et suiv.

## Deuxième cas. L'original est perdu et on en connaît plusieurs copies

Si l'on possède plusieurs copies ou éditions d'un document, on les réunit toutes et on procède à la comparaison de ces dernières à l'une d'entre elles, prise comme exemplaire de référence, afin de déterminer leurs rapports communs et de tenter de reconstituer le meilleur texte possible du document étudié (si possible l'original qui a servi de modèle, c'est-à-dire l'*archétype*). Ces copies ont, en effet, été retranscrites par différents scribes qui ne peuvent avoir fait exactement les mêmes fautes. On trouve donc en divers endroits du texte des leçons différentes ou variantes. On commence par les collationner et par les comparer, ce qui permet de déceler des erreurs, qui, sans cela, seraient passées totalement inaperçues. « Par exemple, dans son poème de *la Coche*, édition de 1547, Marguerite de Navarre, parlant de l'amour de deux amants, dit qu'il était « le vray lien qui rendoit un *bucouble* » ; tout le monde admet *bucouble*, *apax* qu'on traduit « couple de bœufs » : l'amour unit les amants comme un joug. Soit ! Mais on publie les variantes des manuscrits : ils ont « le vray lien qui rendoit un un couble » ; la leçon paraît absurde ; à la réflexion, elle se révèle excellente, la forme *couble* étant, à l'époque, normale ; le vers veut dire : « l'amour qui d'un couple faisait un seul » ; l'*apax bucouble* est une faute de lecture du prote, qui, dérouteré, par la répétition de *un*, a pris un *u* initial pour un *b* et un *n* pour un *u*, fautes banales »<sup>26</sup>.

L'éditeur peut être écrasé par le nombre de copies (pour beaucoup d'œuvres médiévales, on se trouve souvent en présence de dix à douze manuscrits ; pour le *Roman de la Rose*, on connaît plus de deux cent quinze manuscrits). En outre, chaque manuscrit médiéval possède ses variantes (150.000 pour le *Novum Testamentum Graece*).

On ne doit jamais, lorsqu'on veut éditer un texte, choisir la première copie venue (erreur du débutant) ou la plus ancienne copie (l'antiquité d'un manuscrit ne prouve rien quant à la valeur de son texte ; un manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle, reproduit sur une excellente copie du XI<sup>e</sup> siècle disparue par la suite, a plus de valeur qu'une copie remaniée du XIII<sup>e</sup> siècle). On doit aussi éviter de compter les leçons attestées et de trancher en faveur de la majorité. « Soient vingt exemplaires d'un texte : la leçon *a* est attestée dix-huit fois, la leçon *b* deux fois. Adopter pour ce motif la leçon *a*, c'est supposer gratuitement que tous les exemplaires ont la même autorité. Supposer cela, c'est commettre une faute de jugement, car si dix-sept des dix-huit exemplaires qui donnent la leçon *a* ont été copiés sur le dix-huitième, la leçon *a* n'est en réalité attestée qu'une fois ;

<sup>26</sup> R. MARICHAL, *op. cit.*, p. 1275.

et la seule question est de savoir si elle est, intrinsèquement, moins bonne ou meilleure que la leçon *b* »<sup>27</sup>.

L'historien choisira, entre plusieurs leçons, la plus difficile car il ne se trouvera certainement pas en présence d'une correction due à un souci de vraisemblance d'un quelconque copiste érudit.

Il faut commencer par déterminer les rapports des manuscrits entre eux afin de reconstituer le cheminement du texte de copie en copie et de découvrir les ancêtres, les descendants et les collatéraux. Les fautes et les variantes découvertes dans diverses copies au même endroit d'un texte dérivent d'une même copie, leur source commune. On élimine les exemplaires dérivés d'une copie que l'on possède encore. On se trouve alors en face de copies indépendantes et de copies dérivées (dont la source est perdue) que l'on classe en familles. Il ne reste généralement plus à l'historien qu'à dresser l'arbre généalogique ou « *stemme* » des copies conservées. Puis on compare les traditions indépendantes en vue de restituer le texte de l'archétype. En cas d'accord, pas de difficultés : on se trouve devant la bonne leçon car il est peu probable que plusieurs copistes fassent aux mêmes endroits les mêmes fautes. Si le texte est partout défectueux, il faut essayer de le corriger par la critique conjecturale. En cas de désaccord, on choisit la meilleure leçon. Les documents ainsi éprouvés sont alors transcrits sur des fiches de format identique qui permettent un classement beaucoup plus commode que les cahiers utilisés au siècle dernier.

La collation des textes et la recherche des manuscrits originaux par filiation des fautes reçues est un travail extrêmement long et fastidieux qui s'effectue « à la main ». Aujourd'hui, sans envisager une critique textuelle entièrement automatique, on commence à recourir à l'ordinateur. Cet instrument de précision révèle, en outre, à l'historien et au philologue, de nombreuses particularités importantes qui jadis passaient inaperçues. Dom Jacques Froger, moine bénédictin à l'abbaye Saint-Pierre à Solesmes, a élaboré une nouvelle méthode qui permet d'établir une généalogie de manuscrits à l'aide de la théorie élémentaire des ensembles<sup>28</sup>. Le problème critique, ainsi que nous l'avons vu plus haut, se présente de deux manières.

<sup>27</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, pp. 60 et suiv.

<sup>28</sup> Cfr Dom J. FROGER, « L'ordinateur et la critique des textes », dans *Atomes*, t. XXIII, N° 256, Paris, juillet-août 1968, pp. 447 et suiv. Pour plus de détails sur la méthode ici esquissée, voir Dom J. FROGER, *La critique des textes et son automatisation*, dans Collection « Initiation aux nouveautés de la science », Paris, 1968.

## Premier cas. L'original est perdu et on n'en connaît qu'une seule copie

Dom Jacques Froger rappelle que ce qui relève du contexte ne peut se faire que par l'intelligence et le bon sens de l'historien et du philologue. « Totalement inintelligente et dénuée de sensibilité, la machine ne peut s'apercevoir qu'il y a ici ou là des absurdités, des incohérences, des fautes de goût; mais pour tout le reste, elle est d'un grand secours. La critique conjecturale, en effet, repose sur des probabilités fournies par des statistiques; une calculatrice, qui traite rapidement une masse énorme d'informations, est un outil parfaitement adapté à ce genre de travaux, qui consistent en l'analyse lexicographique et stylistique des textes »<sup>29</sup>.

Des cartes perforées suivant un code conventionnel fournissent à la machine mécanographique ou à l'ordinateur électronique les données nécessaires. C'est ainsi que le « Laboratoire d'Analyse statistique des Langues anciennes » de l'Université de Liège, créé en 1961 et dirigé par le professeur Louis Delatte, utilise des cartes pouvant porter au maximum 960 perforations<sup>30</sup>. On consacre à chaque mot du texte étudié une carte perforée où l'on mentionne la nature du mot (substantif, adjectif, etc.), la forme (nombre, genre, etc.), le rang dans la phrase, l'état de la tradition manuscrite (variantes, conjectures), le lemme, c'est-à-dire la forme sous laquelle le mot est rangé au dictionnaire, etc. Il convient de distinguer soigneusement les homographes<sup>31</sup> et les différents sens des mots polysémiques<sup>32</sup>. Les cartes perforées sont classées automatiquement par la trieuse qui les ordonne suivant l'ordre alphabétique des lemmes et, pour un même lemme, suivant un ordre grammatical donné. On obtient ainsi un index dans lequel chaque ligne correspond à un cas. A partir de cet index, l'ordinateur détermine les fréquences relatives des mots, des catégories grammaticales, des tournures syntaxiques, etc. « On a dès lors un critère objectif pour la correction conjecturale d'un manuscrit unique, à condition, bien entendu, que le texte ait une étendue suffisante pour que les statistiques aient une signification. Un mot ou une tournure ont d'autant plus de chances d'être authentiques que leur

<sup>29</sup> Dom J. FROGER, « L'ordinateur et la critique des textes », p. 447.

<sup>30</sup> Cfr L. DELATTE et E. EVBARD, « Un laboratoire d'Analyse statistique des Langues anciennes à l'Université de Liège », dans *L'Antiquité Classique*, t. XXX, Bruxelles, 1961, pp. 429 et suiv.

<sup>31</sup> Mots qui ont la même orthographe. Exemple : « est » du verbe être et « Est » point cardinal.

<sup>32</sup> Mots qui présentent plusieurs sens selon le contexte. Exemple : « mine » qui peut signifier « aspect du corps », « aspect du visage », « attitude », « minerai », « bâtonnet de graphite », « terrain d'où l'on peut extraire le minerai », « ensemble d'ouvrages souterrains aménagés pour extraire le minerai », « galerie de sape », « engin explosif », etc.



fréquence est élevée, et d'autant plus de chances d'être des fautes de transmission que leur fréquence est faible »<sup>33</sup>.

L'historien et le philologue partent des probabilités fournies par l'ordinateur pour émettre leurs conjectures. En outre, l'analyse lexicographique et stylistique permet de déterminer le caractère d'une œuvre et le « spectre » d'un auteur, c'est-à-dire sa personnalité consciente et inconsciente. On peut ainsi cerner de très près des problèmes d'attribution de textes anonymes (la diversité ou l'identité des auteurs) et de datation approximative des œuvres d'un même écrivain (le spectre d'un auteur se modifie au cours de son existence).

### **Deuxième cas. L'original est perdu et on en connaît plusieurs copies**

Dom Jacques Froger remarque que la collation des variantes s'effectue toujours « à la main ». L'historien et le philologue peuvent alors recourir soit à la méthode conjecturale décrite dans le premier cas en s'aidant de l'ordinateur, soit à la méthode généalogique. Celle-ci se prête particulièrement, selon dom Jacques Froger, à l'automatisation par ordinateur « parce qu'elle correspond étroitement à la théorie des ensembles et relève dans une large mesure du traitement mathématique »<sup>34</sup>.

Les relations généalogiques se traduisent par les fautes faites par les copistes dans leur travail de transcription. « Les fautes commises par un manuscrit „collectivisent” tous les exemplaires qui les contiennent; un „groupe” est l'ensemble de tous les manuscrits qui ont les mêmes fautes en commun, c'est-à-dire l'ancêtre qui les a commises et tous les descendants auxquels il les a léguées... Dans une généalogie normale, les groupes sont placés les uns à côté des autres s'ils n'ont rien de commun, et les petits au-dessous des grands s'ils ont des manuscrits en commun; les anomalies se traduisent par des groupes qui chevauchent l'un sur l'autre, avec un manuscrit (ou plusieurs) en commun, et d'autres en propre. On a constitué le stemme des groupes en ajoutant aux ancêtres tous leurs descendants; on passe du stemme des groupes à celui des manuscrits individuels en faisant l'opération inverse, biffant dans chaque groupe les manuscrits qui, placés au-dessous, en sont les descendants »<sup>35</sup>.

Mais l'analyse que nous venons de voir est celle d'une génération supposée connue. Dans la pratique, on doit la reconstituer à partir de

<sup>33</sup> Dom J. FROGER, *op. cit.*, p. 447.

<sup>34</sup> Dom J. FROGER, *op. cit.*, p. 439.

<sup>35</sup> Dom J. FROGER, *op. cit.*, p. 450 : on trouvera là une explication complète basée sur la théorie des ensembles.

manuscripts qu'on possède et des variantes que l'on y décèle. « Les opérations se décomposent en deux phases : reconstituer d'abord le graphe de l'enchaînement des manuscrits dans une orientation arbitraire ; chercher ensuite l'orientation qu'il faut donner au schéma pour qu'il exprime la réalité historique »<sup>36</sup>.

Ces opérations peuvent s'effectuer à l'aide d'un ordinateur. « Codés sur cartes perforées, les groupes variants sont livrés à la machine qui les enregistre dans sa mémoire. Ils se présentent dans l'ordre où on les rencontre en lisant le texte ; il en est qui se répètent et sont comme les individus d'une même espèce : la machine rassemble par « types » ceux qui se composent des mêmes manuscrits. Pour définir la structure des groupes variants et dessiner le graphe de leur enchaînement suspendu à l'exemplaire de référence, l'ordinateur les prend par couples : il cherche l'intersection de chacun d'eux avec tous les autres, et filtre les couples qui sont dans la relation d'inclusion... Il range selon leurs « niveaux » les groupes entre lesquels il y a une relation d'ordre, et les dispose en une liste qui va de l'inférieur au supérieur (ou inversement, selon la convention adoptée), et constitue un « préordre ». On cherche ensuite à savoir si cette série de groupes est dans un ordre total (linéaire) et correspond à une lignée unique, ou si leur structure est un ordre partiel, qui correspond à un arbre ramifié. Disposés de l'inférieur au supérieur, les groupes sont rangés de telle manière qu'en remontant la liste on rencontre nécessairement, à partir de chaque groupe inférieur, la lignée de ses ancêtres ; mais on ne sait pas si plusieurs lignées ne sont pas mélangées, et il s'agit de les distinguer. Pour y parvenir, on procède une fois encore à la recherche d'intersections. Comparant chacun des groupes à tous ses supérieurs, on cherche son ancêtre immédiat, révélé par une intersection »<sup>37</sup>.

L'ordinateur dresse alors le graphe de l'enchaînement de tous les manuscrits de chaque groupe, puis de tous les manuscrits individuels. « Le schéma ainsi obtenu est suspendu à l'exemplaire de référence, qui joue fictivement le rôle d'ancêtre ; son orientation est arbitraire ; on lui donne son orientation réelle en désignant l'exemplaire qui est historiquement à l'origine de la généalogie : suspendu à lui, le graphe sera véritablement un stemme. Cet « ancêtre suprême » se reconnaît à ce qu'il n'a aucune faute parmi toutes les leçons relevées par la collation. Pour distinguer les fautes et les leçons authentiques, on utilise principalement les critères conjecturaux. Cette opération peut, elle aussi, être automatisée

<sup>36</sup> Dom J. FROGER, *op. cit.*, p. 450.

<sup>37</sup> Dom J. FROGER, *op. cit.*, p. 451. Rappelons que l'intersection de deux ensembles est l'ensemble de leurs éléments communs. D'autre part, un ensemble est *inclus* dans un autre si tous les éléments du premier appartiennent également au second.

dans une certaine mesure ou, plus exactement, s'appuyer sur les renseignements fournis par l'ordinateur grâce aux méthodes d'analyse statistique »<sup>38</sup>.

La critique de restitution permet donc d'obtenir, par voie de comparaison ou de conjecture, le meilleur texte possible d'un document dont l'original est perdu. Mais il est évident que ce texte restitué au prix d'un labeur souvent énorme ne vaut jamais le texte d'un document original conservé. « Si le manuscrit autographe de l'*Enéide* n'avait pas été détruit, des siècles de collations et de conjectures auraient été épargnés, et le texte de l'*Enéide* serait meilleur qu'il ne l'est »<sup>39</sup>.

Les documents inédits publiés conformément aux règles de la critique externe par les érudits constituent les matériaux de l'historien. Pour ce dernier, le travail est loin d'être terminé : il s'agit, en effet, de connaître la valeur du témoignage contenu dans ces textes, en d'autres termes leur degré de crédibilité.

## B. LA CRITIQUE INTERNE OU CRITIQUE DE CREDIBILITE

Destiné à discerner ce qui peut être accepté comme vrai dans un témoignage (document conscient), la critique interne ou critique de crédibilité va *analyser* le contenu du travail de l'auteur. En effet, « le document n'est que le résultat dernier d'une longue série d'opérations dont l'auteur ne nous fait pas connaître le détail. Observer ou recueillir les faits, concevoir les phrases, écrire les mots, toutes ces opérations, distinctes les unes des autres, peuvent n'avoir pas été faites avec la même correction. Il faut donc *analyser* le produit de ce travail de l'auteur pour distinguer quelles opérations ont été incorrectes, afin de n'en pas accepter les résultats. Ainsi l'analyse est nécessaire à la critique, toute critique commence par une analyse »<sup>40</sup>.

La critique interne ou critique de crédibilité se décompose en cinq opérations :

<sup>38</sup> Dom J. FROGER, *op. cit.*, p. 451. Le traitement par ordinateur exposé ci-dessus peut aussi être appliqué aux objets archéologiques ou iconographiques en vue d'un classement automatique. Dom J. Froger propose de recourir à une méthode « par les distances » dont le principe est le suivant : « Comparant les objets deux à deux, on compte leurs différences à partir d'une liste raisonnée de caractéristiques ; des chiffres des „distances" on tire un tableau qui montre dans quelle mesure les objets sont différents les uns des autres ou se rapprochent pour former des „nuages" assez analogues à des classes d'équivalence approximative ».

<sup>39</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 64.

<sup>40</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 118.

- 1) *La critique d'interprétation* qui analyse le contenu du document pour établir ce que l'auteur a dit et ce qu'il a voulu dire.
- 2) *La critique de compétence* qui s'efforce d'établir dans quelles conditions l'auteur a connu le fait rapporté et dans quelle mesure il était à même de bien le comprendre. A l'examen de la compétence de l'auteur se rattache le problème des sources : est-ce un témoin oculaire ou immédiat ou est-ce un compilateur qui emprunte son information à des sources antérieures ?
- 3) *La critique de sincérité* qui cherche à contrôler si l'auteur ne travestit pas intentionnellement des faits de son exposé.
- 4) *La critique d'exactitude* qui s'efforce de déceler les erreurs involontaires d'un auteur dans la mention écrite d'un fait.
- 5) *Le contrôle des témoignages* qui compare le contenu du document avec d'autres témoignages indépendants concernant le même fait.

Il est bien entendu que critique externe et critique interne ne doivent pas toujours être isolées dans la pratique. L'historien examinera souvent un document sous tous ses aspects à la fois.

## 1. La critique d'interprétation

Une bonne interprétation du document étudié est évidemment essentielle : il faut donc comprendre ce que l'auteur a dit et ce qu'il a voulu dire. Lire un texte, ce n'est pas toujours le comprendre et il arrive qu'après une première lecture, on se forme *a priori* une certaine idée des faits, une opinion subjective et préconçue qui ne corresponde pas au contenu du texte.

Il faut donc s'efforcer d'analyser le contenu d'un document *avec un esprit non prévenu* pour déterminer l'opinion réelle de l'auteur.

Pour comprendre ce que l'auteur a dit, il faut connaître la langue qu'il utilise. Or, celle-ci évolue sans cesse et varie suivant les régions. Il faut donc connaître la *langue de l'époque* avec son propre sens des mots et ses propres tournures, la *langue du pays* avec ses sens particuliers et ses archaïsmes, la *langue du milieu* (monastère, corps d'armée, administration, etc.) avec sa terminologie et la *langue de l'auteur* (soin apporté à la rédaction, style, vocabulaire, sens particulier attribué aux mots, enchaînement des paragraphes, syntaxe, etc.). De plus comme une expression change de sens selon le passage où elle se situe, il faut tenir compte du sens général du texte (le *contexte*) et non interpréter isolément chaque phrase et chaque mot. Derrière un mot, il y a souvent toute une réalité

affective et psycho-sociale, d'où une certaine imprécision (par exemple, *capitalisme* qui est d'ailleurs un terme relativement récent puisqu'il apparaît seulement vers 1880 dans les milieux socialistes allemands). Il faut donc étudier chaque mot dans son environnement pour comprendre ce qu'il représentait à une époque donnée. N'oublions pas que le contresens par anachronisme est fréquent. Rappelons aussi que la langue artificielle utilisée dans les œuvres littéraires, les actes officiels et les inscriptions ne reflète qu'une élaboration savante et n'a pas l'expression spontanée de la langue employée dans la vie quotidienne.

Comprendre un texte écrit depuis plusieurs siècles est donc toujours difficile et parfois bien conjectural. « Certains mots très communs, remarque Robert Marichal, se présentent parfois comme de véritables rébus. Un élève de sixième traduit sans hésitation *habitare, nomen, tropaeum*. Or la publication, en 1951, du compte rendu des fouilles exécutées de 1940 à 1949 sous la basilique de Saint-Pierre de Rome, a attiré de nouveau l'attention sur le sens très controversé de ces vers :

HIC HABITASSE PRIUS SANCTOS COGNOSCERE DEBES  
NOMINA QUISQUE PETRI PAULIQUE REQUIRIS.

« Tu dois savoir qu'ici, auparavant, ont habité les saints, toi, qui que tu sois, qui recherches les noms de Pierre et aussi de Paul », que le pape Damase fit graver, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, sur les murs de la basilique élevée au troisième mille de la voie Appienne *ad catacumbas*. Que veut dire *habitasse* ? « ont habité », bien sûr, mais de leur vivant ou après leur mort ? Le pape Damase veut-il dire que Pierre et Paul ont eu là leur maison ou leur tombeau ? *Nomina* : s'agit-il de leurs noms, ce qui serait d'une platitude sans égale, ou de leurs « reliques » ? Quant à « *Tropaeum* » ou à son correspondant grec *τρόπαιον*, c'est le terme dont s'est servi, à la fin du II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> siècle, le prêtre romain Gaius : « Je puis te montrer (à Rome) les *τρόπαια* des apôtres ; que tu ailles au Vatican ou sur la voie d'Ostie, tu y rencontreras les *tropaia* de ceux qui ont fondé l'église romaine ! ». Que sont ces « trophées » ? des cénotaphes ? des tombeaux ? Du sens qu'on donnera à ces mots dépendra pour une part la solution de la question qui intéresse aujourd'hui des millions de chrétiens : les reliques de l'apôtre Pierre reposent-elles sous l'autel de la basilique du Vatican et celles de Paul à Saint-Paul-hors-les-Murs ? » <sup>41</sup>.

On sait qu'en 1968 le pape Paul VI a répondu affirmativement à cette question en déclarant que, lors des fouilles entreprises à une dizaine de mètres sous le dallage de l'actuelle basilique vaticane, des experts étaient

<sup>41</sup> R. MARICHAL, *op. cit.*, pp. 1323 et suiv.

parvenus à identifier scientifiquement des ossements de saint Pierre découverts en 1942 à l'intérieur d'un mur épais, dans une cavité tapissée de marbre, sous l'autel de la Confession.

Selon l'historien français Jérôme Carcopino, les reliques de l'apôtre Pierre auraient été inhumées au Vatican vers 80 à l'endroit où, sous le règne de Marc-Aurèle, fut élevé le « trophée » dont parle le prêtre Gaius. En 258, à l'époque de la persécution de Valérien, ces reliques auraient été transférées dans la nécropole située à l'ouest de la Via Appia, à l'endroit dit *ad Catacumbas*, puis réintégrées en 336, à l'intersection de l'abside et du transept de la basilique de Constantin, sous l'autel de la Confession <sup>42</sup>.

Selon l'archéologue italienne Margherita Guarducci, qui estime que la translation des reliques du premier chef de l'Eglise romaine n'est qu'une « hypothèse vacillante », le corps de l'apôtre Pierre aurait été inhumé en terre vierge, à l'endroit où fut plus tard érigée la basilique Saint-Pierre; au deuxième siècle, le corps aurait été exhumé et enseveli dans une petite chapelle; au IV<sup>e</sup> siècle, à l'époque de Constantin, les ossements du prince des apôtres auraient enfin été déposés à l'endroit où ils ont été retrouvés pour les soustraire à l'humidité du sol et aux risques de profanation. Remarquons que cette opinion de Margherita Guarducci n'a pas rallié l'unanimité des érudits et que la question des reliques de l'apôtre Pierre continue à faire l'objet des plus vives controverses.

Selon l'archéologue belge Charles Delvoye, « nous sommes en présence du phénomène, si connu, de l'invention de reliques, avec l'absence totale de garanties d'authenticité que comportait une telle opération » <sup>43</sup>. Il convient, en effet, de souligner que la venue de l'apôtre Pierre à Rome n'est pas établie d'une manière irréfutable. Il est curieux de constater que Paul, dans ses Epîtres aux Romains, ne parle jamais de Pierre. En outre, la plus ancienne mention de la présence de Pierre à Rome ne date que de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. Même si l'on admet la tradition de l'Eglise catholique suivant laquelle l'apôtre Pierre a été martyrisé à Rome sous Néron à la suite de l'incendie de 64, il paraît étonnant à Charles Delvoye que son corps ait été recueilli à une époque où le culte des reliques n'existait pas encore. L'archéologue belge estime qu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle, époque où les communautés chrétiennes se réclamaient, dans leurs controverses, de fondations apostoliques pour justifier l'authenticité de leurs doctrines, l'Eglise de Rome

<sup>42</sup> Cfr J. CARCOPINO, *Etudes d'histoire chrétienne*, Paris, 1953, pp. 95 et suiv.

<sup>43</sup> Ch. DELVOYE, « A-t-on découvert la tombe de saint Pierre au Vatican ? », dans *Problèmes d'Histoire du Christianisme*, édités par J. PRÉAUX, tome 3, Bruxelles, 1972-1973, p. 10.

édifia un édicule (*memoria*) pour attester qu'elle possédait les reliques de saint Pierre. Mais les Novatiens de Rome, qui s'étaient opposés au pape Corneille au milieu du III<sup>e</sup> siècle et qui n'avaient pas accès à la tombe de l'apôtre Pierre au Vatican ni à celle de Paul sur la voie d'Ostie, prétendirent eux aussi détenir les reliques des princes des apôtres dans leur nécropole dite *ad Catacumbas* ! Selon Charles Delvoye, « si nous examinons les résultats des fouilles du Vatican avec la même indépendance de l'esprit critique que s'il s'agissait de n'importe quelle autre trouvaille et si nous considérons qu'ils sont objets de science et non de foi, nous voyons qu'ils ne nous apprennent rien sur la venue de Pierre à Rome, sur le martyre qu'il y aurait subi dans les années 60 ni sur son éventuelle inhumation » <sup>44</sup>.

La *Chanson de Roland* (fin du XII<sup>e</sup> siècle) se termine par ce vers : « Ci falt la geste que Tuoldus declinet ». Mais comment interpréter exactement le terme « declinet » qui signifie « achève » ? Tuoldus est-il le poète qui achève de composer la geste, le trouvère qui achève de la chanter ou le scribe qui achève de la recopier ?

La langue de Molière ne nous est plus guère familière : nous croyons comprendre, mais nous commettons souvent de nombreux contresens. Prenons *Le Misanthrope* (acte I, scène II, vers 374-377) dont la première représentation date de 1666.

#### ORONTE

« Voilà qui va fort bien, et je crois vous entendre.  
« Mais ne puis-je savoir ce que dans mon sonnet ?...

#### ALCESTE

« Franchement, il est bon à mettre au cabinet.  
« Vous vous êtes réglé sur de méchants modèles...

Le public actuel rit très fort après « cabinet ». Mais on discute le sens de ce terme au XVII<sup>e</sup> siècle. Il ne paraît pas signifier ici « lieux d'aisances » — sens attesté, toutefois, dès 1690 —, mais plutôt « secrétaire à plusieurs compartiments, meuble précieux où l'on resserre les papiers personnels et les objets de prix ». « Mettre au cabinet » voudrait dire ici « mettre au fond d'un tiroir de son secrétaire, garder pour soi (et non le donner au public) ». Une autre hypothèse a été avancée. D'après Antoine Adam, cette formule aurait été également utilisée dans le monde du théâtre pour les pièces refusées : « Une comédie condamnée était *bonne*

<sup>44</sup> Ch. DELVOYE, *op. cit.*, p. 13.

pour le cabinet »<sup>45</sup>. Molière se serait dès lors servi d'une tournure familière aux acteurs de son temps.

Dans son essai intitulé *Rêve de jeunesse de Léonard de Vinci*, publié en 1910, Sigmund Freud construit une partie considérable de sa thèse autour d'un songe de l'artiste concernant un « vautour » qui lui aurait introduit sa queue dans la bouche. Freud, dans son interprétation insiste sur les points suivants : 1) le vautour est représenté par les Egyptiens dans l'hieroglyphe de « mère » ; 2) le vautour est le rapace auquel le folklore attribue uniquement le sexe féminin ; 3) le vautour est l'oiseau cité par les Pères de l'Eglise en rapport avec la naissance de la Vierge. C'est pourquoi Freud suppose que Léonard, enfant naturel, a été obsédé par le phantasme du vautour. Il retrouve notamment celui-ci dans le drapé de la Vierge du célèbre tableau de l'artiste aujourd'hui au Louvre qui représente la Vierge, l'Enfant et Sainte Anne.

« Les secrets de l'âme, écrit René Huyghe, ne s'ouvrent pas avec une seule clef, serait-ce celle des songes. Quel esprit non prévenu saurait lire dans la *Sainte Anne* du Louvre le vautour qui est censé s'y trouver dessiné par les plis de la robe de la Vierge ? Qu'il suffise de mesurer la peine qu'éprouve le lecteur à vérifier sur l'image les assertions du grand psychologue ! Comment douter que celui-ci ne procède à la projection de ce qu'il s'attend, de ce qu'il aspire à rencontrer ? »<sup>46</sup>.

Mais il y a plus grave. Freud ne s'est pas référé au texte original de Léonard et a fondé son interprétation sur une traduction allemande des cahiers de notes de l'artiste et sur une nouvelle historique russe qui utilisaient toutes deux le terme allemand « geier » qui veut dire « vautour » pour rendre le terme italien « nibio » qui signifie « milan »<sup>47</sup> !

Il faut également chercher à atteindre la véritable pensée de l'auteur, c'est-à-dire, ce qu'il a voulu exactement dire. L'allégorie ou le symbole, l'ironie, la mystification, l'allusion et même la simple figure de langage (par exemple, la métaphore par laquelle on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue : « la lumière de l'esprit ») peuvent cacher la pensée de l'auteur. On doit, sous le sens littéral, chercher à atteindre le sens réel dissimulé volontairement par l'auteur sous une forme inexacte. Les symboles et les figures de langage se trouvent surtout

<sup>45</sup> A. ADAM, cité par J. HANSE, « Le caractère sacerdotal de Tartuffe, le „cabinet” du „Misanthrope” et le sac de Scapin », dans *Les Lettres Romanes*, t. IV, Louvain, 1950, p. 131.

<sup>46</sup> R. HUYGHE, *Dialogue avec le Visible*, Paris, 1955, p. 327.

<sup>47</sup> Cfr M. SHAPIRO, « Leonardo and Freud », dans *Journal of the History of Ideas*, vol. 17, N° 2 (Londres, avril 1956), p. 151.



dans les textes religieux (travaux d'exégèse concernant les Evangiles), les lettres privées et les textes littéraires. Si l'on veut éviter les contresens ou les interprétations erronées, il ne faut jamais chercher à *deviner* ce que l'auteur a voulu dire. Il faut aussi extraire du texte ce qu'il contient, mais pas plus ! Si le texte est ambigu, il ne faut pas prôner l'interprétation la plus favorable à sa thèse, mais bien indiquer loyalement la probabilité du sens vers lequel on incline.

« Il n'y a aucun accès immédiat pour nous, constate justement Ph. Derchain, aux textes des cultures mythologiques, comme la recherche ethnologique l'a si pertinemment montré ces dernières années, et comme il apparaît chaque jour plus clairement dans tous les domaines des sciences de l'Antiquité, car il nous manque la connaissance suffisante du milieu dans lequel ces textes ont été composés et de la sémantique des langues dans lesquels ils sont écrits. Aussi longtemps, pour choisir un exemple facile, que l'on croira que les paroles : « le meilleur de la myrrhe est sur tout son corps, elle exhale l'odeur d'une rosée divine, son parfum se mêle à celui de Punt » caractérisant Hatchepsout dans une inscription de Deir el Bahari (*Urk.* 4, 339, 14-16 ; trad. Gilbert, *La poésie égyptienne* 2, Bruxelles, 1949, 30), signifie que la reine aimait à se parfumer, on n'aura aucune chance de saisir la portée réelle de ce texte ! Il faut savoir, en effet, que ce parfum, surtout qualifié de rosée divine, est le signe caractéristique d'une présence divine, et qu'il sert ici à suggérer la nature surhumaine de la reine, sans rien nous apprendre en réalité sur ses goûts personnels. Le texte alors prend toute sa valeur religieuse, car nous pouvons, sachant cela, le comprendre et le ressentir comme un Egyptien »<sup>48</sup>.

Prenons maintenant l'exemple d'un cryptogramme chrétien dont l'interprétation est simple. Durant les trois premiers siècles de notre ère, dans l'Empire romain, les chrétiens ne désignent pas Jésus en clair mais l'évoquent souvent par l'image du poisson. En effet, le vocable grec — ΙΧΘΥΣ — qui signifie poisson est formé des initiales des cinq mots grecs suivants : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ, c'est-à-dire « Jésus-Christ, fils de Dieu Sauveur ».

Voici un autre exemple dont l'interprétation apparaît bien plus malaisée. Il s'agit du fameux « carré magique » dont la représentation fréquente du I<sup>er</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle témoigne à la fois du goût du langage occulte et du mysticisme de l'alphabet. On le trouve sous deux formes :

<sup>48</sup> Ph. DERCHAIN, « Alexandre Piankoff, The Pyramid of Unas », dans *Chronique d'Egypte*, t. XLIV, Bruxelles, 1969, p. 72.

ROTAS  
OPERA  
TENET  
AREPO  
SATOR

SATOR  
AREPO  
TENET  
OPERA  
ROTAS

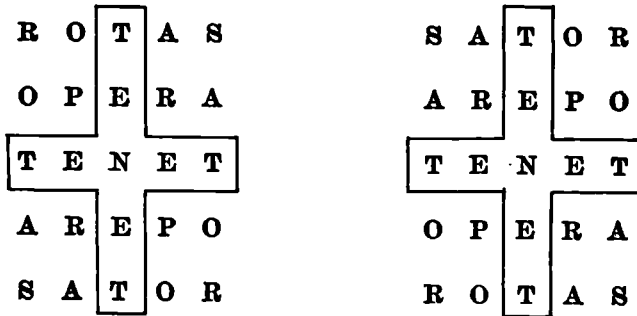
Ces cinq lignes sont disposées en « palindrome », c'est-à-dire qu'elles peuvent, en se reproduisant telles quelles, être lues indifféremment dans tous les sens. Que signifie le texte du « carré magique » ? — « Le semeur, avec sa charrue, tient avec soin ses roues » ou « Le semeur, veillant à sa charrue, tient avec soin ses roues »<sup>49</sup>. De nombreux érudits ont pensé qu'un libellé apparemment si banal devait avoir une signification profonde. On s'est, dès lors, efforcé de recomposer avec les vingt-cinq lettres du « carré magique » la phrase cachée. En 1926, le pasteur allemand Félix Grosser obtient le schéma suivant par transposition anagrammatique et cruciforme :

A  
—  
P  
A  
T  
E  
R  
R  
A | P A T E R N O S T E R | O  
O  
S  
T  
E  
R  
—  
O

Il estime avoir déchiffré un cryptogramme chrétien associant l'oraison dominicale (PATER NOSTER) au A et au O, symboles de l'alpha et de

<sup>49</sup> Traduction de J. CARCOPINO, *op. cit.*, p. 36. AREPO est, selon cet auteur, un ablatif instrumental ou un datif d'intérêt du phonème celté latinisé AREPOS signifiant « charrue gauloise » ou « araire sur roues ».

l'oméga, qui enferment tout l'alphabet grec et qui signifient dans l'*Apocalypse* « le commencement et la fin », c'est-à-dire la grandeur infinie de Dieu<sup>50</sup>. Quelques années plus tard, un religieux de Rome corrobore l'hypothèse de Grosser en faisant remarquer que les quatre T, équivalents latins du *tau* grec, sont toujours accompagnés dans le « carré magique » par un A et un O et que si l'on entoure les groupes ouverts ou fermés par ces quatre T, on obtient l'image apparente d'une croix flanquée d'un A et d'un O à chacune de ses extrémités.



Le « carré magique » semble ainsi constituer un signe de reconnaissance des premiers chrétiens condamnés à vivre leur religion dans la clandestinité.

Mais, en 1936, la découverte de deux graffiti du fameux « carré » dans un quartier de Pompéi détruit par un séisme en 62 de notre ère, amène le monde érudit à écarter la « solution chrétienne » de Félix Grosser. Il apparaît, en effet, invraisemblable qu'une communauté chrétienne agissante ait existé à Pompéi à cette époque. Par ailleurs, au I<sup>er</sup> siècle, les Chrétiens prient encore en grec et ne peuvent donc réciter l'oraison dominicale en latin; ils ne connaissent ni le symbole du *tau*, qui n'apparaît qu'au II<sup>e</sup> siècle, ni celui de l'alpha et de l'oméga puisque l'*Apocalypse* ne paraît avoir été rédigée qu'entre 70 et 95. Les savants reviennent alors à l'interprétation directe du texte : pour les uns, SATOR est Triptolème, génie d'Eleusis, guidant les roues de sa charrue, ou Mithra, dirigeant les roues du char solaire; pour les autres, le « carré magique » est une création du Judaïsme dérivée du souvenir biblique d'une vision d'Ezéchiel et passée plus tard dans la magie prophylactique de la Chrétienté médiévale. Seul Jérôme Carcopino soutient encore l'hypothèse de Félix Grosser

<sup>50</sup> *Apocalypse*, I, 8; XXI, 6; XXII, 13.

suivant laquelle le « carré magique » est d'invention chrétienne. Il estime que les graffiti de Pompéi ont été tracés à la fin du II<sup>e</sup> ou dans le courant du III<sup>e</sup> siècle de notre ère par des visiteurs chrétiens poussés dans les ruines de la cité par la curiosité ou la convoitise. D'autre part, la présence d'AREPO, vocable celte latinisé, lui fait supposer que la Gaule est le lieu d'origine du « carré ». Il rappelle aussi que cette région était la seule à utiliser un araire monté sur roues pour labourer les champs. Selon lui, seule, la puissante Eglise de Lyon, a pu, au milieu des persécutions de la fin du II<sup>e</sup> siècle, inventer ce signe de reconnaissance, où se trouve attachée la double protection de l'oraison dominicale et la Croix, et le diffuser dans le monde romain de l'Atlantique à l'Euphrate<sup>51</sup>.

Paul Veyne souligne, que « ce qui fait croire que le carré Sator est une anagramme intentionnelle, c'est qu'on en a tiré *une* lecture, laquelle se trouve à évoquer à notre esprit le début de la prière chrétienne du *Pater*; mais il ne faut pas s'émerveiller après coup que ce soit *cette* lecture que le carré soit censé révéler, ni en conclure que pareille rencontre ne peut être due au seul hasard »<sup>52</sup>. Paul Veyne rappelle que le « carré magique » permet mainte anagramme. Par exemple :

E  
P  
R  
O  
R  
A  
A  
E P R O R A N O E S T A T  
O  
E  
S  
T  
A  
T

<sup>51</sup> Cfr J. CARCOPINO, *op. cit.*, pp. 62 et suiv.

<sup>52</sup> P. VEYNE, « Le carré Sator ou beaucoup de bruit pour rien », dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, N° 4, Paris, 1968, p. 438.

*Noe stat e prora* : Noé se tient debout à la proue de son arche pour voir l'arc-en-ciel ou attendre le retour de la colombe — Allusion au déluge ou magnifique symbole de l'espérance chrétienne ? Paul Veyne remarque que les vingt-cinq lettres du « carré » comportent 487.000.580.566.500.000 permutations possibles dont vraisemblablement une centaine doivent avoir un sens en latin. Pour souligner le rôle du hasard dans ces combinaisons, il rappelle qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la titulature impériale officielle recelait une transposition anagrammatique séditeuse à laquelle son auteur n'avait pas pensé : *Napoléon Empereur des Français* devenait *le pape serf a sacré un noir démon*<sup>53</sup> ! Selon P. Veyne, « seul le manque de pratique de l'anagramme et des rencontres « miraculeuses » qu'elle offre à tout instant peut expliquer que la théorie de Grosser ait rencontré tant de créance »<sup>54</sup>.

Robert Etienne pense que le fameux hapax AREPO, retournement de OPERA, est un anthroponyme. Le semeur s'appelle AREPO et la signification du « carré magique » devient : « le semeur Arepo tient les roues avec soin ». Robert Etienne estime que la formule où apparaît le SATOR est due à l'inspiration stoïcienne. La verve des lexicographes s'est exercée à partir de cette pensée philosophique érudite pour aboutir au « carré magique », formule mnémotechnique facile à retenir qui avait de quoi séduire l'imagination populaire. Le « carré magique » a été par la suite confisqué par l'Eglise et a pris une valeur prophylactique, ce qui explique sa présence à plusieurs époques dans des zones géographiquement diverses tant en Orient — Byzance, Egypte et Ethiopie — qu'en Occident. Au XIII<sup>e</sup> siècle, un parchemin d'Aurillac attribue à la formule un pouvoir prophylactique pour les femmes en couches. Elle se rencontre sur de nombreux édifices en France, en Allemagne et en Italie. La superstition populaire l'utilise encore au XIX<sup>e</sup> siècle contre les maux de dents, contre la morsure des chiens enragés et contre l'incendie<sup>55</sup> !

Il existe un exemplaire du « carré magique » en Belgique. La maison de la famille Baijot-Alaïme, rue d'Opont, N<sup>o</sup> 28, à Naomé, contient dans sa façade un bloc de grès scellé dans la maçonnerie à environ quatre mètres du sol au-dessus d'une fenêtre où se trouve gravé le fameux cryptogramme. Celui-ci est flanqué à droite d'une flèche dirigée vers le bas, du millésime 1789 et des capitales J.B. en écriture courante<sup>56</sup>.

<sup>53</sup> Cfr P. VEYNE, *op. cit.*, p. 453.

<sup>54</sup> P. VEYNE, *op. cit.*, p. 458.

<sup>55</sup> Cfr R. ETIENNE, « Le carré magique à Conimbriga (Portugal) », dans *Conimbriga*, vol. XVII, Coimbra, 1978, pp. 7-34, pl. I-VI.

<sup>56</sup> Cfr J.-L. DUVIVIER DE FORTEMPS, « Le carré magique » dans *la Lesse Ardennaise*, dans *Histoire et folklore des paysages*, Gembloux, 1985, pp. 90 et suiv.

La solution chrétienne a été reprise récemment par Charles Cartigny. Ce dernier signale que son ami Albert Jullien a eu l'idée d'enfermer, au moyen d'une ligne continue, les lettres composant le PATER NOSTER de Félix Grosser. Il a constaté que l'on pouvait ainsi dessiner un TAU.

O	R	O	T	A	S	A
T	O	P	E	R	A	P
A	T	E	N	E	T	E
R	A	R	E	P	O	T
S	S	A	T	O	R	R
E						O
A						O

D'autre part, avec les lettres laissées de chaque côté de la barre verticale du TAU, il a fait l'anagramme suivante : A TARSEO PETRO A O, c'est-à-dire « de la part de l'homme de Tarse, à Pierre, (voici) l'Alpha et l'Oméga »<sup>57</sup>.

Charles Cartigny a élaboré avec les huit lettres du carré un dictionnaire de mille cinq cents mots latins environ. Il a étudié ensuite les carrés et estimé, grâce à une méthode de décryptement fondée sur des lectures involutives et évolutives, qu'ils autorisent la lecture de textes nouveaux. Il s'agit selon lui de l'Evangile de Paul accompagné d'un cantique demandant le rassemblement des fidèles. Toute son argumentation, reposant sur la foi et non sur la science, paraît totalement inacceptable<sup>58</sup>.

Il faut donc écarter l'impossible explication chrétienne et rattacher plutôt le « carré magique », avec son hapax AREPO, à la catégorie des jeux de l'esprit. Qu'on se rappelle des vers attribués à Théodore de Banville :

« Gal, amant de la reine, alla, tour magnanime  
Galamment de l'arène à la Tour Magne, à Nîme(s) ! »

où Gal est inventé pour les besoins de la cause<sup>59</sup>.

<sup>57</sup> Ch. CARTIGNY, *Le carré magique. Testament de Saint Paul*, Cahors, 1984, p. 25.

<sup>58</sup> Cfr Ch. CARTIGNY, *op. cit.*, pp. 31-154.

<sup>59</sup> Cfr R. ETIENNE, *op. cit.*, p. 31.

Le « carré magique » est vraisemblablement un jeu verbal exceptionnel et fascinant qui a pris au cours des siècles une valeur de talisman.

On découvre des difficultés du même ordre dans l'interprétation des monuments figurés et il faut se garder de prendre « à la lettre » toutes les représentations. En Egypte, Ramsès II est souvent représenté tel un géant foulant aux pieds ses ennemis vaincus : c'est la *perspective morale*. Dans certaines miniatures médiévales, les rois sont représentés couchés dans leur lit, couronne en tête : c'est le symbole de leur puissance royale. Le miniaturiste n'a pas voulu dire qu'ils conservaient leur couronne pour dormir.

Dans les textes diplomatiques, on utilise des langages conventionnels ou chiffrés (alphabets « décalés » utilisées par les Romains : César : A = D ; Auguste : A = C ; alphabets de substitution complets des souverains du XV<sup>e</sup> siècle ; écriture retournée à lire dans un miroir chez Léonard de Vinci ; jargons où des mots convenus remplacent les noms de personnalités politiques<sup>60</sup> ; chiffres avec utilisation de lettres nulles et de plusieurs signes destinés à remplacer une seule lettre pour renverser la fréquence). Pour lire et comprendre ces textes, il est nécessaire d'en posséder la clef. Si cette dernière n'a pas été conservée, on se heurte à un problème de déchiffrement parfois insurmontable.

En pénétrant le sens véritable du texte, l'historien découvre les conceptions de l'auteur, les façons de sentir et les habitudes de pensée appartenant à son époque. « L'historien parvient alors à isoler des conventions, des idées reçues, des modes qui sont comme autant d'écrans, de filtres, comme disent les photographes, qui se sont interposés entre les faits et l'écrivain, entre la réalité et ce qu'en pensaient les contemporains »<sup>61</sup>.

Les écrivains latins du moyen âge n'obéissent pas aux mêmes conventions que les écrivains contemporains. Ils utilisent des procédés littéraires de caractère scolaire comme, par exemple, l'imitation des Anciens. Eginhard, dans sa *Vita Karoli*, emprunte à Suétone son plan et son style, ce qui l'amène à déformer parfois l'image de Charlemagne. C'est ainsi que l'empereur, doté d'une robuste santé, « ne fut malade que dans les quatre dernières années de sa vie, où il fut pris de fréquents accès de fièvre et

<sup>60</sup> Par exemple, le code télégraphique utilisé entre le Colonel Strauch et Henry Shelton Sanford chargé d'obtenir du gouvernement de Washington la reconnaissance de l'Association Internationale du Congo comme Etat : Achille = Stanley ; Tamise = Congo river ; Eugénie = France ; Louis = Portugal ; Alice = Etats-Unis ; Emile = le Président des Etats-Unis ; Georges = Léopold II ; etc.

<sup>61</sup> R. MABICHAL, *op. cit.*, p. 1327.

finit même par boiter » (par. 22). Or, d'après Suétone, l'empereur Auguste eut des rhumatismes dans ses dernières années et finit également par boiter<sup>62</sup>.

La critique externe ou critique d'authenticité et la critique d'interprétation permettent déjà la constitution méthodique de certaines sciences historiques (histoire littéraire, histoire de la philosophie, de l'art, des sciences, du droit, mythologie, folklore, etc.) pour lesquelles il suffit de comprendre un texte, d'en connaître l'authenticité et de savoir ce qu'un auteur a dit et voulu dire.

Toutefois, le plus souvent, la critique de crédibilité doit être poussée davantage; elle doit, à partir des documents, dégager les faits matériels.

## 2. La critique de compétence

Cette nouvelle opération de la critique interne ou critique de crédibilité s'efforce d'abord d'établir dans quelles conditions l'auteur d'un document a connu le fait rapporté.

L'auteur peut être un *témoin oculaire* ou un *témoin immédiat* du fait historique qu'il relate. Bien qu'il soit évident que le sujet intervienne dans la perception et la formulation d'un fait, on a tendance à accorder plus de confiance à un auteur qui rapporte un événement qu'il a lui-même perçu. Il importe, cependant, d'examiner la qualité du témoignage relaté qui doit être *direct* (sans intermédiaire), *complet* (c'est-à-dire porter sur la totalité du fait observé et non sur un de ses aspects) et *brut* (c'est-à-dire épuré des commentaires subjectifs dont il est parfois enrobé). En effet, si le témoignage est porté immédiatement après le fait rapporté, il peut en traduire la perception immédiate, c'est-à-dire l'impression ressentie par le témoin.

Toutefois, si ce dernier était fatigué ou inattentif, il peut n'avoir perçu le fait rapporté que d'une manière imparfaite; si, pourtant, ce fait présentait pour lui un intérêt certain, il peut ne l'avoir perçu qu'à travers son tempérament et ses préoccupations personnelles et en donner une version déformée. La peur ou l'enthousiasme peuvent également empêcher le témoin de faire des constatations objectives. « Les sujets contaminés par quelque épidémie émotionnelle, remarque Rudolf Rezsöhazi, ont leur capacité de jugement particulièrement diminuée; leur personnalité est pratiquement dissoute dans la masse en délire ou atteinte de panique. Ces manifestations de la psychologie collective revêtent des formes différentes

<sup>62</sup> Cfr R. MARICHAL, *op. cit.*, p. 1334.



selon les époques, les cultures, le type d'événements : périodes de « Grande Peur », effondrements boursiers, émeutes et pillages, effervescences sociales, hallucinations collectives, etc. »<sup>63</sup>.

Il faut se défier particulièrement des renseignements statistiques fournis par des témoignages directs : les chiffres globaux présentés avec assurance par certains auteurs sont souvent des évaluations approximatives ou démesurément grossies par l'effet de suggestion du chiffre rond (nombre d'habitants d'une ville ou d'un pays<sup>64</sup> ; nombre de soldats d'une armée<sup>65</sup> ; nombre de morts, de blessés ou de prisonniers après une bataille ; nombre de grévistes au cours d'une manifestation<sup>66</sup> ; etc.).

La fascination du chiffre engendre un manque d'esprit critique étonnant dans le monde contemporain. Lorsqu'on annonce à la radio qu'un violent cyclone vient de dévaster la côte de Floride en y provoquant des dégâts estimés à cent millions de dollars, le grand public admet le chiffre sans sourciller et sans même admirer la magnifique performance des statisticiens américains qui viennent d'apprendre la catastrophe ! Rappelons également que les statistiques démographiques et économiques fournies par des organismes internationaux ne reposent pas toujours sur des

<sup>63</sup> R. REZSOHAZY, *Théorie et critique des faits sociaux*, Bruxelles, 1971, p. 129.

<sup>64</sup> Un étonnant crédit est souvent donné à des approximations grossières. « Au XVI<sup>e</sup> siècle, dans l'ouvrage *La division du monde, contenant la déclaration des provinces et régions d'Asie, d'Europe et d'Aphrique*, on lit : „Au très chrestien royaume de France a dix sept cens mille clochiers... Posé le cas que soulz chascun clochier soient environ quatre vingt feux”. A cinq habitants par feu, la France aurait eu 680 millions d'habitants, quarante fois plus que la réalité » (Paris, 1539, chez Alain Lotrian). Cité par A. SAUVY, *Mythologie de notre temps*, p. 183. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le P. Cherubino da Savona, missionnaire au Congo, affirme avoir baptisé en 15 ans plus de 700.000 personnes. Il paraît ainsi détenir, avec une moyenne de plus de 125 baptêmes par jour, le record de fécondité de l'apostolat missionnaire. Cfr L. JADIN, « Aperçu de la situation du Congo et rite d'élection des rois en 1775, d'après le P. Cherubino da Savona, missionnaire au Congo de 1759 à 1774 », dans *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. XXXV, Bruxelles, 1963, pp. 354-357 et 389.

<sup>65</sup> L'ouvrage posthume de Ferdinand Lot, *Recherches sur les effectifs des armées françaises des Guerres d'Italie aux Guerres de Religion*, Paris, 1962, prouve que les effectifs cités par des témoins oculaires ou par des documents officiels sont toujours largement surestimés. On peut rétablir approximativement les effectifs réels qui sont généralement fort faibles. Au XVI<sup>e</sup> siècle encore une armée de cinquante mille hommes ne peut être soldée et ravitaillée par le roi de France que quelques mois tout au plus !

<sup>66</sup> Cfr R. BEAUVAIS, *Pigeon vote*, Paris, 1971, p. 51 : « Si les manifestants sont de votre bord, vous annoncez n'importe quel chiffre à condition, bien sûr, qu'il dépasse 100.000 (la mesquinerie est déconseillée). Si vous êtes du bord opposé, vous divisez par deux et vous enlevez un zéro. Le ministre de l'Intérieur n'aura plus qu'à établir la moyenne entre les deux chiffres pour donner l'évaluation officielle ».

bases scientifiques. Il est évidemment difficile de vérifier, par exemple, le nombre des femmes actives dans le secteur agricole du Burkina Faso en 1986 !

L'auteur peut ne pas être témoin des faits rapportés et ne pas écrire de première main : son information est alors empruntée à des sources antérieures qu'il s'agira dès lors de rechercher afin d'étudier leur degré de crédibilité : le véritable auteur est, en effet, celui qui a fourni le témoignage. N'oublions pas non plus que l'auteur peut avoir puisé à des sources actuellement perdues.

La *Bibliothèque Historique*, composée entre 60 et 30 avant Jésus-Christ par Diodore de Sicile qui, soit abrège des événements importants, soit s'étend à perte de vue sur des détails insignifiants, n'a d'autre valeur que celles des auteurs compilés par ce dernier ; toutefois, l'incohérence des données qu'il juxtapose soulève maints problèmes critiques d'histoire gréco-romaine et nous oblige à un choix pour lequel nous manquons parfois de critères (pratiquement, en effet, la source de certaines affirmations reste souvent inconnue).

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate qu'il existe dans la presse belge des ententes multiformes entre journaux basées sur des considérations commerciales, techniques, financières ou idéologiques. Il en résulte que la technique du découpage et du plagiat est très fréquente. L'historien devra distinguer ce qui est propre à la rédaction d'un journal et ce qui a été copié textuellement — le plus souvent sans citations de sources — dans un autre organe de presse.

Pour les historiens positivistes, une affirmation de seconde main n'a de valeur que dans la mesure où elle reproduit sa source ; il est nécessaire de savoir si des transmissions successives ont conservé ou déformé l'affirmation primitive et si la tradition recueillie par le document a été *écrite* ou *orale*.

A l'origine de chaque peuple, on trouve une période de tradition orale ou *période légendaire*. Les époques civilisées connaissent également des *légendes populaires* sur des événements ayant frappé les masses (exemple : les héros des chansons de geste à peine mentionnés par l'histoire). Le domaine de la tradition orale se restreint à des faits non enregistrés, fondés sur des souvenirs parfois confus ou erronés : c'est l'anecdote, la « légende des civilisés »<sup>67</sup>. On estimait jadis qu'anecdotes et légendes appartenaient au folklore, non à l'histoire.

<sup>67</sup> Remarquons que les *mots historiques* sont toujours présentés sous une forme lapidaire de manière à s'inscrire facilement dans la mémoire des foules. Beaucoup de ces « slogans » publicitaires ont d'ailleurs été forgés après coup, comme, par

A l'heure actuelle, on a tendance à abandonner le scepticisme global prôné naguère envers la tradition orale. Celle-ci reste une source historique importante pour la reconstitution du passé des peuples sans écriture. « Mais, comme le souligne H. Moniot, elle est inégale, dans la variété des enseignements qu'elle porte et, dans son volume, souvent mince; son ampleur et sa nature varient avec les types d'organisation sociale (richesse de certaines sociétés à pouvoir politique centralisé, consommateur et procréateur de traditions), et avec le signalement culturel de chaque groupe. Elle est souvent aujourd'hui, en raison des bouleversements modernes, partiellement ou complètement perdue, dans sa matière même, ou dans les prises nécessaires à sa critique. Et pourtant une source est devenue utilisable, qui a ses domaines encore exploitables et vierges, et qui permet l'accès, sur la profondeur de quelques générations, et parfois de quelques siècles, aux rythmes, aux représentations et aux faits historiques de sociétés de types variés »<sup>68</sup>.

Gardons-nous également d'oublier qu'autrefois le *plagiat* — de nos jours, prohibé par la loi — était fréquent. Un témoignage, direct en apparence, ne fait que répéter un document plus ancien. Nous avons vu qu'Eginhard, chroniqueur contemporain de Charlemagne, avait emprunté, pour décrire la vie de l'empereur franc, des passages de la biographie d'Auguste due à Suétone. D'autres formes de plagiat, où n'interviennent pas des conventions littéraires, sont plus répréhensibles et doivent être dénoncées impitoyablement par l'historien.

La critique de compétence cherche aussi à savoir dans quelle mesure l'auteur d'un document était à même de bien connaître et de bien comprendre le fait rapporté. Tout témoignage est vu à travers des préjugés et en fonction d'une idéologie. Il est souvent fragmentaire ou imprécis. C'est ainsi qu'en 1966 la presse occidentale, se basant sur des récits approximatifs de voyageurs européens revenant de Chine, présente *La grande révolution culturelle prolétarienne*<sup>69</sup> comme une série de désordres provoqués

exemple, la formule célèbre « L'Etat, c'est moi » attribuée à Louis XIV mais inventée en réalité par un historien imaginatif du XIX<sup>e</sup> siècle. Les mots historiques sont donc souvent apocryphes, parfois inexacts, rarement authentiques. Cfr H. GAUBERT, *Les mots historiques qui n'ont pas été prononcés*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1946, pp. 67 et suiv.; P. HARSIN, *op. cit.*, pp. 155 et suiv.

<sup>68</sup> H. MONIOT, « L'histoire des peuples sans histoire », dans *Faire de l'histoire*, sous la direction de J. LE GOFF et P. NORA, t. I, *Nouveaux problèmes*, Paris, 1974, p. 114. Cfr à la fin du présent volume *La critique des traditions orales*.

<sup>69</sup> Remarquons, à ce propos, que la traduction française mot à mot « grande révolution du prolétariat en ce qui concerne la culture » ne rend pas toutes les nuances de la langue chinoise qui met surtout l'accent sur le terme « prolétariat » et non sur le terme « culture ». D'autre part, la conception du terme « révolution » est très différente pour un Occidental et pour un Chinois. L'Occidental y associe

par les gardes rouges. Mais les témoins sont frappés par des faits accessoires et ne comprennent pas que cette révolution vise essentiellement, en prônant un monisme intellectuel fondé sur la dialectique matérialiste de Mao Tsé-toung, à la transformation morale de l'homme.

Un témoin oculaire peut, en effet, voir ce qui se passe sans le comprendre ou en le comprenant mal. Si l'on assiste à un match de basket-ball sans connaître les règles du jeu, on ne pourra en faire qu'un compte rendu incohérent. Par ailleurs, une perception rapide de données multiples est toujours fragile. Les témoins d'un accident ne sont-ils pas souvent incapables d'affirmer s'ils ont entendu ou non un automobiliste claxonner à quelques mètres d'eux ? Les dissemblances des dépositions de témoins oculaires d'un accident sont inévitables. « Un accident dure quelques secondes et les facultés humaines ne peuvent pas en enregistrer les phases fugitives à la façon d'un cinématographe. Chaque témoin complète instinctivement, et suivant sa nature propre, la série des phases rapides dont plusieurs lui ont échappé. Il remplit les blancs instantanément et oublie désormais que c'étaient des blancs, des vides. Ce qu'il a cru voir, il croit sincèrement l'avoir vu. Il est donc presque impossible que sur une trentaine de dépositions on en trouve deux qui concordent, même à peu près » <sup>70</sup>.

Un novice qui voit le feu pour la première fois ne saisit rien des opérations comme le montre Stendhal dans *La Chartreuse de Parme* en décrivant les impressions — basées sur ses souvenirs personnels — de Fabrice del Dongo à la bataille de Waterloo : « Ah ! m'y voilà donc enfin au feu ! se dit-il. J'ai vu le feu ! se répétait-il avec satisfaction. Me voici un vrai militaire. A ce moment, l'escorte allait ventre à terre, et notre héros comprit que c'étaient des boulets qui faisaient voler la terre de toutes parts. Il avait beau regarder du côté d'où venaient les boulets, il voyait la fumée blanche de la batterie à une distance énorme, et, au milieu du ronflement égal et continu produit par les coups de canon, il lui semblait entendre des décharges beaucoup plus voisines ; il n'y comprenait rien du tout » <sup>71</sup>.

Au contraire, au cours d'une guerre, les engagements militaires se répètent à peu de chose près et permettent donc de rajuster les impressions aux faits. « Si quelqu'un, écrit Jean Norton Cru, connaît la guerre, c'est le poilu, du soldat au capitaine ; ce que nous voyons, ce que nous

mentalement les idées de 1789 — Liberté, Egalité, Fraternité — alors que le Chinois rejette cette conception de la révolution bourgeoise qu'il considère comme des mots d'ordre hypocrites utilisés pour préserver des intérêts de classe.

<sup>70</sup> J. NORTON CRU, *Du témoignage*, Paris, 1930, pp. 20 et suiv.

<sup>71</sup> STENDHAL, *La Chartreuse de Parme*, I, 1<sup>er</sup> volume (Paris, 1901), pp. 85-86.

vivons, *est*; ce qui contredit notre expérience *n'est pas*, cela vint-il du généralissime, des Mémoires de Napoléon, des principes de l'École de Guerre, de l'avis unanime de tous les historiens militaires » <sup>72</sup>. Bien entendu, « on ne s'adressera pas au carnet de notes d'un simple soldat, qui aurait participé à la Campagne d'Italie, pour être renseigné sur la tactique ou la stratégie de Bonaparte » <sup>73</sup>.

La capacité intellectuelle et la culture générale plus ou moins grandes d'un témoin nous feront accorder une valeur plus ou moins grande à son témoignage. En effet, un témoin oculaire peut être la cause d'innombrables erreurs s'il ne parvient pas à ordonner de multiples observations élémentaires en un ensemble logique et cohérent ou à discerner l'important de l'accessoire !

### 3. La critique de sincérité

« Qui ignore, écrit Cicéron (*De Oratore*, II, 15, 62), que la première loi de l'histoire consiste à ne rien dire de faux, ensuite à oser dire le vrai ? » <sup>74</sup>.

La critique de sincérité cherche à contrôler si l'auteur ne travestit pas intentionnellement les faits de son exposé. En effet, l'auteur peut énoncer non pas la vérité, mais ce qu'il veut faire passer pour la vérité. Il peut aussi passer sous silence certains événements. Cette critique négative est donc absolument nécessaire pour écarter des affirmations mensongères contenues dans un document.

Pour Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, « ici, comme en toute science, le point de départ doit être le doute méthodique. Tout ce qui n'est pas prouvé doit rester provisoirement douteux; pour affirmer une proposition, il faut apporter des raisons de la croire exacte. Appliqué aux affir-

<sup>72</sup> J. NORTON CRU, *Témoins, Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Paris, 1929, p. 14.

<sup>73</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 86.

<sup>74</sup> « Quis nescit primam esse historiae legem ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat ? ».

Dans son bref *Saepe numero considerantes* concernant les études historiques du 18 août 1883, Léon XIII s'inspire de ce texte lorsqu'il déclare : « Il faut s'efforcer énergiquement de réfuter tout ce qui est mensonger et faux en se fondant sur les sources des événements. Et que cette règle tout d'abord soit observée dans l'esprit des écrivains que la première loi de l'histoire consiste à ne rien dire de faux, ensuite à oser dire le vrai » (« Enitendum levitati magnopere, ut omnia ementita et falsa, adeundis rerum fontibus refutentur. Et illud in primis scribentium observetur animo : primam esse historiae legem ne quid falsi dicere audeat ; deinde ne quid veri non audeat »).

mations d'un document, le doute méthodique devient *défiance méthodique* »<sup>75</sup>. *A priori*, il faut se défier de n'importe quelle affirmation d'un auteur et ne croire aucun témoin sur parole. « Quand les témoignages ne sont pas suffisants pour faire connaître scientifiquement un fait, la seule attitude correcte est « l'agnosticisme », c'est-à-dire l'aveu de notre ignorance »<sup>76</sup>.

Un document ne constitue pas un bloc mais est formé de nombreuses affirmations indépendantes dont certaines peuvent être fausses et d'autres sincères. Il faudra donc *analyser* chacune des affirmations contenues dans un document.

On ne doit jamais juger de la véracité des affirmations d'après leur forme. Une impression de vérité donnée par un récit ne donne jamais que l'apparence de la conviction. Des détails abondants et précis peuvent impressionner un lecteur inexpérimenté. Ils ne garantissent, cependant, en rien l'exactitude des faits rapportés. C'est ainsi qu'on a eu beaucoup de peine à extirper des manuels suisses la légende des origines de la ligue des trois cantons suisses née au XIII<sup>e</sup> siècle, fabriquée de toutes pièces par *Aegidius Tschudi* (1505-1572) plusieurs siècles plus tard et popularisée par le « Guillaume Tell » de *Schiller*. Autre exemple. Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les manuels français situaient vers 420 le règne de *Pharamond*, ancêtre légendaire des rois mérovingiens inventé au VIII<sup>e</sup> siècle par un chroniqueur anonyme !

L'historien doit donc se demander si l'auteur n'a pas voulu sciemment le tromper. Voyons quels sont les principaux mobiles qui amènent un témoin à altérer la vérité en présentant une relation incomplète ou tendancieuse des faits.

1) l'auteur altère la vérité parce qu'il a intérêt à mentir.

Dans beaucoup d'actes officiels, qui se présentent pourtant à l'abri de garanties juridiques respectables, la façon de poser les questions peut inciter le témoin à répondre dans un certain sens. C'est ainsi que « le 21 avril 1834, avant le procès des sociétés secrètes, Thiers écrivait au Préfet du Bas-Rhin : « Je vous recommande d'apporter le plus grand soin à fournir votre contribution de documents pour la grande procédure qui va s'instruire... Ce qu'il importe de bien éclaircir, c'est la correspondance de tous les anarchistes ; c'est l'intime connexion des événements de Paris, Lyon, Strasbourg ; c'est, en un mot, l'existence d'un vaste complot em-

<sup>75</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 131.

<sup>76</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 133, note 1.

brassant la France entière ». Voilà incontestablement une documentation officielle bien préparée » <sup>77</sup>.

La plupart des mémoires d'hommes d'Etat ou de généraux tombent dans l'apologie personnelle dans le but de se mettre en valeur, de poser, de plaire, de se laver d'une accusation ou de répondre à des critiques émises sur leur comportement.

Jules César, dans ses *Commentaires de la Guerre des Gaules*, cherche à présenter ses campagnes sous leur plus beau jour en vue de se défendre contre les attaques déclenchées à Rome par ses adversaires politiques. Pour prévenir des jugements sévères, il déforme ou omet volontairement de nombreux événements de la campagne des Gaules.

L'auteur peut également être amené à déformer la vérité lorsqu'il se trouve dans une position subalterne, car il aura tendance à marcher dans les vus de son supérieur pour conserver ou améliorer sa situation.

Dans leurs *dépêches diplomatiques*, « les chargés d'affaires français à Bruxelles de 1784 à 1789 dépeignent trop facilement et avec trop de satisfaction visible la population belge comme prête à passer sous le sceptre du roi de France, comme accueillant avec un « vif enthousiasme » la nouvelle que plusieurs régiments des garnisons de Saint-Omer et de Metz vont franchir la frontière et occuper la Belgique. Il semble bien que ces agents, Hirsinger et Ruelle, désiraient plaire à leur chef, en flattant les désirs de conquête de celui-ci » <sup>78</sup>.

En 1885, avant de publier *The Congo and the Founding of its Free State*, Stanley retranche, à la demande de Léopold II, certaines allusions désobligeantes pour la France et le Portugal.

Il est également évident que l'écrivain payé par un personnage influent pour écrire sa biographie rédigera généralement une apologie de son mécène.

L'historien devra donc toujours s'efforcer de déterminer quel intérêt, individuel ou collectif, a pu amener l'auteur d'un document au mensonge.

2) l'auteur altère la vérité parce que, au moment de rédiger un acte public ou privé, il se trouve dans des conditions contraires aux règles habituelles qui le contraignent à mentir. Les procès-verbaux et les actes notariés dressés régulièrement contiennent souvent bon nombre d'inexac-

<sup>77</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 42.

<sup>78</sup> L. VAN DER ESSEN, *La Diplomatie, Ses origines et son organisation jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1953, pp. 116 et suiv.

titudes volontaires (lieu, jour, heure, nombre ou nom des témoins, déclaration de revenus, etc.).

« J'ai souvenir, écrit Marc Bloch, d'avoir naguère antidaté, par ordre, ma signature au bas d'un procès-verbal commandé par une des grandes administrations de l'Etat. Nos pères n'étaient pas là-dessus plus délicats. « Donné tel jour, en tel lieu », lit-on au bas des diplômes royaux. Mais consultez les comptes de voyage du souverain. Vous y verrez plus d'une fois qu'au jour dit, il séjournait, en fait, à plusieurs lieues de là. D'innombrables actes d'affranchissement de serfs que nul ne songeait, sans folie, à arguer de faux, s'affirment accordés par charité pure, alors que nous pouvons mettre en face d'eux la facture de la liberté » <sup>79</sup>.

En automne 1907, Léopold II séjourne à Lormoy auprès de la « baronne de Vaughan » : il y signe les arrêtés royaux. Comme les ministres belges ne tiennent pas à voir figurer le nom de Lormoy au *Moniteur*, ils font dater les arrêtés des jours où le souverain excursionne à Saint-Germain ou à Fontainebleau.

On s'illusionne trop souvent sur le caractère *authentique* d'un document (qui ne se rapporte pas à son contenu, mais à sa provenance) et on a tendance à le croire *sincère*.

3) l'auteur altère la vérité par sympathie ou antipathie pour un groupe d'hommes (nation, caste, parti, syndicat, secte, club, province, ville, famille, etc.) ou pour un ensemble doctrinal ou institutionnel (religion, philosophie, etc.). « Le sens critique, souligne Paul Harsin, s'obnubile souvent lorsqu'on touche à des questions qui tiennent fort à cœur, comme toutes celles qui relèvent de la mentalité de classe ou de parti. Irons-nous demander au duc de Saint-Simon d'être sincère, lui qui méprise profondément quiconque n'appartient pas à la noblesse d'épée et retiendrons-nous ses tirades éloquentes et passionnées contre la haute magistrature, noblesse de robe ? Aujourd'hui encore, il est très rare de rencontrer un homme politique qui ne se montre pas « partisan » : que vaudra son opinion sur les représentants du parti opposé ? Ces déviations sont en somme fatales, mais il importe de s'en rendre compte avant d'utiliser des témoignages. Les pires accusations peuvent trouver crédit si elles émanent d'un milieu tout à fait conforme à nos préférences personnelles et il suffit de rappeler en passant les manifestations de l'affaire Dreyfus pour voir jusqu'où peut aller l'abolition de l'esprit critique lorsqu'une question de race ou de parti est en jeu » <sup>80</sup>.

<sup>79</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 42.

<sup>80</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, pp. 98 et suiv.



L'histoire militaire est presque toujours dénaturée par patriotisme, gloriole ou esprit de tradition. En ce domaine, la crédulité du public est d'ailleurs sans bornes comme l'atteste l'immense succès des *Mémoires du général baron de Marbot* (1782-1854), où abondent les déformations les plus invraisemblables. Par exemple, l'auteur explique avec le plus grand sérieux que le corps du général de cavalerie Morland, tué à Austerlitz, fut enfermé dans un tonneau de rhum et envoyé à Paris; dix ans plus tard, « le tonneau s'étant brisé par vétusté, on fut très étonné de voir que le rhum avait fait pousser les moustaches du général d'une façon si extraordinaire qu'elles tombaient plus bas que la ceinture »<sup>81</sup>.

Les rapports militaires sont corrigés et arrangés pour ne pas déplaire aux autorités supérieures. Les documents d'état-major dissocient l'histoire du réel en présentant la guerre comme un ensemble continu de faits tactiques. Pour découvrir la guerre dans sa perspective réelle, il faut s'adresser aux carnets de campagne des combattants qui, rédigés spontanément au jour le jour, montrent la vraie vie du soldat et ses réactions directes au contact de l'ennemi<sup>82</sup>.

4) l'auteur altère la vérité par vanité individuelle ou collective. On en trouve des exemples frappants dans *l'Histoire grecque* d'Ephore (IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) qui déforme le cours des événements *ad majorem Graecorum gloriam*. Jusqu'à Sylla, les annalistes romains travestissent la vérité historique en attribuant à la seule ville de Rome les hauts faits des cités de toute l'Italie pour servir à l'éducation morale et civique de la jeunesse. Sully, dans ses *Economies royales*, fausse par vanité l'histoire de son époque. Toutefois, en ce domaine, il faut aussi se défier de l'anachronisme : la vanité d'un auteur n'est plus toujours la nôtre : « ...il se peut qu'il mente pour s'attribuer (à lui ou aux siens) des actes que nous trouverions déshonorants. Charles IX s'est vanté faussement d'avoir préparé la Saint-Barthélemy »<sup>83</sup>.

5) l'auteur altère la vérité par conformisme moral ou par mode soit pour plaire au public, soit pour éviter de le choquer. Exemples : les formes prescrites par l'étiquette romaine concernant la titulature impériale ne constituent évidemment pas une preuve de l'amour des populations pour le régime impérial ; les proclamations et les adresses dithyrambiques des conseils généraux et municipaux sous le premier Empire masquent les

<sup>81</sup> *Mémoires du général baron de Marbot*, t. I, Paris, 1891, p. 264.

<sup>82</sup> Cfr J. NORTON CRU, *Témoins*, pp. 45-46.

<sup>83</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, op. cit., p. 142.

sentiments réels de la majorité des Français<sup>84</sup>; les formules de politesse au bas des documents anciens ou contemporains ne sont que des affirmations de pure convenance.

6) l'auteur altère la vérité pour plaire au public par des artifices littéraires. Exemples : la déformation oratoire qui attribue des sentiments et des discours nobles aux grands personnages (comme Suger, dans sa *Vie de Louis VI*); la déformation épique qui ajoute des détails précis et pittoresques (comme Tschudi, dans son *Chronicon Helveticum*); la déformation dramatique (comme Tacite, dans ses *Annales*).

Dans les bureaux de rédaction de la presse actuelle, les conventions littéraires tiennent encore une large place notamment en ce qui concerne les règles étroitement conformistes de la bienséance, la rage du pittoresque et la recherche du sensationnel. Exemple : Stanley, dans son ouvrage *Through the Dark Continent* publié en 1878, cherche parfois à retenir l'attention du lecteur par des artifices journalistiques. C'est ainsi qu'il affirme être arrivé à Boma exactement 999 jours après avoir quitté Zanzibar. Tous les biographes de l'explorateur ont répété à l'envi cette donnée sans se donner la peine de la vérifier. François Bontinck a justement dénoncé la légende des 999 jours. Stanley, en effet, quitte Zanzibar le 12 novembre 1874 et arrive à Boma le 9 août 1877. Ce qui nous donne :

1874 : 50 jours de voyage

1875 : 365 jours de voyage

1876 : 366 jours de voyage (année bissextile)

1877 : 221 jours de voyage

---

1002

La durée de la traversée de l'Afrique par Stanley s'élève donc à 1002 jours. En adoptant le nombre 999, « Stanley a cédé à la tentation d'email-

<sup>84</sup> Le Conseil municipal de Castres, formé d'une minorité de partisans du régime impérial, vote néanmoins le 1<sup>er</sup> mai 1810, à l'occasion du mariage de Napoléon I<sup>er</sup> et de Marie-Louise, une adresse où le conformisme cède à la platitude : « Uniquement occupée jusqu'à ce jour du soin de ses peuples, Votre Majesté s'était pour ainsi dire oubliée elle-même pour assurer leur bonheur : elle y met le comble en nous donnant l'espérance que vos glorieux descendants jouiront, pendant une longue suite de siècles, des fruits de vos victoires et de votre sagesse ». *Ofr J. Godechot, « L'opposition au premier Empire dans les conseils généraux et les conseils municipaux », dans Mélanges offerts à G. Jacquemyns, Bruxelles, 1968, p. 390.*

ler son récit de ces petits faits curieux qui retiennent l'attention du lecteur et qui révèlent le bon journaliste »<sup>85</sup>.

L'examen de la psychologie de l'auteur peut nous permettre d'apprécier la véracité de son témoignage. Malheureusement, beaucoup de faits retenus par l'histoire sont de nième main et anonymes. On ignore tout de l'auteur ou de ses sources.

On cherchera d'abord si les affirmations contenues dans le document étudié ne dévoilent pas les préjugés d'une certaine catégorie sociale (clergé, noblesse, bourgeoisie, etc.). La tradition d'Hérodote, par exemple, est favorable à Athènes et au clergé delphique. Si le fait rapporté reste *absolument* anonyme, il faudra l'utiliser mais avec une extrême prudence : on évitera toujours d'en faire la base de toute construction historique.

#### 4. La critique d'exactitude

La critique d'exactitude s'efforce de déceler les erreurs involontaires dans la mention écrite d'un fait. En effet, beaucoup de témoins se trompent de bonne foi. Pour connaître un fait, le seul procédé scientifique valable est l'*observation correcte*.

L'historien doit se demander si l'auteur n'a pas rédigé un compte rendu inexact de l'événement rapporté. Voyons quelles sont les principales causes d'erreurs involontaires qui peuvent se présenter dans un document.

1) L'auteur, bien placé pour observer un fait, en a été empêché inconsciemment par un sentiment irrationnel (illusion, hallucination, stéréotype, préjugé ou mythe). C'est ainsi qu'au moyen âge, des milliers de témoins oculaires affirment avoir vu le diable !

Certains auteurs ont une propension pathologique à l'inexactitude. Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos relèvent le cas célèbre de l'historien anglais James Anthony Froude (1818-1894) dont toutes les affirmations étaient entachées d'erreurs : « Par exemple, il avait visité la ville d'Adélaïde, en Australie: « Je vis, dit-il, à nos pieds, dans la plaine, traversée par un fleuve, une ville de 150.000 habitants dont pas un n'a jamais connu et ne connaîtra jamais la moindre inquiétude au sujet du retour

<sup>85</sup> F. BONTINCK, « Une lecture critique de Stanley », dans *Etudes Congolaises*, vol. XI, N° 1, Kinshasa, 1968, p. 54. - La date de l'arrivée de Stanley à Boma a été déterminée avec certitude par M. LUWEL, « Enkele randopmerkingen over het einde van Stanley's reis door Afrika en zijn aankomst te Boma op de negende Augustus 1877 », dans *Africa-Tervuren*, vol. XXIV, 4, Tervuren, 1978, pp. 103-115.

régulier de ses trois repas par jour » ; or Adélaïde est bâtie sur une hauteur ; aucune rivière ne la traverse ; sa population ne dépassait pas 75.000 âmes et elle souffrait d'une famine à l'époque où M. Froude la visita » <sup>86</sup>.

Certaines affirmations constituent des généralisations qui sont le produit d'un stéréotype, c'est-à-dire d'un cliché non vérifié et schématisé à l'extrême concernant une catégorie sociale déterminée dans un groupe donné auquel on attribue des caractéristiques identiques (par exemple, la Suédoise est représentée en Belgique comme une fille très libre sous tous les rapports) ; d'autres affirmations proviennent d'un préjugé, c'est-à-dire d'un jugement préconçu d'origine culturelle concernant certains faits (par exemple, l'*ethnocentrisme* qui fait confondre la civilisation avec sa civilisation et émettre des opinions sur tous les problèmes en fonction de ses propres valeurs). La passion peut aveugler un auteur et l'amener à déformer involontairement la réalité.

« Eminemment variable d'individu à individu, la faculté d'observation n'est pas, non plus, une constante sociale... L'erreur presque toujours est orientée d'avance. Surtout, elle ne se répand, elle ne prend vie qu'à la condition de s'accorder avec les partis pris de l'opinion commune ; elle devient alors comme le miroir où la conscience collective contemple ses propres traits. Beaucoup de maisons belges présentent, sur leur façade, d'étroites ouvertures, destinées à faciliter aux recrécipisseurs le placement de leurs échafaudages ; sans ces innocents artifices de maçons, les soldats allemands, en 1914, n'auraient jamais songé à voir autant de meurtrières, préparées pour les francs-tireurs, si leur imagination n'avait été hallucinée de longue date par la crainte des guérillas. Les nuages n'ont point changé de forme depuis le moyen âge. Nous n'y apercevons plus cependant ni croix, ni épées miraculeuses. La queue de la comète qu'observa le grand Ambroise Paré n'était vraisemblablement guère différente de celles qui balaient parfois nos ciels. Il crut pourtant y découvrir toute une panoplie d'armes étranges. L'obéissance au préjugé universel avait triomphé de l'habituelle exactitude de son regard ; et son témoignage, comme tant d'autres, renseigne, non sur ce qu'il vit en réalité, mais sur ce que, de son temps, on estimait naturel de voir » <sup>87</sup>.

En ce qui concerne les faits actuels, comme le souligne Alfred Sauvy, nos contemporains admettent aussi de nombreux *mythes*, « idées communément reçues, qui disparaissent à l'examen ou, du moins, se modifient

<sup>86</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 101.

<sup>87</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, pp. 49-50. *Cfr* M. BLOCH, « Réflexion d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre », dans *Revue de Synthèse Historique*, t. XXXII, Paris, 1921, pp. 27 et suiv.

profondément » et qui résultent d'une « observation défectueuse du monde existant, sans appel au surnaturel »<sup>88</sup>. Citons, par exemple, la célèbre formule de Clemenceau « L'Allemagne paiera » qui domine et illusionne l'opinion française après la première guerre mondiale.

2) L'auteur ne reproduit pas correctement ce qu'il a vu et éprouvé : il se trouve à un endroit d'où il ne peut pas bien voir ni entendre (par exemple, un espion qui observe d'une cachette les délibérations secrètes de l'État-major ennemi) ; il est distrait parce qu'il joue un rôle dans les événements (par exemple, un militaire participant à un engagement contre l'ennemi) ; il s'exprime mal parce qu'il n'a pas fait d'études ; il est négligent parce qu'il ne s'intéresse pas ou guère aux événements qui se déroulent devant lui (d'où son compte rendu sera lacunaire et imprécis) ; il note ses impressions *plusieurs mois ou plusieurs années* après l'événement ; or, si l'on veut être exact, il faut consigner les faits tout de suite après avoir observé ; la mémoire retient consciemment ou inconsciemment certains faits — généralement exceptionnels — mais en néglige d'autres — plus courants — ; en outre, une impression s'affaiblit, s'éloigne du vécu et se transforme en souvenir fragmentaire qui se mélange avec d'autres souvenirs dans notre mémoire par nature infidèle. Aussi faut-il se défier particulièrement des Mémoires, écrits plusieurs années après les événements et ne rassemblant qu'un amas de souvenirs épars, qui faussent toujours le déroulement réel des événements.

« Que l'on compare par exemple, écrit Paul Harsin, les *Mémoires du marquis Dangeau*, véritable carnet de notes prises et rédigées au jour le jour, avec les *Mémoires du Cardinal de Retz*, rédigés près d'un quart de siècles après les événements auxquels Jean François de Gondi a pris une part tellement absorbante et tumultueuse qu'il n'a eu le loisir de prendre la moindre note, et l'on jugera de la différence de crédit que l'on peut accorder — en dehors de toute autre cause de suspicion — à ces deux auteurs. Pourtant, le second nous a laissé un récit très détaillé que tous les historiens de la Fronde ont largement utilisé »<sup>89</sup>.

3) L'auteur affirme des faits qu'il ne s'est pas donné la peine d'observer alors qu'il aurait pu le faire (par exemple, l'annonce anticipée d'événements qui doivent logiquement se produire ; le récit détaillé d'une cérémonie publique souvent rédigé à l'avance d'après le programme).

<sup>88</sup> A. SAUVY, *op. cit.*, pp. 10 et 33.

<sup>89</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 90.

Le 9 mai 1927, les journaux américains annoncent l'arrivée à New York des aviateurs Nungesser et Coli. Quelques heures plus tard, on apprend que ceux-ci ont disparu dans l'Atlantique.

« Le 9 octobre 1934, les premiers journaux du soir donnèrent le récit circonstancé de la réception du roi Alexandre de Yougoslavie à Marseille; vers seize heures, sauf erreur, parvint à Paris la nouvelle de l'assassinat; pendant quelques instants on vit aux kiosques des journaux qui titraient à peu près : « Marseille accueille avec enthousiasme le roi Alexandre », et d'autres « Le roi Alexandre assassiné »<sup>90</sup>.

Le 17 septembre 1961, Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, part en avion spécial DC-4 de Léopoldville pour se rendre en Rhodésie en vue d'engager avec le président Moïse Tshombé des pourparlers concernant un éventuel cessez-le-feu au Katanga. Dans la nuit du 17 au 18 septembre 1961, l'appareil transportant le secrétaire général et sa suite s'écrase en Rhodésie. Or, le 18 septembre, la plupart des quotidiens belges annoncent le début des conversations Hammarskjöld-Tshombé en apportant à leur récit des précisions imaginaires. *Le Dernière Heure* titre *Entrevue Tshombé-Hammarskjöld pour un cessez-le-feu, ce dimanche en Rhodésie du Nord*. « Léopoldville, 17 septembre : A bord d'un avion spécial des N-U, Mr D. H., secrétaire général des N-U est parti, dimanche soir, pour Ndola en Rhodésie du Nord, pour des pourparlers de paix au Katanga, avec le président M. Tshombé. Mr M. Tshombé a conféré, à Ndola avec Mr H. La conférence sur un cessez-le-feu au Katanga s'est tenue dans la tour de contrôle de l'aéroport de Ndola. Elle a commencé dès l'arrivée de Mr Tshombé. Assistaient aux pourparlers, Lord Alport, Haut-Commissaire du Royaume-Uni dans la Fédération Rhodésienne, et un représentant du gouvernement de Rhodésie du Nord. L'avion spécial DC-4 amenant Mr H. de Léopoldville a atterri environ 4 heures après l'arrivée du président Tshombé. Le secrétaire général des N-U et sa suite ont été accueillis sur le terrain par Lord Alport, tandis que les journalistes étaient tenus à 200 m de l'avion ». On retrouve la même version dans *Le Peuple*, *La Libre Belgique*, *Het Volk*, *Het Laatste Nieuws*, *De Standaard*, etc. Le 19 septembre, *La Libre Belgique* publie sous le titre *Légèreté* le rectificatif suivant « Plusieurs agences de presse, se basant semble-t-il d'une manière imprudente sur les seules déclarations des services d'ordre à l'aérodrome rhodésien où était attendu Mr H., avaient rapporté avec maintes précisions l'arrivée du secrétaire général, et même le début des conversations avec Mr Tshombé. Nous avons rapporté ces informations, comme tous les journaux du matin, en indiquant les sources. On nous assure, à la direction d'une des agences de presse,

<sup>90</sup> R. MABICHAL, *op. cit.*, pp. 1343 et suiv.

coupable de cette légèreté, qu'une enquête est en cours pour éviter la répétition de semblables erreurs ».

4) L'auteur affirme un fait qui ne peut par sa nature avoir été connu seulement par l'observation comme un fait caché (secret diplomatique, secret d'alcôve), un état interne (sentiment, mentalité) ou un phénomène collectif fort étendu ou de longue durée (usage commun à tout un peuple ou à tout un siècle). « Ce sont là des sommes ou des conséquences d'observations : l'auteur n'a pu les atteindre qu'indirectement, en partant de données d'observations élaborées par des opérations logiques, abstraction, généralisation, raisonnement, calcul. Il faut donc ici deux questions. L'auteur semble-t-il avoir opéré sur des données insuffisantes ? A-t-il opéré incorrectement sur ses données ? »<sup>91</sup>.

On attribue encore souvent aujourd'hui à la marquise de Pompadour le projet de création de l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Plusieurs auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont propagé cette légende. Voici, par exemple, comment Joachim Ambert, dans ses *Esquisses historiques, psychologiques et critiques sur l'armée française*, narre cet épisode qui ne pourrait avoir été observé que par le trou d'une serrure :

« Approuvé le projet, approuvé petite bien-aimée, puisque vous le voulez absolument », dit le roi à la marquise de Pompadour. Et la marquise prit le papier que venait de signer l'amant royal et l'amant la baisa, et il murmura dans les dentelles de sa maîtresse : « Petite folle ! ».

C'était au mois de janvier 1751, la marquise chiquenauda le roi avec le papier signé ; ils folâtrèrent, se prirent et se reprirent mille fois en jouant la feuille volante, qui mille fois entre deux baisers faillit se déchirer. Heureusement un long entr'acte succéda à une longue caresse, et le papier roula sous leurs pieds enlacés. C'était l'édit par lequel le roi Louis XV créait l'Ecole militaire. Le lendemain, les courtisans répétaient à l'envi que le roi avait daigné agréer le noble projet dû aux soins généreux de la protectrice des *Lettres et des arts*. Les gens d'esprit parlèrent de Mars, de Cupidon et de Minerve... Telle fut la fondation de l'Ecole militaire »<sup>92</sup>.

Or, en janvier 1751, Madame de Pompadour n'était peut-être déjà plus que la favorite « honoraire » de Louis XV<sup>93</sup>. En outre, des témoignages

<sup>91</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 149.

<sup>92</sup> J. AMBERT, *Esquisses historiques, psychologiques et critiques sur l'armée française*, Bruxelles, Librairie militaire, 1840. Cité par R. LAULAN, « La fondation de l'Ecole militaire et Madame de Pompadour », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXI, Paris, 1974, p. 287.

<sup>93</sup> Cfr R. LAULAN, *op. cit.*, p. 284 : « Le roi ne l'a touchée depuis trois ans, disait en octobre 1754, le comte d'Argenson ».

de personnages bien placés montrent que le projet de création d'une Ecole militaire remonte déjà au XVI<sup>e</sup> siècle et que l'idée en a été reprise par Joseph Pâris-Duverney qui a réussi à en assurer l'exécution. Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires*, à la date du 23 janvier 1751, nous donne de la scène de la création de l'Ecole militaire une version certainement plus authentique : « Hier soir, après la conversation avec Madame Louise [la plus jeune des filles de Louis XV], le roi travailla avec M. d'Argenson. Le roi dit le soir qu'il venait de signer l'édit pour l'établissement des cinq cents gentilhommes dont j'ai parlé à la fin de l'année dernière »<sup>94</sup>.

En réalité, ainsi que le montre R. Laulan<sup>95</sup>, la marquise de Pompadour s'est bornée à transmettre au roi Louis XV des mémoires de Joseph Pâris-Duverney, auteur et réalisateur du projet. Madame de Pompadour n'a donc pas joué dans la création de l'Ecole militaire le rôle important que lui prête la tradition courante.

Un fait caché peut parfois avoir de graves implications politiques. Prenons l'exemple de l'affaire Profumo. Dans un *Rapport* officiel effectué à la demande du gouvernement britannique, Lord Denning s'efforce d'expliquer les circonstances qui amenèrent en 1963 la démission de M. Profumo, secrétaire d'Etat à la Guerre. Ce *Rapport* est établi sur une enquête confidentielle menée auprès de 160 témoins. Rappelons les faits. En juillet-août 1961, M. Profumo a une brève liaison avec un mannequin, Christine Keeler, amie de Stephen Ward, ostéopathe renommé. Celui-ci est très lié au capitaine Ivanov, Attaché naval adjoint à l'Ambassade d'U.R.S.S. à Londres, qui cherche à obtenir des renseignements à propos de la livraison d'armes atomiques par les Etats-Unis à la République Fédérale Allemande. En janvier 1963, Christine Keeler fait au *Sunday Pictorial* des révélations concernant ses relations avec Profumo. Le 22 mars, celui-ci dément formellement ces rumeurs devant la Chambre des Communes. Mais les services de sécurité britanniques ayant transmis un rapport précis au Premier Ministre Mac Millan au sujet de cette affaire, Profumo passe aux aveux et démissionne le 5 juin. Poursuivi par la justice, Stephen Ward se suicide. Dans son *Rapport*, Lord Denning dresse un panorama des faits sûrs, mais tend, néanmoins, à rejeter la culpabilité de toute l'affaire sur Stephen Ward de façon à incriminer le moins possible les milieux aristocratiques londoniens.

Remarquons, comme nous l'avons déjà souligné à propos de la critique de sincérité, que, pratiquement, l'observation directe est rare en histoire.

<sup>94</sup> Cité par R. LAULAN, *op. cit.*, p. 288, qui rappelle que ce document conservé aux Archives nationales « est d'un format et d'un nombre de pages ne se prêtant pas aux agaceries amoureuses (surtout avec une favorite à la retraite, ou presque) ».

<sup>95</sup> *Cfr* R. LAULAN, *op. cit.*, pp. 288 et suiv.



« Qu'on prenne au hasard un récit, même d'un contemporain, on verra que les faits observés par l'auteur ne forment jamais qu'une partie de l'ensemble. Dans presque tout document le plus grand nombre des affirmations ne viennent pas directement de l'auteur, elles reproduisent les affirmations d'un autre. Le général, même en racontant la bataille qu'il vient de diriger, communique, non pas ses propres observations, mais celles de ses officiers ; son récit est déjà en grande partie un « document de seconde main »<sup>96</sup>.

Comme beaucoup d'affirmations restent anonymes (auteurs ou sources inconnues), on cherchera à éliminer les erreurs les plus fréquentes que nous enseigne l'expérience de la critique historique.

## 5. Le contrôle des témoignages

Cette dernière opération vise à *contrôler* le témoignage d'un auteur en procédant par comparaison avec d'autres témoignages indépendants concernant le même fait.

En histoire contemporaine, la pluralité des sources est fréquente ; mais, en histoire antique et en histoire médiévale, nous ne possédons souvent qu'un témoignage unique : il n'est donc pas possible de le contrôler et, sans aller jusqu'à l'adage du droit romain « TESTIS UNUS, TESTIS NULLUS » (témoin seul, témoin nul), on ne peut que le citer (en mentionnant la source) sans conclure. C'est ainsi que certains événements des guerres médiques ne nous sont connus que par le seul Hérodote et que beaucoup de faits de l'histoire de la période royale à Rome ne nous sont rapportés que par Tite-Live qui travaille uniquement de seconde main d'après des sources annalistiques républicaines ; la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut au VI<sup>e</sup> siècle ne nous est contée que par Grégoire de Tours. Il faut toujours soumettre le témoignage unique au crible des critiques externe et interne ; s'il surmonte victorieusement ces diverses épreuves, *on peut le conserver en mentionnant, toutefois, sa provenance unique*. Cependant, si le témoignage unique est suspect, il faut renoncer à l'utiliser et reconnaître son ignorance.

On ne doit jamais *affirmer* d'après l'autorité d'un seul auteur (*Aristoteles dixit*). Sinon on arrive à ce curieux paradoxe de voir des faits connus par une multitude de documents contradictoires paraître moins bien établis que des faits reposant sur un témoignage unique<sup>97</sup>.

<sup>96</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 150.

<sup>97</sup> Cfr Anatole FRANCE, qui écrit dans la préface de *L'Île des Pingouins* : « Il est extrêmement difficile d'écrire l'histoire. On ne sait jamais au juste comment les

*Lorsqu'on possède plusieurs témoignages concernant le même fait, ils peuvent se contredire, concorder ou se compléter.*

Pour que deux affirmations se contredisent, elles doivent porter sur le même fait : « Deux affirmations en apparence contradictoires peuvent n'être que parallèles ; elles peuvent ne pas porter exactement sur les mêmes moments, les mêmes lieux, les mêmes personnes, les mêmes épisodes d'un événement, et elles peuvent être exactes toutes deux. Il n'en faut pas conclure pourtant qu'elles se confirment, chacune rentre dans la catégorie des affirmations uniques »<sup>98</sup>.

Si les deux affirmations sont fondamentalement inconciliables, l'une des deux doit être fausse et aucune vérité moyenne n'est possible (si un gosse dit 2 et 2 font 4 et un autre 2 et 2 font 6, on ne peut conclure que 2 et 2 font 5). Si une affirmation est suspecte, on l'écarte. Si l'on ne peut trancher entre deux sources de même valeur, il faut signaler l'existence de deux versions divergentes et suspendre le jugement critique. Il est évident qu'il peut y avoir souvent de nombreux témoignages en présence. Dans ce cas également, la valeur d'un témoignage prime sur le nombre des affirmations suspectes.

Lorsque plusieurs témoignages sont concordants, ils doivent présenter des versions semblables dans les grandes lignes, mais ils doivent normalement différer sur certains détails. Dans le cas contraire, il faut vérifier s'ils ne reproduisent pas de façon différente une même et seule observation (sorte de plagiat). « Quiconque a pris part à la bataille de Waterloo a su que Napoléon y fut vaincu. Le témoin trop original, qui nierait la défaite, nous le tiendrions pour un faux témoin. Par ailleurs, que Napoléon ait été vaincu à Waterloo, nous consentons qu'il n'y ait pas, en français, beaucoup de manières distinctes de le dire, pour peu qu'on se borne à cette simple et grossière constatation. Mais deux témoins, ou soi-disant tels, décrivent-ils la bataille exactement dans le même langage ? Ou, fût-ce au prix d'une certaine diversité d'expression, exactement avec les mêmes détails ? On conclura sans hésiter que l'un des deux a copié l'autre ou qu'ils copièrent tous deux un modèle commun. Notre raison refuse, en effet, d'admettre que, placés nécessairement en des points différents de l'espace et doués de facultés d'attention inégales, deux observateurs aient pu noter, trait pour trait, les mêmes épisodes :

choses se sont passées, et l'embarras des historiens s'accroît avec l'abondance des documents. Quand un fait n'est connu que par un seul témoignage, on l'admet sans beaucoup d'hésitation. Les perplexités commencent lorsque les événements sont rapportés par deux ou plusieurs témoins, car leurs témoignages sont toujours contradictoires et toujours inconciliables.

<sup>98</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, pp. 169 et suiv.

que, parmi les innombrables mots de la langue française, deux écrivains travaillant indépendamment l'un de l'autre se soient fortuitement trouvés faire choix des mêmes termes, pareillement assemblés, pour raconter les mêmes choses. Si les deux récits se donnent pour pris directement à la réalité, il faut donc que l'un d'eux, au moins, mente »<sup>99</sup>.

Deux ou plusieurs observations différentes du même fait doivent aussi être *indépendantes*, c'est-à-dire ne pas avoir été déterminées par l'une d'entre elles, auquel cas leur concordance ne permettrait pas de conclure à une crédibilité plus grande. « Il n'y a de sûrement indépendantes que les observations contenues dans des documents différents, issues d'auteurs différents, appartenant à des groupes différents, opérant dans des conditions différentes. C'est dire que les cas de concordance pleinement concluants sont rares, sauf dans les périodes modernes »<sup>100</sup>.

Quand l'hypothèse de la copie s'impose, il faut chercher quel est le document qui pourrait être original (sens de la filiation) ou si les deux documents dérivent d'une source commune. La réponse peut être donnée par la critique externe, par exemple, lorsque c'est possible, par l'établissement des dates relatives des deux documents. Au cas où l'on ne peut appliquer ce critère, il est nécessaire de recourir à la critique interne des textes et à l'analyse psychologique.

« Il va de soi qu'elle ne comporte pas de règles mécaniques. Faut-il, par exemple, poser en principe, comme certains érudits semblent le faire, que les remanieurs vont constamment multipliant les inventions nouvelles; en sorte que le texte le plus sobre et le moins invraisemblable aurait toujours chance d'être le plus ancien? Cela est vrai quelquefois. D'inscription en inscription, on voit les chiffres des ennemis tombés sous les coups d'un roi d'Assyrie s'enfler démesurément. Mais il arrive aussi que la raison se rebelle. La plus fabuleuse des *Passions* de saint Georges est la première en date; par la suite, reprenant le vieux récit, les rédacteurs successifs en ont sacrifié d'abord tel trait, puis tel autre, dont l'intempérante fantaisie les choquait. Il y a bien des façons différentes d'imiter. Elles varient selon l'individu, parfois selon des modes communes à une génération. Pas plus qu'aucune autre attitude mentale, elles ne sauraient se présupposer, sous prétexte qu'elles nous paraîtraient « naturelles »<sup>101</sup>.

Le nombre de documents indépendants conservés sur un fait historique donne ou non la possibilité de le prouver. Le *hasard* joue donc un rôle important en histoire.

<sup>99</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 54.

<sup>100</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 174.

<sup>101</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, pp. 55-56.

Les *faits généraux* (grands événements, institutions, doctrines, etc.) observés facilement grâce à leur étendue et à leur durée sont facilement prouvés. En ce qui concerne les *faits particuliers*, le problème est souvent plus complexe. Toutefois, si plusieurs personnes ont assisté à l'événement (ce qui est très fréquent à l'époque contemporaine), l'historien arrive aisément à le prouver.

La pénurie de documents restreint souvent notre connaissance de l'histoire ancienne et médiévale aux faits généraux. En histoire contemporaine, elle s'élargit de plus en plus aux faits particuliers. « Le public s'imagine le contraire ; il se défie des faits contemporains sur lesquels il voit circuler des récits contradictoires et croit sans hésiter aux faits anciens qu'il ne voit pas contredire. Sa confiance est au maximum pour l'histoire qu'on n'a pas les moyens de savoir, son scepticisme croît à mesure que les moyens de savoir augmentent » <sup>102</sup>.

Remarquons encore qu'un témoignage peut permettre d'en compléter un autre. « Cette correction devra souvent être retenue parce qu'elle émanera de quelqu'un dont l'attention aura été tout spécialement attirée sur certains détails et qui aura probablement plus réfléchi en apportant son témoignage rectificatif que l'auteur du premier. Nous ignorons en effet si ce dernier a pris un soin particulier à noter ces détails, tandis que nous savons que l'auteur du second y a apporté une attention certaine » <sup>103</sup>.

Enfin, comme la *concordance entre les témoignages* ne permet pas toujours d'établir des conclusions définitives, il faut souvent confronter un fait rapporté par un témoin avec des faits connexes rapportés par d'autres auteurs pour vérifier s'il y a *accord entre les faits*. « Plusieurs faits qui, pris isolément, ne sont qu'imparfaitement prouvés, peuvent se confirmer les uns les autres de façon à donner une certitude d'ensemble... Dans un itinéraire de souverain, les jours et les lieux de passage se confirment quand ils s'accordent de façon à former un tout cohérent » <sup>104</sup>. Ce principe de la « cohérence des hypothèses » est d'application universelle chez tous les historiens.

Toutefois, un fait établi par la critique historique peut être en désaccord avec une loi scientifique contemporaine. « La croyance générale

<sup>102</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, pp. 174-175. Cfr aussi Ch. PÉGUY, *Olio*, 20<sup>me</sup> édition, Paris, 1932, p. 197 : « Pour le monde antique l'histoire se fait avec les quelques documents que l'on a *pourvu surtout* que l'on n'en ait pas d'autres. Pour le monde moderne l'histoire se fait *parmi* les documents que l'on a, elle se fait *avec, entre, contre, autour, au-dessus, au-dessous*, des documents que l'on a, comme on peut ».

<sup>103</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 105.

<sup>104</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, p. 175.

au merveilleux a rempli de faits miraculeux les documents de presque tous les peuples. Historiquement le diable est beaucoup plus solidement prouvé que Pisistrate : nous n'avons pas un seul mot d'un contemporain qui dise avoir vu Pisistrate ; des milliers de „témoins oculaires” déclarent avoir vu le diable, il y a peu de faits établis sur un pareil nombre de témoignages indépendants. Pourtant nous n'hésitons plus à rejeter le diable et à admettre Pisistrate. C'est que l'existence du diable serait inconciliable avec les lois de toutes les sciences constituées »<sup>105</sup>. Remarquons, cependant, qu'une loi scientifique peut être provisoire. L'homme, en effet, revise les lois qu'il a formulées lorsque la raison ou l'expérience lui montrent qu'elles ne sont plus conformes à la réalité.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la structure mentale des hommes apparaît bien différente de la nôtre. Une extrême crédulité et une absence d'esprit critique caractérisent l'époque de la Renaissance. Dans une étude approfondie de psychologie collective, Lucien Febvre écrit : « Au vrai, personne alors n'avait le sens de l'impossible. La notion de l'impossible. On nous dit qu'un décapité a pris sa tête dans ses deux mains et s'est mis à marcher dans la rue. Nous haussons les épaules, sans plus nous enquérir du fait : nous serions ridicules. Les hommes de 1541 ne disaient pas : impossible. Ils ne savaient pas douter de la possibilité d'un fait. Aucune notion tyrannique, absolue, contraignante de *loi* ne limitait pour eux la puissance illimitée d'une nature créatrice et productrice sans frein. La critique du fait ne commencera, précisément, que le jour où cette notion de loi entrera en vigueur universellement — le jour où, par là même, la notion de *l'impossible*, si féconde en dépit de ses apparences négatives, prendra un sens ; le jour où, pour tous les esprits, le *non posse* engendrera le *non esse* »<sup>106</sup>.

Pour les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle, la communication reste incessante entre le *naturel* et le *supernaturel*. Leur vision de l'Univers demeure celle du primitif : la Divinité intervient dans les affaires humaines.

L'astrologue Stoeffler, ayant constaté que trois planètes se trouveraient en même temps dans le signe aqueux des Poissons au mois de février 1524, prédit pour cette date un second déluge que l'Europe attend dans la plus profonde terreur : les habitants du littoral émigrent en masse vers les collines ou se procurent des bateaux ; à Toulouse, le président du Parlement Auriol va même jusqu'à se faire construire une arche de Noé !

<sup>105</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, pp. 177-178.

<sup>106</sup> L. FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle, La Religion de Rabelais*, dans « L'Evolution de l'Humanité », t. LIII, Paris, 1947, pp. 476-477.

Protestants et catholiques combattent âprement la sorcellerie. Martin Luther, n'hésite pas à déclarer : « Il ne faut pas faire grâce aux sorcières et aux magiciennes qui dérobent les œufs dans les poulaillers, qui volent le beurre et le lait ; je voudrais moi-même mettre le feu à leur bûcher, de même qu'on voit dans l'ancienne loi les prêtres lapider les malfaiteurs »<sup>107</sup>. En Angleterre, l'épreuve judiciaire par la non-submersion (*by floating*) est couramment utilisée contre les personnes soupçonnées de sorcellerie. L'accusé, pieds et mains liés, est jeté dans une eau profonde : s'il est innocent, il doit aller au fond ; s'il est coupable, il surnage. L'eau refuse, en effet, de recevoir en son sein celui qui a rejeté l'eau sacrée du baptême. La torture suivie de la pendaison ou du bûcher attend l'infortuné qui a échappé à la noyade !

En janvier 1554, Félix Platter, ayant assisté à l'exécution d'un huguenot à Montpellier, note : « Il se passa un fait extraordinaire. Immédiatement après le supplice, il se mit à tonner avec violence. Je l'ai entendu de mes oreilles, et bien d'autres après moi ». Dans cet Univers fantasmagorique attesté par l'enseignement de l'Eglise, où la troupe tumultueuse des Démons et l'escadron céleste des Anges se trouvent perpétuellement aux prises, l'homme du XVI<sup>e</sup> siècle, dépassé par les mystères du monde, redoute surtout la nuit favorable au prince des Ténèbres, admet sans sourciller les miracles, les présages engendrés par le passage d'une comète ou par une éclipse, les combats de dragons, les apparitions de revenants et de loups-garous, les sorcières se rendant au sabbat sur leurs balais par les nuits sans lune, les songes prophétiques, les formules cabalistiques destinées à conjurer le sort et les guérisons miraculeuses. Incapables de séparer le naturel et le surnaturel, tous les hommes recourent avec ferveur au Dieu tout puissant constamment présent dans les affaires humaines. Le sentiment religieux leur donne à la fois l'espérance d'un salut éternel et un certain sens de l'humain.

« Donc, écrit Lucien Febvre, l'incroyance des hommes du XVI<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où elle fut réalité, — il est absurde et puéril, de supposer qu'elle fut, si peu que ce soit, comparable à la nôtre. Absurde et anachronique. Et faire de Rabelais la tête de liste d'une série linéaire, à la queue de quoi nous inscririons les „libres penseurs" du XX<sup>e</sup> siècle (à supposer d'ailleurs qu'ils forment un bloc, et qu'ils ne diffèrent pas trop profondément les uns des autres par leur tour d'esprit, leur expérience scientifique et leurs arguments particuliers) — c'est une insigne folie »<sup>108</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle encore, dans les Provinces-Unies, les plus hauts personnages de l'Etat consultent des voyantes, des cartomanciennes et des

<sup>107</sup> J. DELUMEAU, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, 1971, p. 250.

<sup>108</sup> L. FEBVRE, *op. cit.*, p. 497.

chiromanciennes. Un catéchisme hollandais, publié en 1662, consacre un chapitre à démontrer que la pratique de la sorcellerie constitue un péché.

Les jeteurs de sorts peuvent parfois réparer leurs propres maléfices. « Lorsque naît Blaise Pascal, écrit Robert Mandrou, en 1623, dans ce foyer que domine la haute personnalité d'Etienne Pascal, magistrat et physicien réputé, une sorcière jette un sort au nouveau-né, dit-on ; le père entreprend aussitôt de négocier avec la mégère pour l'en délivrer, offre un cheval, mais un chat suffit : un cataplasme magique guérit donc Blaise sur le coup de minuit après une terrible convulsion qui faillit l'emporter. Exemple célèbre, qui laisse soupçonner la fréquence d'opérations semblables dans d'autres milieux » <sup>109</sup>.

« Avec le progrès des sciences, les superstitions gagnent du terrain aux dépens des religions : tant l'homme garde au cœur le besoin du merveilleux. Le siècle classique est celui des illuminés, des rose-croix et des messes noires. Le siècle des philosophes est celui de Mesmer et de Cagliostro. Le siècle de la vapeur est celui des tables tournantes. Le siècle de l'énergie atomique est celui où prospèrent les cartomanciennes, les chiromanciennes, où les journaux à grand tirage publient des horoscopes quotidiens, où la Loterie nationale spéculé sur le vendredi 13 » <sup>110</sup>.

Aujourd'hui, il existe encore en France plus de 40.000 guérisseurs patentés contre 60.000 médecins affiliés à l'Ordre ! On trouve également 50.000 cabinets de voyantes « extra-lucides », tireuses de cartes, astrologues et autres « charlatans » qui ont parmi leur clientèle des avocats, des officiers supérieurs et des hommes politiques ! A Paris, sur les Champs Elysées, à New York et à Buenos Aires, les foules se pressent devant les locaux d'*Astroflasch* qui a mis au service de l'astrologie les ressources de l'électronique et la rapidité des ordinateurs. En indiquant la date, l'heure et le lieu de naissance, on obtient un portrait psychologique ou un calendrier prévisionnel pour les six mois à venir, établis en fonction de ses configurations astrales propres. La comparaison des thèmes astrologiques des deux partenaires d'un couple permet également de déterminer les chances de leur amour !

Cependant, l'historien ne doit pas adopter d'emblée devant un phénomène inexplicable dans l'état actuel de la science une attitude rationaliste méprisante. Un fait inexplicé doit rester tel jusqu'à plus ample informé. Un exemple. On a constaté que les taches solaires coïncident bizarrement avec les révolutions (1789, 1830, 1848, 1906, 1958). Il semble

<sup>109</sup> R. MANDROU, *Introduction à la France moderne (1500-1640). Essai de psychologie historique*, dans « L'Evolution de l'Humanité », t. LII, Paris, 1961, p. 324.

<sup>110</sup> R. SÉDILLOT, *L'Histoire n'a pas de sens*, Paris, 1965, pp. 111-112.

donc que les fluctuations de l'activité solaire pourraient exercer une influence sur la psychologie collective des habitants de notre planète.

Certains phénomènes dits « paranormaux » paraissent actuellement inexplicables dans l'état actuel de la science. Citons notamment la télépathie, transmission de pensée consciente ou inconsciente d'un être vivant à un autre sans intervention des moyens sensoriels actuellement connus, et la prémonition, description d'événements avant leur apparition sans que les faits connus actuellement puissent permettre de les inférer rationnellement. A côté de nombreux résultats expérimentaux douteux ou frauduleux, il existe des travaux basés sur une objectivité réelle. C'est pourquoi l'historien évitera de prononcer des jugements catégoriques et adoptera une formulation prudente et nuancée en ces matières. Par exemple, en ce qui concerne les OVNI (objets volants non identifiés), il ne mettra pas à profit les limites actuelles de la physique pour rejeter tout fait inexplicable ou pour l'attribuer à des Extra-Terrestres complaisants !

La critique historique, ainsi que le souligne Marc Bloch, a aussi ses antinomies, à tout le moins apparentes. « Pour qu'un témoignage soit reconnu authentique, la méthode, on l'a vu, exige qu'il présente une certaine similitude avec les témoignages voisins. A appliquer, cependant, ce précepte à la lettre, que deviendrait la découverte ? Car qui dit découverte, dit surprise, et dissemblance. Une science qui se bornerait à constater que tout se passe toujours comme on l'attendait, la pratique n'en serait guère profitable, ni amusante. On n'a pas retrouvé jusqu'ici de charte rédigée en français (au lieu d'être comme précédemment en latin) qui soit antérieure à l'année 1204. Imaginons que demain un chercheur produise une charte française datée de 1180. Conclura-t-on que le document est faux ? Ou que nos connaissances étaient insuffisantes ? » <sup>111</sup>.

Toutefois, le paradoxe méthodologique n'est qu'apparent et le raisonnement de similitude peut être appliqué à ce cas : « Par l'emploi qu'elle fait d'une langue inusitée, notre charte supposée de 1180 aura beau différer des autres chartes de même date, jusqu'ici connues. Pour qu'elle soit jugée recevable, il faudra que son français se conforme, en gros, à l'état du langage attesté, à cette époque, par les textes littéraires ; que les institutions mentionnées correspondent à celles du moment » <sup>112</sup>.

En 1965, M. Maurice-A. Arnould a publié le texte du plus ancien acte daté et rédigé en langue d'oïl connu à ce jour : il s'agit de la charte-loi de Chièvres de 1194 dont l'original est perdu mais dont on possède une

<sup>111</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 58.

<sup>112</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 58.



copie authentique de 1586. Le texte respecte les règles de déclinaison de l'ancien français. Sa langue et sa graphie, qui comportent quelques archaïsmes, sont comparables à celles des plus anciens textes romans de nos régions. Toutes les stipulations de cet écrit s'encadrent parfaitement dans l'évolution sociale des campagnes au XII<sup>e</sup> siècle telle qu'elle nous est décrite par les spécialistes de cette époque. M. Maurice-A. Arnould a également attiré l'attention sur des copies d'une autre charte probablement romane rédigée à Chièvres en 1195 dans laquelle on avait généralement vu la traduction romane d'un original latin <sup>113</sup>.

Marc Bloch envisage aussi la possibilité de rencontres fortuites dans le domaine de la recherche historique. « Quand on lit, écrit en substance le père Delehaye, que l'Eglise célèbre le même jour la fête de deux de ses serviteurs morts, tous deux en Italie; que la conversion de l'un et de l'autre fut amenée par la lecture de la *Vie des Saints*; qu'ils fondèrent chacun un ordre religieux sous le même vocable; que ces deux ordres, enfin, furent supprimés par deux papes homonymes, il n'est personne qui ne soit tenté de s'écrier qu'un seul individu, dédoublé par erreur, a été inscrit au martyrologe sous deux noms divers. Il est bien vrai, pourtant, que pareillement conquis à la vie religieuse par l'exemple de pieuses biographies, saint Jean Colombini établit l'ordre des Jésuates et Ignace de Loyala celui des Jésuites; qu'ils moururent tous les deux un 31 juillet, le premier près de Sienne en 1367, le second à Rome en 1556; que les Jésuates furent dissous par le Pape Clément IX et la Compagnie de Jésus par Clément XIV. L'exemple est piquant. Il n'est sans doute pas unique. Si jamais un cataclysme ne laisse subsister de l'œuvre philosophique de ces derniers siècles que quelques maigres linéaments, combien de scrupules de conscience ne préparera pas aux érudits de l'avenir l'existence de deux penseurs qui, anglais l'un et l'autre et porteurs tous deux du nom de Bacon, s'accordèrent à faire dans leurs doctrines une grande part à la connaissance expérimentale ? M. Pais a condamné comme légendaires beaucoup d'anciennes traditions romaines pour la seule raison, ou peu s'en faut, qu'on y voit ainsi repasser les mêmes noms, associés à des épisodes assez semblables. N'en déplaise à la critique du plagiat, dont l'âme est la négation des répétitions spontanées d'événements ou de mots, la coïncidence est une de ces bizarreries qui ne se laisse pas éliminer de l'histoire » <sup>114</sup>.

<sup>113</sup> Cfr M.-A. ARNOULD, « Le plus ancien acte en langue d'oïl : la charte-loi de Chièvres (1194) », dans *Hommage au Professeur Paul Bonenfant*, Bruxelles, 1965, pp. 85 et suiv.; M.-A. ARNOULD, « Une charte probablement romane du XII<sup>e</sup> siècle (Chièvres, 1195) », dans *Miscellanea Mediaevalia in memoriam Yan Frederik Niermeyer*, Groningen, 1967, pp. 257 et suiv.

<sup>114</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 59.

Les coïncidences sont aussi étonnantes entre les assassinats de Abraham Lincoln, élu président des Etats-Unis en 1860, et John Kennedy, élu à la même fonction en 1960. Tous deux ont été tués d'une balle dans la tête un vendredi, ont été transportés à Washington dans le même hôpital et ont été enterrés dans le même cimetière. Leurs assassins respectifs, John Wilkes Booth, né en 1839, et Lee Harvey Oswald, né en 1939, furent abattus avant de passer en jugement. Tous deux ont eu comme successeur un vice-président nommé Johnson, démocrate et sénateur du Sud des Etats-Unis : Andrew Johnson, né en 1808, et Lyndon Johnson, né en 1908 !

H.-I. Marrou reproche à Ch.-V. Langlois et à Ch. Seignobos d'avoir été prisonniers d'une conception trop étroite de l'histoire limitée à l'étude des grands événements historiques <sup>115</sup>. Toutefois, H.-I. Marrou reconnaît qu'il n'y a rien à reprendre aux principes énoncés par Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, « sinon qu'ils ne sont presque jamais réellement applicables... aucune des conditions ci-dessus énumérées ne se trouve dans la plupart des cas réalisée » <sup>116</sup>. Selon H.-I. Marrou, « comme sur tous les problèmes réellement humains, il est impossible que les conditions posées soient réalisées, il en résulte qu'une histoire strictement conforme aux exigences positivistes comprendrait surtout des pages blanches » <sup>117</sup>.

Jean Stengers constate justement que « la critique, pour les époques à sources rares, n'est pas la même, dans ses exigences pratiques, que pour les époques à sources abondantes » <sup>118</sup>. Par exemple, en ce qui concerne l'histoire politique, Zosime, compilateur médiocre du V<sup>e</sup> siècle, qui situe Paris en Germanie et confond le Danube et le Don, est utilisé par l'historien du Bas-Empire. Une source d'aussi mauvaise qualité serait éliminée d'office par l'historien des périodes à documentation abondante. L'historien des hautes époques à sources rares la critiquera minutieusement mais s'en servira pour reconstituer le passé ! Le recours à l'hypothèse deviendra ainsi à peu près obligatoire et la généralisation deviendra une tentation permanente. L'erreur la plus insidieuse consistera à transformer en événement capital ce qui n'a peut-être été qu'un fait divers comme, par exemple, la bataille de Poitiers (732).

<sup>115</sup> Cfr H.-I. MARROU, *De la connaissance historique*, 4<sup>me</sup> éd., Paris, 1960, p. 61.

<sup>116</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, pp. 128-129.

<sup>117</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 132. - Cfr P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, p. 23 : « Aussi bien les règles de la critique historique sont-elles autant de pages blanches ; passées les techniques de manquement et de contrôle des documents, il n'y a pas plus de méthode de l'histoire qu'il n'en existe de l'ethnographie ou de l'art du voyage ».

<sup>118</sup> J. STENGERS, « Unité ou diversité de la critique historique », dans *Raisonnement et démarches de l'historien*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique », Bruxelles, 1963, p. 14.

Autre exemple concernant l'histoire des institutions : on sait que des lois, instructions et règlements administratifs, dont nous possédons les textes, peuvent très bien n'avoir jamais été appliqués. Dans des périodes à documentation abondante, des recoupements permettront à l'historien de connaître le fonctionnement réel des institutions. Par exemple, il se gardera de décrire le régime des Etats contemporains de l'Amérique latine en se fondant sur les constitutions très démocratiques que ces Etats se sont données. Au contraire, dans des périodes à documentation rare, il n'y aura souvent pas de recoupements possibles. Dès lors, l'historien dressera des tableaux des institutions des époques anciennes sur des textes théoriques en ignorant tout ou presque de leur application pratique. « L'histoire institutionnelle, l'histoire sociale du Bas-Empire, c'est dans une énorme mesure le Code Théodosien, sans que l'on sache au fond quels sont, parmi les textes recueillis dans le Code, ceux qui ont profondément agi sans doute sur les structures sociales, et quels sont ceux — il y en a certainement — qui sont restés lettre morte » <sup>119</sup>.

Aujourd'hui, la plupart des historiens dédaignent l'histoire événementielle et mettent l'accent sur l'histoire de la civilisation, « cela même au point qu'il est peut-être devenu nécessaire de réagir, au moins sur le plan pédagogique ; à trop rechercher compréhension et profondeur, la culture historique court le risque de quitter la réalité concrète pour se dissoudre en fumées abstraites : rappelons sans cesse aux jeunes travailleurs que l'histoire de la civilisation (et chacune de ses histoires spéciales) doit se projeter sur un réseau serré de noms, dates, événements précis et que les faits politiques, d'ordinaire les mieux documentés, fournissent la trame solide d'un tel canevas » <sup>120</sup>.

<sup>119</sup> J. STENGERS, *op. cit.*, p. 19.

<sup>120</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, pp. 62-63. Cfr aussi A. ZUMKIR, « L'Histoire qui veut se faire aussi grosse que le bœuf », dans *L'Athénée*, 57<sup>me</sup> année, N° 2, Liège, 1968, pp. 67 et suiv. : « Si la France, souligne ironiquement A. Zumkir (*op. cit.*, p. 71), ne peut se confondre avec les quarante rois qui — selon certains — l'auraient faite, il serait tout aussi absurde d'ignorer ces derniers ». *Contra* R. VAN SANTBERGEN, « L'Histoire en procès dans l'enseignement », dans *Bulletin d'Information de la Direction générale de l'organisation des études*, 3<sup>me</sup> année, N° 9, Bruxelles, 1968, p. 54 : « Nos programmes scolaires s'obstinent à valoriser une histoire politique à base dynastique dont les cadres doivent fournir les repères de la chronologie mais dont les subtilités découragent les plus diligents ». Cfr aussi R. GARNIER, « L'histoire rénovée », dans *Le Soir*, Bruxelles, 10 janvier 1970, pp. 1 et suiv., où l'auteur attaque avec violence l'enseignement « thématique et diachronique » de l'histoire et souhaite que l'on fixe dans l'esprit des lycéens « une trame chronologique solide, bien étoffée, et fidèle à l'idée de continuité ». *Contra* R. VAN SANTBERGEN, « Pour une méthode thématique d'enseignement de l'histoire », dans *Education et Culture*, N° 17, Genève, 1971, pp. 12 et suiv. : « Malgré les précautions de méthode, note R. Van Santbergen (*op. cit.*, p. 12), trop de programmes scolaires se réfèrent à une histoire factuelle, encyclopédique, accumulation de faits, de dates, de personnes dont l'objectivité individuelle

En 1983, des instructions nouvelles ont modifié la conception du programme d'histoire dans l'enseignement secondaire de l'Etat. Les objectifs suivants sont désormais d'application : 1) enseigner une structure chronologique cohérente en replaçant les dates-repères et les faits essentiels dans leur contexte géographique et culturel ; 2) tenir compte des composantes diverses qui témoignent de la complexité de tout récit historique de façon à rester impartial ; 3) définir clairement les notions institutionnelles, sociales et économiques ; 4) tenir compte à la fois des facteurs collectifs et des facteurs individuels ; 5) évoquer, à chaque étape, la situation de nos régions ; 6) emprunter des exemples pratiques au patrimoine local ; 7) donner aux élèves le goût de l'histoire en variant ses approches ; 8) développer et affiner l'esprit critique en distinguant le vrai du faux.

On peut, toutefois, craindre avec Jean-Pierre Devroey, que les ambitions culturelles démesurées de ce programme se traduisent par un discours *ex cathedra* du maître, détaché du vocabulaire et des capacités de compréhension du lycéen moyen <sup>121</sup>. On ne peut donc que regretter l'abandon de l'histoire-problèmes, qui transposait et adaptait à l'enseignement secondaire, les principes de la critique historique permettant ainsi aux élèves d'affronter quotidiennement l'information écrite, parlée ou télévisée.

Il ne faut pas s'illusionner sur la solidité de la trame retracée par les manuels, précis et encyclopédies d'histoire générale. Les manuels, ouvrages didactiques qui exposent les notions historiques essentielles, sont généralement des compilations d'autres manuels : des faits erronés sont acceptés de génération en génération sans être jamais vérifiés. C'est ainsi qu'on y affirme souvent que, le 2 décembre 1804, lors du couronnement à Notre-Dame de Paris de Napoléon I<sup>er</sup>, ce dernier aurait pris de son propre chef la couronne impériale sur l'autel et aurait par ce geste brutal provoqué le vif mécontentement du pape Pie VII. Or, en réalité, le cérémonial du sacre avait été minutieusement réglé à l'avance

se trouve singulièrement compromise par les groupements dus au choix imposé par l'énormité de la matière mais dominé par des conditionnements conscients ou subconscients ». Cfr encore L. GENICOT, « L'enseignement de l'histoire : des finalités aux cas », dans *Histoire et Enseignement*, 23<sup>me</sup> année, 1, Bruxelles, 1973, pp. 3 et suiv., qui insiste sur l'importance du cadre chronologique et des acquisitions définitives qui, à chaque époque, ont enrichi l'humanité.

<sup>121</sup> Cfr J.-P. DEVROEY, « L'enseignement de l'histoire en péril ? », dans *Le Soir*, Bruxelles, 29 août 1983, pp. 1 et suiv. — Sur les approches de l'histoire à l'école et sur la formation des maîtres, initiale et continuée, voir aussi les nombreuses contributions parues dans les *Mélanges René Van Santbergen*, N° spécial des « Cahiers de Clio. Sciences de l'Homme et de son environnement », Bruxelles-Liège, 1984, pp. 161 et suiv.

et le pape avait accepté de renoncer à imposer la couronne à l'empereur qui devait la prendre lui-même.

« On ne répètera jamais trop que beaucoup de faits les plus communément admis sont plus ou moins légendaires : tous les manuels, sauf erreur, nous racontent que la tête de la princesse de Lamballe a été, le 2 septembre 1792, portée au bout d'une pique sous les fenêtres de la famille royale, au Temple; or le meilleur historien des Massacres de Septembre, P. Caron, n'ose l'affirmer. Ce ne sont pourtant pas les documents qui manquent ! Que dire d'époques reculées, du Haut Moyen Age, de l'Antiquité ? »<sup>122</sup>. Il faudrait reviser sérieusement l'histoire des faits et en dresser la liste critique d'après les sources authentiques avec références.

La prudence est également requise en ce qui concerne les institutions. Par exemple, « on a coutume de diviser la Société française de l'Ancien Régime en Clergé, Noblesse et Tiers état. Ce n'est pas heureux, puisqu'on identifie ainsi le Clergé avec l'ensemble des „gens d'Eglise”, dont il fait partie. Clergé dit clerc, donc homme et, pour le moins, tonsuré. Or, il y a parmi les gens d'Eglise des religieux, Frères convers ou Frères congréganistes, qui ne sont pas clercs, et des religieuses, qui ne peuvent l'être »<sup>123</sup>. En fait, « les ordres du royaume... sont composés de l'Eglise, de la Noblesse et du Tiers état »<sup>124</sup>.

Remarquons encore qu'il existe un certain décalage entre les découvertes historiques et leur transcription dans les manuels. Certains auteurs de manuels d'histoire se refusent encore à reconnaître le fructueux apport des sciences sociales et humaines du XX<sup>e</sup> siècle.

Enfin, il faut se garder d'oublier que les manuels d'histoire ont parfois un caractère tendancieux et contribuent souvent à la formation de stéréotypes en visant à créer chez l'adolescent la conscience d'appartenir à telle collectivité nationale particulière.

Une analyse récente du contenu des manuels d'histoire de la fin du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles utilisés dans les écoles primaires catholiques en France fait clairement ressortir la présence d'une conception providentialiste de l'histoire : « Les auteurs, convaincus, avec la théologie chrétienne, de l'existence d'un plan de Dieu sur le monde, s'estiment en mesure de déceler des desseins divins et d'en rendre compte dans leurs

<sup>122</sup> R. MARICHAL, *op. cit.*, p. 1349.

<sup>123</sup> Ch. BERTHELOT DU CHESNAY, « Le clergé diocésain français au XVIII<sup>e</sup> siècle et les registres d'insinuations ecclésiastiques », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. X, Paris, 1963, p. 241.

<sup>124</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, t. III, Paris, 1752, col. 1094. Cité par Ch. BERTHELOT DU CHESNAY, *op. cit.*, p. 241.

manuels d'histoire de France. Ils procèdent de deux façons. D'une part, tel événement heureux ou malheureux s'interprète comme la conséquence directe de l'attitude de la France ou de ses gouvernants vis-à-vis de Dieu ou de son Eglise; Dieu préside aux événements et leur donne un sens. De façon latente, diffuse, la Providence divine est agissante. D'autre part, les miracles, „actes de la puissance divine contraires aux lois connues de la nature”, font partie de l'histoire et sont relatés dans les manuels, avec illustrations à l'appui, au même titre que les événements ordinaires; Dieu agit alors directement, de façon exceptionnelle, mais irréfutable »<sup>125</sup>. La nostalgie d'un Etat chrétien de type médiéval, centré autour de la personnalité du roi saint Louis, s'estompe dans les manuels actuels. Néanmoins, on y constate toujours une certaine répulsion à l'égard des révolutions dont on souligne surtout les excès.

En ce qui concerne les sources, il faut distinguer les *témoignages conscients ou volontaires*, dont l'auteur a pensé informer ses contemporains et la postérité, et les *témoignages inconscients ou involontaires*, qui n'étaient pas destinés à cette information. Un document historique apporte presque toujours des témoignages volontaires et involontaires. Un document archéologique (fondations de temple, tessons, armes, etc.) constitue généralement un témoignage involontaire sauf dans le cas de l'œuvre d'art qui apporte presque toujours en sus un témoignage volontaire permettant d'approfondir la connaissance des structures sociales et culturelles d'une époque. Par exemple, « la statue d'Auguste de Prima Porta serait, suivant l'usage commun, classée dans les témoignages involontaires. Rien de plus concentré, cependant, que le costume, la ressemblance, la stature qui est „bien d'un homme et non d'un Dieu... l'immobile gravité de l'expression”, qui „respire une noblesse plus qu'humaine”, et les figures de la cuirasse, qui représentent le monde soumis tout entier à la puissance romaine avec une précision telle qu'elle permet de dater la statue à un an près; tout cela est une expression volontaire de l'idéal augustéen; peu importe que la statue soit destinée à orner le foyer de Livie, que son message ne s'adresse ni à nous, ni même au peuple romain, le langage qu'elle tient est le même que celui des *Res gestae* d'Ancyre, gravées sur toute l'étendue de l'Empire; la destination privée du portrait n'enlève donc rien au caractère volontaire du témoignage: c'est ainsi qu'Auguste voulait être vu. Tout au plus permet-elle, témoignage involontaire celui-là, d'apprécier, avec A. Grenier, „l'étouffante atmosphère de vanité grandiloquente, de vertu prêcheuse et un peu hypocrite

<sup>125</sup> J. FREYSSINET-DOMINON, *Les manuels d'histoire de l'école libre (1882-1959)*, dans « Travaux et recherches de science politique », 5, Paris, 1969, p. 157.

qu'Auguste Livie et Octavie devaient faire régner autour d'eux" et explique-t-elle la „révolte" de Julie » <sup>126</sup>.

L'œuvre littéraire est à la fois le reflet de la société qu'elle étudie et l'instrument de sa transformation. C'est évident pour la littérature d'idées. C'est vrai aussi, mais plus difficile à analyser, pour la littérature d'imagination. John Bartier a réparti les œuvres romanesques en deux catégories. « La première, dit-il, est formée par les œuvres dont les auteurs, tout en poursuivant un but esthétique, ont souhaité en même temps dépeindre scrupuleusement, voire critiquer la société dans laquelle ils vivaient; dans la seconde, leur témoignage est en quelque sorte involontaire » <sup>127</sup>.

Dans la première catégorie, on trouve les romans qui déguisent une autobiographie (par exemple, la trilogie rédigée par Jules Vallès), les romans à clefs, où la réalité est mêlée à la fiction, les romans dont les auteurs démarquent et déforment les événements passés (par exemple, *L'Education sentimentale* de Gustave Flaubert) et les romans historiques — où les anachronismes abondent généralement (par exemple, Alexandre Dumas, dans *Vingt Ans Après*, donne parfois des numéros aux maisons des rues de Paris, usage qui date non du XVII<sup>e</sup>, mais du XVIII<sup>e</sup> siècle).

Dans la seconde catégorie, on trouve les œuvres de divertissement dont le caractère involontaire rend le témoignage plus crédible. C'est ainsi que la comtesse de Ségur décrit dans *La Fortune de Gaspard* l'ascension dans la bourgeoisie française d'un bon élément issu des classes populaires. Cette littérature de pure fiction nous dévoile surtout la psychologie de l'époque. John Bartier constate justement que les hommes de lettres font d'étonnantes concessions à la pudibonderie qui domine la bourgeoisie du XIX<sup>e</sup> siècle. Il cite cet exemple : « Wilkie Collins, dans sa *Femme en blanc*, oppose dans un conflit aux multiples rebondissements, que nous ne résumerons pas ici, des héros purs et innocents à d'affreuses canailles. Or, ces dernières qui ne reculent devant aucun crime, n'osent pourtant pas déshabiller elles-mêmes une fille endormie à qui elles vont substituer un sosie. Ce sera une complice qui procédera à cette délicate opération. Si l'auteur fournit cette précision, c'est vraisemblablement pour rassurer le rigorisme du public » <sup>128</sup>.

Le puritanisme du XIX<sup>e</sup> siècle heurte nos conceptions libérales du XX<sup>e</sup> siècle. Edmond de Goncourt, considéré en son temps comme un auteur non conformiste, témoigne dans son *Journal* des mêmes préjugés que ses

<sup>126</sup> R. MARICHAL, *op. cit.*, p. 1352.

<sup>127</sup> J. BARTIER, « Littérature et histoire », dans *Libéralisme et socialisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, Etudes rassemblées et publiées par G. CAMBIER, Bruxelles, 1981, p. 5.

<sup>128</sup> J. BARTIER, *op. cit.*, p. 12.

contemporains. Citant l'exemple de gens mariés qui se montraient nus l'un à l'autre, il s'écrie : « sans rien nous dire, nous pensions, Daudet et moi, que cette coucherie sans chemise, devait joliment tuer le respect d'un mari pour sa femme et même plus, ne lui faire voir dans l'épouse qu'une maîtresse »<sup>129</sup>. A cette époque, le mariage de convenances primait encore sur le mariage d'amour.

On peut soumettre à une enquête critique tout ce qui est volontaire dans un témoignage mais on peut admettre comme vrai tout ce qui est involontaire. Toutefois, dans ce dernier cas, l'essentiel sera de *comprendre*. « Dès lors, la personnalité de l'historien, la richesse et la nature de son imagination, l'étendue de sa culture, sa capacité d'attention, son énergie, sa moralité, sa santé, sont les conditions primordiales de la fécondité de son travail »<sup>130</sup>.

Outre la compréhension interne du milieu et de l'atmosphère, l'historien doit avoir des affinités psychologiques et de la sympathie pour l'objet de sa recherche ; comme le disait saint Augustin (*Sur 83 questions diverses*, 71, 5) « *et nemo nisi per amicitiam cognoscitur* » (« on ne peut connaître personne sinon par l'amitié »). François Mauriac, dans *La Vie de Jean Racine*, note avec justesse : « Chaque destinée est singulière, unique ; mais un auteur ne se décide à écrire une biographie entre mille autres, que parce qu'avec ce maître choisi il se sent accordé : pour tenter l'approche d'un homme disparu depuis des siècles, la route la meilleure passe par nous-mêmes »<sup>131</sup>. Cette sympathie pour l'objet de sa recherche n'élimine évidemment pas chez l'historien l'esprit critique, mais ces deux vertus ne se concilient pas toujours facilement. « L'historien doit être aussi et d'abord un homme pleinement homme, ouvert à tout l'humain et non pas s'atrophier en rat de bibliothèque et boîte à fiches ! »<sup>132</sup>.

<sup>129</sup> E. DE GONCOURT, *Journal* (Edit. RICATTE), t. 17, Monaco, 1956, p. 86. — Texte cité par J. BARTIER, *op. cit.*, p. 13.

<sup>130</sup> R. MARICHAL, *op. cit.*, p. 1354. — Voir aussi M.-A. ARNOULD, « Pourquoi on écrit l'histoire », dans *Liber Amicorum Léopold Flam*, t. II, Anvers, 1975, p. 577 : « Bref, l'historien doit joindre à l'intelligence, qui est esprit critique, cette autre faculté mentale : l'imagination, qui est esprit créateur. Il faut qu'à tout instant il soit apte à se poser des questions autant qu'à les résoudre, et capable surtout de se donner une problématique ».

<sup>131</sup> F. MAURIAU, *La Vie de Jean Racine*, dans « Les Chefs-d'Œuvre de François Mauriac », t. XVIII, Genève, s.d., p. 13.

<sup>132</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 103. — Cfr aussi Ch. MORAZÉ, *Les bourgeois conquérants (XIX<sup>e</sup> siècle)*, dans Collection « Destins du monde » fondée par L. FEBVRE et dirigée par F. BRAUDEL, Paris, 1957, p. 431 : « Compulser des fiches et manier des archives n'aiguise pas nécessairement la connaissance du cœur humain ».





### III

## LA SYNTHÈSE HISTORIQUE

« La tâche de l'historien est de *reconstituer, par son récit, d'une façon intelligible et impartiale, le passé humain, à partir d'une étude aussi scientifique que possible des sources susceptibles de nous éclairer sur ce passé* »<sup>1</sup>.

La critique externe et interne des documents ne donne que des faits isolés souvent disparates. Pour former un tout, il faudra leur appliquer une série de procédés synthétiques. Les faits isolés seront replacés dans leur contexte et leur suite logique avec leurs antécédents et leurs répercussions, ce qui permettra à l'historien d'en dégager la signification propre. On s'efforcera aussi de combler les lacunes et de construire des ensembles en dégageant l'essentiel de l'accessoire.

#### 1. Le groupement des faits

L'historien, en vue de répondre aux exigences de l'esprit qui tend toujours à l'unité, cherche d'abord à limiter son champ de recherches : il triera ses matériaux suivant le but spécifique poursuivi et suivant les possibilités de la documentation. N'oublions pas, en effet, que beaucoup de faits n'ont pas été consignés par écrit et que beaucoup de textes ont été détruits.

Il y a plusieurs genres de constructions historiques : la *biographie* (histoire d'un homme), la *monographie* (histoire d'une période, d'une guerre, d'un traité, d'un pays, d'une région, etc.), l'*histoire générale* dans un ou tous ses aspects (politique, institutionnel, économique, social, culturel, religieux, scientifique, technique et psychologique), l'*histoire con-*

<sup>1</sup> Ch. PERELMAN, « Objectivité et intelligibilité dans la connaissance historique », dans *Raisonnement et démarches de l'historien*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique », Bruxelles, 1963, p. 142. Cfr aussi Ch. PERELMAN, « L'argomentazione nel discorso storico », dans *Gli strumenti della ricerca - 2. Questioni di metodo*, Florence, 1983, p. 850.

*parative*<sup>2</sup> et la *philosophie de l'histoire* (qui cherche à dégager des lois générales d'un ensemble de faits et tend souvent à adopter la forme de l'histoire universelle).

Pour ne pas être écrasé sous la multitude des événements, l'historien, sans trahir le sens des textes, éliminera des documents étudiés la phraséologie administrative et les données insignifiantes ; il ne retiendra que les faits utiles à l'objet de sa recherche. Il résumera toutes les données relatives au sujet choisi et copiera textuellement les passages essentiels en les mettant entre guillemets. Il utilisera, pour prendre ses notes, des fiches ou feuilles volantes de même format en écrivant d'un seul côté, ce qui lui facilitera plus tard le classement de ses dossiers. Il changera de fiche chaque fois qu'il abordera un thème différent pour pouvoir par la suite classer ensemble les fiches se rapportant au même thème. Il mentionnera sur chaque feuille les références précises du document analysé<sup>3</sup>.

Lorsqu'il cite un livre, il indiquera l'initiale du prénom et le nom de l'auteur en petites capitales, le titre en italiques, éventuellement le titre de la collection en caractères romains, le tome, éventuellement l'édition, le lieu et la date d'édition entre virgules, les pages consultées. Exemple : M. CROUZET, *L'époque contemporaine*, dans « Histoire Générale des Civilisations », t. VII, 3<sup>me</sup> éd., Paris, 1961, pp. 213 et suiv.

Lorsqu'il cite un article, il indiquera l'initiale du prénom et le nom de l'auteur en petites capitales, le titre en caractères romains entre guillemets, le nom de la publication en italiques, le tome, le lieu et la date d'édition entre virgules, les pages consultées. Exemple : CL. PRÉAUX,

<sup>2</sup> Remarquons, en ce qui concerne l'histoire comparative, que certains historiens ont parfois tendance à insister sur les *ressemblances* présentées par les civilisations. Cfr Cl. LÉVI-STRAUSS, *Race et histoire*, Paris, 1952, p. 252 : « Et pourtant ce jeu séduisant, auquel nous nous abandonnons presque irrésistiblement chaque fois que nous en avons l'occasion (le voyageur occidental ne se complait-il pas à retrouver le „moyen âge" en Orient, le „siècle de Louis XIV" dans le Pékin d'avant la première guerre mondiale, l'„âge de la pierre" parmi les indigènes d'Australie, ou de Nouvelle-Guinée), est extraordinairement pernicieux. Des civilisations disparues, nous ne connaissons que certains aspects, et ceux-ci sont d'autant moins nombreux que la civilisation considérée est plus ancienne, puisque les aspects connus sont ceux-là seuls qui ont pu survivre aux destructions du temps. Le procédé consiste donc à prendre la partie pour le tout, à conclure du fait que *certain*s aspects de deux civilisations (l'une actuelle, l'autre disparue) offrent des ressemblances, à l'analogie de *tous* les aspects. Or non seulement cette façon de raisonner est logiquement insoutenable, mais dans bon nombre de cas elle est démentie par les faits ».

<sup>3</sup> En ce qui concerne la bibliographie et les références, on trouvera de précieuses suggestions dans L.-E. HALKIN, *La technique de l'édition*, 6<sup>me</sup> édition, Bruxelles, 1960, pp. 23 et suiv. et dans A. DOPPAGNE, *Guide pratique de la publication. De la pensée à l'imprimé*, Paris-Gembloux, 1980, pp. 21 et suiv.

« Les Grecs à la découverte de l'Afrique par l'Égypte », dans *Chronique d'Égypte*, t. XXXII, Bruxelles, 1957, pp. 284 et suiv.

Lorsqu'il cite un document d'archives, il indiquera le nom du dépôt d'archives en petites capitales, le nom du fonds en italiques, la cote de la pièce. Exemple : AFFAIRES ÉTRANGÈRES / AFFAIRES AFRICAINES, *Recueil des originaux des arrêtés de l'Etat Indépendant du Congo* (1885-1892), N° 92.

Lorsqu'il cite un témoignage oral, il indiquera le nom du témoin ou de l'enquêteur, le lieu et la date de l'enregistrement de l'observation. Exemple : Tradition orale recueillie par Jean Dengilo, à Liko (territoire d'Ango, ex-Congo belge), le 12 décembre 1959.

Lorsqu'il cite un document photographique, il indiquera le nom du dépôt d'archives photographiques en petites capitales, le numéro d'inventaire (quand il existe), l'auteur, le sujet en italiques, le lieu et la date de la prise de vue entre parenthèses. Exemple : MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET D'HISTOIRE MILITAIRE, sans N° d'inventaire, photographie de Aubert, *Le palais impérial* (Mexico, 1864).

Lorsqu'il cite un document filmé, il indiquera le nom de la cinémathèque en petites capitales, le numéro d'inventaire (quand il existe), le réalisateur, le titre du film en italiques, le producteur, le lieu et la date de la production entre parenthèses, le format et la durée. Exemple : ARCHIVES DE LA CINÉMATHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE, sans N° d'inventaire, S.M. Eisenstein, *Le Cuirassé Potemkine*, Mosfilm (U.R.S.S., 1925), format 35 mm, durée 65 minutes.

Lorsqu'il cite un document enregistré, il indiquera le nom du dépôt d'archives sonores en petites capitales, le numéro d'inventaire (quand il existe), la nature, l'auteur, le titre en italiques, le lieu et la date de l'enregistrement entre parenthèses, la vitesse et la durée. Exemple : MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE EUROPÉENNE (CENTRE D'ÉTUDE DES ARTS, TRADITIONS ET PARLERS POPULAIRES DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES), sans N° d'inventaire, bande magnétique enregistrée par Albert Doppagne, *Blasons populaires (sobriquets ethniques) wallons* (Bruxelles, 1966), vitesse 9,5, durée 10 minutes.

Lorsqu'il cite un document figuré, il indiquera le nom de la collection publique ou privée en petites capitales, le numéro d'inventaire, l'auteur, la nature de l'objet en italiques, le lieu et la date de la fabrication entre parenthèses. Exemple : MUSÉE DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES, N° 1331, Léocharès, *Tête d'Alexandre en marbre* (Athènes, vers 338 avant J.-C.).

Après avoir dépouillé et critiqué ses sources, l'historien trace un plan et des cadres dans lesquels s'inséreront dans une succession ordonnée

de la matière les faits établis par les documents. « On voit déjà, par là, écrit Paul Harsin, combien cette tâche est personnelle, empirique. C'est l'historien qui a tracé ces cadres. Mais il ne l'a point fait cependant d'après sa fantaisie. Il s'est inspiré pour cela de la vie sociale actuelle, c'est-à-dire de ce qu'il peut voir aujourd'hui, de la représentation qu'il se fait du présent. Dans cette mesure, l'histoire du présent explique le passé beaucoup plus que l'histoire du passé n'explique le présent. Nous ne pouvons en effet comprendre le passé que parce que nous voyons ce qui en est advenu, parce que nous avons sous les yeux la société actuelle »<sup>4</sup>.

« L'homme, dit Lucien Febvre, ne conserve pas le passé dans sa mémoire, comme les glaces du Nord conservent frigorifiés les mammouths millénaires. Il part du présent, et c'est à travers lui, toujours, qu'il connaît, qu'il interprète le passé »<sup>5</sup>.

Un exemple. Certains caractères de notre paysage rural remontent très haut dans le passé. Mais, avant d'aborder l'interprétation des rares documents relatifs à cette question, nous devons analyser le paysage actuel, seul moyen véritable de poser correctement les données du problème.

Pour appréhender le passé, l'historien doit voir clairement les problèmes à résoudre. En les approfondissant, il en soulèvera d'autres, car l'exploitation du passé est inépuisable. Pour ce faire, il s'appuiera sur son expérience quotidienne du présent. A chaque génération, il développera un parallèle entre les événements du présent et ceux du passé en y observant analogies et différences. « Chaque société a son histoire et la réécrit au fur et à mesure qu'elle change elle-même »<sup>6</sup>. Le présent et le passé s'éclairent ainsi réciproquement et constamment.<sup>7</sup>

Pour comprendre le passé, il faut donc connaître le présent. Marc Bloch rapporte à ce propos l'anecdote suivante : « J'accompagnais, à Stockholm, Henri Pirenne ; à peine arrivés, il me dit : « Qu'allons-nous voir d'abord ? Il paraît qu'il y a un Hôtel de Ville tout neuf. Commençons par lui ». Puis, comme s'il voulait prévenir un étonnement, il ajouta : « Si j'étais antiquaire, je n'aurais d'yeux que pour les vieilles choses. Mais je suis un historien. C'est pourquoi j'aime la vie ». Cette faculté d'appréhension du vivant, voilà bien, en effet, la qualité maîtresse de

<sup>4</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 114.

<sup>5</sup> L. FEBVRE, *Combats pour l'Histoire*, p. 15.

<sup>6</sup> R. ARON, *Dimensions de la conscience historique*, p. 11.

<sup>7</sup> Cfr Ph. ARIÈS, *Le temps de l'histoire*, Monaco, 1954, pp. 310-311 : « L'Histoire se conçoit comme un dialogue où le présent n'est jamais absent ».

l'historien »<sup>8</sup>. Celui-ci doit donc entretenir un contact perpétuel avec l'actualité. « J'avais lu bien des fois, rappelle Marc Bloch, j'avais souvent raconté des récits de guerre et de batailles. Connaissais-je vraiment au sens plein du verbe connaître, connaissais-je par le dedans avant d'en avoir éprouvé moi-même l'atroce nausée, ce que sont pour une armée l'encerclement, pour un peuple la défaite ? Avant d'avoir moi-même durant l'été et l'automne 1918, respiré l'allégresse de la victoire — (en attendant, je l'espère bien, d'en regonfler une seconde fois mes poumons : mais le parfum, hélas ! n'en sera plus tout à fait le même) — savais-je vraiment ce qu'enferme ce beau mot ? A la vérité, consciemment ou non, c'est toujours à nos expériences quotidiennes que, pour les nuancer, là où il se doit, de teintes nouvelles, nous empruntons en dernière analyse les éléments qui nous servent à reconstituer le passé : les noms mêmes dont nous usons afin de caractériser les états d'âme disparus, les formes sociales évanouies, quel sens. auraient-ils pour nous si nous n'avions d'abord vu vivre des hommes ? »<sup>9</sup>.

Soulignons, cependant, que l'historien, tout en reconnaissant la permanence de la nature humaine avec ses problèmes fondamentaux comme l'amour, la vie et la mort, ne doit pas oublier que la psychologie individuelle et collective s'est transformée au cours des temps. Pour comprendre le personnage qu'il étudie, il lui attribue parfois ce que serait sa propre réaction en pareille circonstance. Mais cette interprétation subjective n'est valable que si l'auteur appartient à la même génération et au même milieu que son héros. L'homme du XIII<sup>e</sup> siècle ne pouvait valablement attribuer à Alexandre le Grand la psychologie du chevalier de son temps. Les auteurs de ces biographies romancées très à la mode de nos jours, qui se projettent tels qu'ils sont dans le passé, dénaturent sans vergogne Ramsès II, Louis XIV ou Napoléon en leur attribuant les idées, les sentiments individuels et collectifs, les préjugés des hommes d'Etat du XX<sup>e</sup> siècle !

« Les hommes, les femmes de 1530, écrit Lucien Febvre, étaient nourris d'une infinité d'autres idées, totalement étrangères à nos conceptions de *la vie* et du monde »<sup>10</sup>. Prenons l'exemple de Marguerite d'Angoulême (1492-1549), duchesse d'Alençon puis reine de Navarre, qui écrit vers la trentaine des poèmes chrétiens témoignant d'une vie spirituelle intense mais qui rédige dans ses dix dernières années les contes gaulois de l'*Heptaméron*. A l'époque, comme l'a démontré Lucien Febvre, il n'y a pas

<sup>8</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 13.

<sup>9</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 14.

<sup>10</sup> L. FEBVRE, *Autour de l'Heptaméron, Amour sacré, amour profane*, Paris, 1944, p. 11.

comme aujourd'hui d'incompatibilité entre les vers pieux et la prose gaillarde, entre l'assistance régulière à la messe et les adultères faciles. En ce qui concerne l'amour, on *remplit ses devoirs* envers son épouse, mais on *aime* sa maîtresse, ce qui n'exclut nullement la piété. Celle-ci oscille « entre des jouissances forcenées, des plaisirs dangereux, des triomphes et de brusques besoins d'humilité, de retraite, de silence »<sup>11</sup>. Marguerite d'Angoulême n'est donc pas, comme l'ont prétendu certains historiens, une femme double. Sa conception de l'amour — étrange mélange d'amour sacré et d'amour profane — est basée sur le comportement véritable de ses contemporains : « d'un côté, l'assouvissement pris pour fin ; de l'autre le renoncement donné comme idéal »<sup>12</sup>.

Dans l'Occident médiéval, les mariages sont conclus par les familles pour des questions d'intérêt. L'Eglise assigne à l'union sexuelle légitime une fonction procréatrice fondée sur la conception augustinienne. Toutefois, d'aucuns s'efforcent d'échapper au conformisme ambiant. André le Chapelain, dans son *Traité de l'amour courtois*, rédigé entre 1186 et 1190, opère une nette distinction entre l'amour et le mariage en déclarant : « L'amour ne peut développer ses formes entre deux conjoints, car les amants se font mutuellement largesse de tout, gratuitement, sans raison de nécessité, alors que les conjoints sont par devoir tenus d'obéir à leur volonté mutuelle et à ne se refuser en rien »<sup>13</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Michel de Montaigne atteste que le mariage est avant tout un établissement. « Ung bon mariage, s'il en est, refuse la compagnie et conditions de l'amour. Il tâche à représenter celles de l'amitié. C'est une douce société de vie, pleine de constance, de fiance et d'un nombre infiny d'utiles et solides offices et obligations mutuelles »<sup>14</sup>. La volonté de la famille prime le plus souvent les inclinations des individus. Les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle, selon Lucien Febvre, « continuent d'user du mariage comme d'un moyen à toutes fins utiles : un moyen pour se procurer les services et l'obéissance d'une servante de choix, leur femme ; un moyen pour maintenir la survie de leur race ; un moyen pour payer leurs dettes, se remettre à flot, et assurer à leur profit la meilleure, la plus stricte gestion de leur avoir... et pour gagner des rangs dans le monde où ils vivent »<sup>15</sup>. L'épouse, constate Robert Mandrou, « est aussi et surtout l'amie, et non l'amante, la ménagère, la femme au foyer, mais non point l'aimée : à en croire le mot de Luther valable pour toute

<sup>11</sup> L. FEBVRE, *op. cit.*, p. 229.

<sup>12</sup> L. FEBVRE, *op. cit.*, p. 210.

<sup>13</sup> Cité par G. DUBY, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, 1981, pp. 229-230.

<sup>14</sup> MONTAIGNE, *Essais*, livre III, chapitre V.

<sup>15</sup> L. FEBVRE, *op. cit.*, pp. 239-240.

l'Europe occidentale : *on peut aimer une fille, oui. Mais sa femme légitime, ach !* »<sup>16</sup>.

Les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle repoussent le mariage d'amour, solution du XX<sup>e</sup> siècle. L'Eglise, garante du sacrement du mariage, incline à n'attacher une valeur positive qu'à la chasteté et à ne considérer le mariage que comme une soupape à la concupiscence. « Ici, d'un bloc, les nobles sentiments, la sphère du beau, du pur, de l'idéal et de la foi. Là, tous les instincts et toutes les passions, la sphère de l'impur, du brutal, du péché. Entre les deux, point de bien. Point de pont. Une coupure »<sup>17</sup>.

La société paraît s'être préoccupée beaucoup plus de l'amour profane que des vertus matrimoniales. C'est pourquoi la morale commune admet les amours de rencontre. Toutefois, lorsque les limites d'une large tolérance sont dépassées, si elle est indulgente pour l'homme, elle est plus sévère pour la femme. L'amour, où le cœur domine la raison, se déchaîne souvent en passion violente et en assouvissement brutal comme en témoigne en France la fréquence des enlèvements de jeunes filles aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. En Allemagne, le rôle de la femme est longtemps réduit aux « trois K » : « *Küche, Kinder, Kirche* » (la cuisine, l'enfant, l'Eglise).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'attitude envers le mariage ne semble guère se transformer. Dans une passionnante monographie concernant le village de Sennely-en-Sologne au XVIII<sup>e</sup> siècle, Gérard Bouchard souligne que « certaine légende, il est vrai, née vraisemblablement au XIX<sup>e</sup> siècle, et plus sûrement encore chez les citadins dont elle traduisait la nostalgie, a fait de la famille rurale d'Ancien Régime le réceptacle des plus beaux sentiments perdus — amour, fidélité, harmonie... : comme si ces témoins inquiets de la première industrialisation avaient voulu reconstruire, mais en rêve et dans un passé lointain, un univers à jamais détruit. Il est tout à fait remarquable qu'aujourd'hui encore l'opinion courante sur la famille « traditionnelle », ou celle des « ancêtres », participe de la même illusion »<sup>18</sup>. Le témoignage de Christophe Sauvageon, prieur de Sennely de 1675 à 1710, donne à réfléchir sur la nature du sentiment conjugal dans la campagne solognote d'Ancien Régime : « Ils se marient tous par intérêt plutôt que par inclination. La plupart ne consultent autre chose en recherchant une fille ou une femme en mariage, sinon combien elle a de

<sup>16</sup> R. MANDROU, *Introduction à la France moderne (1500-1640)*, p. 118. Cfr aussi E. PASQUIER, *Lettres*, livre I, lettre 9 (cité par R. MANDROU, *op. cit.*, p. 118) : « Il n'y a femme, si belle soit-elle, qui ne soit indifférente à un homme quand ils ont couché ensemble un an ».

<sup>17</sup> L. FEBVRE, *op. cit.*, p. 230.

<sup>18</sup> G. BOUCHARD, *Le village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans Collection « Civilisations et mentalités » dirigée par Ph. ARIÈS et R. MANDROU, Paris, 1972, pp. 228 et suiv.



brebis. Et que les femmes ou les filles aient forfait à leur honneur, ils n'en sont point détournés de la recherche qu'ils en font, jusque là qu'on en voit tous les jours plusieurs épouser des misérables enceintes des faits d'autrui et adopter les enfans pour des sommes modiques, sur quoi je pourrais rapporter cent exemples également dignes de risée et de compassion. Ils ne font aussi nulle difficulté d'allier leurs enfans à des bâtards, sont peu touchés quand leurs filles deviennent grosses avant d'être mariées; enfin, ils prophannent horriblement le sacrement du mariage et tiennent en cela plus de la bête que de l'homme »<sup>19</sup>.

L'historien qui projette sur l'homme du passé ses propres façons de sentir et formes de pensée actuelles est toujours coupable d'anachronisme psychologique, « le pire de tous, le plus insidieux et le plus grave » suivant Lucien Febvre<sup>20</sup>. Pour sonder le mental collectif, l'historien doit non seulement analyser les idées, les sentiments, les croyances et les comportements propres à une génération d'hommes, mais il doit aussi les replacer dans le climat de l'époque qu'il étudie et s'efforcer d'en découvrir les motivations. L'historien ne doit pas non plus généraliser abusivement en attribuant à tous les hommes d'un même pays et d'une même époque les sentiments qu'il a relevés chez un certain nombre d'entre eux : les mêmes faits, en effet, peuvent engendrer des sentiments contradictoires chez des individus différents. Chaque être humain, avec son cerveau constitué par quatorze milliards de neurones qui commandent sa personnalité, diffère non seulement biologiquement de tout autre être humain, mais porte aussi en lui des tendances contradictoires qui évoluent durant toute son existence. Par ailleurs, on ne peut isoler un individu du groupe. Le comportement individuel dépend de l'environnement social.

Il faut donc étudier l'influence de l'individu sur le milieu collectif et sa part de liberté face aux pressions extérieures. Si on peut aujourd'hui analyser, grâce aux interviews et aux questionnaires, les divers groupes d'une société avec leurs rythmes de vie déterminés par leurs attitudes mentales, la pénurie de documents rend cette étude fort aléatoire pour les sociétés du passé. Or, l'évolution des conditions générales d'existence des sociétés, faites de réalités de longue durée, de gestes de routine, de techniques améliorées peu à peu, mais aussi de mutations brusques, a provoqué une modification profonde et incessante des habitudes mentales des individus appartenant à ces sociétés et de ces sociétés elles-mêmes. A certaines périodes, la vie intellectuelle paraît prédominer en écrasant les aspects émotionnels, à d'autres époques, la vie affective semble, avec l'exaltation de sentiments primaires, l'emporter sur la culture; d'une

<sup>19</sup> G. BOUCHARD, *op. cit.*, pp. 326 et suiv.

<sup>20</sup> L. FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, p. 218.

génération à l'autre, on constate des changements dans la mode, le goût, les croyances, le raisonnement et le langage. Les changements de l'histoire s'étendent donc aux démarches de l'esprit et l'attitude psychologique des hommes ne reste pas semblable à travers les siècles. Un exemple emprunté à l'Europe. Sous l'Ancien Régime, dans des familles comptant en moyenne quatre à cinq enfants, la mort d'un de ceux-ci apparaît aux parents indifférents ou résignés comme une épreuve inéluctable : l'homme, en effet, ne peut alors compter que sur une brève espérance de vie. Un enfant sur quatre meurt avant un an et un adolescent sur deux avant vingt ans <sup>21</sup> ! Au XX<sup>e</sup> siècle, la mortalité infantile et juvénile est devenue infime : dans des familles comptant en moyenne deux à trois enfants, la disparition d'un de ceux-ci est dès lors considérée par les proches comme un malheur exceptionnel. Sous l'Ancien Régime, l'engagement conjugal est indissoluble mais la durée moyenne du mariage, qui prend fin avec le décès d'un des conjoints, est limitée à environ vingt ans. Avec l'allongement de la vie moyenne, il atteint aujourd'hui environ quarante ans, mais le couple est devenu plus instable : en effet, si le lien paraît mal assorti, on recourt au divorce. « L'état de mariage est moins bien supporté que dans la société ancienne, alors que la liberté de choix du conjoint est beaucoup plus grande » <sup>22</sup>. Le changement des conditions démographiques a donc provoqué la transformation des mentalités.

A l'époque contemporaine, avec « l'accélération de l'histoire », tous les aspects de la condition humaine se modifient profondément. « La société traditionnelle, écrit Jean Fourastié, reposait sur deux piliers : la morale du patrimoine et la morale des mœurs. La morale économique était liée à la disette et aux famines : nous avons l'abondance. La morale

<sup>21</sup> Cfr Ph. ARIÈS, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1960, pp. 134 et suiv. : « Le très petit enfant trop fragile encore pour se mêler à la vie des adultes ne compte pas, c'est le mot de Molière qui témoigne de la persistance au XVII<sup>e</sup> siècle d'une très ancienne mentalité. L'Argan du *Malade Imaginaire* a deux filles, l'une qui est en âge de mariage et la petite Louison qui commence juste à parler et à marcher. On sait qu'il menace de mettre sa fille aînée au couvent pour décourager ses amours. Son frère lui dit : „D'où vient, mon frère, qu'ayant le bien que vous avez et n'ayant d'enfants qu'une fille, car je ne compte pas la petite, d'où vient, dis-je, que vous parlez de la mettre dans un couvent ?” (MOLIÈRE, *Le Malade Imaginaire*, acte III, scène III). La petite ne comptait pas parce qu'elle pouvait disparaître. „J'ay deu la pareille aux enfans que j'ay eu ; ils me meurent tous en nourrisse ; mais Leonor, une seule fille qui est eschappée à cette infortune, a atteint six ans et plus...”, reconnaît Montaigne (*Essais*, II, 8). Dès que l'enfant avait franchi cette période de forte mortalité où sa survie était improbable, il se confondait avec les adultes ».

<sup>22</sup> J. FOURASTIÉ, *Les 40.000 heures*, Paris, 1965, p. 206.

sexuelle était liée à la procréation : nous avons la *pilule* contraceptive »<sup>23</sup>.

D'une génération à l'autre, la psychologie des masses se transforme. Prenons l'exemple de la Belgique qui a connu au XX<sup>e</sup> siècle deux occupations allemandes. On y constate une différence fondamentale entre le comportement de la population en 1914-1918 et en 1940-1944. Sous la première occupation, il n'y eut pas de résistance armée ou peu. Le gouvernement belge protesta toujours avec indignation contre l'accusation d'avoir encouragé une guerre de francs-tireurs. Bien. Mais, comme le remarque Jacques Willequet, « vingt-cinq ans plus tard, ce qui avait été accusation infâme et mensongère devenait un titre de gloire impérisable : la Belgique était fière des combattants sans uniformes qui, glorieusement, s'étaient dressés par milliers pour la défendre ! Avouez qu'il y a tout de même là un changement d'optique tout à fait sensationnel — mais bien dans la logique des choses, bien dans la ligne de ce fossé profond qui sépare une guerre nationale d'une guerre idéologique, d'une guerre où chaque citoyen est concerné, est attaqué dans ce qui forme sa raison la plus profonde de vivre »<sup>24</sup>.

En ce qui concerne l'histoire sociale des idées, des croyances et des sentiments, qui jouent un rôle primordial tant dans le comportement des individus que dans le subconscient collectif, on sait que tout écrivain est marqué par l'esprit de son époque et la culture de son milieu social. Il faut aussi souligner que le grand public lit toujours plus d'œuvres mineures — sans doute parce que leurs thèmes établis sur des normes courantes sont très proches de l'individu moyen — que d'œuvres majeures — où les auteurs créent souvent un univers différent du monde quotidien. On ne peut donc négliger l'étude des œuvres mineures (calendriers, almanachs, ouvrages de piété, récits, chansons, traités divers, littérature de colportage, etc.) pour cerner le climat mental d'une époque. Il n'existe, cependant, pas de cloisonnement complet entre la lecture de masse et la lecture de l'élite : si la première emprunte avec un certain décalage dans le temps des modèles à la seconde, celle-ci s'inspire aussi fréquemment de la culture populaire.

Paul Veyne constate justement que l'historien est encore loin de savoir conceptualiser toutes les petites perceptions qui composent le vécu.

<sup>23</sup> J. FOURASTIÉ, « L'évolution économique contemporaine et la morale », dans *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, 1968, p. 287.

<sup>24</sup> J. WILLEQUET, « Belgique et Allemagne 1914-1945 » dans *Sentiment national en Allemagne et en Belgique (XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles)*, Colloque des 25 et 26 avril 1963 du Centre national d'études des problèmes de sociologie et d'économie européennes, Bruxelles, 1964, p. 72.

« Dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, à la date de mars 1414, se lisent quelques lignes tellement idiosyncrasiques qu'elles peuvent passer pour l'allégorie même de l'histoire universelle : « A cette époque, les petits enfants chantaient le soir, en allant au vin ou à la moutarde :

*Votre c.n a la toux, commère,  
Votre c.n a, a toux, la toux.*

Il arriva en effet, selon le bon plaisir de Dieu, qu'un mauvais air corrompu fondit sur le monde, qui fit perdre le boire, le manger et le sommeil à plus de cent mille personnes à Paris ; ce mal donnait une toux si forte qu'on ne chantait plus de grands-messes. Personne n'en mourait, mais on avait du mal à guérir ». Qui se contenterait de sourire serait perdu pour l'histoire : ces quelques lignes font un « fait social total » digne de Mauss. Qui a lu Pierre Goubert y reconnaît l'état démographique normal des populations préindustrielles, où les endémies de l'été étaient souvent relayées par des épidémies dont on s'étonnait de ne pas mourir et qu'on acceptait avec la résignation que nous avons devant les accidents de voiture, bien qu'on en mourût beaucoup plus ; qui a lu Philippe Ariès reconnaîtra, au vert langage de ces enfans l'effet d'un système d'éducation pré-rousseauiste (or, si l'on a lu Kardiner et si l'on croit que la personnalité de base...). Mais pourquoi envoyer les enfants acheter précisément du vin et de la moutarde ? Sans doute les autres denrées ne venaient-elles pas d'une boutique, mais venaient de la ferme ou avaient été préparées au logis (c'est le cas du pain) ou achetées le matin sur quelque place aux herbes ; voilà de l'économie, voilà la ville et son terroir, et les auréoles de l'économiste von Thünen... Resterait à étudier cette république des enfants qui paraît avoir ses mœurs, ses franchises et ses heures. Admirons au moins, en philologues, la forme non quelconque de leur chanson, avec ses deux étages de répétitions et sa raillerie à la deuxième personne. Quiconque s'est intéressé aux solidarités, aux pseudo-parentés et aux parentés à plaisanteries des ethnographes admirera tout ce qu'il y a dans le mot de « commère » ; quiconque a lu van Gennep connaît bien la saveur de cette raillerie folklorique. Les lecteurs de Le Bras se sentiront en terrain connu avec ces grands-messes qui servent d'étalon pour un événement. Renonçons à commenter cet « air corrompu » du point de vue de l'histoire de la médecine, ces « cent mille personnes » dans le Paris du temps des Armagnacs du point de vue de la démographie et aussi de l'histoire de la conscience démographique, enfin ce « bon plaisir de Dieu » et ce sentiment d'un *fatum*. En tout cas, une histoire des civilisations où l'on ne retrouverait rien de toutes ces richesses mériterait-elle son titre, quand elle aurait Toynbee pour auteur ? »<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, pp. 36 et suiv.

Tout fait historique n'est utilisable que s'il peut être situé d'une façon précise dans le temps et dans l'espace : la chronologie et la géographie jouent donc un rôle de tout premier plan dans le groupement des faits.

Pour donner à une succession d'événements limités dans le temps et l'espace une unité intelligible et cohérente, l'historien procède à un découpage du passé en tranches et crée rétrospectivement des ensembles ou entités dont il cherche à dégager les liens internes caractéristiques. Ainsi la fusion des civilisations orientales et de la civilisation hellénique attribuée au génie d'Alexandre semble justifier actuellement la notion d'une entité historique dite « hellénistique ». En réalité, cette notion a été forgée au XIX<sup>e</sup> siècle par J.G. Droysen dans sa *Geschichte des Hellenismus* : sous l'influence de Hegel, celui-ci a vu dans l'hellénisme le mélange de peuples orientaux et occidentaux en leur affrontement antithétique créateur de l'avenir. Claire Préaux a démontré que cette construction « mythique » ne parvient pas à expliquer un certain nombre de faits importants. En effet, cette prétendue fusion réalisée par l'hellénisme n'a été qu'un phénomène superficiel qui n'a guère dépassé le cadre urbain où il était parfois ouvertement contesté par des groupes ethniques ou religieux, — par exemple, les Juifs et les Coptes — le plus souvent passivement subi sans, toutefois, parvenir à empêcher les « renaissances indigènes » <sup>26</sup>.

L'apparition de l'homme à la surface du globe paraît se situer il y a environ un million d'années. Mais la pensée humaine ne se manifeste à nous par des monuments, sculptures, gravures, peintures, objets funéraires ou usuels, que durant les 50 derniers millénaires. Or l'histoire couvre à peine 5.000 ans, c'est-à-dire 1/2 % de la période étudiée par les préhistoriens. « Saisie dans sa totalité, observe justement Daniel Halévy, l'histoire a la rapidité d'un cri. C'est un enchevêtrement d'inventions, d'intuitions, d'initiatives héroïques qui prolifèrent, s'élèvent, retombent. C'est une suite de paroxysmes et d'épuisements, c'est une crise permanente. Ses zigzags traversent les ténèbres comme un éclair de magnésium. Ce qui nous est proposé, c'est cet éclair » <sup>27</sup>.

La division traditionnelle de l'histoire générale en périodes — laps de temps durant lesquels on constate des groupements d'événements similaires ayant des causes communes, des liens réciproques, une structure et une originalité propres, — découle de la répartition chronologique des

<sup>26</sup> Cfr Cl. PRÉAUX, « Réflexions sur l'entité hellénistique », dans *Les catégories en histoire*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique », Bruxelles, 1969, pp. 17 et suiv.

<sup>27</sup> D. HALÉVY, *Essai sur l'accélération de l'histoire*, Paris, 1948, p. 14.

faits de l'histoire politique qui donne des points de repère précis. Cependant, les faits économiques et sociaux importants, dont les cycles ne sont généralement pas de même durée, parviennent rarement à s'insérer dans ces délimitations purement politiques.

Les diverses tranches chronologiques (antiquité, moyen âge, temps modernes et époque contemporaine) sont des cadres, des formules de démarcation commodes mais nécessaires qui répondent aux exigences d'intelligence, d'ordre et de clarté de l'esprit humain.

Ce sont des catégories, c'est-à-dire, selon Lalande, des « concepts de vaste compréhension sous lesquels on range les idées et les faits ». L.-E. Halkin estime qu'il n'existe pas de catégories exclusivement historiques en dehors des catégories périodologiques<sup>28</sup>. Toutefois, on ne peut leur accorder de valeur absolue : elles sont arbitraires, conventionnelles, approximatives, applicables non pas à l'ensemble des continents, mais à la vieille Europe seulement. Et encore ?

Suivant les auteurs, l'antiquité se termine en 395 (partage de l'Empire romain entre les deux fils de Théodose), en 408 (assassinat du Vandale Stilicon qui rend définitive la division de l'Empire), ou en 476 (déposition de l'Empereur d'Occident, Romulus Augustule par Odoacre, chef des Hérules). En réalité, rien ne commence ni ne finit tout à fait à une date précise ; il existe en histoire des périodes de transition plus ou moins longues entre des étapes hétérogènes nettement caractérisées.

Le moyen âge est une notion basée sur la division de l'histoire générale en trois périodes qui a été créée par les humanistes italiens du XV<sup>e</sup> siècle à partir d'une constatation d'ordre philologique et littéraire, à savoir une prétendue corruption de la langue latine entre la période classique et les manifestations d'un nouveau classicisme. Cette catégorie, qui impliquait un jugement de valeur plutôt péjoratif, a été adoptée par les historiens français et allemands au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. Le moyen âge se termine généralement en 1453 (chute de l'Empire romain d'Orient) ou en 1492 (découverte de l'Amérique). La distinction n'est pas facile à établir entre moyen âge et Renaissance — catégorie originale, éthique plus que chronologique, qui n'a d'ailleurs été inventée qu'au XIX<sup>e</sup> siècle ! Pétrarque vit au XIV<sup>e</sup> siècle mais appartient déjà à la Renaissance. Adrien VI

<sup>28</sup> Cfr L.-E. HALKIN, « Les catégories en histoire », dans *Les catégories en histoire*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique », Bruxelles, 1969, p. 13.

<sup>29</sup> Cfr F. VERCAUTEREN, « Le moyen âge », dans *Les catégories en histoire*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique », Bruxelles, 1969, pp. 29 et suiv.

occupe le trône de saint Pierre au XVI<sup>e</sup> siècle, mais c'est un homme du moyen âge !

L'idée première de la Renaissance, selon François Masai, est une réalité d'ordre éthique, une façon de juger le passé récent qu'on déprécie et le passé lointain qu'on apprécie. « Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, souligne François Masai, ont été bien inspirés lorsqu'ils ont employé le terme de Renaissance pour caractériser la période de notre histoire qui a pour centre le XVI<sup>e</sup> siècle. Les objectifs que le mouvement séculaire de renaissance s'était assignés, se trouvent alors si largement réalisés que la période méritait bien de recevoir comme son propre nom le terme qui, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, exprimait l'idéal des humanistes italiens et auquel adhéra progressivement toute l'élite intellectuelle de l'Europe »<sup>30</sup>.

Autre exemple. Le Grand Siècle débute en 1610 (mort d'Henri IV) ou en 1643 (mort de Louis XIII) et se termine en 1715 (mort de Louis XIV). On fait toujours débiter dans nos manuels l'histoire contemporaine en 1789 ! Or l'histoire, fondamentalement unitaire et évolutive, ne peut être enfermée dans des cadres étroits sans être fatalement déformée !

Remarquons aussi que la conception d'une histoire purement occidentale — à part quelques épisodes d'histoire « exotique » rattachés artificiellement au colonialisme européen — est aujourd'hui périmée<sup>31</sup> !

Pendant, au fur et à mesure que l'histoire devient moins eurocentriste en s'efforçant d'intégrer toute l'humanité, elle doit affronter le problème de la pluralité des sociétés et des cultures qui décompose l'idée d'un temps homogène. « Non seulement, constate François Furet, les sociétés n'évoluent pas selon les mêmes rythmes, mais à l'intérieur même d'une seule de ces sociétés, les différents niveaux de réalité qui la constituent, n'obéissent pas à une temporalité globale et homogène »<sup>32</sup>.

## 2. L'interprétation des faits

Après avoir fixé l'objet de sa recherche, établi la succession des événements et groupé les faits dans des cadres appropriés, l'historien

<sup>30</sup> F. MASAI, « La notion de Renaissance. Equivoques et malentendus », dans *Les catégories en histoire*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique », Bruxelles, 1969, p. 86.

<sup>31</sup> Cfr R. PREISWERK et D. PERROT, *Ethnocentrisme et Histoire. L'Afrique, l'Amérique indienne et l'Asie dans les manuels occidentaux* (Paris, 1975).

<sup>32</sup> F. FURET, « L'histoire et l'homme sauvage », dans *Méthodologie de l'histoire et des sciences humaines*, dans « Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel », II (Toulouse, 1973), p. 230.

s'occupe de l'interprétation des faits. Pour relier ces éléments discontinus dans un ensemble intelligible et dynamique, il manque certains traits. L'historien va s'efforcer de combler ces lacunes en recourant à l'hypothèse nécessaire et féconde dans toute reconstruction historique. On partira des faits connus par les documents pour en tirer des données nouvelles par le *raisonnement constructif*. On peut employer celui-ci d'une façon négative ou positive.

Le raisonnement négatif, appelé souvent argument *a silentio*, déduit de ce qu'un fait n'est mentionné par aucun document contemporain l'inexistence de ce fait. Comme dans les périodes anciennes, de très nombreux faits ne sont pas notés par écrit et que la plupart des documents écrits sont perdus, le problème est très délicat. Plus la période est lointaine, moins l'argument *a silentio* est utilisable. On ne peut rien conclure lorsque la plupart des textes sont détruits. D'autre part, le fait peut ne pas avoir été de nature à être forcément jugé digne d'être mentionné. « Nous savons assez, écrit Paul Harsin, que des événements considérés par nous comme importants, mais ayant un caractère plutôt permanent qu'accidentel (comme par exemple l'état social de la classe ouvrière à de certaines époques), peuvent très bien ne pas avoir retenu l'attention des annalistes d'autrefois. Les chroniques médiévales taisent ainsi un certain nombre de faits notables qui caractériseraient la société civile d'alors, mais que l'optique des clercs n'a point jugé utile de retenir »<sup>33</sup>. En outre, l'autorité officielle peut empêcher de divulguer certains faits bien connus des contemporains, par exemple, les plaintes des classes inférieures et les abus des fonctionnaires. On ne peut donc déduire du silence des documents que tout allait alors pour le mieux dans le meilleur des mondes ! Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos soulignent que l'argument *a silentio* n'est probant que dans deux cas :

« 1) l'auteur du document où le fait n'est pas mentionné voulait systématiquement noter tous les faits de cette espèce et devait les connaître tous (Tacite cherchait à énumérer tous les peuples de la Germanie; la *Notitia dignitatum* indiquait toutes les provinces de l'Empire; l'absence, sur ces listes, d'un peuple ou d'une province prouve qu'ils n'existaient pas alors) ;

2) le fait, s'il eût existé, s'imposait à l'imagination de l'auteur de façon à entrer forcément dans ses conceptions (S'il y avait eu des assemblées régulières du peuple franc, Grégoire de Tours n'aurait pu concevoir et décrire la vie des rois francs sans en parler) »<sup>34</sup>.

<sup>33</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 121.

<sup>34</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, pp. 221-222.



Le raisonnement positif est soit basé sur une relation constante — argument par conjecture — soit sur une analogie — argument par analogie.

L'argument *par conjoncture* consiste à déduire de l'existence d'un fait établi par les documents l'existence d'un autre fait dont nous n'avons aucune trace parce qu'il existe un rapport rigoureux et constant entre les deux faits (par exemple, la relation de cause à effet). Toutefois, l'argument par conjecture ne peut être valable que dans le cadre d'un même système social délimité dans le temps. L'argument par conjecture a un caractère de certitude — si la relation invoquée est nécessaire — ou de probabilité — si elle ne l'est pas à coup sûr. « Ce caractère de probabilité, remarque R. Rezsóhazy, peut être réduit pour tendre vers la certitude en organisant plusieurs jeux de conjecture dont le faisceau convergent est dirigé vers le fait inconnu. Le professeur L. Genicot dans son cours de critique historique donne à cet égard un exemple de l'époque des invasions germaniques. Aucun document n'atteste que des Saxons aient habité les régions du littoral belge; nous pouvons pourtant affirmer ce fait grâce à deux conjectures convergentes. Premièrement, les noms de lieux sont saxons. Il y a une relation logique entre le nom de lieu et les habitants; or les noms de lieux sont saxons; donc les habitants sont saxons aussi. Après ce raisonnement, nous trouvons probable que les Saxons aient habité le littoral. Ce n'est pas encore certain, car il est possible que les Saxons ne se soient pas fixés. Pirates, ils pouvaient conquérir quelques villages, sans peupler réellement la région. Pour fonder notre certitude, nous développons un second argument par conjecture : les vestiges de maisons trouvés reflètent les conceptions architecturales des Saxons. Il y a une relation logique entre les conceptions architecturales des maisons et leurs habitants; or la conception est saxonne; donc les habitants sont saxons aussi. Ce raisonnement peut nous faire admettre l'existence d'un peuplement saxon permanent, car la construction de maison est un signe de permanence »<sup>35</sup>.

L'argument *par analogie* consiste à compléter un fait mal établi en empruntant à un fait analogue, mieux connu, certains éléments qui lui manquent. En général, l'argument par analogie ne conduira pas à une certitude, mais simplement à une probabilité plus ou moins grande.

En effet, il repose sur un lien établi hors du temps dans un contexte social dont la dimension semble offrir une grande ressemblance avec le contexte social sur lequel on effectue la comparaison. Mais l'analogie de deux situations est rarement complète. Toutefois, en faisant abstraction des circonstances de temps et de lieu, on pourra étudier certains proces-

<sup>35</sup> R. REZSOHAZY, *Théorie et critique des faits sociaux*, pp. 144 et suiv.

sus économiques ou institutionnels mal connus en se basant sur des processus analogues solidement étayés. On aboutira ainsi à des généralisations comme, par exemple, les théories sur l'origine des villes ou sur la formation du capitalisme.

Enfin, pour établir la seule interprétation concevable des faits établis, l'historien devra souvent recourir à l'hypothèse. Il importe, toutefois, d'être très prudent en ce domaine. Il est des cas où, faute de jalons sûrs, l'hypothèse historique devient illégitime et gratuite. On tombe alors dans le roman. Dans une remarquable contribution intitulée *La formation de la frontière linguistique en Belgique ou de la légitimité de l'hypothèse historique*, dans *Collection Latomus*, vol. XLI (Bruxelles, 1959), Jean Stengers insiste sur l'étonnante variation des opinions concernant la frontière linguistique en Belgique. Celle-ci part de Boulogne, s'oriente suivant un axe est-ouest et passe à Mouscron, à Renaix, à Enghien, au sud de Bruxelles, à Landen, au sud de Maastricht, puis à Aubel où elle prend la direction nord-sud pour gagner Malmédy, Martelange et Arlon. Ce tracé linéaire bizarre, qui sépare l'aire germanique et l'aire romane, ne correspond dans son ensemble à aucune limite politique ou géographique naturelle. Les historiens vont chercher à expliquer la formation de cette frontière linguistique. Pour G. Kurth, c'est la fameuse Forêt Charbonnière, barrière naturelle impénétrable, qui a provoqué l'arrêt de la colonisation franque et qui est donc à l'origine de la limite des langues. Comme il s'avère par la suite que la Forêt Charbonnière, percée de routes, habitée et défrichée dès la préhistoire, est orientée selon un axe nord-sud, G. Des Marez, reprenant en partie une ancienne théorie de A. Wauters, préfère supposer que le *limes belgicus*, système de fortifications et de postes de garde édifié à la fin de l'occupation romaine au nord de la route Bavai-Cologne, a fait obstacle à l'avance franque. Selon lui, celle-ci ne se serait pas opérée en une fois, mais par étapes. Des historiens allemands, F. Steinbach et F. Petri appliquent cette dernière opinion à l'ensemble du problème et considèrent que la germanisation s'est étendue profondément en France au nord de la Loire; selon eux les parlers germaniques n'ont commencé à reculer devant les parlers romans qu'à partir du VIII<sup>e</sup> siècle. Comme l'existence du *limes belgicus* reste hautement problématique, Jan Dhondt, après avoir fait le relevé des villas romaines et des « cimetières francs », tente d'expliquer la frontière linguistique par la présence dans le Sud de la Belgique actuelle d'une population gallo-romaine très dense qui aurait absorbé les Francs Saliens tandis que l'inverse se serait produit dans le Nord du pays. En conséquence, la densité préexistante du peuplement gallo-romain aurait été déterminante. La zone mixte germano-romane de profondeur variable se serait ainsi progressivement résorbée pour se transformer en une frontière linguistique linéaire. Ch. Verlinden pense que la région flamande n'a pas été

peuplée par les Francs Saliens qui se sont installés à Tournai et à Cambrai, points de départ de leur marche vers la Seine et la Loire. Il estime donc qu'on ne peut distinguer des régions à peuplement salien dense ou dilué et croit que la frontière linguistique est l'œuvre des Francs Ripuaires originaires des bords du Rhin moyen et installés sur le territoire belge à partir du VI<sup>e</sup> siècle. D'après l'historien gantois, la croissance du groupe germanique aurait été très lente et la frontière linguistique, résultat d'une évolution séculaire, ne se serait fixée définitivement qu'avec la forte poussée démographique du XV<sup>e</sup> siècle. Toutes ces hypothèses ont été successivement reprises par les manuels scolaires et généralement présentées aux écoliers belges comme un fait acquis.

En réalité, d'après Jean Stengers, les textes historiques nous apprennent que la romanisation s'est exercée en Belgique sur des populations de langue celtique où se trouvaient très probablement au premier siècle de notre ère des éléments germaniques dont nous sommes incapables d'évaluer l'importance. A l'époque des grandes invasions, la seule réalité saisissable de l'histoire est l'apparition dans nos régions des Francs que nous devons considérer dans leur ensemble sans nous attarder à la distinction arbitraire et erronée de Saliens et Ripuaires. Nous savons qu'en 358 l'empereur Julien autorise les Francs « que l'on a l'habitude d'appeler Saliens » à s'établir près d'un lieu appelé *Toxandria* situé entre Tongres et le Rhin. *Du milieu du IV<sup>e</sup> siècle au milieu du V<sup>e</sup> siècle, il y a un vide complet dans notre documentation.* Ensuite, nous retrouvons des sources écrites qui nous permettent d'apprécier les progrès réalisés par les Francs. Au milieu du V<sup>e</sup> siècle, leur présence est attestée dans les plaines du Nord de la France. Mais aucun texte ne qualifie ces Francs de Saliens ! La plupart des historiens ont considéré les Francs de Clovis comme des Saliens parce que le texte essentiel de leur droit coutumier était la loi salique. Mais rien ne prouve que cette *lex salica* soit restée l'apanage des Saliens !

En ce qui concerne les données archéologiques, on a retrouvé jusqu'ici une demi-douzaine de fortins près de la route Bavai-Cologne, mais on ignore s'il existait un véritable *limes*. S'il y en a eu un, rien ne permet de penser qu'il ait été encore utilisé après le milieu du IV<sup>e</sup> siècle. Quant aux fameux « cimetières francs », ce sont plus exactement des cimetières datant de l'époque franque où se trouvent à la fois des tombes de Gallo-Romains et de Francs. Ce critère est donc insuffisant pour apprécier l'étendue du peuplement franc. De plus, rien ne permet d'affirmer que dans les endroits où l'on n'a pas découvert de tombes, la population était clairsemée. En effet, seul le mobilier funéraire permet l'identification d'une sépulture. Comme à certaines époques, les tombes ne contenaient pas de mobilier funéraire, elles ne sont pas identifiables !

Les données linguistiques et toponymiques, enfin, n'autorisent aucune déduction valable concernant l'évolution des faits démographiques.

En résumé, le *limes belgicus* est une pure vue de l'esprit. En ce qui concerne les chiffres et densités de population à cette époque, comme en ce qui concerne le rythme de déplacement des Francs à travers la Belgique, notre ignorance est totale. Dans ces conditions, la carence de nos sources ne permet aucune hypothèse. Il faut, comme le souligne justement Jean Stengers, avouer notre impuissance. Pour obtenir un récit « cohérent », par « horreur du vide » en quelque sorte, les historiens ont été trop souvent tentés de procéder par généralisations en dissimulant sous de vagues généralités des lacunes s'étendant parfois sur plusieurs siècles. Or, pour les périodes anciennes, les rares textes que nous possédons sont souvent sans solution de continuité. Il est légitime de les situer dans le temps et dans l'espace, mais il est illégitime de les rapprocher en un tout cohérent. Sacrifions résolument les connaissances douteuses et contentons-nous de la réalité qui nous révèle çà et là des faits isolés séparés par d'immenses lacunes. Le procès-verbal de carence, malgré son aspect négatif, offre l'avantage de respecter la vérité historique.

La pénétrante étude de Jean Stengers n'a, cependant, pas mis fin au débat. M. Gysseling a repris l'ensemble de la question en se fondant principalement sur la toponymie et la linguistique. Selon lui, toutes les populations qui habitaient le territoire de l'ancienne Belgique étaient en grande partie germanisées au milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Les quatre siècles de romanisation n'auraient pas fait disparaître complètement l'impact germanique. Après les invasions du V<sup>e</sup> siècle, tout le Nord de la Gaule aurait constitué un territoire linguistiquement mixte. Entre le VI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, les parlers romans auraient progressé dans la région située entre la Mer du Nord et le Brabant jusqu'à la frontière linguistique actuelle. L'importance des sièges épiscopaux — comme Arras et Tournai — expliquerait en grande partie le recul des parlers germaniques. A l'est, le domaine roman aurait reculé aux environs de Saint-Trond et dans la vallée de la Moselle. Toutefois, la cité épiscopale de Liège aurait constitué un véritable bastion latino-roman. Les terres septentrionales, enfin, auraient été colonisées au cours des siècles par diverses populations germaniques venues du Nord de l'Allemagne ou débarquées par mer dans la zone côtière.

A. Joris, tout en reconnaissant que la documentation relative aux origines de la frontière linguistique est fort pauvre et difficile à interpréter, se refuse lui aussi à un aveu d'impuissance. Il estime que la théorie de M. Gysseling — en dépit de certaines outrances — dissocie habilement la notion de peuplement de celle d'invasion et écarte l'idée simpliste d'une frontière linéaire établie d'un seul coup. « Bref, elle

souligne qu'il s'agit avant tout d'un phénomène de peuplement et que la frontière linguistique est en définitive autant l'œuvre des hommes que de celle des siècles »<sup>36</sup>.

On voit que toute construction historique comporte un élément subjectif important. Les documents utilisés par l'historien n'ont pas été élaborés aux fins de lui servir. Il faut, par exemple, toujours interpréter une lettre en fonction des relations entre son auteur et son destinataire. « L'auteur d'une lettre du XIV<sup>e</sup> siècle n'a point cherché en l'écrivant à apporter un témoignage à l'érudit du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'est exprimé d'une certaine manière qui pouvait être très claire pour celui auquel la lettre était destinée, mais qui peut aussi constituer une énigme pour l'historien d'aujourd'hui. L'utilisation d'une telle lettre sera à présent partiellement subjective et les conclusions que nous croyons pouvoir en tirer n'étaient peut-être pas impliquées dans les intentions de l'auteur »<sup>37</sup>.

D'autre part, l'ensemble des faits historiques connus par un historien ne peut prendre place dans son récit. Il devra donc sacrifier certains faits accessoires, dégager les lignes générales et se borner aux faits essentiels s'il veut éviter d'être incompréhensible. « Supposons, à titre d'exemple avec Rudolf Rezsöhazi, que nous ayons à étudier le personnage de Ghandi et son rôle dans la conquête de l'indépendance indienne. Il s'agit d'un ensemble de faits uniques. Si nous constatons que Ghandi a pris trois repas par jour, nous avons découvert un fait commun qui est sans aucun lien avec l'évolution de l'histoire. Mais si nous constatons qu'il a fait la grève de la faim, qu'il a influencé ainsi l'attitude des Anglais et qu'il a contribué à l'éveil politique de ses concitoyens, nous avons découvert un fait nouveau à signification historique »<sup>38</sup>.

Le choix opéré par l'historien sera forcément subjectif. Deux historiens ne parviendront pas à accorder à tous les éléments d'un récit historique le même coefficient d'importance. Paul Valéry affirme justement que « l'histoire est inséparable de l'historien ». Le pouvoir de reconstruction de l'historien, est, en effet, toujours purement personnel : son imagination est le moteur de la recherche. « Anatole France écrit quelque part : « Comment l'historien juge-t-il qu'un fait est notable ou non ? Il en juge arbitrairement, selon son goût et son caractère, à son idée, en

<sup>36</sup> A. JORIS, « Un temps de mutations (V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles), dans *Histoire de la Wallonie* publiée sous la direction de L. GENICOT, Toulouse, 1973, p. 90. Cfr aussi A. JORIS, *Du V<sup>e</sup> au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. A la lisière de deux mondes*, dans « *Études d'Histoire Wallonne* » publiées par la Commission Historique de la Fondation Charles Plisnier, IV, Bruxelles, 1967, pp. 6 et suiv.

<sup>37</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 122.

<sup>38</sup> R. REZSOHAZY, *op. cit.*, p. 154.

artiste enfin »<sup>39</sup>. Il y a quelques exagérations dans cette manière de voir. Mais on doit admettre que la part d'appréciation personnelle est grande. Aucun historien n'écrira de la même façon le récit des mêmes événements, quoique ceux-ci aient été établis avec la même rigueur. L'art joue donc un rôle important : vouloir l'éliminer serait vain. Il faut signaler toutefois, que, pour bien des phénomènes historiques, l'accord règne entre les érudits sur les aspects primordiaux et c'est à cette condition qu'a pu se constituer l'histoire comparative, dont les conclusions sont généralement retenues »<sup>40</sup>.

### 3. L'explication des faits

L'histoire doit s'élever au-dessus de la constatation et de la description des faits pour s'efforcer avec impartialité de les rattacher à d'autres faits, d'en spécifier la nature, c'est-à-dire de les expliquer par leurs *causes* et par leurs *conséquences*. En effet, comme le dit H.-I. Marrou, « il n'importe pas moins à la compréhension plénière d'un élément du passé d'établir de quoi il a pu être la cause que de savoir de quelle cause il est issu »<sup>41</sup>.

L'explication d'un fait simple renvoie toujours à un fait complexe; les dimensions embrassées deviennent toujours plus vastes; en suivant l'ordre de la succession, l'historien remonte dans le temps et explore des paliers de l'histoire de plus en plus profonds.

« C'est grâce aux schémas argumentatifs constitués par des liaisons de coexistence et de succession, qui sont des structures rhétoriques fondamentales, comme l'affirme Chaïm Perelman, que l'historien rendra son récit intelligible. C'est grâce à l'utilisation de ces structures, en les adaptant aux opinions de l'auditoire qu'il s'agit de convaincre, en utilisant au mieux l'ensemble des sources disponibles, que l'historien rendra son récit acceptable. C'est, pour conclure, grâce aux techniques mises en évidence par la nouvelle rhétorique — théorie de l'argumentation — adaptées chaque fois aux besoins de l'historien, que celui-ci pourra organiser son récit et donner un sens à l'histoire »<sup>42</sup>.

<sup>39</sup> A. FRANCE, *Le crime de Sylvestre Bonnard* (Paris, 1895), pp. 310-312, qui termine son jugement sur l'histoire par cette conclusion : « L'histoire n'est pas une science, c'est un art et on n'y réussit que par l'imagination ».

<sup>40</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, pp. 123-124.

<sup>41</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 178.

<sup>42</sup> CH. PERELMAN, « Sens de l'histoire et nouvelle rhétorique », pp. 93-94.

En pratique, la relation causale se révèle difficilement utilisable par la connaissance historique. Lorsque l'enquête historique se rapproche de l'enquête judiciaire, la notion de cause a vraiment du sens. Mais un tel cas est rare dans une véritable recherche historique, « car, comme le souligne H.-I. Marrou, ce qui importera, le plus souvent, c'est moins l'identification du meurtrier que la reconstitution du système de valeurs dont cet homme se montre l'agent : motifs ou mobiles, — conscients ou inconscients, — occasionnels ou profonds... La « cause » historique de la mort de César ne réside pas à proprement parler dans la personne même des conjurés rassemblés autour de Brutus et Cassius, mais dans l'opposition de l'aristocratie sénatoriale à la politique monarchique de César, combinée avec les ressentiments particuliers ou les motifs de vengeance que chacun des conjurés pouvait de son côté nourrir à l'égard du dictateur »<sup>48</sup>.

Remarquons que l'histoire contemporaine la plus récente n'est jamais entièrement comprise par les historiens qui, vu le manque de perspective, ne peuvent encore percevoir toutes les conséquences d'un événement qui vient de se produire. De nouveaux effets viennent transformer la signification du passé : des conséquences considérées jadis comme essentielles deviennent aujourd'hui secondaires. En 1920, on estime que le premier conflit mondial a eu comme principale conséquence la création de la Société des Nations; en 1940, après l'échec de cette dernière, l'effet principal de la première guerre mondiale paraît être l'apparition des régimes totalitaires en Italie et en Allemagne; en 1960, après la disparition de ceux-ci, le résultat essentiel du premier conflit mondial paraît être la naissance de l'U.R.S.S.

Dans la recherche des « causes », l'historien doit d'abord discerner la différence entre la *cause* et le *prétexte*. « Demandons au premier venu, quelque peu au courant de son histoire contemporaine, quelle a été la cause de la grande guerre ? Il est à peu près certain qu'il nous répondra que c'est l'assassinat, à Sarajevo, de l'archiduc héritier de la monarchie austro hongroise par le Serbe Prinzip, en juin 1914. La naïveté serait égale, si nous affirmions que l'enthousiasme belliqueux provoqué par la représentation de la *Muette de Portici* au théâtre de la Monnaie à Bruxelles, le 25 août 1830, a été la cause de la Révolution belge de 1830. On fera observer cependant que ces deux événements ont entraîné une série de répercussions immédiates et que la veille du jour où ils se sont produits, rien ne permettait de croire à une semblable tournure des choses. Mais, pour qualifier de causes de semblables événements, il faudrait pouvoir établir non seulement qu'ils sont réellement et nécessairement *détermi-*

<sup>48</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, pp. 178-179.

nants, mais encore qu'ils *suffisent* à eux seuls à expliquer le cours de l'histoire de ces temps »<sup>44</sup>. Ce n'est évidemment pas ici le cas et le prétexte n'est en fait qu'une cause occasionnelle.

Il faut opérer également une distinction entre *causes lointaines* (conditions d'ordre général qui créent la probabilité d'un certain climat ou qui prédisposent à l'apparition du phénomène examiné) et *causes directes* (effets décisifs déterminés à un certain moment par des faits d'ordre particulier). Si nous reprenons l'exemple de la première guerre mondiale (1914-1918), les principales causes de ce conflit sont les suivantes :

« 1) *causes lointaines* :

- a) la rivalité économique et navale de l'Allemagne et de l'Angleterre;
- b) l'hégémonie militaire de l'Allemagne;
- c) les agissements des *pangermanistes* qui exigent un immense « espace vital », de la *Mittel Europa* au Caucase, ainsi qu'une politique plus vaste en Afrique Centrale (*Mittel Afrika*); « *Deutschland über alles* »;
- d) la politique des « revanchards » français qui exigent le retour de l'Alsace-Lorraine et surtout le souci du gouvernement français de conserver l'alliance russe;
- e) les visées russes sur les « Détroits ».

2) *causes directes* :

- a) la politique agressive de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans;
- b) la rupture de l'équilibre européen dans les Balkans depuis 1913;
- c) le qui-vive intolérable de la paix armée;
- d) le désir des milieux allemands et autrichiens d'en finir par « une épreuve de force » (*Kraftprobe*), sous forme de guerre préventive;
- e) l'assassinat de l'archiduc héritier de la monarchie, François Ferdinand, et de son épouse, par de jeunes fanatiques panserbes, à Sarajevo, en Bosnie, le 28 juin 1914 »<sup>45</sup>.

<sup>44</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, pp. 126-127.

<sup>45</sup> F. VAN KALKEN et P. SALMON, *Précis d'Histoire Générale*, livre IV, *Temps contemporains (1848-1959)*. *Synthèse d'Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1960, pp. 79-80.



Si nous prenons maintenant l'exemple de la seconde guerre mondiale (1939-1945), nous pouvons dresser le schéma suivant :

« 1) *causes lointaines* :

- a) la rupture de l'équilibre dans les Balkans depuis 1919 (démembrement de l'Autriche-Hongrie) ;
- b) la faillite de la S.D.N., due surtout à l'incapacité de la France et de l'Angleterre qui répugnèrent à employer la force au moment où c'était nécessaire (agression du Japon contre la Chine en 1931 ; réarmement de l'Allemagne en 1934 ; conquête de l'Ethiopie par l'Italie en 1935 ; remilitarisation de la Rhénanie en 1936). L'échec de la S.D.N. révèle le déclin psychologique et moral des démocraties occidentales ;
- c) le refus des Etats vaincus d'accepter les clauses du traité de Versailles et de ses corollaires (en particulier, l'article 231 qui attribuait au peuple allemand la responsabilité de la guerre) ;
- d) le refus des Etats vainqueurs de reviser les points les plus controversés des traités de 1919 ;
- e) la division des Alliés consacrée par le retour à l'isolationnisme des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Celle-ci soupçonne la France de vouloir constituer une *symmachie militaire* en Europe ;
- f) la naissance en Italie et en Allemagne de régimes dictatoriaux qui exaltent la primauté de l'Etat au détriment de la liberté individuelle.

2) *causes directes* :

- a) les revendications de certaines minorités ethniques exploitées systématiquement par les régimes dictatoriaux ;
- b) l'adoption par le Japon d'une politique impérialiste pour remédier à ses graves difficultés économiques (1931) ;
- c) la politique de conquêtes et les ambitions démesurées de l'Allemagne et de l'Italie qui exigent pour leurs populations croissantes un *espace vital* au détriment de leurs voisins ;
- d) l'attitude passive et hésitante de la France et de l'Angleterre devant les coups de force de l'Allemagne et de l'Italie ;
- e) le rapprochement de l'U.R.S.S., déçue par l'accord de Munich et heureuse de saisir l'occasion de reconquérir les territoires

perdus en 1918 avec l'Allemagne (1939) »<sup>46</sup>.

Marc Bloch remarque qu'il ne faut pas donner une valeur absolue à un classement hiérarchique des causes qui n'est qu'une simple commodité de l'esprit. « La réalité nous présente une quantité presque infinie de lignes de force qui, toutes, convergent vers un même phénomène. Le choix que nous faisons parmi elles peut bien se fonder sur des caractères, en pratique, très dignes d'attention ; ce n'est jamais qu'un choix. Il y a, notamment, beaucoup d'arbitraire dans l'idée d'une cause par excellence, opposée aux simples « conditions ». Simiand lui-même, si épris de rigueur et qui avait d'abord tenté (vainement, je crois) des définitions plus strictes, semble avoir fini par reconnaître le caractère tout relatif de cette distinction. « Une épidémie, écrit-il, aura comme cause, pour le médecin, la propagation d'un microbe et, comme conditions, la malpropreté, la mauvaise santé, engendrées par le paupérisme ; pour le sociologue et le philanthrope, le paupérisme sera la cause et les facteurs biologiques la condition ». C'est admettre, de bonne foi, la subordination de la perspective à l'angle propre de l'enquête »<sup>47</sup>. La distinction entre conditions et causes s'avère donc inutile.

Le monisme de la cause est à bannir dans l'explication historique car il aboutirait à un pur jugement de valeur. Les causes en histoire sont multiples et complexes : lointaines ou directes, il faut se garder d'y faire un choix subjectif mais s'efforcer objectivement de retenir toutes celles que l'on peut arriver à découvrir. Ce choix — lié aux intérêts et aux besoins de la recherche entreprise, ainsi qu'à la personnalité même de l'historien — sera, en effet, forcément subjectif.

« Même l'historien le plus soucieux d'objectivité considère comme cause ce qui lui semble plausible selon l'époque où il vit, son milieu, sa classe (dont il partage souvent inconsciemment les préjugés), sa personnalité intellectuelle, etc. Or, il est évident qu'un événement est ordinairement conditionné par un très grand nombre de facteurs, dont une partie seulement figure directement ou implicitement dans les sources disponibles. Il n'est pas exclu que ce soit précisément le facteur apparemment le moins important, s'ajoutant aux autres, qui a déclenché le changement ayant conduit au résultat connu. Sans compter que chaque élément fait partie d'un ou de plusieurs enchaînements et qu'il réunit donc à la fois des parts de « cause » et des parts d'effet »<sup>48</sup>.

<sup>46</sup> F. VAN KALKEN et P. SALMON, *op. cit.*, pp. 113-114.

<sup>47</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, pp. 100-101.

<sup>48</sup> J. CRAEYBECKX, « La notion „importance" à la lumière de l'histoire moderne », dans *Raisonnement et démarches de l'historien*, Etudes publiées par Ch. PERELMAN, dans « Travaux du Centre national de Recherches de logique », Bruxelles, 1963, p. 67.

L'explication causale, qui se limite toujours à une partie des antécédents d'un événement, n'est jamais intégrale et possède nécessairement un caractère probabiliste.

Les faits historiques sont, par leur nature même, des faits psychologiques qui trouvent leurs antécédents nécessaires dans d'autres faits psychologiques. La compréhension par l'historien des motivations des actions humaines introduit fatalement dans l'explication historique un élément important de subjectivité. « Sans doute, les destinées humaines s'insèrent dans le monde physique et en subissent le poids. Là même, pourtant, où l'intrusion de ces forces extérieures semble la plus brutale, leur action ne s'exerce qu'orientée par l'homme et son esprit. Le virus de la Peste Noire fut la cause première du dépeuplement de l'Europe. Mais l'épidémie ne se propagea si rapidement qu'en raison de certaines conditions sociales — donc, dans leur nature profonde, mentales, — et ses effets moraux s'expliquent seulement par les prédispositions particulières de la sensibilité collective »<sup>49</sup>.

Toute la trame de l'histoire est donc constituée par des actes humains. Des millions de vies humaines s'entrecroisent, se heurtent et s'associent sans cesse. Mais certains événements paraissent provoqués par le facteur individuel et d'autres événements par le facteur collectif. Le facteur individuel nous donne la part de liberté et de contingence — ce qui ne peut pas être prévu avant d'arriver et ce qui résiste ensuite à une explication complète — renfermée dans les faits historiques<sup>50</sup>; le facteur collectif nous donne la part de déterminisme et de nécessité qu'ils contiennent.

On constate que la plupart des événements historiques importants échappent à l'action des individus et témoignent nettement d'un caractère collectif (exemples : la colonisation grecque des VIII<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles avant J.C. ; l'apparition des villes dans l'Europe médiévale des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ; la Renaissance européenne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle ; la Révolution française de 1789 ; les mouvements révolutionnaires européens de 1830 et de 1848 ; la révolution russe de 1917 ; etc.). Les forces sociales régissent l'histoire institutionnelle, économique, culturelle et religieuse.

Certains érudits appartenant à l'école historique allemande du XIX<sup>e</sup> siècle ont eu tendance à dénier toute importance aux facteurs individuels

<sup>49</sup> M. BLOCH, *op. cit.*, p. 101.

<sup>50</sup> Cfr P. LACOMBE, *De l'histoire considérée comme science*, 2<sup>me</sup> édition, Paris, 1930, p. 256 : Les hommes sont « largement le jouet de tout ce que peuvent produire le lieu et le milieu d'origine, la naissance, la fortune patrimoniale, les parents, les amis, les connaissances, les patrons, la femme, les enfants, la plupart des maladies, et presque tout le chapitre des accidents ».

— pure « agitation de surface » : à un homme disparu s'en substitue un autre — et à mettre l'accent sur le rôle des groupes sociaux pour dégager les lignes générales de l'évolution historique des peuples (par exemple : la théorie du *Volksgeist* ou « esprit du peuple » de Hegel qui marque profondément l'œuvre de Karl Lamprecht). Ils considéraient que les sentiments des masses sont les forces primordiales de l'histoire et aboutissaient ainsi à un *déterminisme historique* des facteurs collectifs <sup>51</sup>.

A l'encontre de cette théorie, il faut souligner que certaines personnalités exceptionnelles, les « figures de proue » suivant l'expression chère à René Grousset, « les hommes qui font l'Histoire » (*Menschen die Geschichte machen*) suivant le titre d'une fameuse collection allemande, dominent les masses anonymes <sup>52</sup>, réveillent la conscience des intérêts collectifs, calculent avec exactitude les intentions de leurs adversaires, choisissent entre des décisions diverses et modifient le cours de l'histoire en y exerçant une influence personnelle décisive (Alexandre le Grand, Hannibal, Jules César, Mahomet, Charlemagne, Gengis Khan, Richelieu, Napoléon I<sup>er</sup>, Bismarck, Lénine, Hitler, Mao Tsé-toung, etc.). Il faut, toutefois, se garder de cristalliser en quelque sorte le personnage historique dans son rôle et voir aussi l'envers du décor. « Le grand homme a été un individu comme les autres dans la plus grande partie de son existence. Chacune de ses décisions a été prise dans des circonstances précises où l'on décèle aisément l'influence de motifs personnels » <sup>53</sup>.

« La mentalité d'un individu historique, fût-ce un grand homme, comme le souligne Jacques Le Goff, est justement ce qu'il a de commun avec d'autres hommes de son temps. Voyez Charles V de France. Tous les historiens le louent pour son sens de l'économie, de l'administration, de l'Etat. C'est le roi Sage, lecteur d'Aristote, qui reconstitue les finances du royaume, fait aux Anglais une guerre d'usure qui ménage ses deniers, calcule au plus juste. En 1380, sur son lit de mort, il abolit une partie des impôts, les *fouages* <sup>54</sup>. Et les historiens de s'interroger, de chercher derrière le geste déconcertant du roi soit une pensée politique difficile à déceler, soit un moment d'aberration d'un homme à l'esprit déjà égaré. Et pourquoi pas tout simplement ce que l'on crut, ce que l'on croyait au XIV<sup>e</sup> siècle, le roi qui a peur de la mort et ne veut pas paraître au

<sup>51</sup> On retrouve aujourd'hui cette idée chez les marxistes-léninistes de gauche. « Le peuple, écrit Mao Tsé-toung, le peuple seul, est la force motrice, le créateur de l'histoire universelle » (*Du gouvernement de coalition*, 24 avril 1945).

<sup>52</sup> Cfr G. LE BRAS, cité par L. FEBVRE, *Pour une Histoire à part entière*, p. 836 : « L'histoire est l'œuvre de milliards d'hommes. Elle ne retient les noms que de quelques milliers ».

<sup>53</sup> R. ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, p. 280.

<sup>54</sup> Le *fouage* est une taxe extraordinaire sur le revenu payable par feu ou foyer.

jugement chargé de la détestation de ses sujets ? Le roi qui, au dernier moment, laisse sa mentalité prendre le dessus sur sa politique, la croyance commune l'emporter sur une idéologie politique personnelle ? »<sup>55</sup>.

Georges Smets avait coutume de dire : « On a dit que les grands hommes font l'histoire; il faut ajouter inversement que l'histoire fait les grands hommes »<sup>56</sup>. Mais le personnage historique est déterminé dans sa création par les forces profondes de son milieu social. Celles-ci ne lui laissent, le plus souvent, qu'une marge étroite d'action. Le grand homme croit diriger la plupart des événements sans s'apercevoir qu'il n'en est pas maître. Il agit, en effet, toujours en tenant compte de la psychologie collective des masses.

« Je rappellerai à M. Maurice Duverger, écrit François Mauriac, une vérité qui est presque une lapalissade : même quand on s'appelle Charles de Gaulle, on ne change pas les autres. Qui a jamais changé les autres ? Le pouvoir que nous paraissions détenir sur certains esprits n'est au fond que le signe d'une connivence : les hommes cèdent à ce qui va dans le sens de ce qu'ils désirent »<sup>57</sup>.

Le grand homme n'est donc jamais l'auteur responsable d'une œuvre historique. « C'est comme le souligne Lucien Febvre, un ferment qui fait lever la pâte humaine »<sup>58</sup>. En outre, les masses acceptent ou rejettent l'œuvre d'un individu créateur; elles prônent, négligent ou déforment ses idées. On doit donc opérer avec prudence et se garder de ramener un ensemble de faits complexes caractérisant une époque à une grande personnalité (on fausse la réalité historique en ramenant la première croisade à Godefroid de Bouillon, la réforme protestante à Luther, la révocation de l'Edit de Nantes à Louis XIV ou la révolution russe à Lénine).

Attardons-nous un moment sur la révocation de l'Edit de Nantes signée par Louis XIV le 18 octobre 1685. On a cherché à expliquer cet acte par : 1) les idées communément admises, à l'époque, que « les sujets doivent suivre la religion de leur souverain » et que « l'unité religieuse est la condition essentielle de l'unité politique » ; 2) le caractère absolu-

<sup>55</sup> J. LE GOFF, *Les mentalités. Une histoire ambiguë*, dans *Faire de l'histoire*, sous la direction de J. LE GOFF et P. NORA, t. III, *Nouveaux objets*, Paris, 1974, p. 78.

<sup>56</sup> Cité par H. JANNE, *Le système social*, p. 253.

<sup>57</sup> F. MAURIAU, *Le nouveau bloc-notes (1958-1960)*, dans « Les Chefs-d'Œuvre de François Mauriac », t. XX, Genève, s.d., p. 314 (20 mars 1960).

<sup>58</sup> L. FEBVRE, « L'individualité en histoire : le personnage historique », dans *L'individualité*, ouvrage publié par le Centre International de Synthèse, Paris, 1933, p. 136.

tiste, orgueilleux et intolérant de Louis XIV qui le pousse, à l'automne de sa vie, sous l'influence de Madame de Maintenon, à faire, comme le note malicieusement Saint-Simon, « pénitence sur le dos d'autrui ».

Ces explications sont insuffisantes pour comprendre la révocation de l'Edit de Nantes. « Louis XIV, écrit P. Goubert, seul, enfermé dans sa majesté n'est qu'objet de littérature. Si conscient de sa responsabilité, si ferme et si résolu que soit un tel maître, il dépend de ses sujets et du monde qui l'entoure, autant que ses sujets dépendent de lui, et que ce monde porte sa marque »<sup>59</sup>. En réalité, dans sa politique religieuse contre le protestantisme, Louis XIV, loin de créer l'opinion publique, est vraiment porté par elle et contraint d'agir dans une atmosphère de chauvinisme exacerbé et même de véritable guerre civile. Pour la majeure partie des Français en guerre contre les Provinces-Unies, les deux millions de réformés français sont d'ardents protagonistes de la défaite du pays et en corrompent le moral. A Paris, les curés des paroisses populaires excitent l'opinion publique contre les riches hérétiques qu'ils accusent d'être responsables de la misère générale. En 1671, le temple de Charenton, où, dans la région parisienne, l'exercice du culte de la religion réformée est cantonné, est attaqué et pillé par la populace déchaînée. Dans ce climat d'intransigeance passionnée, le problème de l'affrontement des deux communautés religieuses ne peut être résolu par des moyens pacifiques. En conséquence, entre 1679 et 1685, une impressionnante série d'actes royaux enlève progressivement à la communauté protestante toute possibilité de célébrer publiquement le culte et de pratiquer un métier ou un emploi publics. En outre, depuis 1680, on lui impose le logement des gens de guerre : on accule ainsi les huguenots à la torture et à la ruine ou à l'abjuration.

En octobre 1685, la révocation de l'Edit de Nantes est accueillie dans un immense enthousiasme par la grande majorité des Français. Le temple de Charenton est immédiatement démoli : ses ruines sont remises aux Nouvelles Catholiques. Le cimetière des huguenots est désormais interdit et confié au même ordre. Les protestants enterrent alors leurs morts dans la plaine de Grenelle. Mais la haine religieuse reste si forte qu'en décembre 1685 des catholiques déterrent la nuit, à la lueur des torches, les cadavres ensevelis la veille !

« Remarquons de plus que les personnages historiques apparaissent d'autant plus nombreux que l'on remonte au cours des âges, c'est-à-dire au fur et à mesure que l'on a moins de renseignements sur eux. Très fréquent dans l'antiquité, le personnage historique est plutôt rare dans la période contemporaine. C'est simplement parce que, pour les périodes

<sup>59</sup> P. GOUBERT, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, 1966, pp. 9 et suiv.

reculées, nous lui prêtons assez gratuitement un grand rôle, faute de pouvoir discerner tous les acteurs et toutes les causes qui s'y manifestent. C'est encore un procédé commode, mais ce n'est qu'un procédé. De nos jours, l'abondance des informations nous oblige à refuser d'accorder une importance de premier plan à des individualités dont nous voyons trop bien le rôle de figurants. Ce n'est qu'après un certain temps qu'on se risquera à élever un individu au rang de personnage historique, mais ce sera aussi après avoir négligé ou relégué à l'arrière-plan des facteurs de son succès <sup>60</sup>.

Une personnalité créatrice, ayant le goût de l'action, joue en somme le rôle d'une cause directe : elle ne peut donc expliquer à elle seule le cours des événements, mais, si elle s'inscrit dans une réalité sociale préexistante, elle peut provoquer une transformation radicale génératrice de nombreux effets. « Retiré de son temps, de son milieu, de toutes les contingences qui lui permettent de jouer son rôle, le personnage historique ne serait rien. Venu à son heure, appelé par les circonstances, trouvant le terrain singulièrement préparé, il pourra employer ses qualités personnelles au service d'une cause qu'il incarnera. Mais il a besoin de concours divers et surtout de celui de l'opinion publique, sans lesquels il ne ferait que s'agiter dans le vide. Les causes profondes qui lui permettent d'agir ne résident donc pas dans la puissance de sa personnalité, mais dans l'évolution historique elle-même » <sup>61</sup>.

Il faut également objecter au déterminisme historique l'importance du hasard en histoire. Le hasard est l'arrivée d'un fait fortuit qui s'oppose aux liaisons nécessaires des phénomènes et qui bouleverse la suite des événements prévisibles. D'aucuns le considèrent comme une cause transcendante et l'appellent « *Destin* », « *Fortune* » ou « *Providence* ». Celle-ci dirigerait tous les événements de l'histoire vers un dessein connu de Dieu seul. Mais l'indétermination pure n'existe pas. Il n'y a pas d'événement sans cause. Le hasard paraît être *un fait non prévu issu de la combinaison de causes complexes dont l'enchaînement nous échappe et qui sont indépendantes les unes des autres*. Henri Poincaré en donne un exemple : « Un homme passe dans la rue, en allant à ses affaires ; quelqu'un qui aurait été au courant pourrait dire pour quelle raison il est parti à telle heure, pourquoi il est passé par telle rue. Sur le toit, travaille un couvreur ; l'entrepreneur, qui l'emploie, pourra, dans une certaine mesure, prévoir ce qu'il va faire. Mais l'homme ne pense pas au couvreur, ni le couvreur à l'homme ; ils semblent appartenir à des mondes complètement étrangers l'un à l'autre. Et pourtant, le couvreur, par un faux

<sup>60</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, pp. 138-139.

<sup>61</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, pp. 139-140.

mouvement, laisse tomber une tuile, qui tue l'homme; et l'on n'hésitera pas à dire que c'est là un hasard »<sup>62</sup>.

Pierre Vendryès constate « que lorsque les faits sont *liés* les uns aux autres, leurs relations sont rationnelles, mais que lorsqu'ils sont indépendants les uns des autres, leurs relations sont aléatoires »<sup>63</sup>. Prenant comme sujet d'étude l'expédition entreprise en Egypte par les Français de 1798 à 1801, Pierre Vendryès confronte les faits historiques avec les concepts probabilistes. Les protagonistes de cette expédition furent Bonaparte et Talleyrand qui mirent au point un plan d'action logique. « Le premier facteur de l'histoire, c'est l'action, en très grande partie autonome, des hommes »<sup>64</sup>. Mais la traversée de la Méditerranée par Bonaparte s'est accomplie sous le signe du hasard. Le chef de l'expédition d'Egypte « qui avait foi en son étoile, compta sur le hasard pour rendre possible le succès d'une entreprise que le manque de possibilités rendait improbable. Et, en fait, un excès de chances compensa le défaut de possibilités. Hardi jusqu'à la témérité, Bonaparte joua par surprise et gagna contre toute probabilité »<sup>65</sup>. En 1799, lors de son voyage de retour en France, il confie à nouveau sa fortune au hasard. La réussite de cette nouvelle traversée modifie le cours de l'histoire.

Si certains hasards agissent directement sur les collectivités (inondations, tremblements de terre, raz de marée, cyclones, etc.), d'autre n'agissent sur les collectivités que par l'intermédiaire des individus (variations accidentelles dues aux combinaisons de l'hérédité, mode d'action du milieu). Blaise Pascal cherche à prouver que de grands événements peuvent procéder de hasards infimes lorsqu'il écrit : « Cromwell allait ravager toute la chrétienté; la famille royale était perdue, et la sienne à jamais puissante, sans un petit grain de sable qui se mit dans son uretère. Rome même allait trembler sous lui. Mais ce petit gravier s'étant mis là, il est mort, sa famille abaissée, tout en paix, et le roi rétabli »<sup>66</sup>.

Dans le déroulement de l'histoire, c'est le hasard qui, à première vue, détermine la vacance d'un trône d'où découle la seconde Guerre de Cent ans. Mais dans ce conflit, il apparaît comme cause occasionnelle : la rivalité entre la France et l'Angleterre avait, en effet, déjà provoqué une longue suite de guerres avant l'avènement de Philippe de Valois en 1328. Par ailleurs, le hasard détermine-t-il vraiment le sort d'une bataille ? La

<sup>62</sup> H. POINCARÉ, cité par R. SÉDILLOT, *op. cit.*, p. 134.

<sup>63</sup> P. VENDRYÈS, *De la probabilité en histoire*, Paris, 1952, p. 10.

<sup>64</sup> P. VENDRYÈS, *op. cit.*, p. 65.

<sup>65</sup> P. VENDRYÈS, *op. cit.*, p. 82.

<sup>66</sup> B. PASCAL, *Pensées*, éd. Z. TOURNEUR, t. II, Paris, 1943, p. 163, N° 427. Olivier Cromwell, mourut en septembre 1658; le roi Charles II fut rétabli en mai 1660.



victoire remportée à Aboukir en 1798 par Nelson sur Brueys était-elle fatale ? Certes non. Le sort de l'escadre a dépendu en grande partie de Brueys qui est resté immobile devant Aboukir. Mais l'amiral français aurait pu prendre une meilleure position dans la baie d'Aboukir, rallier Corfou ou entrer dans le port d'Alexandrie. La victoire de Nelson, quelle qu'ait été sa probabilité, pouvait donc ne pas se réaliser <sup>67</sup>. Si le hasard joue un rôle dans le déroulement des faits historiques, il n'exclut donc pas le jeu des forces humaines individuelles et collectives. On voit néanmoins que l'histoire n'est pas intégralement intelligible <sup>68</sup>.

#### 4. L'exposé des faits

« Pour un jour de synthèse, disait Fustel de Coulanges, il faut des années d'analyse ». En ce qui concerne l'analyse, l'historien s'efforce, dans des monographies érudites, d'étudier et de reconstituer en profondeur un événement ou une série d'événements se déroulant entre deux dates déterminées et assez rapprochées. Après avoir justifié les limites de son étude, il cherche, en se basant sur une étude minutieuse des sources, sans appel important aux travaux d'autrui, à recréer le passé dans toute sa diversité et sa complexité. Comme toute affirmation doit être prouvée, il va sans dire qu'un appareil critique des références bibliographiques et des pièces justificatives avec d'éventuelles discussions de témoignages doit être fourni à l'appui du texte afin que le lecteur puisse retrouver les sources et vérifier les assertions de l'auteur. Si un point reste obscur, il faut le dire et ne pas craindre de constater l'impossibilité de savoir (le procès-verbal de carence est plus fréquent qu'on ne pourrait le croire).

Les *répertoires de faits* (par exemple, le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* par U. Chevalier), les *dictionnaires biographiques* (par exemple, en Belgique, la *Biographie Nationale* et la *Biographie Belge d'Outre-mer*), *d'histoire religieuse* (par exemple, le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* commencé sous la direction de Dom F. Cabrol et Dom H. Leclercq et terminé sous celle de H.-I. Marrou) et *d'institutions* (par exemple, *l'Histoire des institutions française du moyen âge* par F. Lot et R. Fawtier), les *encyclopédies historiques* (par

<sup>67</sup> Cfr P. VENDRYÈS, *op. cit.*, pp. 82 et suiv.

<sup>68</sup> Cfr E. CALLOT, *L'Histoire et la Géographie au point de vue sociologique*, Paris, 1957, p. 173 : « Toute explication totale et définitive de l'Histoire reste et restera longtemps une hypothèse, peut-être instructive et certainement captivante, mais incontestablement problématique ». Cfr aussi A. MALRAUX, *Les Voix du Silence*, Paris, 1951, p. 621 : « Toute tentative de rendre le passé intelligible fait de lui une évolution ou une fatalité, chargée d'espoir ou de mort pour ceux à qui cette tentative s'adresse ».

exemple, le PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*) comprennent des collections de faits prouvés avec leurs références, genre qui appartient toujours au domaine de l'analyse.

Les manuels scientifiques dressent l'inventaire des principaux événements et des grands courants d'idées dans leur état actuel et momentané; ce sont des synthèses généralement munies d'une abondante bibliographie et destinées à montrer l'ensemble des progrès réalisés ainsi qu'à fournir la base de nouvelles recherches (par exemple, *Clio. Introduction aux études historiques*, collection fondée en 1934; *Nouvelle Clio. L'Histoire et ses problèmes*, collection créée en 1963 et dirigée par Robert Boutruche et Paul Lemerle : dans chaque volume, la première partie présente les moyens de la recherche : instruments de travail, sources fondamentales, bibliographie critique; la deuxième partie donne les caractères généraux et les lignes de force de la période ou du sujet; la troisième partie ouvre des directions de recherche tout en laissant une large place aux hypothèses et aux discussions). Ces synthèses vieillissent rapidement et doivent être tenues à jour et améliorées par de fréquentes rééditions.

Les *histoires locales* sont des monographies qui, se fondant sur une documentation originale, étudient l'évolution historique de localités déterminées<sup>69</sup>.

Les *histoires nationales* retracent l'ensemble des faits généraux de l'histoire d'un pays (par exemple, l'excellente synthèse — parfois vieillie — que constitue l'*Histoire de Belgique* de Henri Pirenne). Remarquons que l'histoire nationale veut attester la pérennité de la nation et l'aider à retrouver son passé dans un but patriotique et civique. Pour justifier les frontières territoriales actuelles, elle transpose artificiellement les réalités du présent dans le passé. Les limites de l'histoire d'un pays changent donc avec la rectification de ses frontières. Or, comme le constate M. Reinhard, « si le cadre territorial et chronologique délimite une nation, c'est le fait de conscience qui l'unifie »<sup>70</sup>. L'histoire de

<sup>69</sup> Les chercheurs trouveront des conseils et des suggestions pratiques dans M.-A. ARNOULD, M. BRUWIER, J. DRONDT, F. ROUSSEAU et F. VERCAUTEREN, *Les travaux d'histoire locale. Conseils aux auteurs*, 2<sup>me</sup> éd., dans *Pro Civitate*, « Collection Histoire », série in-8, N° 1, Bruxelles, 1966; *Les travaux d'histoire locale. Conseil aux auteurs. Compléments*, I, dans *Pro Civitate*, « Collection Histoire », série in-8, N° 22, Bruxelles, 1969. — Voir aussi le « Répertoire des sociétés et revues locales et régionales d'histoire et d'archéologie », dans *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, Supplément au N° 103, Bruxelles, janvier 1973; « Les archives communales au lendemain des fusions de communes », dans *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, N° 129, Bruxelles, juillet 1979, pp. 165-216.

<sup>70</sup> M. REINHARD, *L'enseignement de l'histoire et ses problèmes*, Paris, 1957, p. 87.

Belgique apparaît en 1830 avec la naissance de l'Etat belge. Le réveil de la conscience nationale des Flamands et des Wallons engendre aujourd'hui l'histoire de Flandre et l'histoire de Wallonie<sup>71</sup>. Les nouveaux programmes d'enseignement s'efforcent de lier davantage l'histoire de Belgique à celle des nations voisines en la replaçant dans le cadre de l'histoire universelle. La conception statique de l'Etat national fait place à une interprétation dynamique de l'entité culturelle européenne.

Les *histoires universelles*, véritables synthèses de monographies historiques, cherchent à condenser les événements, à en retenir les caractères dominants et à embrasser l'ensemble des faits dans une évolution aussi continue que possible. Elles coordonnent donc les résultats des monographies. Elles deviennent souvent aujourd'hui des œuvres de collaboration où chaque section — véritable monographie en soi — est traitée par un auteur différent et n'est donc plus intégrée dans une synthèse homogène (par exemple, *L'Evolution de l'Humanité, Synthèse collective*, fondée en 1920 par Henri Berr et actuellement dirigée par Paul Chalus, dont le principal souci est de mettre l'accent sur l'effet des grandes contingences, la pression des nécessités sociales et l'action profonde du facteur psychique); *Peuples et Civilisations*, collection créée en 1924 sous la direction de Louis Halphen et de Philippe Sagnac : cette synthèse est à l'heure actuelle en cours de refonte sous la direction de M. Crouzet : elle s'efforce, tout en donnant une connaissance suffisante des événements politiques et des cadres institutionnels, de réserver une part plus grande à l'histoire économique, à l'histoire sociale, aux transformations de la vie matérielle ainsi qu'à l'évolution des idées et des mentalités; *Histoire générale des civilisations*, créée en 1953 sous la direction de Maurice Crouzet (cette synthèse dense et érudite passe rapidement sur les faits politiques supposés connus et s'attache surtout à l'histoire économique, sociale et culturelle); *Destins du monde*, collection fondée par Lucien Febvre et dirigée par Fernand Braudel, qui cherche surtout à dégager les traits fondamentaux des grands ensembles humains en se basant principalement sur l'histoire économique et sociale; *Les grandes*

<sup>71</sup> *Ofr Geschiedenis van Vlaanderen*, sous la direction de R. VAN ROOSBROECK, 6 vol., Bruxelles 1936-1949; *Etudes d'Histoire Wallonne* publiées par la Commission Historique de la Fondation Charles Plisnier, 6 fascicules parus (I, II, IV, VI, IX, X), Bruxelles, 1965-1974; *Histoire de la Wallonie* publiée sous la direction de L. GENICOT, Toulouse, 1973. Voir aussi, en ce qui concerne l'histoire de Belgique, J. STENGERS, « Quelques notes sur la genèse et la conception de notre histoire nationale », dans *Mélanges Georges Smets*, Bruxelles, 1952, pp. 595 et suiv. Voir encore *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire - Economies - Sociétés*, 2 tomes publiés sous la direction scientifique de H. HASQUIN; *Lettres - Arts - Cultures*, 4 tomes publiés sous la direction scientifique de R. LEJEUNE et de J. STIENNON; Bruxelles, 1975-1981; L. GENICOT, *Racines d'espérance : vingt siècles en Wallonie par les textes, les images et les cartes*, Paris, 1986, 304 pp., 300 documents originaux.

*civilisations*, nouvelle collection richement illustrée dirigée par Raymond Bloch particulièrement orientée, comme l'indique son titre, sur les problèmes de civilisation et destinée tant aux spécialistes qu'à un très large public.

Dans ces synthèses, le danger consiste pour l'historien à généraliser dans de vastes vues d'ensemble et à laisser la théorie l'emporter sur les faits, ce qui entraîne la déformation de la réalité vécue. En effet, la synthèse conditionne la théorie : l'explication rationnelle intégrale d'un ensemble de faits ne peut théoriquement être tentée que lorsque l'on a décrit intégralement cet ensemble de faits, ses causes et ses effets. Toutefois, dans la pratique, les données incomplètes réunies par l'historien ne lui permettront de fournir qu'une explication relative ou conditionnelle. Il appartiendra à l'historien de mettre l'accent sur les données concrètes qui lui paraissent essentielles et de combler provisoirement les lacunes de sa documentation en prenant appui sur des hypothèses raisonnables.

En ce qui concerne les œuvres historiques destinées au grand public, l'idéal serait de clarifier, d'intégrer et de résumer d'une façon rationnelle et agréable les résultats des travaux minutieux, arides, rébarbatifs et souvent prétentieux de pure histoire scientifique. En fait, les polygraphes et les vulgarisateurs de profession se contentent souvent d'étudier de manière hâtive, désinvolte et superficielle quelques travaux d'analyse récente dont ils juxtaposent les résultats parfois contradictoires en les cimentant par quelques idées générales de leur cru. D'autre part, comme les gouvernements des Etats contemporains puisent dans l'histoire des principes d'action politique, certains auteurs stipendiés utilisent l'histoire aux fins de propagande partisane. Enfin, les historiens eux-mêmes ont tendance à être moins scrupuleux et à prendre parti lorsqu'ils s'adressent au grand public.

« Un ouvrage, comme le souligne justement Maurice Bouvier-Ajam, n'est pas réellement un ouvrage d'histoire s'il s'éloigne des faits. En histoire, les faits n'ont jamais tort. On refusera l'appellation de livre historique à celui qui, voulant démontrer la validité de la thèse conçue par son esprit, pique dans l'histoire des illustrations dûment sélectionnées sans souci du contexte et sans même se demander s'il ne s'agit pas de cas anormaux pratiquement dépourvus de valeur démonstrative. Celui qui part d'un postulat, celui qui veut plier les faits aux caprices de sa pensée, celui qui entend prouver le bien-fondé d'une thèse préconçue, celui qui ne cherche qu'à faire triompher ses conceptions morales ou philosophiques, aucun d'eux n'est historien et tous sont des doctrinaires »<sup>72</sup>.

<sup>72</sup> M. BOUVIER-AJAM, *Essai de méthodologie historique*, Paris, 1970, pp. 71 et suiv.

Le vrai historien se doit d'être absolument sincère : il ne peut pécher ni par omission, ni par exagération. Son interprétation des faits doit être basée sur une logique rigoureuse combinée à l'intuition et au sens des réalités. Il doit aborder les documents sans parti pris, s'abstenir d'émettre des jugements sur les faits et ne pas se laisser influencer par ses conceptions philosophiques, morales, religieuses, politiques et sociales. C'est ainsi que l'étude de la fin de la démocratie athénienne a soulevé bien des passions jusqu'aux environs de 1930. Si certains historiens français identifiaient la démocratie Athènes à une III<sup>me</sup> République idéale, certains érudits allemands affichaient un mépris serein pour l'Advokatenrepublik et n'hésitaient pas à faire de Philippe II de Macédoine le précurseur de Bismarck ! Toutefois, depuis une génération, l'utilisation plus approfondie des sources épigraphiques et des textes juridiques contenus dans les sources littéraires ont permis d'apprécier plus exactement les faits et de mettre l'accent sur certains aspects économiques et sociaux de la Cité grecque au IV<sup>me</sup> siècle avant J.C.

L'idéal pour un historien est de demeurer *impartial*, qualité maîtresse qui est favorisée par le recul historique. Cette impartialité ne va évidemment pas, ainsi que nous l'avons constaté, sans une certaine subjectivité, le choix des faits qu'établit l'historien et l'éclairage qu'il leur donne, restant fonction de sa personnalité, de son milieu social et du genre d'explication auquel il recourt <sup>73</sup>.

Remarquons encore que s'il a le droit de juger les autres historiens, ceux-ci ont aussi le droit d'avoir une opinion différente et de porter une critique lucide sur ses travaux. Il ne faut, en effet, jamais oublier que toute synthèse historique reste provisoire et conjecturale par son essence. Un compte rendu critique doit toujours être courtois et se garder des partis pris, de l'ironie méchante et de la fatuité ridicule !

Enfin, un bon historien, conscient de la relativité de l'histoire, doit être modeste et ne pas jouer au « pontife infaillible ». Dans une lettre datée du 22 juin 1924, Jules Cornet trace un spirituel portrait d'un collègue ne péchant pas par modestie : « Il y a parmi nos „chers confrères”, un homme âgé, qui a eu, depuis ses débuts, une outrecuidante prétention à l'infailibilité. Et cependant, que reste-t-il, aujourd'hui, de son œuvre „scientifique” ? Beaucoup de papier gâté. J'ai et je conserve avec soin une lettre de ce confrère, datant d'une vingtaine d'années, où il me dit, à propos de la question Tuffeau de Cipy-Calcaire de Mons :

<sup>73</sup> Cfr P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, p. 114 : « L'histoire n'explique pas, en ce sens qu'elle ne peut déduire et prévoir (seul le peut un système hypothético-déductif) ; ses explications ne sont pas le renvoi à un principe qui rendrait l'événement intelligible, elles sont le sens que l'historien prête au récit ».

„Je ne me suis jamais trompé”. Or, nous savons aujourd’hui qu’il s’est trompé grossièrement. Dire qu’on ne s’est jamais trompé est montrer que l’on est dépourvu de tout esprit scientifique. Si quelqu’un dit qu’il ne se trompe jamais, méfiez-vous de lui, car il prouve, en ce disant, qu’il est dépourvu de „self-criticism” et que, par conséquent, il se trompe souvent »<sup>74</sup>.

## 5. L'utilité de l'histoire

L'histoire, enseignée systématiquement depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle dans les humanités classiques, remplit une fonction évidente dans notre culture. Sous sa forme élémentaire (simple exposé des faits de civilisation), elle peut être condamnée par les moralistes en tant que *curiosité égoïste*<sup>75</sup>. Cicéron déclare que la recherche historique n'est que simple curiosité, si elle ne poursuit pas une fin morale<sup>76</sup>. Pour Sénèque, le but principal de l'histoire est l'amélioration des âmes par la communion des sages à travers le temps. Au XVII<sup>e</sup> siècle encore, dans son *Traité de la concupiscence* (VIII, 25), Bossuet critique « cette insatiable avidité de savoir l'histoire » : « Qu'y a-t-il de plus inutile, écrit-il, que de se tant arrêter à ce qui n'est plus, que de rechercher toutes les folies qui ont passé dans la tête d'un mortel, que de se rappeler avec tant de soin ces images que Dieu a détruites dans sa Cité sainte, ces ombres qu'il a dissipées, tout cet attirail de la vanité qui de lui-même s'est replongé dans le néant d'où il était sorti ? ».

Actuellement, la vieille conception de l'histoire didactique (« l'école de morale », « le code du Bien et du Mal » basé sur des livres expurgés) est tout aussi périmée que celle de l'histoire esthétique (« l'histoire veut plaire »). On ne croit plus dans la valeur universelle des règles de la morale. En outre, on s'efforce d'éliminer au maximum les éléments subjectifs de l'histoire. L'œuvre historique n'est donc ni un plaidoyer, ni un réquisitoire. Elle ne justifie rien ni personne. Il n'y a pas de « jugement de l'histoire » : le succès ou l'échec d'un groupe ou d'un individu n'a aucun caractère moral. L'historien n'a donc pas « à insister comme s'il voulait dégager des faits la culpabilité ou l'innocence. Ce n'est pas son métier »<sup>77</sup>. Lorsque les événements retracés par l'historien se rapportent à un conflit contemporain, où les éléments passionnels — nationalisme,

<sup>74</sup> R. J. CORNET, *Jules Cornet intime*, Bruxelles, 1945, p. 36.

<sup>75</sup> Cfr P. VEYNE, *op. cit.*, p. 103 : « L'histoire est une activité intellectuelle qui, à travers des formes littéraires consacrées, sert à des fins de simple curiosité ».

<sup>76</sup> CICÉRON, *De Finibus*, V, 2, 6.

<sup>77</sup> A. SIMON, *Léopold I<sup>er</sup>*, Bruxelles, 1963, p. 149.

esprit de caste ou de parti, conscience de classe, intérêts personnels — sont légion, du fait qu'il n'existe pas de recul suffisant par rapport aux événements, « l'auteur doit, selon J.-B. Duroselle, s'efforcer de pénétrer les objectifs, les intentions, les motivations, les convictions, voire les mythes de chacun des partenaires intéressés, sans les assortir de jugements de valeur qui lui seraient propres. Il n'a pas à distribuer le blâme ou l'éloge, ni à déclarer, *ex cathedra*, que tel a soutenu la juste cause et que celle de l'auteur était injuste. Une pareille attitude aurait deux défauts évidents : elle supposerait qu'il existe un seul critère objectif de la justice admis par les deux adversaires. Or, le fait même qu'il y ait conflit, et que de part et d'autre l'on croie sincèrement à son bon droit, implique que deux conceptions différentes, l'une et l'autre subjectives, se sont affrontées. Quelle morale universaliste ou quelle théologie morale serait susceptible de trancher entre ces deux conceptions ? Dès que l'on entre dans la complexité du concret, les principes abstraits — à supposer qu'ils aient une consistance réelle — sont d'une application difficile. D'autre part, quel intérêt peut bien présenter pour la science l'énonciation de jugements de valeur par un historien ? Quelle que soit sa bonne volonté, celui-ci n'est qu'un individu parmi la masse des autres, et son opinion personnelle est réellement sans importance. L'auteur ne doit pas adopter une attitude dogmatique. Il irriterait tout le monde par sa suffisance, et il sacrifierait ainsi sans utilité aucune sa tâche essentielle, *qui est d'expliquer* »<sup>78</sup>.

Jean Stengers estime que l'inconvénient majeur du jugement moral dans une œuvre historique fondée sur le respect intransigeant du vrai est de donner l'impression que son auteur a pris parti<sup>79</sup>.

Il constate, toutefois, que l'historien, s'il veut saisir la nature de l'action de l'homme du passé, doit préciser dans son exposé les caractères propres de la morale du passé; s'il veut être intelligible, il doit donc nécessairement se référer à la morale actuelle. « Des notions simples, fondamentales parfois, peuvent avoir à ce point changé de résonance morale, alors que leur sens, pourtant, est resté le même, qu'on ne peut

<sup>78</sup> J.-B. DUROSSELLE, *Le conflit de Trieste (1943-1954)*, dans Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Etudes de cas de conflits internationaux, III, Bruxelles, 1966, p. 11. *Contra* l'opinion vieillie de G. HANOTAUX, *De l'Histoire et des Historiens*, Paris, 1919, p. 10 : « L'histoire est une morale. C'est elle qui fonde le pacte social sur le sacrifice. Elle est la maîtresse des princes et des peuples, elle travaille sans cesse à distinguer le bien du mal; elle passe au crible les actes des hommes et sépare l'ivraie du bon grain. Elle juge. Elle est le tribunal où siège la conscience des générations ».

<sup>79</sup> Cfr J. STENGERS, « Quelques réflexions sur le jugement moral en histoire », dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques de l'Académie Royale de Belgique*, 5<sup>me</sup> série, t. LVIII, Bruxelles, 1972, p. 205.

plus les citer sans les faire suivre, aussitôt, de leur définition morale d'autrefois. L'historien de la colonisation pouvait jusqu'il y a peu parler tranquillement, et sans autre précision, de l'objet de son étude, c'est-à-dire des colonies. Il doit dès à présent, lorsqu'il évoque les « colonies », surtout devant des jeunes, insister sur le fait que ce terme, à l'époque, où il servait à désigner l'état d'une grande partie du monde, n'était en aucune manière marqué des stigmates moraux que les générations actuelles lui attribuent de plus en plus »<sup>80</sup>.

L'historien cherche, comme l'ethnologue, à comprendre et à saisir l'homme dans son époque et dans son milieu.

L'utilité de l'histoire est aussi celle de la mémoire. Elle détermine à quel moment nous sommes dans le développement des civilisations et nous explique comment nous y sommes parvenus. « L'office essentiel de la mémoire, dit André Piganiol, me paraît être de garantir la permanence, l'identité de notre moi. Pareillement l'office de l'histoire est de donner à l'humanité le sentiment de son identité. Sans mémoire, sans histoire, l'homme est un „voyageur sans bagages » et ne sait plus diriger ses pas »<sup>81</sup>.

La connaissance historique joue un grand rôle dans l'inspiration des sujets mis en œuvre par la littérature universelle : « R. Martin du Gard n'aurait jamais imaginé le dénouement de *l'Été 1914* s'il n'avait pas connu le suicide historique de Lauro de Bosis, ce jeune Italien qui, [le 3 octobre 1931], s'en alla en avion jeter des tracts antifascistes au-dessus de Rome et périt dans l'aventure. Que dire de Balzac ? Sans Vidocq, nous n'aurions pas Vautrin, ni *Une ténébreuse affaire* sans l'enlèvement du sénateur Clément de Ris survenu en octobre 1800 ; la liaison d'Esther Gobseck avec Lucien de Rubempré emprunte un de ses épisodes les plus humains à celle de Juliette Drouet avec Hugo, etc. Ce caractère n'est pas propre aux romanciers réalistes : l'imagination de Stendhal n'aurait jamais conçu *La Chartreuse* si elle n'avait été fécondée par une vieille chronique romaine »<sup>82</sup>. Autres exemples. En 1870, Gustave Flaubert publie *L'Éducation sentimentale* où il relate avec une précision scrupuleuse et une clairvoyance étonnante les événements de 1848. En mai 1906, François Mauriac assiste à Bordeaux au procès de Catherine Sabourin inculpée d'homicide sur la personne de son mari Emile Canaby. Les témoignages du mari et de la belle-mère de l'accusée, soucieux avant tout de l'honneur de la famille, amènent la Cour à prononcer l'acquiescement de

<sup>80</sup> J. STENGERS, *op. cit.*, p. 203.

<sup>81</sup> A. PIGANIOU, *op. cit.*, p. 85.

<sup>82</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, pp. 249-250.



Catherine Sabourin du chef d'empoisonnement. Vingt et un ans plus tard, Mauriac tire de ce drame vécu *Thérèse Desqueyroux*.

Notre curiosité historique est légitime, car on ne peut nier la fécondité de l'expérience humaine authentique et multiforme en ses aspects personnels et collectifs. L'histoire donne le goût de la connaissance désintéressée; elle enrichit incontestablement notre conscience intérieure par la récupération de valeurs culturelles du passé. « Prenons la musique, pour ne rien dire des arts plastiques où Malraux suffit bien : comparez l'étroitesse du répertoire où s'enfermait un amateur comme Stendhal (en gros : de Mozart à Rossini) à l'étendue des domaines où notre choix s'ébat sans effort : dans mon enfance, Bach apparaissait encore à la frontière qui séparait l'art « ancien » et la musique moderne; aujourd'hui, il est comme au centre d'un répertoire qui s'est démesurément accru; nous avons récupéré toute la Polyphonie de la Renaissance et ses origines médiévales, les mélodies des troubadours ou des Minnesinger, pour ne rien dire de tous les compositeurs qui sont venus étoffer des périodes mal connues (ainsi pour la musique française de la période classique : autrefois de Lulli à Rameau; nous avons découvert Charpentier et Lalande, etc.) »<sup>83</sup>.

En histoire de l'art, si l'on veut reconstituer la véritable personnalité d'un artiste et dresser le catalogue de ses œuvres, les pièces d'archives (documents d'état civil, livres de comptes, inventaires, actes notariés de partages d'héritages, etc.) sont indispensables. C'est ce que démontre la belle étude du docteur F. Sluys, *Didier Barra et François de Nome dits Monsu Desiderio* (Paris, 1961) : la découverte d'une inscription au revers d'un tableau du musée San Martino à Naples, *Vue panoramique de Naples*, attribué à Monsu Desiderio, a révélé le nom et le pays d'origine de Didier Barra et a entraîné la découverte de plusieurs documents d'archives qui ont permis de dissocier son œuvre de celle d'un autre peintre messin, François de Nome.

L'histoire est donc nécessairement une science auxiliaire de la pensée puisqu'elle fournit d'abondants matériaux à notre imagination créatrice. Comme le souligne H.-I. Marrou, « la prise de conscience historique réalise une véritable *catharsis*, une libération de notre inconscient sociologique un peu analogue à celle que sur le plan psychologique cherche à obtenir la psychanalyse »<sup>84</sup>. L'homme est somme toute libéré par l'histoire du poids de son passé.

<sup>83</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 252.

<sup>84</sup> H.-I. MARROU, *op. cit.*, p. 272.

En outre, l'histoire apporte à l'homme une véritable expérience de la vie qui lui permet d'enrichir sa pensée dans un constant parallèle des différences et des analogies entre le passé et le présent. L'homme d'action insérera cette pensée plus intense et plus riche dans le réel en vue de *construire* l'avenir.

Jean Stengers remarque que ce n'est pas le passé qui conditionne le présent, mais bien la représentation du passé qui peut être fort différente du passé reconstitué par les historiens. Si, on peut, pour chaque époque, étudier la représentation du passé en utilisant les travaux des historiens et surtout les manuels d'histoire ainsi que les ouvrages de vulgarisation historique, on doit bien admettre, néanmoins, que « les images du passé se développent bien souvent en marge des œuvres historiques et même parfois, on l'observe, contre elles. Il faut donc partir à la recherche des témoignages d'opinion, ce qui n'est pas une tâche aisée »<sup>85</sup>.

Toutefois, si le passé explique le présent et vice versa, il ne nous explique pas l'avenir qui dépasse les capacités de l'entendement humain et reste indéterminé; nous sommes, en effet, en présence de combinaisons de facteurs peut-être infinies, génératrices d'ensembles de faits trop complexes pour pouvoir se reproduire exactement; les forces déterminantes d'une situation sont ténues et indiscernables car elles dépendent tout autant de faits mesurables que de forces profondes insaisissables; les liaisons causales sont incertaines, les similitudes avec le présent sont partielles, fugitives ou fortuites; nos connaissances sont limitées et la presque totalité de l'univers nous échappe.

La futurologie permet de définir, avec une certaine marge d'incertitude au départ — puisqu'elle exclut par hypothèse les catastrophes, les renversements de valeurs, etc. —, des problèmes qu'une société sera appelée à résoudre; cependant, comme diverses options se présentent, on ignore laquelle sera choisie: le cours réel des choses n'est donc pas prévisible par nature. Les démographes, par exemple, qui fondent leurs prévisions sur des extrapolations et des hypothèses élaborées à partir des structures des populations actuelles, ne peuvent déterminer le taux de fécondité dans dix ou vingt ans. D'autre part, si on peut saisir à court terme certaines tendances de l'évolution historique, — l'exode rural et la concentration urbaine, par exemple, — rien n'autorise à croire que ces mouvements continueront indéfiniment: à long terme, les populations pourraient soit se concentrer encore davantage dans les villes, soit se disperser à nouveau dans les campagnes. Une prévision à long terme,

<sup>85</sup> J. STENGERS, « Les fonctions de l'histoire dans la société », dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 5<sup>me</sup> série, t. LXIX, fasc. 4-5, Bruxelles, 1983, p. 228.

comme, par exemple, la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme au lendemain d'une révolution socialiste, met en jeu une philosophie de l'histoire. En réfléchissant sur l'avenir, la prospective se place en dehors de l'histoire<sup>86</sup>. Il est donc inutile d'espérer, comme les érudits de l'époque romaine, aboutir à des lois qui autoriseraient à prévoir l'avenir et régler notre conduite future sur celle suivie jadis, en d'autres circonstances, par nos prédécesseurs : le devenir est irréversible et l'histoire n'est pas un « éternel retour ».

« L'histoire ne se laisse pas mettre en adages prophétiques, ni pour le passé, ni pour l'avenir; et pas davantage en formules mathématiques. Elle n'appartient ni à Nostradamus, ni à Karl Marx, ni aux algébristes »<sup>87</sup>.

L'histoire donne au fait humain sa dimension dans le temps; elle fournit les antécédents et données d'un grand nombre de problèmes actuels et s'occupe de les replacer dans leur contexte; elle donne le sens de la continuité, développe l'esprit critique de discernement et la réflexion, dénonce toutes les formes de crédulité en prônant la vérité, permet de mieux connaître l'homme et enseigne la relativité de toutes choses. Elle nous dispose, en effet, à accepter des coutumes différentes dans le temps et dans l'espace et à ne pas considérer notre modèle de société comme le seul acceptable. Comme aimait à le répéter Lucien Febvre, « l'histoire, c'est la vie ».

On constate à l'heure actuelle que l'étude du passé récent envahit l'enseignement et la recherche historique. L'intérêt du public se porte vers les cinquante dernières années du monde contemporain. Si la règle des cinquante ans interdit généralement la consultation des archives publiques de cette période, l'historien se trouve, néanmoins, devant une documentation abondante fournie par la presse, les statistiques, les sondages d'opinion, les archives privées — menacées d'une disparition rapide — et les dépositions orales — souvent inédites — de témoins oculaires. D'aucuns reprochent à ces travaux historiques leur partialité. Mais le recul du temps n'est pas toujours une garantie de sérénité absolue : l'interprétation de la Révolution française divise encore les historiens actuels en écoles opposées ! En outre, une certaine proximité dans le temps permet de mieux appréhender la signification d'une période.

<sup>86</sup> J. FOURASTIÉ, *Les 40.000 heures*, p. 246, remarque justement que la prévision ou la prospective, quel que soit le nom qu'on lui donne, « n'est pas faite pour dire à l'avance ce qui arrivera nécessairement, mais pour permettre aux hommes de prendre conscience du possible, ouvrir au maximum leurs facultés de choix, de décision, d'action sur le réel ».

<sup>87</sup> R. SÉDILLOT, *op. cit.*, p. 181.

Ces études sont nécessairement provisoires, mais aucun travail historique n'est définitif. Le mouvement de l'histoire en perpétuel devenir modifie, en effet, ainsi que nous l'avons vu, l'éclairage et l'interprétation des événements.

L'élargissement de l'histoire vers le passé contemporain tend même aujourd'hui à englober le présent. L'homme du dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle s'intéresse de plus en plus à l'histoire instantanée, interprétée à chaud, saisie au vol dans toute sa crudité ! L'histoire, sous l'étiquette de l'« Histoire immédiate », paraît ainsi en passe de devenir une science de l'actualité.

Elle n'est, cependant, pas une formule qui doit être utilisée à propos de n'importe quel sujet. « Traiter « à chaud », souligne Jean Stengers, d'une crise internationale, en ignorant des éléments essentiels, qui ne sortiront que par la suite de l'ombre du secret diplomatique, est d'une utilité pour le moins discutable. Mais pour l'étude de l'opinion, et d'une manière générale pour celle des faits de masse, l'histoire immédiate est à beaucoup d'égards une formule irremplaçable. Ce que l'on est capable d'écrire à chaud, en ayant un contact direct avec les événements, avec les témoins, avec l'atmosphère de l'époque, on ne sera plus en mesure, dans beaucoup de cas, de l'écrire à froid un certain nombre d'années plus tard — ou, du moins, de l'écrire aussi bien »<sup>88</sup>.

Toutefois, le terme « immédiat » peut prêter à confusion car il ne désigne pas toujours l'actualité en cours. C'est ainsi que, selon Benoît Verhaegen, « l'Histoire immédiate, discipline au confluent de l'histoire, de l'anthropologie et de la sociologie, a pour objet la connaissance scientifique des sociétés contemporaines, dans la mesure où celles-ci sont en crise et engagées d'une manière de plus en plus consciente dans la transformation pratique de leurs conditions d'existence »<sup>89</sup>. Le champ de l'histoire immédiate est limité dans le temps puisqu'il s'agit d'une histoire récente dont les acteurs peuvent être interrogés et est limité quant à son objet puisque seules les sociétés en crise saisies dans un mouvement de transformation structurale rapide sont visées.

L'histoire immédiate se situe dans le prolongement du matérialisme historique, considéré comme une méthode de connaissance ouverte, vivante et applicable à un objet nouveau. « Comme le matérialisme historique, écrit Benoît Verhaegen, la méthode d'Histoire immédiate postule qu'une

<sup>88</sup> J. STENGERS, « Une enquête d'histoire orale sur la question royale », dans *Histoire et Méthode*, dans « Acta Historica Bruxellensia », IV, Bruxelles, 1981, p. 471.

<sup>89</sup> B. VERHAEGEN, *Introduction à l'Histoire immédiate. Essai de méthodologie qualitative*, Gembloux, 1974, p. 68.

connaissance scientifique des faits humains et sociaux est possible parce que le mouvement dialectique du réel (transformation du monde par l'homme et création simultanée de l'homme par l'homme) est concomitant avec le développement historique de la pensée et que dès lors ce mouvement est perceptible et intelligible à l'homme qui en fait partie à la fois comme sujet et objet, comme acteur et comme témoin, comme déterminant et comme déterminé »<sup>90</sup>. L'histoire immédiate se fonde également sur l'existentialisme de Jean-Paul Sartre à qui elle emprunte la valorisation du sujet historique dans sa double fonction d'acteur de l'histoire, de créateur des structures et de conscience de l'histoire.

L'historien doit être à la fois un savant et un homme, trait d'union entre le passé et le présent. Comme la recherche historique, procédant sans cesse par analyse et par synthèse, est indéfinie, certains historiens ne parviennent pas à achever leurs recherches. « Qu'on songe, par exemple, à un homme comme lord Acton, qui, après avoir consacré tant d'années de labeur à préparer une grande histoire de l'idée de liberté, n'a laissé derrière lui qu'un matériel immense, mais informe, de notes, fiches et esquisses presque inutilisables, ainsi qu'on peut le constater en dépouillant ses manuscrits, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de Cambridge »<sup>91</sup>.

L'historien doit, au contraire, s'efforcer de communiquer son savoir à l'humanité : il est non seulement enseignant et chercheur, mais encore écrivain et doit donc soigner tant la forme que le fond. Il doit, en évitant les effets purement littéraires, les phrases ampoulées, la fausse « conceptualisation » et l'« hexagonal », qui donnent aux profanes naïfs l'illusion de la profondeur, en adoptant un style concis, sobre et direct, atteindre à l'expression juste pour exposer sa connaissance du passé sans la mutiler<sup>92</sup> ; il doit surtout insister sur ses découvertes qui enrichiront la culture de ses contemporains. « Originalité, cohésion, souplesse, richesse, subtilité, psychologie, sont, selon Paul Veyne, les qualités nécessaires pour dire avec objectivité « ce qui s'est réellement passé » selon le mot de Ranke »<sup>93</sup>.

<sup>90</sup> B. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 191.

<sup>91</sup> H.-I. MARROU, « Comment comprendre le métier d'historien », *op. cit.*, p. 1535.

<sup>92</sup> Cfr H.-I. MARROU, « Théorie et pratique de l'histoire. Troisième chronique de méthodologie historique », dans *Revue Historique*, t. CCXXXIII, Paris, 1965, p. 170 : « On n'oubliera pas qu'aujourd'hui le choix d'une illustration, la mise au point d'une carte, d'un schéma, d'une courbe, entrent au même titre que la musique de la phrase dans cette notion d'une adéquation parfaite de l'expression à la vérité élaborée par la recherche ». Cfr aussi P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, p. 267 : « Le danger de l'histoire est qu'elle paraît facile et ne l'est pas ».

<sup>93</sup> P. VEYNE, *op. cit.*, p. 273.

La vogue des jeux télévisés et des magazines pseudo-historiques, l'immense succès des *Mémoires* et des biographies romancées de grands personnages prouvent un besoin profond d'histoire des foules basé sur la curiosité du passé et le goût de l'émotion. S'il veut éviter d'élargir le fossé entre la culture des « masses » et celle des « élites », l'historien ne peut rester isolé dans une tour d'ivoire et se désintéresser de la vulgarisation historique en se contentant de rédiger des travaux ésotériques pour ne pas dire illisibles !

Comme le souligne H.-I. Marrou, « il est nécessaire que les historiens de profession prennent conscience de leur carence et assument enfin leurs responsabilités. L'histoire reste trop confinée entre les mains des spécialistes, elle ne sort pas des ateliers de fabrication : l'historien écrit pour ses confrères, chercheurs comme lui, les autres historiens, ou pour ses demi-confrères, les professeurs d'histoire, ou ses futurs confrères, les étudiants spécialisés en histoire. Demandons-lui de viser un plus large, un plus vaste public »<sup>94</sup>. Dans notre siècle de démocratisation, des livres historiques de bonne vulgarisation sont nécessaires pour amener les individus à comprendre plutôt qu'à se souvenir, pour mettre à la portée de tous ce qui peut enrichir la culture, pour mesurer la dimension réelle des événements en donnant le sens de la continuité des temps, pour préciser le rôle des hommes dans la société et pour affiner le sens de l'humain.

## 6. La critique des traditions orales

Les traditions orales — qu'on peut définir avec J. Vansina comme « tous les témoignages oraux concernant le passé qui se sont transmis de bouche en bouche »<sup>95</sup> — sont non seulement des sources capitales pour l'histoire des peuples sans écriture, mais encore des sources importantes à l'origine de nombreux documents écrits de l'antiquité et du haut moyen âge.

Les historiens positivistes estimaient jadis que les traditions orales, fondées sur la mémoire des hommes, ne peuvent être, du fait des altérations et des falsifications qu'elles subissent de génération en génération, considérées comme authentiques.

<sup>94</sup> H.-I. MARROU, « Comment comprendre le métier d'historien », p. 1538.

<sup>95</sup> J. VANSINA, *De la tradition orale. Essai de méthode historique*, dans « Annales du Musée Royal de l'Afrique Centrale », série in -8°, « Sciences humaines », N° 36, Tervuren, 1961, p. 1. Voir aussi P. SALMON, *Introduction à l'histoire de l'Afrique*, Bruxelles, 1986, pp. 97-164, où le lecteur trouvera le détail des problèmes critiques présentés par les traditions orales.

La position de Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, dans leur *Introduction aux études historiques*, est claire à ce sujet :

« Toute affirmation de seconde main n'a de valeur que dans la mesure où elle reproduit sa source; tout ce qu'elle y ajoute est une altération et doit être éliminé; de même toutes les sources intermédiaires ne valent que comme copies de l'affirmation originale issue directement d'une observation. La critique a besoin de savoir si ces transmissions successives ont conservé ou déformé l'affirmation primitive; surtout si la tradition recueillie par le document a été écrite ou orale. L'écriture fixe l'affirmation et en rend la transmission fidèle; au contraire l'affirmation orale reste une impression sujette à se déformer dans la mémoire de l'observateur lui-même, en se mélangeant à d'autres impressions; en passant oralement par des intermédiaires elle se déforme à chaque transmission, et comme elle se déforme pour des motifs variables, il n'est pas possible ni d'évaluer ni de redresser la déformation.

La tradition orale est par sa nature une altération continue; aussi dans les sciences constituées n'accepte-t-on jamais que la transmission écrite. Les historiens n'ont jamais de motif avouable pour procéder autrement, tout au moins lorsqu'il s'agit d'établir un fait particulier. Il faut donc rechercher dans les documents écrits les affirmations venues par tradition orale pour les tenir en suspicion...

La forme la plus frappante de tradition orale est la *légende*. Elle se produit dans les groupes d'hommes qui n'ont pas d'autre moyen de transmission que la parole, dans les sociétés barbares, ou les classes peu cultivées, paysans, soldats. C'est alors *l'ensemble* des faits qui est transmis oralement et prend la forme légendaire. Il y a à l'origine de chaque peuple une période légendaire : en Grèce, à Rome, chez tous les peuples germaniques et slaves, les souvenirs les plus anciens du peuple forment une couche de légendes. Dans les époques civilisées le peuple continue à avoir sa légende populaire sur les événements qui le frappent. La légende, c'est la tradition exclusivement orale »<sup>96</sup>.

Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos estiment qu'il faut se garder de traiter la légende comme un alliage de faits exacts et erronés, d'où l'on pourrait par analyse dégager des « parcelles » de vérité historique. Selon eux, la légende forme un bloc où il y a éventuellement peut-être l'un ou l'autre fait exact qu'on peut analyser en ses éléments; mais on n'a aucune possibilité de discerner s'ils proviennent de la réalité ou de l'imagination. On se trouve, suivant l'expression de Niebuhr, devant « un mirage produit par un objet invisible, suivant une loi de réfraction inconnue ».

<sup>96</sup> Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *op. cit.*, pp. 152-154.

Pour Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, le procédé d'analyse le plus naïf consiste à rejeter dans la légende les détails qui semblent miraculeux, contradictoires ou absurdes et à tenir pour historique le résidu raisonnable. C'est de cette manière que les protestants rationalistes du XVII<sup>e</sup> siècle ont traité les récits bibliques. On pourrait dès lors amputer le merveilleux d'un conte de fées en supprimant le Chat botté pour faire du marquis de Carabas un personnage historique. Un autre procédé d'analyse, non moins dangereux, consiste à comparer diverses légendes pour en tirer un fond historique commun. En fait, il est impossible de tirer d'un récit légendaire, par quelque procédé que ce soit, aucun renseignement sûr. Il faut donc se résigner à considérer la légende comme le produit de l'imagination d'un peuple; il sera légitime d'y rechercher les conceptions du peuple, mais non les faits extérieurs auxquels il a assisté. Il faut, en conclusion, rejeter toute affirmation d'origine légendaire.

Avant la seconde guerre mondiale, plusieurs historiens traitent de la valeur des traditions orales dans l'antiquité classique. Ils estiment généralement que celles-ci contiennent un fond de vérité historique, mais qu'elles ne peuvent être considérées comme authentiques que lorsqu'elles sont corroborées par des découvertes archéologiques ou par des données linguistiques.

Après la seconde guerre mondiale, des historiens anglo-saxons — notamment J.D. Fage et R. Oliver — s'intéressent aux traditions orales des peuples sans écriture. Ils mettent, toutefois, en doute leur crédibilité aussi longtemps qu'elles ne sont pas confirmées par d'autres sources historiques.

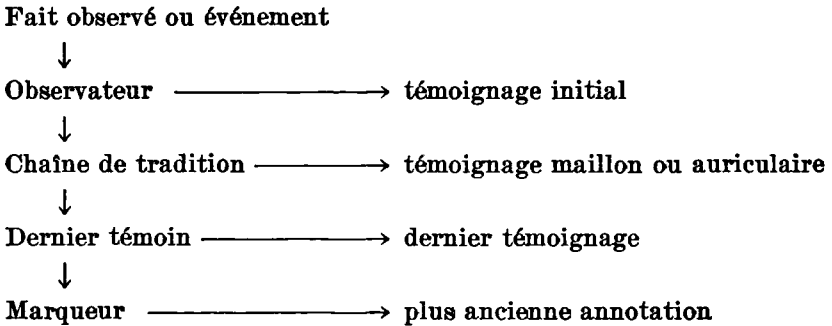
En 1961, J. Vansina ouvre une voie nouvelle dans ce domaine de la recherche historique en étudiant les caractères propres de la tradition orale, principale source historique qui permette la reconstitution du passé des peuples sans écriture de l'Afrique noire, et en élaborant une méthode destinée à en examiner la véracité dont nous allons présenter les idées maîtresses.

J. Vansina remarque d'abord que toutes les sources orales ne sont pas des traditions orales. Il écarte les *rumeurs*, sources orales transmises de bouche en bouche concernant des nouvelles d'actualité, et les *témoignages oculaires* déposés oralement qui ne ressortent pas du domaine de la tradition parce qu'ils ne sont pas rapportés. « La tradition orale ne comprend que des témoignages auriculaires, c'est-à-dire des témoignages qui communiquent un fait qui n'a pas été constaté et enregistré par le témoin lui-même, mais qu'il a appris par oui-dire »<sup>97</sup>.

<sup>97</sup> J. VANSINA, *op. cit.*, p. 23.



J. Vansina schématise comme suit la relation entre le fait observé et l'annotation de la tradition orale :



Pour J. Vansina, le rôle du témoin transmettant le témoignage verbal est capital. En effet, le témoin conditionne véritablement le témoignage qui comprend le référant, c'est-à-dire la ou les traditions rapportées, et les additions personnelles. La relation entre le témoignage et le référant est évidemment essentielle puisque sans elle il n'y aurait pas de tradition orale. L'existence de variantes d'un témoignage est liée à la verbalité de celui-ci. Toutefois, il faut encore déterminer si les variantes relèvent du même témoignage ou constituent deux témoignages différents. La relation d'un témoignage à la tradition est également affectée par la manière de témoigner (par exemple, il ne faut jamais suggérer la réponse par la question).

Toutes les traditions orales ne sont pas transmises de la même façon : elles peuvent s'opérer suivant des règles bien déterminées ou être entièrement laissées au hasard : 1) certaines sociétés confient à des personnes déterminées — qui utilisent souvent des moyens mnémotechniques (objets matériels, chants et rythmes de tambour) — la transmission des traditions de manière à conserver le témoignage initial aussi fidèlement que possible (fonctionnaires chargés de réciter l'histoire dans les cours de la plupart des souverains africains à l'occasion de manifestations publiques) : l'historien peut, dans ce cas, annoter les traditions orales dans d'excellentes conditions ; 2) le contenu d'une tradition peut être altéré par les divers témoins auriculaires de la chaîne ; les déformations découlent toutes de l'oubli (perte de mémoire, oubli des circonstances explicatives) ; les effets de ces déformations sur le dernier témoignage peuvent être estimés avec une certaine précision (par exemple, en comparant les témoignages qui relèvent d'une même tradition).

Le premier but de l'historien qui veut appréhender la réalité du passé des peuples sans écriture est, selon J. Vansina, la compréhension du témoignage étudié. Il cherchera d'abord à reconnaître les caractères

propres au témoignage, c'est-à-dire son caractère volontaire ou involontaire, la signification qui y est attachée (*tradition officielle* — sujette à des déformations à but politique — et *tradition privée* — où l'influence du témoin sur le témoignage paraît plus marquée —), sa structure formelle (*tradition figée*, apprise par cœur — par exemple, poème — et *tradition libre*, transmise à travers la personnalité du conteur — par exemple, récit —) et le genre littéraire auquel il appartient, son mode de transmission et la manière de témoigner. Ensuite, l'historien examinera soigneusement la structure du témoignage — notamment les règles qui déterminent son agencement interne. Enfin, la connaissance du sens littéral et du sens réel du texte d'un témoignage permet de saisir sa signification exacte. Pour comprendre le sens littéral, il est nécessaire de connaître la langue dans laquelle la source est rédigée; pour appréhender le sens réel, il est nécessaire de connaître la culture de la société dont le témoignage est un produit. Dès lors, l'historien doit posséder une solide formation en linguistique et en anthropologie culturelle ou se fonder, si c'est possible, sur les travaux des linguistes et des anthropologues.

« Le témoignage, selon J. Vansina, n'est qu'un mirage de la réalité dont il rend compte. Dans une tradition orale, le premier témoin déforme la réalité volontairement ou involontairement. Il n'en perçoit déjà qu'une partie et il attribue une signification à ce qu'il voit. Son témoignage est empreint de sa personnalité, coloré par ses intérêts et compris à l'intérieur d'un cadre de référence de valeurs culturelles. Les témoins de la chaîne, y compris le dernier témoin, eux, altèrent et déforment ce premier témoignage sous l'influence des mêmes facteurs : leurs intérêts et les intérêts de la société, les valeurs culturelles et leur propre personnalité »<sup>98</sup>.

L'historien cherche à reconnaître dans le témoignage la réalité observée et les déviations possibles avec les raisons qui les ont fait apparaître (par exemple, on constate que l'exaltation de certains rois Kuba amène à exagérer leurs prouesses et à passer sous silence leurs échecs). S'il est généralement impossible de donner la preuve absolue de la déformation du témoignage, il existe, cependant, des présomptions plus ou moins fortes pour la discerner :

1) L'influence de la *signification sociale* du témoignage se retrouve dans différentes parties de la tradition; en effet, toute tradition n'existe comme telle que parce qu'elle sert les intérêts de la société dans laquelle on la conserve — c'est ainsi qu'une généalogie royale a pour fonction de donner un support et une règle de succession à l'institution de la royauté —; en outre, le témoin qui récite une tradition a un intérêt personnel

<sup>98</sup> J. VANSINA, *op. cit.*, p. 69.

à sa conservation — c'est ainsi que les *abiiru* du Rwanda, premiers historiographes du pays et grands seigneurs vivant à la cour du *mwami*, chargés de garder les traditions dynastiques officielles, jouissent d'un statut spécial qui leur confère des privilèges et des pouvoirs politiques — ; pour atteindre un but déterminé, le témoin (observateur, témoin auriculaire, dernier témoin) peut altérer consciemment certains points de la tradition ; d'autre part, la société peut fausser insensiblement une tradition dans un certain sens parce qu'elle remplit mieux sa fonction de cette manière ; si l'historien découvre des indices concrets de l'existence de buts et de fonctions définis, il pourra mettre en doute l'exactitude de certaines affirmations.

2) L'influence des *valeurs culturelles* — préjugés de la société généralement inconscients chez la plupart de ses membres — se retrouve dans tout le témoignage ; elles font effectuer par l'observateur un choix parmi les événements observés et elles leur attribuent une signification ; elles déforment la chronologie et la perspective historique par l'entremise de concepts culturels courants ayant trait surtout à la mesure du temps, — le temps est souvent divisé suivant des normes écologiques ou structurelles — à la notion de vérité historique — c'est ainsi que, pour le Kongo, l'événement vrai est celui qui a été transmis par les ancêtres comme véridique, ce qui exclut l'application du sens critique aux traditions — et à la nature de l'évolution historique — par exemple, au Burundi, l'histoire est cyclique : elle perdure et recommence de roi en roi : après un Mwaambutsa arrive un Ntare, puis un Mweezi et enfin un Mutaaga suivi d'un nouveau Mwaambutsa ; au Rwanda, l'histoire recommence également après un certain nombre de générations : les événements sont semblables et non identiques à ceux du cycle précédent : un Kigeri est un souverain victorieux, un Ruganzu est un guerrier malheureux et un Yuhi un roi sous lequel le bétail est prospère ! — ; enfin, par l'idéalisation du témoignage, les valeurs culturelles le transforment en exemple ; chaque société émet des jugements de valeur au sujet du comportement des personnes et déforme les traditions de manière à ce qu'elles reflètent des types idéaux — c'est ainsi qu'au Burundi chaque conquête est attribuée à un Ntare, roi conquérant par excellence.

3) L'influence de la *personnalité du témoin* s'exerce sur le témoignage en entier ou seulement sur des parties du témoignage ; si la tradition est figée ou contrôlée, la personnalité du témoin ne peut pas la déformer ; l'inverse se produit si la tradition est libre : si, dans une chaîne de tradition, chaque témoin auriculaire crée de nouvelles variantes, le témoignage original peut disparaître complètement ; l'historien peut retrouver les déformations par la comparaison des versions du dernier témoin, ou par la comparaison de différents récits descendant d'un même témoignage.

J. Vansina étudie ensuite le poids que peut avoir un témoignage pour établir un fait historique. Il souligne que la valeur d'un témoignage est toujours relative. L'historien doit examiner avec soin les indices disponibles pour reconnaître la qualité de l'information du premier témoin et la continuité ou la discontinuité de la chaîne de transmission. La comparaison des témoignages permet de mieux appréhender leurs rapports avec des événements dont ils ont conservé la trace; la comparaison des témoignages — si possible entre sources orales et autres sources historiques — permet de contrôler et de compléter les données obtenues antérieurement. Par exemple, la comparaison des traditions orales avec des sources écrites du XIX<sup>e</sup> siècle permet souvent d'avoir une idée plus juste non seulement des événements eux-mêmes mais encore de leur perspective historique.

« Les sources écrites, constate J. Vansina, sont le fait d'étrangers qui tout en étant parfaitement conscients de l'importance historique de leur arrivée, ne se rendent pas suffisamment compte de l'incidence et des prolongements de cet événement. Les traditions, elles, reflètent le point de vue autochtone et décrivent bien ce que signifie pour la société l'intrusion des étrangers, mais elles ne se rendent pas souvent compte des changements que l'arrivée des Européens allait entraîner pour eux. La comparaison des deux sources permet alors de compléter l'image et d'arriver à une vue plus globale des événements. Ainsi une mission protestante explique qu'une dispute avait eu lieu entre un roi kuba et son fils qui était protestant. Peu après, une révolte éclata et la mission fut brûlée. La tradition précise que ce fils voulait déposséder le roi avec l'aide des missionnaires. Comme la succession y était matrilineaire il ne pouvait en aucun cas succéder à son père. Ses prétentions étaient non seulement rebelles mais elles signifiaient une altération profonde des coutumes de la succession. Les missionnaires ne semblent pas avoir su que cet Etat était matrilineaire et ont soutenu le candidat parce qu'il était protestant. Le résultat fut finalement que le roi fit détruire la mission et qu'ainsi débuta une rébellion générale des Kuba contre l'Etat Indépendant »<sup>99</sup>.

J. Vansina dresse ensuite une typologie des traditions orales en les répartissant en cinq catégories, divisées, à leur tour, en sous-catégories et en types :

<sup>99</sup> J. VANSINA, *op. cit.*, p. 116.

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Types</i>
<p>I. <i>Formules</i> (expressions stéréotypées)</p>		<p><i>Titres</i> (désignent le statut d'une personne)</p> <p><i>Devises</i> (donnent l'identité d'un groupe de population déterminé)</p> <p><i>Formules didactiques</i> (proverbes, épigrammes, devinettes)</p> <p><i>Formules religieuses</i></p>
<p>II. <i>Poésie</i> (expression en forme fixe répondant par sa forme et par son contenu à une préoccupation esthétique)</p>	<p><i>Officielle</i> (traduit le comportement que la société désire imposer à ses membres)</p> <p><i>Privée</i> (traduit l'expression de sentiments personnels)</p>	<p><i>Poésie historique</i> (souvent composée à des fins de propagande)</p> <p><i>Poésie panégyrique</i> (composée d'une série de lieux communs traduisant les idéaux utilisés à l'époque de la rédaction)</p> <p><i>Poésie religieuse</i> (caractérisée par son caractère ésotérique)</p> <p><i>Poésie individuelle</i> (composée pour donner libre cours aux sentiments de son auteur)</p>
<p>III. <i>Listes</i> (généralement sources officielles dont le but est la défense d'intérêts politiques, économiques et sociaux)</p>		<p><i>Noms de lieux</i> (sources principales pour l'étude des migrations)</p> <p><i>Noms de personnes</i> (énumérations ou généalogies, c.-à-d. trame idéologique qui explique toutes les relations sociales et politiques)</p>

<p>IV. <i>Récits</i> (témoignages rédigés en forme libre, c.-à-d. en prose)</p>	<p><i>Historiques</i> (sources officielles chargées d'une intention historique)</p> <p><i>Didactiques</i> (témoignages dont le but est d'édifier et où l'on cherche à expliquer l'univers, la culture et la société)</p> <p><i>Esthétiques</i> (témoignages qui visent à charmer les auditeurs)</p> <p><i>Personnels</i> (témoignages dont le but est généralement d'accroître le prestige du narrateur)</p>	<p><i>Universels</i> (l'histoire universelle d'un peuple est souvent confondue avec celle de la famille dirigeante)</p> <p><i>Locaux</i> (histoire de clan ou de village)</p> <p><i>Familiaux</i> (histoire de groupes de descendance)</p> <p><i>Mythes</i> (interprétation des rapports entre la nature et le surnaturel)</p> <p><i>Récits étiologiques</i> (explication de l'univers, de la culture et de la société, sans faire appel à des facteurs religieux)</p> <p><i>Esthétiques</i> (épopée, légende, conte fabuleux)</p> <p><i>Souvenirs personnels</i> (généralement époque pas très lointaine du passé)</p>
<p>V. <i>Commentaires</i> (brèves sources accessoires à d'autres sources)</p>	<p><i>Juridiques</i> (traditions fournissant des directives pour la solution de problèmes juridiques)</p> <p><i>Auxiliaires</i> (témoignages permettant de comprendre des sources figées)</p> <p><i>Sporadiques</i></p>	<p><i>Précédents</i> (décisions antérieures concernant des questions juridiques, institutionnelles ou de procédure)</p> <p><i>Explicatifs</i> (destinés à éclairer des parties incompréhensibles d'un autre témoignage)</p> <p><i>Notes occasionnelles</i> (informations didactiques accessoires)</p>

Les structures de chaque société conditionnent l'existence même des traditions orales : la structure politique fluide et changeante du Burundi n'a pas favorisé l'écllosion de l'histoire; l'organisation militaire féodovassalique du Rwanda s'est efforcée, en revanche, d'exalter et de justifier juridiquement le pouvoir royal. « Mais il y a plus, constate J. Vansina. En l'absence d'institutions il n'y a pas de traditions. Chaque culture a donc choisi l'histoire qui correspond à sa structure et les connaissances historiques qu'on peut acquérir par l'étude de ces traditions s'inscrivent dans un cadre restreint, celui que la société s'est fabriqué. C'est dire quelles sont les limitations de la tradition. Seules les traditions populaires échapperont à ce cadre. Mais elles fournissent malheureusement des données dissociées et qui, très souvent, ne permettent pas de remonter fort loin. La seule exception se compose des chansons et des proverbes. Et encore, les commentaires explicatifs de ceux-ci sont souvent très mal transmis »<sup>100</sup>. Dès lors, la tradition orale permettra surtout de retrouver l'histoire d'Etats dotés d'une organisation politique.

L'historien des peuples sans écriture n'obtient donc à partir des traditions orales que des connaissances limitées. Il peut s'efforcer de pallier cette lacune par l'utilisation d'autres sources historiques, comme les *documents écrits* et les *données fournies par l'archéologie*, — qui concernent la culture matérielle et les migrations — *par la méthode historico-culturelle*, — qui procède au moyen de comparaisons de traits culturels communs pour établir des parentés de culture, mais qui dépasse rarement le stade de l'hypothèse et de la fantaisie, — *par la linguistique historique* — qui s'efforce d'établir un lien génétique entre les langues et les groupes linguistiques — *et par l'anthropologie physique* — qui détermine les différences et les affinités génétiques qu'on peut déceler entre les diverses populations. En conclusion, selon J. Vansina, l'historien des peuples sans écriture tente, en utilisant des techniques critiques de probabilité, — comme le fait, du reste, tout historien — de se rapprocher de la vérité historique. « Certes il atteindra dans certains cas des probabilités moins élevées que celles qu'on peut atteindre ailleurs, mais cela n'empêche pas que ce qu'il fait est valable et est de l'histoire »<sup>101</sup>.

Pour recueillir des informations valables, l'historien doit connaître le milieu dans lequel se développent les traditions orales, c'est-à-dire posséder la langue et les principaux éléments de la culture du peuple étudié. Il effectuera ensuite des sondages pour retrouver les divers types de traditions, leurs caractéristiques et leurs modes de transmission. Il rassemblera alors systématiquement tous les témoignages concernant le

<sup>100</sup> J. VANSINA, *op. cit.*, p. 142.

<sup>101</sup> J. VANSINA, *op. cit.*, p. 155.

passé de la société étudiée — y compris toutes les variantes dont la principale cause est la dispersion géographique. Il opérera, cependant, avec rigueur et prudence pour consigner les traditions et évitera dans ses interrogatoires de suggérer au témoin des réponses de complaisance. « Il ne faut pas, souligne J. Vansina, que le témoin puisse voir si le témoignage intéresse ou n'intéresse pas le chercheur. S'il le voit il le déformera... On tentera d'être sympathique au témoin, mais impassible pour qu'il ne puisse pas deviner les sentiments réels du chercheur pendant la notation de son témoignage »<sup>102</sup>. Enfin, pour consigner les traditions orales, l'historien utilisera des cahiers de notes, des croquis, des plans, des photographies, des enregistrements sonores et cinématographiques, et, éventuellement des spécimens d'outils et de produits artisanaux. Tous ces matériaux se révéleront fort utiles dans l'élaboration de la synthèse historique<sup>103</sup>.

La méthode exposée par J. Vansina dans *De la tradition orale* nous paraît pécher par trop d'optimisme. En effet, beaucoup de traditions orales semblent avoir été altérées ou forgées de toutes pièces.

Prenons ici deux exemples relatifs à des traditions orales qu'il est possible de comparer à des sources écrites.

Le premier est un récit zande recueilli en 1959 dans le territoire de Dungu, C.I. Doruma (chef Ukwatutu), groupement du notable Zegino, village du capita Asala (lieu dit Diagbudu, parce qu'on y trouvait jadis du miel). Ce texte a été publié par nos soins en 1965 dans le *Bulletin des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*<sup>104</sup>.

#### Histoire du clan Diyo.

Nous avons ici quelques hommes du clan dit Diyo<sup>105</sup>. Voici leur histoire. Un jour, un homme côtoyait une rivière à la recherche de termi-

<sup>102</sup> J. VANSINA, *op. cit.*, pp. 165-166.

<sup>103</sup> Cfr H. MONIOT, *L'histoire des peuples sans histoire*, p. 114 : « Les progrès récents de l'emploi des traditions par l'histoire sont liés à la pratique progressivement acquise de leur édition critique, suivant des règles réfléchies de transcription et de traduction, avec distinction du document, des commentaires obtenus *in situ* et de ceux du chercheur, avec publication de toutes les indications utiles sur les conditions et les circonstances de leur recueil, éventuellement duplication et dépôt des bandes d'enregistrement... tout ce qui donne, à d'autres qu'au premier chercheur, les moyens d'un contrôle et d'une réutilisation critique ».

<sup>104</sup> P. SALMON, « Récits historiques Zande », dans *Bulletin des Séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, nouvelle série, t. XI, fasc. 4, Bruxelles, 1965, pp. 847-848, où l'on trouvera toutes les références bibliographiques concernant ce sujet.

<sup>105</sup> Dans les notes généalogiques des enquêteurs, nous avons trouvé le commentaire suivant : « Les Adio sont venus en aval de la rivière Welu ; ils sont nombreux dans la région de Diagbudu ».



tes qui planaient sur l'eau. Un moment donné, le chercheur de termites trouva une bête dont la tête était celle d'un homme et la partie inférieure tenait du poisson (*mama-ime*). Honteuse de ce qu'elle avait été vue par un homme, la bête sortit de l'eau pour venir fonder le clan Diyo.

Preuve : Un certain Liévin Bambutula, qui est un Diyo, montre aux gens incroyables ces bêtes trouvées jadis le long d'une rivière. Le même homme, dit-on, va de temps en temps passer toute la nuit sous l'eau <sup>106</sup>.

Norbert Belepai.  
Mai 1959.

Les sources écrites nous rapportent que le clan Dio, rameau aberrant des Mongbwardi, est arrivé du Nord dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle et s'est mélangé avec des populations plus primitives. Pour A. de Calonne-Beaufaict, « Adio peut signifier : ceux d'aval par opposition à Auro, ceux d'amont, ou bien : ceux de l'eau, par opposition à Abèlè, ceux de la forêt. Ils étaient riverains du bas M'Bomu, voisins des Biasu, établis en aval ».

D'après V.-H. Vanden Plas, « ce terme, qu'il faut transcrire phonétiquement *Adiyo*, n'est peut-être qu'un mot zande, qui se peut décomposer comme suit : *à* (pluriel), *dí* (rivière), *yo* (adverbe de lieu), litt. les-rivière-là, c'est-à-dire ceux-qui-sont-près-de-la-rivière, les riverains ».

Cette population est composée principalement de pêcheurs, mais aussi de forgerons et d'agriculteurs. Les Dio, riverains du Bomu, ont été en partie soumis et assimilés par les Zande. Ils sont actuellement dispersés dans tout le bassin de l'Uele. Toutefois, un important groupe de Dio, fuyant la domination des Vongara, remonta le Bomu jusqu'à ses sources, entra dans le bassin du Nil et s'installa au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans la vallée du Torè (sous-affluent du Nil par la rivière Yei). Ces Dio, devenus agriculteurs, forment aujourd'hui au Soudan un groupe zandésisé mais politiquement indépendant : les Makaraka (Makrakra, Makraka) ou Zande-Bambo.

Nous voyons que dans ce récit nous ne parvenons pas à retracer l'histoire du clan Diyo à l'aide de la tradition orale zande qui est purement légendaire. Seules les sources écrites nous permettent ici de cerner la réalité historique.

Deuxième exemple relatif à une tradition orale recueillie au Sohio entre 1688 et 1691 par P. Andrea da Pavia, missionnaire capucin, sur les

<sup>106</sup> Note de M.P. De Schlippé : « Il se fait fort de sortir le *mama-ime* de l'eau devant tout le monde si on lui donne une poule blanche avec deux œufs ».

origines du christianisme au Congo. Ce texte a été publié par L. Jadin en 1970 dans le *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*<sup>107</sup>. Le P. Andrea da Pavia rapporte sans les rectifier les propos de Dom Antonio I Barreto da Silva, prince de Sohio, concernant Dom Afonso I<sup>er</sup>, le grand roi chrétien du Congo.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la fête célébrée avec le plus d'apparat dans la principauté de Sohio, en dehors de celle du saint sacrement, est celle de l'apôtre saint Jacques. « Etant curieux, écrit le P. Andrea da Pavia, je demandai ensuite au prince comment fut instituée une telle solennité et comment elle a commencé. Il me répondit comme suit. Père, vous devez savoir que, lorsque les Espagnols arrivèrent pour implanter ici notre sainte foi, ils nous enseignèrent et prêchèrent cette fête de S. Jacques. Eux-mêmes la célébraient très solennellement. Dès que nous eûmes reçu la sainte foi, et nous avons été les premiers en cela, on commença à répandre partout le bruit que des hommes blancs étaient venus de pays lointains, enseignaient une très sainte manière de vivre, étaient de braves gens et autres choses semblables. Le duc de Sundi [futur roi Dom Afonso I<sup>er</sup>] fut désireux de s'en informer. Il était fils du roi du Congo. Il vint voir ces hommes blancs, les écouta et les fréquenta. Ensuite, il se convertit, reçut le saint baptême, puis rentra dans son pays. Comme les grâces du saint baptême produisaient dans ce prince des effets de singulière piété, il commença à conseiller au roi, son père, de faire de même. Il lui envoya donc continuellement des ambassadeurs, pour l'informer que l'état dans lequel vivait le roi était très mauvais et lui dire de se décider à adopter ce que prêchaient les hommes blancs. Le roi ne fit aucun cas des avis si affectueux du duc, son fils. Bien au contraire, il le menaça. Finalement, voyant qu'il ne pouvait rien faire, le fils se décida à aller en personne [à *banza* Congo] avec beaucoup de ses gens, avec l'intention de tuer le roi, s'il n'acceptait pas ses conseils. C'est ce qui arriva. Marchant à la tête d'une grande armée qui lui était très fidèle, il vint auprès de son père et lui parla tout d'abord de diverses affaires. Il le vit aussi en particulier et lui dit que les hommes blancs arrivaient prêcher. Quand le roi entendit encore ces propos, il se fâcha et se mit à menacer son fils. Voyant la pertinacité de son père, le duc de Sundi s'écria : S. Jacques, aide-moi. En même temps, il dégaina son épée, coupa la tête du roi et le tue en invoquant S. Jacques. Les gens racontent qu'on vit le saint dans les airs et je peux bien le croire, car ils le décrivent bien. Quand son père eut été tué, le duc se rendit maître de tout le royaume et fut acclamé par tous comme roi. Après ce coup d'Etat, il se rendit également

<sup>107</sup> L. JADIN, « Andrea da Pavia au Congo, à Lisbonne, à Madère. Journal d'un missionnaire capucin, 1685-1702 », dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. XLI, Bruxelles-Rome, 1970, pp. 452-454.

chez sa mère. Il la trouva devant une idole, à laquelle elle recommandait son époux, le roi. A cette vue, ce fils pieux lui dit : O mère très aimée, vous vivez toujours dans les tromperies de ces faux dieux ? Abandonnez désormais ces choses abominables et adoptez tout ce que nous prêchent ces hommes blancs envoyés du ciel ! Ils nous enseignent le vrai moyen de nous sauver. Il ajouta d'autres paroles et saints propos. Sa mère lui répliqua : Je te dis, mon fils, maintenant et une fois pour toutes, que je suis née païenne et veux mourir païenne. Ayant entendu cette décision, son fils n'ajouta rien et lui trancha la tête d'un seul coup. Par la mort de ses père et mère, Dom Afonso donna la vie aux autres. Plus tard, il envoya des ambassadeurs à Rome, pour dire qu'il désirait établir la sainte foi dans notre royaume. Il ordonna ensuite de célébrer dans ses Etats, avec toute solennité, la fête de S. Jacques, non seulement pour le bienfait reçu par son royaume, mais aussi pour y avoir introduit ce jour-là notre sainte foi ».

Cette tradition orale ne concorde pas avec les nombreuses sources écrites que nous possédons sur les origines du christianisme au Congo. Elle recèle plusieurs erreurs : elle confond les Portugais avec les Espagnols ; elle ignore que Dom Afonso ne s'est rendu à *banza* Congo qu'après la mort de son père Dom João I<sup>er</sup> en 1506 pour y combattre victorieusement son frère Panzu resté païen ; elle fait intervenir un élément miraculeux — l'apparition de saint Jacques dans les airs — ; elle ignore que la reine Eléonore, mère de Dom Afonso I<sup>er</sup>, baptisée en 1491, resta toujours chrétienne ; elle présente, enfin, un double crime comme une action d'éclat !

« Il est curieux, comme le remarque L. Jadin, de constater cette étape de l'évolution de la tradition orale. Contre tout fondement historique, elle continua progressivement à infliger un sort toujours plus cruel à cette reine Eléonore. Selon des versions du XVIII<sup>e</sup> siècle reprises par plusieurs Capucins et répétées encore au XIX<sup>e</sup> siècle, cette reine aurait été enterrée vivante sur les ordres de son fils, le pieux Afonso, parce qu'elle aurait refusé de renoncer à ses idolâtries »<sup>108</sup>.

Même dans le cas privilégié du Rwanda, où des traditions orales abondantes (poèmes assez hermétiques de genres divers, listes généalogiques, récits et commentaires) reflétant les valeurs, les intérêts et les préjugés de la cour du *mwami* et du milieu tutsi, des problèmes historiques fondamentaux — comme, par exemple, celui de l'origine ethnique des clans rwandais et des anciennes dynasties qui s'y rattachent — ne sont pas résolus. « L'ethnographie du Rwanda, comme le souligne Marcel

<sup>108</sup> L. JADIN, *op. cit.*, p. 378, qui ajoute *in fine* : « On voit, à ce simple fait, combien il faut se défier des traditions orales chez les peuples sans écriture ».

d'Hertefelt, dans un livre récent sur *Les clans du Rwanda ancien*, malgré ses nobles ambitions, nous apparaît aujourd'hui encore davantage comme un ensemble de croyances et de conjectures, plus ou moins raisonnées ou littérairement fleuries, que comme un corps de faits bien établis et de sèches certitudes. Elle est exclusivement basée sur l'interprétation des traditions orales, que les fouilles archéologiques, jusqu'ici, ne permettent guère de confirmer »<sup>109</sup>.

J. Vansina, dans un livre remarquable intitulé *La légende du passé. Traditions orales du Burundi*, constate que la plupart des traditions orales du Burundi sont des contes au caractère primesautier et fantaisiste qui relèvent peut-être plus du folklore que de l'histoire. En effet, au Burundi, « la négation du pourquoi (prédestination), la négation d'une succession linéaire dans le temps (conception cyclique), la négation de la chaîne causale (vue statique) aboutissent inévitablement à l'absence de sens historique »<sup>110</sup>.

Cette conception de l'histoire déforme toutes les traditions orales du Burundi. En outre, les narrateurs ne sont pas spécialisés : leurs contes naissent souvent de témoignages oculaires transformés en souvenirs personnels repris ensuite par de bons conteurs qui leur donnent une forme esthétique sans distinguer la fiction du réel. Parfois, des récits historiques entiers sont créés à partir de clichés ou d'autres éléments irréels. Toutefois, les sources non narratives constituent généralement de meilleures sources d'information que les sources narratives. Mais leur contexte est fort étroit car elles témoignent soit d'une situation donnée à un moment du passé, soit d'un seul événement exception faite pour la liste de la succession des rois et les généalogies.

<sup>109</sup> M. D'HERTEFELT, *Les clans du Rwanda ancien. Eléments d'ethnoscologie et d'ethnohistoire*, dans « Annales du Musée Royal de l'Afrique Centrale », série in -8°, « Sciences humaines », N° 70, Tervuren, 1971, p. 21. - Cfr aussi J. VANSINA, *L'évolution du royaume Rwanda des origines à 1900*, dans « Mémoires in -8° de la Classe des Sciences morales et politiques de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer », nouvelle série, t. XXVI, fasc. 2, Bruxelles, 1962, pp. 5 et suiv., qui rappelle que pour les *abitiru* « le passé du Rwanda était l'histoire d'un progrès pratiquement interrompu d'un peuple élu, les Tutsi, dont la dynastie royale descendait du ciel... Ces historiens mettaient l'accent sur les conquêtes du pays, diminuaient l'importance des revers subis, ne portaient guère d'intérêt aux développements internes des structures sociales et politiques et tiraient de leur histoire la justification du système des castes existant, le mépris pour les Hutu assujettis, la condescendance envers les peuples tutsi voisins et, enfin, le sentiment confortable d'une supériorité intellectuelle et morale à nulle autre pareille ».

<sup>110</sup> J. VANSINA, *La légende du passé. Traditions orales du Burundi*, dans « Archives d'anthropologie du Musée Royal de l'Afrique Centrale », N° 16, Tervuren, 1972 p. 11.

Dans un récent article sur les Kuba, J. Vansina revise certaines de ses opinions antérieures en soulignant justement que « les traditions orales concernant l'origine d'une population ne reflètent souvent que l'extériorisation du monde de la civilisation en cause »<sup>111</sup>. C'est ainsi que chez les Kuba, les traditions d'origine, de migrations et d'installation ne montrent pas seulement des traces d'allongement, mais sont inacceptables parce qu'elles relèvent plus de la cosmogonie que de l'histoire. On constate non seulement la contamination de traditions fort diverses, mais aussi la fabrication de séries entières de noms de villages et d'ancêtres mythiques dans les itinéraires de migrations. Le lieu d'origine, — « l'aval », la mer *Mbup* ou *Mbuu* — où le monde fut créé et où vécut Woot, le premier homme, s'accorde avec la cosmogonie et la mythologie sacrée des Kuba. Mais ceux-ci ne sont pas *nécessairement* originaires de la mer. J. Vansina, en s'appuyant principalement sur les données linguistiques, estime que la civilisation kuba s'est développée à partir d'une civilisation antérieure de type mongo méridional. Il pense que des populations ont commencé à immigrer au Sud du Sankuru depuis au moins un millénaire. On peut en conclure que les traditions orales ne peuvent se rappeler les mouvements migratoires très lents.

Pour interpréter correctement chaque tradition orale ancienne, il est également nécessaire de dissocier les « temps » éventuellement juxtaposés, c'est-à-dire, d'une part, le temps extratemporel des mythes et, d'autre part, le temps proprement historique, et de rechercher dans la tradition la part du mythe et la part de l'histoire. Luc de Heusch, dans *Le roi ivre ou l'origine de l'Etat*, reconstitue à l'aide des traditions orales concernant la fondation des royaumes traditionnels kuba, luba, lunda au Zaïre et bemba en Zambie, l'univers mythologique provenant d'un espace culturel homogène et continu, à savoir la civilisation bantoue de la savane, au sud de la grande forêt congolaise. « L'histoire, constate Luc de Heusch, est prise au piège de la pensée mythique, qui impose aux rois sa propre souveraineté »<sup>112</sup>. Selon lui, les récits qui se présentent comme des chartes de fondation de la royauté sacrée ont une dimension épique qui justifie l'utilisation du mot *geste*. « Les gestes de fondation des royaumes africains, se demande Luc de Heusch, livrent-elles les clés de l'histoire ? En verrouillent-elles au contraire soigneusement la porte ; ou encore, nous engagent-elles dans un labyrinthe clair-obscur où toutes les pistes se perdent bientôt dans le maquis littéraire de l'épopée ou du

<sup>111</sup> J. VANSINA, « L'influence du mode de compréhension historique d'une civilisation sur ses traditions d'origine : l'exemple Kuba », dans *Bulletin des Séances de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer*, nouvelle série, t. XIX, fasc. 2, Bruxelles, 1973, p. 220.

<sup>112</sup> L. de HEUSCH, *Mythes et rites bantous*, I, *Le roi ivre ou l'origine de l'Etat*, Paris, 1972, p. 11.

roman d'aventures ? » <sup>113</sup>. Il remarque que les historiens des peuples sans écriture ont adopté d'emblée la première hypothèse, sans éprouver le besoin de justifier leur choix et qu'ils se sont bornés à ignorer tout ce qu'ils décidaient de considérer comme appartenant au domaine du mythe. Luc de Heusch se propose au rebours de prendre en considération le merveilleux au lieu de l'éliminer sans vergogne pour reconstituer l'univers mythologique où se déploie la pensée historique des Bantous. Il souligne que le filtrage des épopées nationales luba, lunda et bemba par les historiens aboutit à une esquisse historique sommaire qui « ne constitue sans doute que la traduction symbolique d'une réalité complexe, marquée par des conquêtes assorties d'alliances matrimoniales, liant en chaîne les principaux Etats de l'Afrique » <sup>114</sup>. La similitude de nombreux éléments culturels chez les Kuba, les Luba, les Lunda et les Bemba — par exemple, le héros civilisateur des gestes luba et lunda est un chasseur étranger errant qui épouse une princesse de la région ; de leur union naît un enfant, fondateur de la royauté sacrée — prouve qu'un système mythologique commun s'est élaboré — vraisemblablement au XVII<sup>e</sup> siècle — dans l'ensemble de la savane congolaise. « Une osmose, rappelle Luc de Heusch, s'établit d'autant plus aisément entre des traditions divergentes que celles-ci appartiennent probablement toutes au commun héritage idéologique légué par la société protobantoue. Loin de nier l'histoire, l'analyse structurale est susceptible de lui apporter parfois un concours précieux. Elle révèle que des sociétés fort différentes partagent une commune conception de l'homme et de l'univers au sein d'une même civilisation qui fit tache d'huile au sud de la grande forêt : soutenue par de fortes organisations politiques, cette civilisation rayonna sur le Katanga, la Zambie, une partie de l'Angola » <sup>115</sup>. On voit que, à côté de quelques données historiques souvent inaccessibles, de nombreux éléments mythiques survivent dans le contexte très flottant de certaines traditions orales (par exemple, les mythes et les récits étiologiques rangés par J. Vansina dans les récits didactiques). « Les mythes congolais, conclut Luc de Heusch, s'échangent comme les marchandises. Mais ils n'ont à proprement parler aucune valeur. Ils ne sont le produit d'aucun travail ; ils déjouent les tentatives d'appropriation, privée ou collective. A leur exercice, leur répétition ou leur transformation ne s'attache nul droit d'auteur. Ils échappent même à la fonction idéologique que les rois s'efforcent toujours de leur faire jouer. Ils suivent la dérive des eaux tièdes de l'histoire, mais ils dansent avec les rayons du soleil et se rient de la pluie. Ils ne connaissent d'autre maître qu'eux-mêmes » <sup>116</sup>.

<sup>113</sup> L. de HEUSCH, *op. cit.*, p. 15.

<sup>114</sup> L. de HEUSCH, *op. cit.*, p. 18.

<sup>115</sup> L. de HEUSCH, *op. cit.*, p. 298.

<sup>116</sup> L. de HEUSCH, *op. cit.*, p. 299.

J. Vansina, sans contester l'organisation symbolique du mythe, trouve inacceptable la thèse de Luc de Heusch qui met en cause la validité « historique » des mythes de fondation des royaumes de l'Afrique centrale ; il estime que le partage proposé par celui-ci entre le domaine du mythe et celui de l'histoire est artificiel. Selon lui, la tradition orale sélectionne parmi les multiples événements du passé ceux qu'il est bon de se remémorer (« *good to remember* ») <sup>117</sup>.

Luc de Heusch, dans *Rois nés d'un cœur de vache*, se penche à nouveau sur l'interprétation du mythe d'origine des Kuba qu'il compare à celui des Karanga-Venda, dont la culture a permis de diffuser chez les peuples de langue nguni d'anciens rites royaux vraisemblablement institués à Zimbabwe avant le XV<sup>e</sup> siècle <sup>118</sup>. De nombreuses ressemblances — qui correspondent au même schéma structural — entre les deux cosmogénèses l'incitent à supposer qu'« au sein de la communauté linguistique proto-bantoue indivise, il a dû exister un mythe d'origine à partir duquel les Kuba d'une part, les Karanga-Venda d'autre part, ont édifié leur conception originale de la royauté, à travers des cheminements historiques différents » <sup>119</sup>. L'analyse structurale lui laisse entrevoir d'autres horizons historiques : « la transformation de schèmes de pensée semblable sur de vastes espaces » <sup>120</sup>.

L'historien des peuples sans écriture doit aussi se garder d'oublier que les événements se superposent dans la mémoire des hommes et que beaucoup de peuples font de larges emprunts aux traditions de leurs voisins anciens ou actuels. Sur ce dernier point, voici un exemple emprunté à l'Islam. Les *Hadith* ou traditions se rapportant aux faits et gestes du Prophète et de ses compagnons ont été transmises par les *sahâbi* (successeurs des compagnons du Prophète) et par leurs successeurs. Du VII<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, la transmission est essentiellement orale. Dans la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître les premières traditions écrites. A partir du X<sup>e</sup> siècle, on se trouve indiscutablement en présence de traditions écrites. Chaque *Hadith* comprend : 1) la chaîne des témoins ; 2) le texte du récit. Mais, dans celui-ci, des emprunts aux pays conquis se sont introduits dans les traditions de l'Islam primitif

<sup>117</sup> J. VANSINA, *The children of Woot. A history of the Kuba peoples*, Wisconsin, 1978, p. 322.

<sup>118</sup> Cfr L. de HEUSCH, *Mythes et rites bantous*, II, *Rois nés d'un cœur de vache*, Paris, 1982, pp. 352-363.

<sup>119</sup> L. de HEUSCH, *op. cit.*, p. 363.

<sup>120</sup> L. de HEUSCH, *op. cit.*, p. 478. *Contra* J. VANSINA, « Is Elegance Proof ? Structuralism and African History », dans *History in Africa*, vol. X, Madison, 1983, pp. 307-348, qui estime que le structuralisme est l'expression d'une forme particulièrement insidieuse d'ethnocentrisme puisqu'il repose sur l'hypothèse que les mythes d'un peuple ne peuvent être décodés que par des chercheurs étrangers.

(usages juridiques, obligations religieuses, tabous alimentaires, droit pénal et civil, mœurs, croyances, relations entre l'homme et Dieu). Ces emprunts entraînent dès lors des différences d'opinion dans les communautés musulmanes et une certaine confusion concernant les attitudes du Prophète et de ses compagnons. Les *Hadith* sont admises si elles sont conformes au Coran et rejetées dans le cas inverse. On trouve trois catégories de chaînes de tradition : 1) celles qui sont sans défauts ; 2) celles où des chaînons manquent et celles où des garants sont discutés ; 3) celles où des chaînons manquent et celles où des garants sont discutés et qui sont, en outre, en contradiction avec d'autres *Hadith*, par conséquent suspectes. Lorsque la chaîne de tradition est sans défauts, la tradition est considérée comme certaine ; lorsque la chaîne de tradition ne comprend qu'un seul maillon, on vérifie si l'usage est universellement admis (on sait quelle est l'importance de « l'accord des Musulmans » au point de vue juridique traditionnel) ; lorsqu'il n'y a qu'un seul garant, on rejette la tradition si elle n'est pas conforme à une tradition acceptée <sup>121</sup>.

En conclusion, les traditions orales, comme le souligne H. Moniot, « exigent encore un combat sur deux fronts : contre une utilisation légère, naïve, empirique..., contre une méfiance globale, hâtive, mal fondée... Le refus critique est un point d'arrivée possible, et non pas un point de départ obligé » <sup>122</sup>. Les traditions orales permettent d'élaborer une histoire surtout événementielle, officielle, didactique, derrière laquelle se profilent plus ou moins clairement des faits économiques, sociaux, institutionnels, culturels et religieux.

Toute étude historique concernant des peuples sans écriture doit être fondée sur une recension systématique de toutes les traditions orales — les sources sont rares et inégales du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle et abondantes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles — de manière à pouvoir opérer une confrontation globale des témoignages des dynasties et des groupes dirigeants avec ceux des groupes rivaux actuellement soumis. Après avoir utilisé la méthode critique mise au point par J. Vansina, l'historien s'efforcera d'opérer des recoupements entre les traditions orales et les témoignages écrits relatant les mêmes faits, — s'ils existent — ou — à leur défaut — les données fournies par l'archéologie, l'ethnologie, la sociologie, la linguistique historique et l'anthropologie physique.

<sup>121</sup> Cfr *Handwörterbuch des Islam*, s.v. *Hadith*, Leiden, 1941, coll. 146-151 (J. SCHACHT).

<sup>122</sup> H. MONIOT, « Les sources de l'histoire africaine », dans *Histoire Générale de l'Afrique Noire* publiée sous la direction de H. DESCHAMPS, t. I, *Des Origines à 1800*, Paris, 1970, pp. 131-136.



L'intérêt manifesté par les historiens envers les traditions orales est malheureusement bien tardif. Dans beaucoup d'Etats africains, l'évolution brutale des sociétés coutumières provoquée par la colonisation et par la décolonisation a fait disparaître ou altéré profondément les traditions orales. C'est ainsi que la reconstitution des itinéraires de migration de la plupart des tribus zaïroises apparaît le plus souvent très fragile. Il faudrait de toute urgence recueillir systématiquement toutes les traditions orales mais la réalisation de ce vœu paraît bien compromise à l'heure actuelle.

# Table des matières

Préface à la troisième édition, par Henri Janne.....	7
Bibliographie générale.....	13
Introduction.....	17

## I

### LES CONNAISSANCES PREALABLES AU TRAVAIL HISTORIQUE

A. NOTIONS PRINCIPALES.....	49
1. La notion de vérité historique.....	49
2. La notion de fait historique.....	53
3. La notion de document historique.....	55
B. LA RECHERCHE DES DOCUMENTS (HEURISTIQUE).....	56
1. La recherche des documents inédits.....	59
a) Conservation des documents.....	59
b) Centralisation des documents.....	61
c) Inventaire des documents.....	64
2. La recherche des documents imprimés.....	65
3. La recherche des documents enregistrés.....	68
a) Les archives sonores.....	69
b) Les archives photographiques et les archives filmées.....	70
C. LES DISCIPLINES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE.....	75

**II**  
**LA METHODE CRITIQUE**

A. LA CRITIQUE EXTERNE OU CRITIQUE D'AUTHENTICITE.....	99
1. La critique de provenance .....	100
2. La critique de restitution .....	112
B. LA CRITIQUE INTERNE OU CRITIQUE DE CREDIBILITE.....	122
1. La critique d'interprétation .....	123
2. La critique de compétence.....	135
3. La critique de sincérité .....	140
4. La critique d'exactitude .....	146
5. Le contrôle des témoignages .....	152

**III**  
**LA SYNTHÈSE HISTORIQUE**

1. Le groupement des faits .....	169
2. L'interprétation des faits .....	182
3. L'explication des faits.....	189
4. L'exposé des faits .....	200
5. L'utilité de l'histoire.....	205
6. La critique des traditions orales .....	213

## Le sujet

Cet ouvrage consacré à la démarche intellectuelle du métier d'historien analyse avec perspicacité les divers procédés qui concourent à la réalisation de cette tâche. Alimenté par une expérience d'historien qu'élargit une vaste connaissance des questions d'actualité, ce livre utilise largement les études que la méthode historique a suscitées depuis une génération.

Le fait historique, élément constitutif d'une structure, d'un milieu particulier à un moment du temps et à un endroit de l'espace, doit être replacé dans son environnement pour être compris. La critique historique s'efforce de mesurer avec rigueur la valeur du témoignage humain. C'est pourquoi elle est applicable non seulement à l'histoire mais aussi à toutes les sciences sociales. Outre la compréhension interne du milieu et de l'atmosphère, l'historien doit avoir des affinités psychologiques pour l'objet de sa recherche. En vue d'appréhender le passé, il doit s'appuyer sur son expérience quotidienne actuelle, c'est-à-dire sur la représentation qu'il se fait du présent. A chaque génération, il développera un parallèle entre les événements du présent et ceux du passé en y observant analogies et différences. Le présent et le passé s'éclairent ainsi réciproquement et constamment.

L'explication causale, qui se limite toujours à une partie des antécédents d'un événement, n'est jamais intégrale et possède nécessairement un caractère probaliste. Mais certains événements paraissent provoqués par le facteur individuel et d'autres événements par le facteur collectif. Le facteur individuel nous donne la part de liberté et de contingence – ce qui ne peut pas être prévu avant d'arriver et ce qui résiste ensuite à une explication complète – renfermée dans les faits historiques ; le facteur collectif nous donne la part de déterminisme et de nécessité qu'ils contiennent.

Seule une honnêteté rigoureuse, à laquelle on aurait tendance à se soustraire en face d'événements non intelligibles, peut amener à une reconstruction objective du passé vécu par les hommes en société et, par là, permettre à l'histoire de donner au fait humain sa dimension dans le temps.

Cet ouvrage fournira tant aux étudiants qu'au grand public matière à réflexion par l'analyse d'exemples significatifs concernant les dangers d'une trop grande crédulité à l'égard de documents écrits, oraux, audio-visuels ou figuratifs, auxquels on serait tenté de faire confiance. Il amènera ainsi ses lecteurs à comprendre plutôt qu'à se souvenir pour préciser le rôle des hommes dans la société et pour affiner le sens de l'humain.

## L'auteur

Pierre Salmon, ancien pensionnaire étranger de l'Ecole Normale Supérieure de Paris, est docteur en philosophie et lettres (groupe histoire). Au cours d'une carrière riche d'activités, il a effectué plusieurs missions d'étude en Afrique, en Asie et en Amérique. Il a aussi participé aux recherches effectuées sur le terrain par le Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles pour ses activités de coopération et a enseigné aux Universités de Bujumbura, de Lubumbashi et de Yaoundé. Actuellement professeur ordinaire à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques et directeur du Centre d'Etudes Africaines de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages et de nombreux articles qui lui ont valu une réputation internationale.

# **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celui-ci est reproduit sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mise en ligne par les Bibliothèques; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

## ***Protection***

### 1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici.

Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

### 2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

### 3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

## ***Utilisation***

### 4. Gratuité

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent **gratuitement** à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires dont les exemplaires imprimés sont épuisés : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

## 5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (EDITIONS@admin.ulb.ac.be).

## 6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

## 7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

1. les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
2. l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

## ***Reproduction***

### 8. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

### 9. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### 10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.